LIBRARY
Toronto, Ontario

The Institute of Mediaeval Studies
LIBRARY
Toronto, Ontario

MÉLANGES D'HISTOIRE BÉNÉDICTINE.

20300
Angel
A 150-
92/035
01/07/98

MÉLANGES

D'HISTOIRE BÉNÉDICTINE

PAR

le R. P. Dom URSMER BERLIÈRE, O. S. B.

DE L'ABBAYE DE MAREDSOUS

MEMBRE SUPPLÉANT DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

Quatrième série

ABBAYE

DE

MAREDSOUS

1902.

LIBRARY
Pontifical Institute of Mediaeval Studies
113 ST. JOSEPH STREET
TORONTO, ONT., CANADA M5S 1J4

MAY 05 1998

LE CARDINAL MATTHIEU D'ALBANO.

(c. 1085-1135.)

Matthieu d'Albano est une des figures les plus caractéristiques de la société religieuse du XII^e siècle. Disciple de l'ancienne école de Cluny, il fut le type du prieur clunisien, de même qu'il se constitua pendant toute sa carrière le défenseur des observances de la grande abbaye bourguignonne. Élevé aux honneurs du cardinalat par Honorius II, il fut le bras droit d'Innocent II et fit triompher sa cause en France. Légat du Saint-Siège, il travailla avec ardeur à la restauration de la discipline claustrale, mais sans dévier de sa ligne de conduite, sans modifier son idéal. Moine sous la pourpre, il vécut et mourut en clunisien. Matthieu professa une profonde estime pour Bernard, et celui-ci dut le payer de retour. Néanmoins l'idéal de Cîteaux ne fut pas celui du cardinal, et, quand les abbés bénédictins de la province de Reims tentèrent de modifier leurs coutumes, il crut voir dans ces dérogations aux observances de Cluny comme une sorte d'apostasie de l'ordre. La polémique qu'il engagea avec eux mettra mieux en relief les deux courants qui entraînaient alors l'ordre monastique. Mais il était trop tard. Matthieu laissait bien un héritier de ses idées, celui-là même qui devait être son biographe, mais Pierre le Vénérable arrivait trop tard pour rendre à Cluny une force nouvelle, et un élan assez vigoureux qui pût contrebalancer les succès de l'ordre naissant de Cîteaux.

Cette biographie de son ancien frère et ami, Pierre le Vénérable l'a écrite avec amour, comme un témoignage de sa vénération et de son affection. L'âme du grand abbé de Cluny, cette âme si noble, si pondérée, si discrète, avait compris celle de Matthieu, et discerné, sous les apparences austères du rigide observateur des coutumes claustrales, le moine humble et dévoué, un maître de la vie spirituelle, le défenseur des droits de l'Église, l'âme droite et fière qui ne pliait que devant Dieu et devant la Règle, interprète de ses volontés. C'est à cette biographie que nous avons largement puisé, en élargissant toutefois son cadre à l'aide d'autres documents

contemporains, qui ont gardé des traces de l'activité du cardinal d'Albano (1).

I

Matthieu naquit au pays de Laon (2), dans la province ecclésiastique de Reims (3), de parents distingués par leur noblesse et leur fortune (4). Des liens de famille l'unissaient à Hugues d'Amiens, qui devint plus tard abbé de Reading et archevêque de Rouen (5). Il fit ses études à Laon, sous la direction d'un maître alors célèbre en France, Anselme, qui dirigea l'école de cette ville à partir des dernières années du onzième siècle jusqu'en 1117, année de sa mort, et qui eut la gloire de former tant d'illustres disciples. C'est en effet autour de la chaire de ce maître distingué que l'on rencontre Abélard, Guillaume de Champeaux, Gilbert de la Porée, et nombre d'autres étudiants qui devaient, quelques années plus tard, être élevés aux honneurs de l'épiscopat, tels que Geoffroi le Breton et Hugues d'Amiens à Rouen, Guy d'Étampes au Mans, Agara à Coutances, Anselme et Olric à Milan, Vicelin à Aldenbourg, Guillaume de Corbeil à Cantorbéry, Robert de Béthune à Hereford (6).

Au sortir des écoles qu'il avait fréquentées de bonne heure, Matthieu entra dans les rangs du clergé de Laon (7). La vie désordonnée d'un grand nombre de clercs lui inspira un profond dégoût pour les vices du siècle. Il se lia d'amitié avec un ecclésiastique de bonne vie, Raoul, dit le Vert, qui occupait la charge de trésorier de l'église de Reims, et, quand celui-ci eut été élevé, en 1106, au siège archiépiscopal de cette ville, il alla le retrouver à Reims et y reçut une prébende canoniale à la cathédrale. Un acte de la fin de 1109 mentionne un chanoine du nom de Matthieu, alors sous-

---

1. Les principaux auteurs qui ont parlé de Matthieu d'Albano sont, à la suite de Pierre-le-Vénérable (*De miraculis*, lib. II, c. 4-23, ap. Pat. lat. t. 189, col. 913-936), D. Marrier, (*Regalis monast. S. Martini de Campis historia*, Paris, 1637, 156 sqq.) ; Ughelli (*Italia sacra*, I, 253-254) ; D. Marlot (*Hist. de Reims*, 1846, III, 248-249); l'*Histoire litt. de la France* (XIII, 51-55); D. François (*Bibl. gen.*, IV, 163-164); Pignot, *Histoire de l'ordre de Cluny*, III, 63-66, 166-168.

2. Hugues d'Amiens dit dans ses Dialogues : nos enim una generis consanguinitas et ejusdem professionis in Christo iunxit societas, quos Laudunense solum educavit et docuit (Martène, *Anecd.*, V, 891 ; Pat. lat. t. 192, 1142).

3. Ortus ex Remensi provincia (Petr. Ven., *De mirac.*, II, 4 ; Pat. lat., 189, 913), ce qui ne contredit pas le texte de Hugues d'Amiens.

4. Petr. Ven., *l. c.*

5. Hugues d'Amiens, *l. c.* Hugues appartenait à la maison de Boves, qui descendait des comtes d'Amiens (Vacandard, *Hugues III d'Amiens* ap. *Revue des questions historiques*. t. 64 (1898), p. 325).

6. *Hist. litt. de la France*, X, 174-177.

7. Petr. Ven., c. 5, col. 913.

diacre (1) ; il est assez probable qu'il s'agit du futur cardinal d'Albano.

L'amitié qui unissait l'archevêque et le jeune chanoine, ne fit que croître de jour en jour, car la ressemblance de leurs caractères et un même amour de la vertu formaient un lien intime entre leurs âmes (2). Reims comptait à cette époque un certain nombre d'hommes distingués par leurs vertus et leurs talents: l'écolâtre Albéric, qui devait monter sur le siège de Bourges ; le prieur de Saint-Nicaise, Drogon, qui allait devenir abbé de Saint-Jean de Laon et plus tard cardinal-évêque d'Ostie ; Geoffroi, ce moine de St-Nicaise, que l'on retrouve bientôt après sur le siège abbatial de Saint-Thierry, puis sur le siège épiscopal de Châlons ; Guillaume, abbé de Saint-Thierry, l'ami et le défenseur de saint Bernard (3). On ne peut douter que Matthieu ne se soit trouvé en rapport avec eux, et que l'exemple et la contagion de leurs vertus n'aient exercé une influence sérieuse sur ses idées et ses aspirations, et ce n'est point dépasser les bornes de la vraisemblance, que de leur attribuer en partie la vocation monastique du jeune chanoine rémois.

A Reims, comme à Laon, Matthieu souffrait de voir certains membres du clergé mener une vie trop mondaine, peu conforme à l'idéal qu'il se faisait du sacerdoce et du ministère des autels. D'un autre côté, il éprouvait aussi une anxiété de conscience à la pensée que ses parents avaient fait des démarches pour lui procurer certains revenus ecclésiastiques. Cette crainte lui causait des scrupules ; il s'en ouvrit à l'archevêque et lui fit part de son dessein de renoncer à ces revenus. Raoul s'efforça de tranquilliser sa conscience, en lui représentant qu'à défaut de preuves qui établissaient l'existence de manœuvres simoniaques de la part de ses parents, il pouvait en toute sécurité jouir de sa prébende. Ces remontrances furent vaines et Matthieu prit le parti de résigner ces bénéfices (4). D'ailleurs depuis quelque temps l'idée de la vie monastique le hantait et il se sentait de plus en plus porté vers la paix du cloître. Déjà bien auparavant, avant sa promotion à l'épiscopat, Raoul le Vert lui avait vanté la discipline qui régnait à Cluny, dont les coutumes, disait-il, l'emportaient de loin sur celles des autres monastères. Ces paroles n'avaient pas été perdues, et maintenant qu'il se sentait arrivé au

1. Varin, *Archives admin. de Reims*, I, 259.
2. Pet. Ven., c. 5, col. 913-914.
3. Cf. Mabillon, *Annal.* VI, 109.
4. Pet. Ven., c. 6, col. 915.

moment de trancher la question de son avenir, elles se représentaient plus vivement à sa mémoire (1).

Matthieu eût voulu partir aussitôt pour Cluny, mais comme ce monastère était fort éloigné de Reims,il jeta les yeux sur le prieuré de Saint-Martin-des-Champs à Paris, qui jouissait aussi d'un excellent renom de discipline. Au témoignage de Pierre le Vénérable, la fille était si semblable à sa mère, qu'elle en reproduisait l'image aussi fidèlement que la cire rend l'empreinte d'un cachet (2). Ce prieuré avait alors à sa tête le moine Thibaut, qui devait être connu du chanoine de Reims, car il était intervenu dans la nomination de Raoul le Vert au siège métropolitain de cette ville (3).

Décidé à se faire moine, Matthieu partit pour Paris, mais en dissimulant à ses compagnons de route le véritable motif de son voyage. Sans tarder il se présente le soir même au monastère de Saint-Martin et supplie le prieur de l'admettre sur-le-champ au nombre des moines. Cette précipitation surprit Thibaut,qui demanda au postulant d'attendre jusqu'au lendemain,car l'heure était insolite,et il ne lui était pas possible de procéder en ce moment à la vêture d'un novice. Mais Matthieu insista,déclarant qu'il ne pouvait apporter de retard dans l'exécution de son dessein, car si ses compagnons venaient à connaître sa résolution,ils seraient capables d'y opposer de sérieux obstacles. Ces raisons et la dévotion extraordinaire qui animait le jeune clerc, firent céder le prieur. Aussitôt il convoque les frères en chapitre et Matthieu est reçu dans la communauté(4). Peu de temps après, il était envoyé à Cluny pour y compléter sa profession par écrit, et recevoir la bénédiction de l'abbé, qui était considérée comme l'acte qui parachevait l'immolation religieuse (5).

Cluny était alors gouverné par l'abbé Ponce. Le texte de Pierre le Vénérable porte à croire que Matthieu ne dut pas être soumis au noviciat d'une année entière exigée par la Règle de St-Benoît. La faculté d'écourter l'épreuve canonique était un droit dont usaient les abbés de Cluny, et l'on sait que le défaut de probation régulière ou son peu de durée fournirent plus tard aux Cisterciens l'occasion de

---

1. Ib., c. 7, col. 915.

2. Petr. Ven., col. 918.

3. Ives de Chartres, ep. 190, (P. L. t. 162, col. 194). Pignot (III, 64) se trompe en affirmant que ce moine devint plus tard évêque de Paris, car il mourut le 8 janvier 1117 (Mabillon, *Annales*, VI, 7, 376) ; c'est un autre prieur du même nom qui monta sur le siège de Paris en 1143 ou 1144 (*ib.*, 367).

4. Petr. Ven., col. 917.

5. Ib. : Parvo temporis spatio emenso.

récriminations contre Cluny (1). Nous savons par Pierre le Vénérable que le même abbé, qui avait reçu la profession de Matthieu, le nomma, au bout de sept ans, prieur de Saint-Martin-des-Champs. Matthieu, qui est cité en cette qualité dès 1117, dut émettre ses vœux, et conséquemment, entrer en religion au plus tard en 1110. Il était encore « jeune » lorsqu'il embrassa la vie monastique et il n'avait pas encore reçu l'ordination sacerdotale (2). En supposant qu'il fut ordonné prêtre vers l'âge de trente ans, vers 1114 ou 1115, on pourrait placer sa naissance vers l'an 1085.

Témoin des vertus du jeune moine, l'abbé de Cluny le renvoya à Saint-Martin-des-Champs, pour y remplacer le prieur Thibaut, qui y était décédé le 8 janvier 1117 (3). Il n'était prêtre que depuis trois ans.

Le nouveau prieur se distingua entre tous par sa ferveur et par son zèle. Il fut un modèle vivant de la discipline clunisienne, dont il devait être pendant toute sa vie l'infatigable champion. Moine dans le plus profond de âme, il aimait à vivre au milieu de ses frères et il trouvait sa joie à partager leurs lectures et leurs méditations dans le cloître du monastère. On le comparait volontiers à la colonne contre laquelle il se trouvait pendant cet exercice, tant il mettait d'assiduité et de zèle à se trouver sans cesse aux côtés de ses religieux. Il n'omettait aucune des prescriptions relatives aux jeûnes, aux veilles, au silence, à la psalmodie, aux études, voyant dans ces exercices comme autant de moyens destinés à régénérer l'homme intérieur, à le dépouiller de la vétusté du siècle pour le revêtir de la nouveauté du Christ (4). Tous les jours il célébrait la sainte messe, et jamais au cours de sa vie il n'omit de le faire ; ses larmes et ses gémissements trahissaient la ferveur de la dévotion dont son cœur brûlait en ce moment. C'est le témoignage que lui rend Pierre le Vénérable ; il l'avait recueilli des lèvres des disciples de Matthieu, et lui-même en avait fait l'expérience; aussi déclare-t-il que jamais prieur clunisien n'avait montré plus de justice et de condescendance à l'égard des religieux confiés à ses soins.

Le prieuré de Saint-Martin-des-Champs ne comptait pas moins de trois cents frères, vivant tant à l'intérieur du monastère parisien

1. Cf. Pet. Ven., Lib. I, ep. 28 ap. Pat. lat., t. 189, col. 113 ; Dialog. Cisterc. cum Cluniac. ap. Martène, *Thes. Anecd.*, V, 1591.
2. Petr. Ven., lib. II, c. 7, col. 916 ; Mabillon, *Annal.*, VI,7-8. L'acte de 1109 cité plus haut lui donne la qualité de sous-diacre.
3. Mabillon, l. c. ; *Gallia Christ.*, VII, 520.
4. Petr. Ven., lib. II, c. 8, col. 917-919.

que dans les celles ou prieurés forains. La maison n'était pas riche, et la pénurie de ressources était pour le prieur une cause de nombreux et cruels soucis. Aussi se voyait-il parfois forcé d'aller implorer la charité des grands et des princes pour subvenir aux nécessités de ses frères. Lorsqu'il se trouvait à Saint-Martin, lui-même prenait soin des hôtes, des pauvres et des infirmes; devait-il s'absenter, il rappelait à ses frères l'obligation de veiller particulièrement à l'exercice de la charité envers ces trois classes de personnes. Affectueux et paternel pour les moines fidèles à leur règle et dévoués au service de la communauté, il savait reprendre avec rigueur ceux qui manquaient à leurs obligations. Trouvait-il un religieux incorrigible, rien n'arrêtait son zèle pour le ramener dans le chemin du devoir, dût-il employer, comme la coutume de Cluny l'y autorisait, le châtiment des verges, les chaînes ou même la prison, où le coupable expiait par des jeûnes prolongés les fautes dont il ne voulait pas s'amender. Sa rigueur lui fit même jeter dans un cachot souterrain un moine coupable d'une faute énorme, mort spirituellement, mais que la solitude de cette réclusion et les exhortations du prieur ramenèrent à la vie de l'âme. Ces châtiments n'avaient rien qui étonnât le biographe de Matthieu, le doux et discret abbé de Cluny, Pierre le Vénérable, et nous aurions tort de vouloir les juger uniquement au point de vue humanitaire de notre époque. Sans prétendre vouloir justifier complètement leur emploi, même au moyen-âge, nous croyons que les mœurs de ce temps réclamaient des mesures énergiques, et que l'argument frappant avait parfois plus d'empire sur certaines âmes que la persuasion et la force des syllogismes (1). Semblable au Chérubin qui gardait l'entrée du paradis, continue Pierre le Vénérable, le prieur de Saint-Martin avait toujours l'épée tirée pour punir les coupables. Aussi son seul nom suffisait-il à terrifier les négligents, et sa maison passait-elle pour un modèle de discipline claustrale.

Le zèle de Matthieu ne se limitait pas à l'enceinte de son prieuré, et bien des monastères voisins, où l'observance s'était attiédie, lui durent un retour à des traditions meilleures (2). Le prieur de Saint-Martin avait bien conscience de la réputation qu'on lui faisait. Dans une controverse qu'il eut en 1131 ou 1132 avec les abbés bénédictins de la province de Reims, il n'hésitera pas à faire appel au renom qu'on lui avait fait : « qui satis perspicax in ordine illo a

1. Petr. Ven, c. 9, col. 918-919. L'éditeur du tome VI des *Annales* de Mabillon trouve qu'une fois était déjà de trop.

2. Ib., 919-920.

multis quandoque videbar diligensque perscrutator in omnibus quæ circa monastica versabantur (1), » assuré qu'on ne le contredirait pas sur ce point (2).

On aurait tort de conclure de certains actes de sévérité que Matthieu fût un observateur de la lettre seule de la Règle, et qu'en lui la lettre aurait tué l'esprit de charité qui la pénètre tout entière. Il n'en est rien, et Pierre le Vénérable rend un témoignage éclatant aux délicatesses de la charité du prieur de Saint-Martin. Son affabilité, sa jovialité même avaient fait de son monastère la grande hôtellerie des voyageurs. Évêques, abbés, nobles, moines, clercs, pauvres et mendiants se pressaient à la porte du prieuré, assurés d'y trouver toujours un accueil aussi charitable que prévoyant. Pour satisfaire à tant de besoins, il lui fallait des ressources plus qu'ordinaires. Matthieu le savait, mais, fidèle disciple de S. Benoît, il préférait que sa communauté souffrît de la gêne, plutôt que de ne pas offrir à ses hôtes ce que ceux-ci pouvaient attendre de la charité monastique. Le prieur ne reculait pas devant des emprunts pour faire face à ces dépenses, plein de confiance dans la Providence, qui lui venait parfois en aide d'une façon extraordinaire par la main des rois et des princes. Témoins de ses vertus, les rois Louis VI de France et Henri d'Angleterre le tenaient en grande estime. Ce dernier particulièrement aimait à le recevoir et ne le congédiait jamais sans le charger d'abondantes aumônes, qui mettaient un terme à la pénurie des religieux et permettaient au prieur de continuer ses pratiques de charité envers les pauvres et les voyageurs (3).

Matthieu ne reculait même pas devant la nécessité de lever de l'argent, quand les ressources de sa maison ne suffisaient pas aux dépenses causées par son respect de l'hospitalité. Au début de son administration, le prieur avait constaté l'existence de plusieurs créances, notamment d'emprunts faits aux juifs. Matthieu éprouvait une aversion toute particulière pour les fils d'Israël,et il ne souffrait pas que des chrétiens pussent entrer en relations d'affaires avec eux. L'antisémitisme chez lui avait sa racine dans une pensée religieuse. Son aversion provenait de l'horreur que lui inspirait le crime commis par la nation déicide, et il ne comprenait pas que les lèvres qui avaient traité d'affaires avec les ennemis du nom chrétien,

1. Berlière, *Documents inédits*, I. 99.

2. Effectivement les abbés faisant allusion à ce passage de la lettre de Matthieu en reconnurent l'exactitude (ib., 107).

3. Petr. Ven., c. 10, col. 920-921.

pussent s'ouvrir en même temps pour chanter les louanges du Christ. Matthieu fit rembourser l'argent aux créanciers, et plus jamais il ne permit qu'on lui alléguât la pauvreté de la maison pour contracter des emprunts de ce genre (1).

On ne connaît que peu d'actes relatifs à l'administration priorale de Matthieu à Saint-Martin-des-Champs. En 1117, avant le 3 août, le roi Louis VI, à la demande de Matthieu, accorda au prieuré un serf du nom d'Ansoud (2). Peu après, dans le courant de la même année, ce prince autorisa Dreu, archidiacre de Notre-Dame, à donner à Saint-Martin ce qu'il possédait à Marolles, à Chevri et à Mandres (3). Le 27 novembre de cette année, Calixte II confirma les biens du monastère (4). Au commencement de 1120, Louis VI approuva le don fait aux moines de St-Martin par Froger de Châlons et Agnès, sa femme, de l'église d'Attichi (5). On mentionne encore, en 1120, une donation à Lerny et, en 1123, une autre à Cressy (6).

Du consentement de l'abbé Ponce (1117-juin 1122), Matthieu établit un trentain de messes pour le repos de l'âme de ses deux prédécesseurs, les prieurs Thibaut et Ursion (7).

Tandis que Matthieu se consacrait entièrement au bien de son prieuré, un changement important s'était opéré à Cluny. L'abbé Ponce de Melgueil, dont l'administration avait si profondément troublé la congrégation clunisienne, avait été remplacé par le prieur, Hugues de Marcigny. Mais ce vieillard, recommandable par ses vertus, n'avait occupé la charge abbatiale que pendant trois mois, et, lors du nouveau scrutin ouvert pendant l'octave de l'Assomption de l'an 1122, c'était un jeune moine de vingt-huit ans qui avait été appelé par le suffrage des frères à recueillir la succession des grands abbés de Cluny.

Pierre-Maurice de Montboisier, descendant d'une illustre famille d'Auvergne, avait été offert à Dieu par ses parents dans le prieuré de Sauxillange. Envoyé de bonne heure à Vézelay, il en avait été rappelé par l'abbé Ponce pour être mis à la tête du prieuré de Domène. Ses vertus étaient supérieures à l'éclat de sa naissance, et, quand le jeune prieur entra au chapitre pour prendre part à l'élec-

1. *Ibid.*, 927.
2. Marrier, *Monast. regal. S. Martin. de Campis historia*, p.161 ; Mabillon, *Annal.*, VI. 8; Tardif, *Monum. historiques*, n. 366, p. 209 ; Luchaire, *Louis VI. le Gros*, n° 225, p. 110.
3. Marrier, 365 ; Luchaire, n. 228, p. 111.
4. Ul. Robert, *Bullaire du pape Calixte II.* Paris, 1891, pp. 162-165.
5. Luchaire, n° 285, p. 134.
6. *Gallia*, VII, 520-521.
7. Martyrologe de St-Martin ap. Marrier, *Historia*, 155.

tion, il n'y eut qu'une voix pour le proclamer digne de monter sur le siège abbatial de Cluny. A la nouvelle de cette nomination, la joie fut vive dans l'ordre jusque-là si troublé, et le Pontife romain, Calixte II, en confirmant l'élection de Pierre (21 octobre 1122), fut heureux de donner à Cluny un nouveau témoignage de l'affection dont il entourait cette maison (1).

Au moment où il recevait le bâton pastoral, signe de la juridiction qu'il devait exercer sur Cluny, le jeune prieur de Domène, qui se voyait subitement élevé à une si haute position, se trouvait en face d'une situation pleine de responsabilités et de périls. Pierre de Montboisier pouvait avoir forcé par ses vertus le respect de ses électeurs et les avoir rappelé au véritable sentiment de leur vocation et de leur devoir ; il ne pouvait se dissimuler que sa tâche était lourde et que la lutte, suspendue pendant le scrutin, était de nouveau imminente. Les troubles suscités sous Ponce et par la faute de cet abbé, avaient laissé des traces nombreuses et profondes ; la discipline avait faibli, le sentiment du devoir s'était émoussé, le respect de la tradition avait en partie disparu, et l'agitation qui régnait encore dans les âmes ébranlées par les événements qui avaient marqué la fin du gouvernement de Ponce, divisait en plusieurs partis ceux qui n'auraient dû avoir qu'un seul cœur et une seule âme. « Ramener la régularité parmi les religieux qui s'étaient abandonnés à leur volonté, concilier les partis qui divisaient la communauté, lutter peut-être contre les intrigues de Pons et de ses partisans, restaurer les intérêts temporels gravement compromis, empêcher que les désordres récents ne ternissent la réputation de l'ordre et ne portassent atteinte à son unité, poursuivre le cours de ses visites pastorales dans les maisons qui avaient participé au relâchement, lui parut une tâche trop lourde pour un seul homme et dont l'accomplissement exigeait l'aide du temps et d'un collaborateur (2). »

Le nouvel abbé de Cluny n'était pas sans connaître les mérites du prieur de Saint-Martin-des-Champs, dont l'importante maison était alors considérée comme un des remparts de l'observance clunisienne et un modèle de régularité monastique. Aussitôt après son élection, Pierre de Montboisier l'appela à Cluny pour l'aider dans son œuvre de restauration. Matthieu avait le zèle de la maison de Dieu, et son ardeur pour le bien ne con-

1. Mabillon, *Annal.*, VI, 79-80 ; *Pat. lat.*, 163, col. 1226 ; Robert, II, 72-73.
2. Pignot, III, 63.

naissait point d'obstacle, quand il s'agissait de faire respecter l'observance. Austère pour lui-même, condescendant et miséricordieux pour les faibles, il n'usait de sévérité qu'à l'égard des abus. Il y en avait à Cluny, ce n'était un mystère pour personne, mais ces taches, qui souillaient la pureté de l'observance clunisienne, Matthieu ne les put souffrir. L'abbé de Cluny, tout en lui conservant son titre de prieur de Saint-Martin, le chargea de veiller « sur l'ordre et sur le cloître », en l'établissant son grand-prieur. Matthieu rencontra plus d'un obstacle à vaincre et plus d'une volonté rebelle qu'il dut faire plier devant la sienne, mais à force de prudence et de sollicitude, il arriva, selon le témoignage de Pierre le Vénérable, à extirper du champ de Cluny les plantes nuisibles qui l'avaient envahi, et à supprimer dans la vie quotidienne les superfluités que la faiblesse de l'abbé Ponce avait laissées s'introduire. Au bout de quelques mois l'œuvre de restauration était assez avancée, pour que l'abbé de Cluny pût autoriser le prieur de Saint-Martin à retourner à Paris et lui donner un successeur dans l'abbaye-mère (1).

Cependant deux ans à peine s'étaient écoulés, que Cluny subissait une nouvelle tempête. L'ancien abbé Ponce, de retour d'un voyage en Orient, était rentré en France, et, tandis que Pierre le Vénérable se trouvait en Aquitaine, occupé à la visite des maisons de l'ordre, avait envahi l'abbaye, chassé le prieur Bernard et les moines fidèles. Il parvint même à occuper les propriétés du monastère depuis le Carême jusqu'au mois d'octobre. Honorius II chargea le cardinal-diacre Pierre de régler cette affaire ; le résultat de l'examen entrepris par le délégué apostolique et par l'archevêque de Lyon fut la condamnation de Ponce et de ses partisans. Ceux-ci en appelèrent au Pape, et Pierre le Vénérable dut prendre le chemin de la Ville éternelle pour aller y défendre les droits et la dignité de son abbaye (2).

L'opiniatreté de Ponce et les troubles qu'elle provoquait au sein de l'importante congrégation de Cluny, avaient forcé le pape à recourir à cette dernière mesure de conciliation.

Les deux parties se présentèrent à Rome pendant l'octave de la Saint-Michel de 1126. D'un côté se trouvait Pierre de Montboisier, entouré du prieur de Saint-Martin-des-Champs, de nombreux prieurs et de moines restés fidèles, de l'autre Ponce accompagné de ses moines et de bourgeois de Cluny. La cause fut débattue devant

1. Petr. Ven., c. 11, col. 921-922.
2. Petr. Ven , c. 13, col. 923-924.

le pape ; les partisans de Ponce, relevés de leur excommunication, essayèrent de prouver que l'ancien abbé de Cluny n'avait été privé de sa dignité que par surprise et par fraude et qu'il n'avait jamais donné librement sa démission. Ce fut le prieur de Saint-Martin qui prit la parole pour la défense de Pierre de Montboisier. Après avoir exposé les circonstances qui avaient accompagné l'élection de ce dernier et les actes de violence commis récemment par Ponce de Melgueil, il fit comparaître les témoins qui avaient assisté à la démission volontaire de Ponce, il rappela les paroles de Calixte II et les lettres d'Honorius II lui-même en faveur de Pierre. Ce discours terminé, le pape se leva et se retira pour délibérer avec les cardinaux. Quand il revint quelques heures après, l'évêque de Porto prononça la sentence qui déclarait Ponce déchu de toute juridiction sur Cluny (1). Le pape ratifia cette sentence dans une bulle qui exposait toute la suite des débats (2).

II

Le zèle déployé par le prieur de Saint-Martin-des-Champs avait appelé sur lui l'attention de la cour romaine, et le pape Honorius avait admiré les talents et les vertus de l'ardent défenseur de Pierre de Montboisier. Au moment où l'abbé de Cluny allait quitter la ville avec ses compagnons, le pape retint le prieur de Saint-Martin, lui conféra le titre cardinalice d'Albano et le sacra lui-même évêque. La date de cette nomination n'est pas connue ; elle doit être postérieure au 20 octobre 1126, car, dans la bulle donnée en ce jour pour Cluny, le pape parle encore du prieur de St-Martin, sans faire mention de la dignité dont il le revêtit (3). C'était assurément un honneur pour Cluny et un hommage public rendu aux vertus de Matthieu, mais l'éclat de cette haute dignité ne jeta pas le trouble dans l'âme de l'humble moine. Moine dans le fond de son âme, moine par vocation, il devait le rester toute sa vie par l'attachement inébranlable qu'il avait voué aux observances claustrales et l'amour de la solitude qui le dominait.

Le nouveau cardinal choisit sa résidence dans le monastère de Palladium (4). Ce monastère, dont l'emplacement est marqué aujourd'hui par la petite église de San Sebastiano alla Polveriera, dit

1. Petr. Ven., c. 13, col. 924-925 ; *Bibl. Clun.*, 43 ; Mabillon, VI, 139-140.
2. Mabillon, VI, 649 ; Pat. lat., t. 166, col. 1265-1268.
3. Carissimum filium nostrum Matthaeum priorem S. Martini de Campis (Mabillon, *Annal.*, VI, 649).
4. Cf. Bouquet, ap. H.G. XVI, 331-332.

aussi de Sta Maria in Pallara, avait été donné par Alexandre II à l'abbé Didier du Mont-Cassin (1). Matthieu y garda auprès de lui un moine pour chapelain (2). Il ne changea en rien ses habitudes claustrales. Fidèle aux offices, aux chants, à la longue psalmodie clunisienne, aucune affaire ne pouvait le déterminer à les abréger. Le monde le recherchait, mais une longue habitude de la solitude, qui était devenue pour lui comme une seconde nature, le tenait éloigné de toutes les vanités du siècle. Tandis que les autres cardinaux se rendaient de grand matin au palais pontifical, Matthieu n'y allait qu'à l'heure de tierce. On trouvait cette conduite un peu étrange, et le pape lui-même se plaignait parfois de ce qu'il fût trop moine. Moine il l'était effectivement, et il le fut partout et toujours (3).

Cependant l'isolement volontaire dans lequel Matthieu vivait et l'amour de la prière, qui le retenait parfois des heures entières dans les églises, ne l'empêchaient point de consacrer ses soins au bien de l'Église quand le pontife faisait appel à son dévouement. Lorsqu'en 1127 Honorius II eut déposé l'abbé Nicolas du Mont-Cassin, dont l'administration désastreuse n'avait fait qu'aggraver la mauvaise situation du monastère, ce fut le cardinal d'Albano que le pontife envoya au Mont-Cassin pour diriger la nouvelle élection. Le pape avait un intérêt personnel à voir placer à la tête de la puissante abbaye un homme à sa dévotion. N'ayant pu réussir à imposer son candidat après la déposition d'Oderise, parce que les moines craignaient de se voir enlever leur droit de libre élection, il avait pris cette fois les devants et envoyé à temps son légat au Mont-Cassin. Honorius, on le savait, avait déjà précédemment manifesté le désir de voir le choix des frères se porter sur Senioretto, prévôt du monastère de Capoue. Le légat réussit dans sa mission ; le choix du candidat pontifical fut agréé, et le 12 juillet Senioretto fut élu abbé (4).

Une autre occasion se présenta bientôt pour Matthieu d'intervenir dans les affaires de la curie, avec d'autant plus de raison et d'opportunité, qu'il devait être parfaitement au courant de l'affaire qui avait été déférée au tribunal pontifical. Étienne de Garlande, évêque de Paris, avait dû procéder contre l'archidiacre Thibaut, qui outre-

1. Jaffé, n. 4725 ; cf. Duchesne, *Liber pontif.*, II, 319 ; Armellini, *Le Chiese di Roma dal secolo IV al XIX*. Rome, 1891, pp. 524-526.

2 Petr. Ven. Lib. II, ep. 33 (Pat. lat. t. 189, col. 254).

3. Pet. Ven., col. 926-927.

4. Petr. Cass. ap. MGH, VII, 809-810 ; Mabillon, *Annal.*, VI, 150 ; Tosti, *Storia della badia di Monte Cassino*, II, 49-53 ; Bernhardi, *Lothar von Supplinburg*, 273.

passait les limites de ses attributions, et annuler certaines mesures prises indûment par ce dignitaire. Celui-ci avait refusé de se soumettre et en avait appelé au pape. De leur côté les abbés et le clergé de Paris en appelèrent également au pontife romain contre les prétentions de l'archidiacre et de ses collègues. Étienne de Garlande vint en personne à Rome et accusa Thibaut, en présence des évêques Geoffroi de Chartres et Burchard de Meaux, devant le pape et les cardinaux réunis au Latran. Honorius chargea les cardinaux Matthieu d'Albano, Jean de St-Chrysogone et Pierre de St-Calixte de terminer le différend. Les parties se réunirent au Palladium, dans la demeure du cardinal d'Albano et réglèrent à l'amiable leurs droits respectifs. L'accord est daté de la troisième année du pontificat d'Honorius, donc entre le 21 décembre 1126 et le 20 décembre 1127 (1).

A la fin de 1127 le cardinal d'Albano fut député en France en qualité de légat. Le choix de Matthieu dénotait dans le pontife le désir de conserver l'amitié de Louis VI, qu'il sut toujours ménager, malgré le zèle de certains prélats français, qui auraient voulu voir le pape abandonner le système des compromissions (2).

La première étape connue du cardinal-légat fut Troyes, où il réunit, le 13 janvier 1128, un concile, dans lequel on vit siéger les archevêques de Reims et de Sens, les évêques de Chartres, de Soissons, de Paris, de Troyes, d'Orléans, d'Auxerre, de Meaux, de Châlons, de Laon et de Beauvais et un certain nombre d'abbés (3). S. Bernard, que le légat avait invité personnellement, s'était d'abord excusé de ne pouvoir se rendre à Troyes à cause du mauvais état de sa santé. En même temps qu'il écrivait au comte Thibaut d'entourer le légat de marques de respect et de l'aider dans son œuvre (4), il suppliait celui-ci de ne pas le retirer une fois encore de son cloître pour le lancer au milieu des affaires (5). L'abbé de Clairvaux dut cependant obtempérer au désir de Matthieu, et il put retrouver à Troyes les principaux abbés de son ordre, ceux de Cîteaux, de Pontigny, de Morimond, de Trois-Fontaines et d'autres encore. Nous ignorons quelles furent les affaires traitées dans ce concile ; nous savons seulement qu'on y examina et approuva la

1. *Recueil des Hist. des Gaules*, XV, 331-332 ; *Hist. litt. de la France*, XII, 155-156 ; Guérard, *Cartul. de N.-D. de Paris*, I, 28-29 ; III, 282-283. Cet accord fut encore ratifié par Eugène III le 5 juin 1147 (ib., I, 27).
2. Luchaire, *Louis VI*, p. CXXXIX.
3. HG. XIV, 232; Mabillon, *Annal.*, VI, 159.
4. S. Bern. ep. 39, ap. P. L., t. 182, col. 147; cf. ep. 48, col. 155.
5. *Ib.*, ep. 25, col. 123-124.

règle des chevaliers du Temple fondés neuf ans auparavant. On leur imposa l'habit blanc et on décida de mettre leur règle par écrit. L'abbé de Clairvaux fut chargé de surveiller ce travail, qui fut exécuté par Jean Michaelensis, secrétaire du concile (1).

Au sortir de l'assemblée de Troyes, le cardinal d'Albano ne tarda pas de regagner l'Italie, car dès le 31 mars 1128 nous le retrouvons dans un acte public. L'abbé de Saint-Mihiel-sur-Meuse était en litige avec l'abbesse Hawide de Juvigny au sujet d'une église que celle-ci prétendait dépendre de son monastère. D'abord soumis au jugement de l'évêque Albéron de Metz, le différend fut porté par l'abbesse en cour de Rome. L'affaire fut réglée à l'amiable le 31 mars au palais de Latran, en présence des cardinaux Matthieu d'Albano et Guillaume de Palestrina, de l'archevêque élu de Trèves, Meginher, venu à Rome au carême de cette année pour y recevoir la consécration épiscopale et le pallium (2), de l'évêque Henri de Toul et d'autres témoins (3).

Matthieu dut bientôt reprendre le chemin de la France, où nous le retrouvons dès le mois de juin de la même année (4). Il ne nous est malheureusement pas possible de fixer exactement l'itinéraire du cardinal pendant sa légation en France ; plusieurs actes émanés de lui ne portent pas de date précise.

A la fin de juin le légat se trouvait à Chartres. Il y avait près de cette ville un monastère de chanoines du nom de Saint-Martin-au-Val, dont l'état disciplinaire réclamait une réforme. Déjà l'évêque Yves avait songé à remplacer les chanoines par des moines : tel était le désir de la comtesse Adèle, épouse d'Étienne de Blois. Le roi Louis VI, instruit de l'affaire, en avait averti le pape Honorius, mais sans vouloir d'abord entrer dans ces vues. Toutefois après un nouvel examen et une enquête faite auprès de Thibaut, comte de Chartres, il était revenu sur sa première détermination, avait cédé aux moines de Marmoutier l'église de Saint-Martin et prié le pape de vouloir confirmer ce changement (5). Ce projet fut mis à exécution par l'évêque de Chartres le 25 juin, en présence du cardinal Matthieu d'Albano, légat apostolique (6)

1. Pat. lat., t. 166, 859. Une édition plus soignée de cet écrit a été donnée par Knopfler (*Histor. Jahrbuch*, 1887, 672-695).

2. *Gesta Trevir.* ap., MGH, VIII, 199.

3. Baluze. *Miscell.*, IV, 555 ; Mabillon, *De re dipl.*, ed. Neapol., 619-620 ; *Annal. Bened.*, VI, 167.

4. Son départ doit être antérieur au 4 mai, date d'une lettre qui lui fut adressée par Honorius.

5. Mabillon, *Annal.*, VI. 166.

6. *Ib.*; Luchaire, *Louis VI*, pp. 191-192.

Il y aurait sans doute lieu de rapporter à la même époque une donation antérieure au 3 août 1128 et datée de Janville, dans les environs de Chartres, que le cardinal obtint en faveur de son ancien prieuré de Saint-Martin. Par cet acte, Louis VI, à la prière du légat, de la reine Adélaïde et de Philippe, roi désigné, quittait de toutes coutumes et exactions la terre que Saint-Martin possédait à Pontoise, sauf que le roi se réservait les chevauchées et expéditions sur les habitants de la dite terre, lesquels d'ailleurs ne pourraient plus être convoqués que sur l'ordre exprès du roi ou de son sénéchal. Le cardinal-légat dressa l'acte de cette donation à Janville, en présence de l'archevêque de Reims et d'un certain nombre d'évêques et d'abbés (1).

Nous savons aussi qu'au cours de sa légation le cardinal d'Albano se rendit au monastère du Saint-Père de Chartres, et qu'il y ratifia le privilège de la libre élection des abbés. Le cardinal assista au chapitre présidé par l'abbé Eudes récemment élu, confirma de vive voix le susdit privilège et promit de le confirmer par écrit, ce qu'il fit dans un acte public revêtu de son sceau. Malheureusement cet acte ne porte point d'autre indication que celle de la légation du cardinal et de la récente élection de l'abbé Eudes (2).

Tandis que Matthieu poursuivait le cours de sa légation en France, il reçut d'Honorius II une lettre datée du 4 mai 1128, qui le chargeait de régler un différend survenu entre les moines de Luxeuil et ceux de Dijon. Ces derniers avaient usurpé les deux prieurés de Clermont et de Vignori, et Pascal II leur avait ordonné de les restituer. Cette restitution ne s'était pas effectuée. Le pape chargeait donc son légat de soumettre l'affaire à un nouvel examen et de faire rendre les prieurés à Luxeuil, suivant la teneur des lettres de Pascal II, tout en sauvegardant les droits éventuels des moines de Dijon. Du reste, il citait les deux parties à comparaître à Rome pour le 23 février 1129 (3).

Le légat convoqua les parties à Reims pour le 1er août (1128). Un grand nombre d'évêques et d'abbés de la province s'y étaient réunis pour régler un certain nombre d'affaires, particulièrement pour mettre fin au différend qui avait surgi entre le comte Guillaume de Flandre et son compétiteur Thierry d'Alsace. Le procès intenté par les moines de Luxeuil à ceux de Dijon fut soumis à

1. Marrier, *Historia*, 162; Tardif, *Mon. histor.*, n. 405. p 225 ; Luchaire, pp. 193-194.

2. Mabillon, *Annal.*, VI, 164 ; Guérard, *Cartul. de St- Père de Chartres*, II, pp. 267-268. D'après les auteurs du *Gallia*, Guillaume, prédécesseur d'Eudes, mourut le 22 décembre 1129 (*Gallia Christ.*, VIII, 1225), mais cette date n'est pas certaine.

3. HG., XV, 266 ; Pat. at. t. 166, col, 1278.

l'examen des évêques. L'on constata que les lettres de Pascal II ne contenaient rien de relatif à l'investiture dont Honorius II parlait dans la sienne ; au contraire, les privilèges pontificaux, les lettres de Pascal II et de Calixte II pour le monastère de Dijon faisaient une mention expresse des deux propriétés en litige. Les évêques décidèrent de reconnaître le droit des moines de Dijon, sauf à laisser ceux de Luxeuil dans l'état où ils étaient avant la réception de la lettre d'Honorius, auquel était réservé le droit de terminer le procès (1).

C'est dans cette réunion que le légat approuva la remise du monastère de Saint-Jean de Laon à des moines, en remplacement des religieuses qui l'occupaient précédemment. Cette substitution avait été décrétée au concile provincial tenu à Arras le 10 mai 1128 en présence du roi Louis VI. Saint Bernard n'avait pas dû être étranger à cette mesure (2). Le légat apposa également son sceau à la donation que l'évêque Simon de Noyon fit de l'autel de Dotaines à l'abbaye de Saint-Thierry de Reims (3).

Il se peut qu'on doive aussi rapporter à la présence du cardinal à Reims et dans la province deux actes non datés du cartulaire de St-Corneille de Compiègne. Le premier est un accord intervenu entre les chanoines de Compiègne et ceux de Saint-Étienne de Châlons relativement à une terre située à Saint-Amand. Cet accord fut confirmé par le légat, en présence des archevêques de Reims et de Sens et de plusieurs évêques de ces provinces, détails qui correspondent à ce que nous savons du concile de Reims (4). Toutefois il ne serait pas impossible que l'acte ait été donné lors du concile de Troyes, auquel assistaient également les deux archevêques mentionnés et un certain nombre d'évêques.

Le second document est une lettre du cardinal notifiant l'abandon fait en sa présence par les chanoines de Compiègne aux moines de Sainte-Marguerite des droits de sépulture et des offrandes de leurs paroissiens à Élincourt, moyennant une redevance annuelle de cinq sous (5). L'éditeur du cartulaire de Saint-Corneille

---

1. HG., XV, 266-267 ; Mabillon, *Annal.*, VI, 178 ; cf. S. Bern. ep. 14 (P. L., t. 182, col. 117-118).

2. S. Bern., ep. 48, ap. P. L., t. 182, col. 154 ; *Gallia christ.*, X, instr. 192 ; Marlot, *Hist. eccles. Rem.*, II, 309 ; Mabillon, *Annal.*, VI, 162 ; Luchaire, *Louis VI*, pp. 190-191.

3. Mabillon, *l. c.*

4. Collection Dom Grenier, t. III, avec la fausse date de 1120 ; imprimé dans E. Morel, *Cartulaire de l'abbaye de St-Corneille de Compiègne*, I, p. 91.

5. Morel, p. 99.

fait remarquer que Dom Bertheau, auteur d'une *Histoire de Compiègne*, signale la présence du cardinal-légat à Noyon en 1128, et pense que ce second acte aurait pu être délivré en cette circonstance.

Au mois d'octobre de la même année, le légat se trouva à Rouen, où il devait rencontrer le roi Henri d'Angleterre et traiter avec lui des intérêts de l'Église. Matthieu y réunit un concile auquel prirent part les évêques de Chartres et de Soissons, qui avaient accompagné le légat, et cinq évêques suffragants de Rouen, ainsi que les abbés de la province. L'archevêque Geoffroi, alors gravement malade, ne put assister aux délibérations du concile. Le cardinal y publia un certain nombre de décrets relatifs à la discipline ecclésiastique (1).

C'est dans cette visite à Rouen que, d'accord avec le roi, le cardinal-légat ordonna à l'abbé du Mont-Saint-Michel, Richard, ancien moine clunisien, d'abdiquer sa dignité et de retourner à Saint-Pancrace de Lewes, où il avait embrassé la vie monastique (2).

Ce ne serait peut-être pas dépasser les bornes de la vraisemblance que d'attribuer à l'influence du légat la nomination de son parent Hugues d'Amiens, ancien moine de Cluny, et en ce moment abbé de Reading, au siège de Rouen. L'archevêque Geoffroi, gravement malade lors du concile de Rouen, était mort le 28 novembre suivant (3). Il était de l'intérêt du roi et du légat de songer aussitôt à la personne de son successeur. Le cardinal était resté en relation avec son parent. Étant encore prieur de Saint-Martin-des-Champs, Matthieu lui avait demandé un traité sur des matières théologiques; l'abbé de Reading avait accédé à ce désir et lui avait dédié son travail. Dans sa dédicace, Hugues rappelait leur commune origine, et les liens qui les unissaient par le sang et dans le Christ. Plus tard, lorsque Matthieu eut été revêtu de la dignité cardinalice, il modifia cette dédicace et ajouta un septième livre aux autres composés antérieurement et qui constituaient une sorte de somme théologique (4).

Le choix de l'abbé de Reading était heureux à tout point de vue. C'était un homme de vertu, de science et d'autorité, comme en font

1. Orderic Vital, lib. XII, n. 23, ap. H.G., 746 et Pat. lat., t. 188, 921-922 ; Mabillon, *Annal.*, VI, 160 ; Pommeraye, *Concil. Rotomag.*, pp. 127-128 ; *Hist. des archev. de Rouen*, p. 312.

2. *Indiculus abb. Montis S. Mich.*, ap. Labbe, *Nova bibl. MS.*, p. 351 ; H.G., XIV, 493 ; *Gallia christ.*, XI, 517.

3. Vacandard, ap. *Revue des quest. histor.*, 1898, t. 64, p. 330.

4. Mabillon, *Annal.*, VI, 161 ; *Hist. litt. de la France*, XII, 655.

foi les lettres que lui adressèrent S. Bernard, en lui indiquant la ligne de conduite à suivre dans le gouvernement de son nouveau troupeau (1), et Pierre le Vénérable, qui lui rappelait l'affection qui les unissait à Cluny (2). D'ailleurs le choix qu'en avait fait précédemment le roi Henri Ier, pour le mettre à la tête de la nouvelle abbaye de Reading, indiquait assez l'estime qu'il avait pour sa personne. Le clergé de Rouen porta donc ses suffrages sur Hugues, et s'adressa au pape pour vaincre la résistance de l'élu. L'abbé de Reading céda, et il fut sacré dans l'église de Saint-Ouen de Rouen le 14 septembre 1130 (3).

Le 2 février 1129, nous rencontrons le légat à Châlons-sur-Marne, où il avait convoqué un synode afin d'examiner le différend survenu entre l'évêque Henri de Verdun et ses diocésains, différend qui remontait déjà à plusieurs années (4). L'évêque Henri, nommé au siège de Verdun par Henri V, s'était bientôt trouvé en conflit avec son clergé. On lui reprochait de mener une vie dissolue, de pratiquer la simonie et de dissiper les biens de l'Église (5). L'abbé Laurent de Saint-Vanne l'accusait de garder injustement des biens que son prédécesseur avait enlevés au monastère. Des plaintes avaient été adressées à Rome, et Calixte II avait cité l'évêque à comparaître devant lui pour la mi-carême de 1125. La mort du pape fut pour l'évêque un prétexte et une occasion de ne pas se rendre à cette citation. Mais les moines renouvelèrent leurs protestations et leurs plaintes auprès d'Honorius II, et, dès le 20 mars 1125, celui-ci adressait à l'évêque une sévère remontrance au sujet de sa désobéissance (6). Une nouvelle citation n'ayant pas eu plus d'effet que la première, le pape l'obligea par lettres du 3 octobre 1125 à faire droit aux réclamations de l'abbé de Saint-Vanne et à se trouver à Rome le 6 janvier 1126, pour y répondre de sa conduite, le suspendant jusque-là de l'exercice de ses fonctions épiscopales (7).

L'évêque crut qu'il était de son intérêt d'obtempérer cette fois à l'injonction papale, d'autant plus que l'abbé de Saint-Vanne en avait appelé à l'empereur et à l'archevêque de Mayence, et que Lothaire s'était prononcé en faveur de Laurent (8).

1. S. Bern., ep. 25 (P. L., 182, col. 129-130).
2. Petr. Ven., lib. VI, ep. 32 (P. L., 189, 444-446).
3. Mabillon, *l. c.* ; *Gallia*, XI, 44.
4. Albéric ap. M.G.H, XXIII, 828.
5. Laurent de Liége, *Gesta epp. Vird.* ap. M.G.H., X, 506; H.G., XIII, 636.
6. Jaffé, n° 7192.
7. Jaffé, n° 7213.
8. Laurent de Liége, *l. c.* ; Jaffé, *Mon. Mogunt.* 395; Stumpf, 3357; Bernhardi, 248.

Arrivé à Rome en compagnie de ses amis, Henri n'avait pas tardé à gagner à sa cause quelques cardinaux ; l'abbé de Saint-Vanne s'y présenta également. L'affaire fut traitée devant le pape, mais comme on n'arrivait pas à prouver d'une manière péremptoire les accusations portées contre l'évêque, le pape jugea opportun de remettre l'examen du conflit à son légat en France. Il lui écrivit donc de se rendre à Châlons, d'y convoquer l'archevêque de Reims et les évêques et de faire un examen minutieux de la cause (1). L'évêque de Verdun se présenta à Châlons, et, sur le conseil au moins indirect de S. Bernard, abdiqua volontairement sa charge (2). Il fut aussitôt remplacé par Ursion, abbé de Saint-Denis de Reims, personnage que Matthieu devait connaître personnellement (3).

Une autre affaire traitée à Châlons fut le différend survenu entre l'abbaye de Gorze et Hugues de Montfélix au sujet du domaine de Vanault-le-Chatel ; elle ne fut définitivement terminée qu'en 1132 par l'intervention d'Innocent II (4).

De Châlons, selon toute probabilité, le légat se dirigea vers Paris, où il convoqua, antérieurement au 14 avril, un synode dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. La date n'en est pas connue exactement, mais comme on possède une lettre d'Honorius relative à cette réunion et datée du 23 avril 1129, il y a lieu de placer cette assemblée peu de temps après celle de Châlons.

L'archevêque Renaud de Reims, les évêques Étienne de Paris, Geoffroi de Chartres et Goselin de Soissons avaient répondu à l'appel du cardinal, et le roi Louis VI honorait l'assemblée de sa présence. Le but du légat était de travailler à la restauration de la discipline monastique. Des plaintes sérieuses ayant été formulées contre les religieuses d'Argenteuil, les assistants demandèrent leur expulsion immédiate. L'abbé Suger de Saint-Denis fit alors valoir les droits immémoriaux de son monastère sur cette maison. Le légat l'invita à y placer de ses religieux, et, d'accord avec l'évêque de Paris, approuva cette substitution, qui reçut la confirmation d'Innocent II le 2 novembre 1130 (5).

Le 14 avril, jour même du couronnement de son fils Philippe à

---

1. H.G., XV, 269 ; Pat lat. 166, col. 1292-1293 ; Jaffé, 7320.
2. Laurent de Liége, *l. c.* ; S. Bern. ep. 48 ap. Pat. lat., 182, col. 154 ; H.G., XV, 550 ; *Annal. Disibod.*, ap. M.G.H., XVII, 24.
3. Bernhardi, *Lothar*, 246-250 ; *Gallia christ.*, XIII, 1199-1200.
4. d'Herbomez, *Cartul. de Gorze*, Paris, 273-274.
5. Lettre de Matthieu ap. Doublet, *Histoire de St-Denis*, 482 ; H.G., XV, 268, note b ; Labbe, *Conc.*, X, 936 ; Luchaire, *Louis VI*, pp. 199-200 ; Suger, *Vita Lud.* ap. H.G., XII, 49 ; ed. Lecoy de la Marche, 115 ; M.G.H., XXVI, 53.

Reims, Louis VI confirma les mesures prises au synode de Saint-Germain-des-Prés et céda le prieuré d'Argenteuil à l'abbé de Saint-Denis (1). De son côté, le pape Honorius II, par une lettre du 23 avril écrite à l'abbé Suger, donna également son approbation à la décision du légat (2).

Le légat intervint aussi dans un accord entre l'archevêque Henri de Sens et les chanoines d'Étampes, qui eut lieu à Saint-Denis, en présence des évêques Geoffroi de Chartres et Burchard de Meaux (3). Cet acte ne porte d'autre indication chronologique que celle de la légation de Matthieu. Nous croyons pouvoir le placer pendant le voyage du légat à Paris avant le mois d'avril 1129, de même qu'un autre document auquel il apposa son sceau, une charte de l'abbé Suger, qui confirmait une vente de terrain à bâtir situé devant le monastère de Saint-Denis (4).

Deux autres documents nous permettent de constater l'action du légat dans la province de Reims, et probablement vers le milieu de l'année 1129.

L'abbaye de Lobbes observait d'anciennes coutumes, différentes de celles de Cluny. Celles-ci avaient commencé à se répandre dans les monastères de la province ; elles avaient leurs partisans et leurs adversaires; l'abbaye d'Anchin, notamment, était un centre de propagande clunisienne. Il ne semble pas qu'on eût des reproches sérieux à adresser aux moines de Lobbes ou à leur abbé Walter. Cependant une poussée se manifesta bientôt en faveur de l'observance clunisienne dans les abbayes rémoises, et l'évêque de Cambrai, à l'instigation de son archidiacre Erlebald, ami intime de l'abbé Alvise d'Anchin, engagea les moines de Lobbes à adopter les usages de Cluny. Ce n'était pas en effet sans profit qu'on aurait entraîné Lobbes dans ce mouvement, et l'on pouvait espérer qu'une fois ce monastère gagné, on aurait bientôt à signaler d'autres conquêtes dans les maisons du diocèse de Liége. Les moines refusèrent d'agréer le changement tel qu'il était proposé par l'abbé Alvise, et ne voulurent pas accepter des moines d'Anchin comme instructeurs. On donna la préférence à des religieux des abbayes liégeoises de Saint-Jacques et de Saint-Laurent, où l'on observait également les règles de Cluny, et l'abbé Walter leur confia « la garde de l'ordre ».

1. Doublet, *l. c.* ; Félibien, *Hist. de St-Denis*, 95 ; Marlot, *Hist. eccl. Rem.*, II, 302 ; *Gallia*, X, instr. 192.

2. Doublet, 483 ; Félibien, 96 ; Labbe, X, 937 ; *Gallia*, VII, pr. 52 ; H.G., XV, 268 ; Pat. lat., 166, 1296 ; Jaffé, n° 7372 ; Luchaire, pp. 200-201.

3. Fleureau, *Antiquités d'Estampes*, p. 40 ; Pat. Lat., t. 173, 1201-1203.

4. Félibien, preuves XCVII ; Lecoy de la Marche, *Œuvres de Suger*, pp. 331-332.

On ne put s'entendre ; les moines liégeois ne parvinrent pas à faire adopter les nouveaux usages, et ils se retirèrent, en rendant, un témoignage de bonne vie à ceux qu'ils n'avaient pu gagner à l'observance clunisienne.

A cette nouvelle, grand scandale parmi les novateurs. On taxe l'abbé de faiblesse, on l'accuse ainsi que ses moines de mener une vie peu religieuse, et l'on porte ces plaintes auprès de l'archevêque de Reims et du légat apostolique, qui se trouvait en ce moment dans le pays. Le légat cite l'abbé à comparaître devant lui ; l'abbé, habitué aux affaires et sachant quel rôle le temps peut jouer dans la solution des difficultés, tarde de se rendre à l'appel. Le légat, croyant à une désobéissance formelle, le suspend de ses fonctions. Trompé dans ses calculs, Walter consulte ses collègues du voisinage, auteurs de cette dénonciation, et sur leur avis, va se présenter à Reims, où il abdique et remet sa charge entre les mains de l'archevêque (1).

Les moines essayèrent pendant quelque temps de résister au choix qu'on voulait leur imposer, mais ce fut le courant clunisien qui l'emporta dans la personne du moine Léonius d'Anchin, en ce moment prieur de Saint-Georges d'Hesdin (2). Serait-il téméraire d'attribuer au légat une influence dans ce mouvement en faveur des observances de Cluny dans les monastères rémois, au moment même où il se trouvait de passage dans la province ? Il y a tout lieu de croire que la campagne menée contre l'abbé Walter de Lobbes ne fut possible qu'avec la connivence du légat, peut-être même sans l'appui direct de l'archevêque. Matthieu était trop clunisien dans l'âme pour laisser échapper une occasion de faire triompher ses idées, et le dépit qu'il ressentit un peu plus tard, en voyant ces mêmes monastères abandonner une partie de ces idées, en est une preuve assez frappante.

L'autre document, daté de la même année, est celui de l'érection en abbaye du monastère de Saint-Léonard de Guines, où, sur le conseil du légat apostolique du chapitre de Thérouanne et de l'abbaye de Saint-Bertin, l'évêque Jean de Thérouanne introduisit les coutumes de Marcigny et plaça les moniales sous la direction

---

1. La date de cette abdication n'est pas connue. Nous savons qu'à la fin de cette année ou au commencement de 1130, l'archevêque de Reims partit pour Rome avec l'abbé Jean de Saint-Bertin, un de ceux que les Clunisiens poursuivaient également, mais qu'arrivé à mi-route il apprit la mort d'Honorius II (13-14 février 1130) et revint à Reims (*Gesta abb. S. Bertini*, ap. MGH., XIII, 660). A ce moment le légat se trouvait à Rome.

2. *Gesta abb. Lob.*, ap. MGH, XXI, 321-323.

des moines de Saint-Bertin (1). Cette adoption de l'observance de Marcigny est un fait à noter, étant donnée la présence du cardinal clunisien (2).

Nous ignorons à quelle époque le cardinal-légat reprit le chemin de Rome et quel itinéraire il suivit. Une chose est connue, c'est qu'il s'y trouvait pendant la dernière maladie d'Honorius II, et qu'il assista à la mort du pape, qui eut lieu dans la nuit du 13 au 14 février 1130 au monastère de Saint-André à Rome.

Adversaire déclaré du cardinal Pierre de Léon, ancien moine de Cluny que Pascal II avait appelé à Rome, mais dont les honneurs avaient modifié les sentiments, Matthieu s'était déclaré en faveur du cardinal Grégoire de Saint-Ange, dont l'élection eut lieu le 14 février dans l'église de Saint-André sur le Scaurus. L'élection d'Innocent II s'était faite avec précipitation, et, pour prévenir le choix regrettable qu'on aurait pu faire de Pierre de Léon, on avait omis quelques-unes des formalités usitées dans les élections pontificales. Rien d'étonnant qu'elle ait été aussitôt attaquée, et que les partisans de Pierre de Léon aient proclamé leur candidat pape sous le nom d'Anaclet II. N'ayant pas à nous prononcer sur la légitimité de l'élection d'Innocent II, nous ne nous occupons que du rôle rempli par le cardinal d'Albano en cette circonstance (3).

Obligé de fuir devant les partisans d'Anaclet, Innocent II s'était réfugié dès le 16 février au Palladium. C'est de là que le 18 il annonça avec ses électeurs sa promotion au roi Lothaire et l'invita à se rendre à Rome l'hiver suivant (4). Matthieu restait aux côtés du pape, et le 3 mars il apposait se signature à une bulle (5).

Lorsqu'Innocent II vit sa situation de plus en plus compromise à Rome, conseillé sans aucun doute par ses électeurs, il résolut de se rendre en France, dans l'espoir d'y trouver l'appui qui lui faisait défaut en Italie. Une légation dont il avait été chargé précédemment, l'avait fait connaître dans ce pays, et ses principaux électeurs, français d'origine et appartenant à des familles distinguées, pouvaient y triompher des hésitations par leur influence et l'étendue de leurs relations. Matthieu d'Albano appartenait à la congrégation de Cluny, comme

1. Duchesne, *Hist. générale des maisons de Guines*... Preuves, pp. 38-39 ; *Chronic. S. Bertini*, ap. MGH, XXV, 797.

2. Les coutumes de Marcigny étaient déjà connues dans la province : les moniales de Forest, près de Bruxelles, les observaient dès 1096 (cf. E. de Marneffe, *Cartul. d'Affighem* ap. *Annales pour servir à l'histoire de Belgique*, 2e section, I, p. 13). Sur la réputation de Marcigny voir Hauviller, *Ulrich von Cluny*, p. 48.

3. Cf. Bernhardi, *Lothar*, pp. 295 sqq. ; Watterich, *Vitæ Rom. pont.*, II, 174 sqq.

4. Jaffé, *Bibl. rer. Germ.*, V, 419 ; Pat. lat., t. 179, col. 53.

5. Jaffé, *Reg.* n° 7407.

Anaclet II, et, si l'on parvenait à gagner à la cause d'Innocent l'abbé de Cluny, l'adhésion de ce dernier entraînerait naturellement celle de tout l'ordre C'était du coup enlever à Anaclet un concours précieux et attacher à Innocent un nombre considérable d'adhérents. On peut supposer avec raison que le cardinal d'Albano s'interposa rapidement entre le pape de son choix et l'abbé de Cluny.Pierre le Vénérable lui-même atteste le zèle de Matthieu pour faire reconnaître l'élection du cardinal de Saint-Ange (1).

De Pise, où il avait dû séjourner pendant les mois de juin et de juillet, Innocent II était parti pour Gênes, où on le trouve dès le 2 août.Ce fut là qu'il s'embarqua pour la France.Dès le 11 septembre il était à Saint-Gilles, d'où il se dirigea, par Viviers, sur Cluny. Il fit son entrée solennelle dans la grande abbaye bourguignonne le 24 octobre (2). Pierre le Vénérable lui avait préparé une réception grandiose, justifiée par l'adhésion que le roi de France et les évêques du royaume avaient donnée à Innocent dans le concile d'Étampes (3). Le lendemain Innocent II consacrait la nouvelle basilique de Cluny, dont les proportions gigantesques frappèrent d'étonnement les contemporains (4).

Innocent II séjourna à Cluny pendant onze jours, et data de ce monastère plusieurs bulles,dont deux, des 2 et 3 novembre, portent la signature du cardinal d'Albano (5). Le 4 il se trouvait à Roanne, d'où il confirma le 5 les biens du prieuré clunisien de Saint-Arnoul de Crépy ; ici encore figure le nom de Matthieu (6). C'est aussi de Cluny et de Roanne que le pape confirma les mesures prises par l'ancien légat d'Honorius en faveur des monastères de Saint-Denis et de Saint-Jean de Laon (7). De là Innocent se dirigea vers Clermont, où il tint un synode le 18 novembre, puis vers Autun, et Saint-Benoît-sur-Loire, où il rencontra, au commencement de janvier, le roi de France, la reine Adélaïde et leur fils Philippe, venus pour lui offrir l'hommage de leur dévouement (8).

De Chartres, où il était arrivé le 13 et où il rencontra le roi Henri d'Angleterre, le pape se rendit au monastère de Morigny, où il

---

1. Epist. II, 16 ; ap P. L., t. 189, col. 128.
2. Orderic Vital, XIII, 3 (P. L., 188, 933 ; MGH, XX, 80).
3. Bernhardi, p. 327. Sur la date du concile d'Étampes voir Vacandard, *S. Bernard et le schisme d'Anaclet en France* ap. *Revue des questions historiques*, 1888, 124-126 ; *Vie de S. Bernard*, I, 291 ; Luchaire, *Louis VI*, pp. 214-215.
4. Pignot, III, 150.
5. Jaffé, *Reg.* n° 7425, 7427 ; Pat. Lat. 179, col. 64, 65.
6. Jaffé, 7429 ; Pat. lat. *l. c.*, col. 66.
7. Jaffé, 7426, 7428.
8. Luchaire, p. 217.

arriva le 19. Le 20 il fit la dédicace de l'autel de Saint-Laurent et des saints martyrs en présence des cardinaux de sa suite, parmi lesquels figure Matthieu, et de nombreux prélats (1). Selon toute vraisemblance, le cardinal d'Albano ne quitta pas le pape pendant son voyage à travers la France.

De Morigny le pape se dirigea vers Liége, où il devait rencontrer le roi Lothaire, par Provins, Châlons, Rebais, Saint-Quentin, Cambrai et Lobbes. Dans ce monastère, le pape célébra la messe à l'autel de St-Pierre et adressa un discours aux moines réunis dans le chapitre et aux nombreux prélats venus pour le saluer. Cette visite, très probablement, coïncidait avec la fête de S. Benoît, qui, en 1131, tombait un samedi (2). Le 22, le pontife faisait son entrée solennelle à Liége, où le roi Lothaire le reçut avec les témoignages de respect dûs au vicaire du Christ et au successeur de Pierre (3).

Nombreuses furent les affaires, tant d'ordre spirituel que temporel qui furent expédiées à Liége pendant le séjour du pape et du roi (4). Innocent II et Lothaire prirent congé l'un de l'autre au commencement d'avril, après le 3 de ce mois, le pape pour gagner Paris en passant par Laon, où il séjourna les 12 et 13, Lothaire pour reprendre la route d'Allemagne par Trèves.

Le cardinal d'Albano, chargé par le pape de régler certaines affaires en Allemagne, et probablement aussi de promouvoir ses intérêts à la cour, accompagna le roi dans son voyage à Trèves.

Lothaire se rendit d'abord à Stavelot, où le 13 il investit des droits régaliens l'abbé Wibald, élu le 16 novembre de l'année précédente (5). De là le prince partit pour Echternach, afin d'y vénérer les reliques de S. Willibrord (6), comme il l'avait fait à Stavelot pour celles de S. Remacle ; il arriva à Trèves avant le 19, entouré d'un certain nombre de prélats et de seigneurs qui avaient pris part à l'assemblée de Liége. La fête de Pâques fut célébrée avec les solennités accoutumées, puis l'on songea à procéder à l'élection d'un nouvel archevêque, suivant une décision prise à Liége par le pape d'accord avec le roi (7).

L'archevêque Meginher était mort à Parme le 1er octobre 1130,

1. *Chron. Morin.* ap. HG. XII, 80 : MGH, XXVI, 40.
2. *Annal. Laub.*, MGH., IV, 22 ; *Gest. abb. Lob.*, ib., XXI, 325.
3. Bernhardi, 356.
4. Ib., 356-365.
5. Martène, *Ampl. Coll.*, II, 158 ; Stumpf, 3261.
6. Stumpf, 3262.
7. Bernhardi, 366-367.

et celui que le clergé de Trèves lui avait donné pour successeur, Bruno, prévôt de Coblence et frère du comte Adolphe de Berg, avait décliné ce choix. Le siège archiépiscopal restait donc vacant. A l'arrivée du roi, il n'y avait pas moins de six candidats en vue, dont cinq présentés par le clergé et un par les laïques. Le candidat de ces derniers était Gebhard de Henneberg, qui s'était vu précédemment débouter de ses prétentions à l'évêché d'Augsbourg, mais qui avait pour lui la majeure partie du clergé de Trèves. La minorité, qui avait sans doute pressenti le légat au sujet de l'attitude que le pape prendrait vis-à-vis de Gebhard, fit une opposition énergique à ce choix. Elle s'adressa en secret au légat, et le pria de proposer, d'accord avec l'évêque de Metz, un candidat qui serait agréable au roi, s'engageant à reconnaître ce choix. Le légat répondit que Lothaire désirait voir élire Albéron, primicier de Metz. L'opposition eut vent de ces négociations, et, voyant que la candidature de Gebhard était sans espoir, mit en avant le nom du prévôt de Trèves, Godefroid, que tout le clergé, y compris les membres de la minorité, avaient placé en tête de liste. Godefroid faisait partie de la minorité, et celle-ci était liée vis-à-vis du légat. Que faire ? La seule solution était de faire traîner les choses en longueur. On ne put procéder au vote, et le roi, fatigué de tous ces débats, déclara que, d'accord avec les évêques, il réglerait définitivement cette affaire à Mayence (1).

Le roi parti, la faction pontificale crut devoir aller de l'avant, et, sans doute de concert avec le légat, procéda dans la cathédrale à l'élection du primicier de Metz, conformément, croyaient-ils, au désir de Lothaire. Cette démarche ne fit qu'embrouiller la situation.

On ne sait combien de temps le légat séjourna à Trèves, mais on peut croire qu'il se rendit de là en Lorraine, avant de prendre la route de Mayence.

Laurent de Liége rapporte qu'à son retour de Paris, où il avait été sacré par le pape, le 19 avril 1131, l'évêque Albéron de Verdun s'était empressé de venir trouver le roi à Trèves. Le pays de Verdun était alors opprimé par le comte Renaud de Bar. Celui-ci, profitant de la faiblesse du nouvel évêque élu Ursion, avait construit un donjon dans la ville et en avait fait un asile de voleurs. De retour de Trèves, l'évêque Albéron demanda au comte de démolir cette tour. Celui-ci refusa. L'évêque ordonna alors une procession générale avec toutes les châsses de la cité, et, accompagné

1. Bernhardi, 369-371; cf. H. G., XIV, 352-353.

du légat et du clergé, se rendit au château de Dieulouart pour supplier le comte d'acquiescer à sa demande. Renaud resta insensible à cette démarche. Mais la ruse eut raison de la violence du comte : un des gardiens de la tour, gagné par le primicier et par l'évêque, promit de livrer le donjon au jour de la Pentecôte (3 juin), ce qui eut lieu effectivement (1).

Comme on en était convenu, l'empereur se trouva au synode de Mayence, qui devait être présidé par le cardinal d'Albano. Cette réunion est postérieure au 24 juin, date du séjour de Lothaire à Strasbourg. L'archevêque de Mayence s'y trouva avec les évêques d'Augsbourg, d'Eichstaedt, de Bamberg, de Spire et de Worms. L'évêque de Strasbourg, contre lequel le clergé avait formulé de graves accusations, se sentant d'ailleurs abandonné par le roi, prévint une sentence de déposition en remettant sa charge entre les mains du légat et de l'archevêque (2).

Restait la question de l'archevêque élu de Trèves. Les partisans d'Albéron comparurent, et notifièrent au roi l'élection de ce dernier, mais les plaintes formulées au sujet de l'irrégularité de cette élection empêchèrent le roi de donner l'investiture au primicier de Metz. Le légat lui rappela la promesse faite à Trèves, mais le roi déclara qu'il n'avait rien promis, et que son intention avait été d'investir Albéron, dans le cas seulement où son élection aurait été faite du consentement de tous les intéressés. Le cardinal-légat et l'évêque de Metz avaient-ils outrepassé leurs pouvoirs et dissimulé en partie la pensée du roi, dans l'espoir de peser sur un certain nombre d'électeurs et avec l'arrière-pensée de faire ratifier après coup la candidature de leur choix ? On serait porté à le croire. C'est bien d'ailleurs là l'opinion exprimée par la minorité des électeurs dans une lettre adressée à Innocent II, quand, rentrés à Trèves, ils virent que la presque totalité des membres du clergé et le peuple étaient contre eux. Ils supplièrent donc le pape ou de ratifier le choix fait précédemment de Bruno, ou de les autoriser à procéder à une élection qui réunît cette fois tous les suffrages, ou bien encore d'agir auprès de Lothaire en faveur d'Albéron. Le concile qu'Innocent II allait bientôt tenir à Reims devait terminer cette malheureuse affaire. Albéron avait pour lui l'appui du cardinal-légat et de S. Norbert. Le choix paraissait heureux ; Innocent II ratifia son élection et lui fit prendre rang parmi les archevêques (3).

1. MGH, X, 508-509 ; Albéric, ib. XXIII, 830.
2 *Annal. Disibod.* ap. MGH,. XVII, 245 ; Bernhardi, 375.
3. Hontheim, *Prodrom. hist. Trevir*, I, 517 ; Hartzheim, *Conc. Germ.*, III, 320 ; Binterim, *Concilien*, IV, 47 ; Bernhardi, 376-377.

De Mayence le légat dut regagner la France où le pape devait ouvrir le concile de Reims le 18 octobre de cette année. Le silence des documents ne nous permet pas de dire à quelle date il rejoignit le pape. Deux traditions très tardives signalent sa présence en Belgique dans le courant de l'année 1131. D'après la première, dont on ne trouve de trace qu'à une époque assez récente, il aurait été présent à la consécration de l'église de Salzinnes près de Namur faite par le pape lui-même en 1131, avec le cardinal d'Ostie, l'archevêque Hugues de Rouen et les évêques de Verdun, de Châlons-sur-Marne, de Soissons et d'Arras (1). Malheureusement cette tradition ne cadre pas avec les étapes connues de l'itinéraire du pontife, et il y a lieu de la considérer comme dénuée de fondement historique (2).

Il en est de même d'une prétendue bulle du même pape, qui aurait consacré, toujours en présence des mêmes prélats, l'église de St-Jean-au-Marais à Bruxelles le 15 octobre 1131. Chose curieuse, tandis que la tradition de Salzinnes rapporte que le pape consacra l'église de ce monastère « à l'honneur de la sainte Vierge, de S. Pierre et de S. Paul, de S. Étienne premier martyr, de S. Hilaire et de S. Médard (3), » celle de Bruxelles mentionne les mêmes saints, sauf que S. Gildard a pris la place de S. Hilaire. La tradition de Bruxelles est attestée par un acte de l'évêque de Cambrai, Henri de Berghes, du 22 novembre 1497 (4). Il est inutile de faire ressortir ici le défaut d'authenticité de ce prétendu document pontifical (5). Abstraction faite d'autres points, la date du 15 octobre est absolument insoutenable. Car c'est précisément en ce jour que le pape consacrait l'église du monastère de St-Médard de Soissons « en l'honneur de la Vierge, des SS. Apôtres et martyrs et de S. Médard, évêque et confesseur (6). » La tradition de Salzinnes et de Bruxelles a donc localisé en deux endroits différents un fait qui ne s'est réellement présenté qu'à Soissons.

De Blois, où il se trouvait encore le 6 octobre, Innocent II avait gagné Paris par Étampes. Louis VI et son fils Philippe lui avaient fait un accueil très affectueux et lui avaient également prodigué les marques de respect à son départ. Le pape était en route pour Reims et ne devait pas être bien loin de la capitale du royaume,

1. Galliot, *Hist. du comté de Namur*, IV, 304.
2. Cf. Berlière, *Monasticon belge*, I, 102.
3. Galliot, *l. c.*
4. Miræus, *Opp. dipl.*, I, 94-95.
5. Cf. *Analectes pour servir à l'hist. eccl. de Belg.*, IV, 26.
6. *Annal. S. Medardi Suess.* ap. MGH. XXVI, 520 ; *Auctar. Laud.* ib. VI, 446.

quand le jeune roi Philippe mourut des suites d'une chute de cheval dans une rue de Paris le 13 octobre, le jour même où Louis VI avait convoqué dans cette ville l'armée royale en vue d'une expédition contre certains seigneurs du Vexin (1). A cette triste nouvelle, le pape dépêcha aussitôt le cardinal d'Albano et l'évêque de Chartres pour porter au roi l'expression de ses condoléances (2).

Le concile de Reims s'ouvrit le 18 octobre en présence de trois cents évêques et abbés ; le roi, la reine et le jeune prince Louis, qui devait être couronné en remplacement de son frère Philippe, assistaient à ces assises solennelles. C'était la reconnaissance officielle de l'obédience d'Innocent II par le roi de France, au moment même où le roi Henri d'Angleterre lui envoyait l'expression de son dévouement par l'archevêque de Rouen, et où les rois d'Espagne se déclaraient également ses fils soumis (3).

Il ne peut être douteux que le cardinal d'Albano n'ait rejoint le pape aussitôt après avoir rempli son message à Paris, et qu'il ne soit resté dans l'entourage du pape pendant toute la durée du concile et le séjour d'Innocent dans cette ville. Nous le voyons intervenir comme commissaire avec d'autres prélats pour terminer un différend survenu entre les abbés Suger de Saint-Denis et Lanzon de Saint-Mihiel-sur-Meuse au sujet de la villa de Salonne, accord qui fut confirmé à Reims par le pape le 2 novembre de cette année (4), ainsi que dans une autre contestation survenue entre l'abbaye de Gorze et Hugues de Montfélix (5). Pierre le Vénérable, qui fait une courte mention du voyage du pape en France dans sa vie de Matthieu d'Albano, fait honneur à ce dernier des heureux résultats obtenus par Innocent : ce serait lui qui aurait concilié au nouveau pontife l'adhésion de la majeure partie de la chrétienté (6). Ce témoignage peut pécher par excès d'admiration ; il n'en contient pas moins un grand fond de vérité.

III

Le premier tiers du XII^e^ siècle fut marqué par un renouvellement de ferveur dans les monastères bénédictins de la province ecclésiastique de Reims. Les coutumes de Cluny, qui passait pour

1. *Chron. Morin.* ap. H.G., XII, 81 ; MGH., XXVI, 42.
2. *Ib.*
3. Bernhardi, 383-384.
4. Doublet, *Hist. de S. Denis*, p. 487 ; Lecoy de la Marche, *Suger*, 369-370.
5. A. d'Herbomez, *Cartul. de Gorze*, p. 273.
6. *De Mirac.*, II, 16, ap. P.L., 189, 928.

« le monastère le mieux réglé de toute la France » (1), s'étaient rapidement propagées dans nos contrées. L'abbaye de Saint-Bertin, où la réforme avait été introduite par douze moines envoyés par S. Hugues de Cluny, exerça bientôt son action sur celles de Saint-Vaast d'Arras, d'Auchy, d'Anchin, de Bergues St-Winnoc, de Saint-Pierre et de St-Bavon de Gand, de Saint-Remi de Reims. Anchin devint à son tour un foyer de restauration monastique, qui se fit sentir à Saint-Martin de Tournai, à Crespin, à Saint-Médard de Soissons. Le mouvement s'étendit peu à peu : Anchin propagea les coutumes de Cluny et la réforme à Lobbes, à St-Quentin-au-Mont, à Saint-Corneille de Compiègne, à Marchienne, à Honnecourt, à Saint-Sépulcre de Cambrai, à Hautmont, à Saint-Thierry de Reims. Saint-Médard de Soissons,que gouvernait l'abbé Godefroid, plus tard évêque de Châlons, celui que Pierre le vénérable, appelle « le propagateur, le protecteur de l'ordre clunisien, le restaurateur de la discipline régulière en France (2) », envoie à Saint-Vincent de Laon l'abbé Anselme, qui sera bientôt appelé à monter sur le siège épiscopal de Tournai. Saint-Vincent de Laon, devenu une véritable pépinière d'abbés, donne de ses moines à Rebais, à Maurmont, à Cambrai, à Saint-André du Câteau, à Hasnon, à Fémy, à Vertus, à Saint-Nicolas de Ribemont, à Saint-Michel en Thiérache. A Reims l'abbaye de Saint-Nicaise constitue également un centre d'action religieuse, dont on peut suivre l'influence à Saint-Thierry, à Saint-Nicolas-au-Bois, et, par ce dernier monastère, à Lagny, à Saint-Michel, à St-Éloi de Noyon, à Saint-Amand. Tous ces monastères, peuplés d'excellents religieux, d'abbés instruits autant que vertueux se prêtent un mutuel appui. Appelés à prendre la direction de diocèses, quelques-uns de ces abbés, tels que Alvise d'Arras, Godefroid de Châlons, Anselme de Tournai, Odon de Cambrai, continueront avec plus d'autorité leur action bienfaisante et rendront à l'ordre monastique une vigueur nouvelle (3).

La création de l'ordre de Cîteaux, surtout l'action personnelle de S. Bernard, n'avaient pas été étrangères à cette rénovation de l'esprit monastique dans la province ecclésiastique de Reims. On retrouve dans la correspondance du saint abbé de Clairvaux plus d'une trace de son intervention directe en faveur de la réforme

1. Herman de Tournai, *Liber de restaur. S. Martini*, n. 80 ap. M.G.H., XIV, 313.
2. Pet. Vener. Liber II, et, 43 ap. P. L. t. 189, col. 265.
3. Nous nous permettons de renvoyer pour les preuves à notre travail sur *Les origines de Cîteaux et l'ordre bénédictin au XII^e siècle*, ap. *Revue d'histoire ecclésiastique*, I (1900), 448-741; II (1901), 253-290.

religieuse dans les monastères de notre pays. Le retour de Cîteaux à la lettre de la Règle, sa façon d'interpréter les préceptes du travail et de la prière liturgique, l'équilibre qu'on y avait rétabli entre le travail et la prière, le retour à une conception plus austère des devoirs de la vie du cloître, de la pénitence et de la solitude avaient frappé l'esprit de tous ceux qui s'intéressaient au maintien ou à la restauration de la discipline régulière. Si l'on ne pouvait adopter entièrement la manière de voir des réformateurs cisterciens, ni introduire dans la grande famille bénédictine l'organisation cistercienne, la dépendance hiérarchique des monastères entre eux et leur subordination complète à l'autorité d'un chapitre général, il y avait cependant lieu de mettre à profit l'expérience tentée par le nouvel ordre, et d'étendre aux monastères bénédictins les heureux résultats obtenus dans certains points de l'observance régulière.

Le travail manuel avait été généralement aboli, les offices liturgiques avaient pris une extension démesurée, l'enseignement public avait graduellement disparu, sous l'influence clunisienne qui lui était hostile, la discipline monastique avait souffert de l'abandon du travail et du manque d'occupations intellectuelles. L'équilibre avait été rétabli par un renforcement de la loi du silence et par une culture plus intensive de la vie intérieure. Mais le maintien de celle-ci dépendait de l'énergie, de la sainteté et des capacités des chefs des monastères. L'âge, la maladie, le surcroît d'occupations extérieures venaient souvent paralyser les meilleures volontés, et conséquemment mettre en jeu les résultats péniblement acquis pendant des années d'un travail assidu. Dans ces circonstances critiques on était réduit à solliciter le bienveillant concours d'un monastère voisin ; mais ce n'était pas toujours chose facile que l'introduction d'étrangers dans un monastère qu'aucun lien ne rattachait à son voisin et que divisaient peut-être des intérêts particuliers. La création du chapitre général à Cîteaux avait introduit l'unité dans le corps monastique, et, tout en sauvegardant les intérêts particuliers et une grande autonomie des monastères, donné aux abbayes les moyens de se prêter un concours efficace, et d'être à l'abri des surprises ou des fluctuations que l'on déplorait dans les monastères bénédictins. N'était-il donc pas possible de faire bénéficier ceux-ci des heureux résultats constatés à Cîteaux? Plusieurs abbés bénédictins de la province de Reims le pensèrent et crurent que des réunions périodiques des abbés auraient pour effet immédiat d'entretenir la ferveur monastique, de veiller aux

abus qui pourraient se glisser çà et là, et d'y porter un prompt remède. La convocation d'un concile à Reims par Innocent II leur fournissait l'occasion de se voir et de s'entendre sur ce point, peut-être même de prendre des mesures immédiates et de les faire sanctionner par le souverain pontife.

Le concile convoqué par Innocent II et qui s'ouvrit le 18 octobre, avait amené à Reims un nombre considérable d'évêques et d'abbés (1), au premier rang desquels figurait l'intrépide défenseur du pape, Bernard de Clairvaux. Les abbés bénédictins de la province durent s'y trouver en grand nombre ; on peut même affirmer avec une grande vraisemblance qu'ils profitèrent de cette réunion pour échanger leurs vues sur la situation de l'ordre, et que de leurs délibérations sortit une importante résolution, l'institution de chapitres annuels. On possède le texte d'une association créée à Reims entre différents abbés de la province ; ce texte rapproché d'une lettre du cardinal d'Albano qui la combattit, permet d'établir que cet acte est bien le procès-verbal du premier chapitre bénédictin de la province de Reims.

Le chroniqueur contemporain de l'abbaye de Lobbes, parlant du zèle de l'abbé Léonius pour le rétablissement de la discipline claustrale, rapporte que ce fut sous son abbatiat (1131-1137), et avec l'approbation d'Innocent II (14 fév. 1130-1143) et de l'archevêque Renaud de Reims qu'on décida, ce qui fut aussitôt mis à exécution, que les abbés qui se trouvaient unis par les liens d'une même observance, se réuniraient tous les ans pour travailler à l'affermissement de la discipline (2).

L'accord intervenu à Reims entre les abbés bénédictins, parmi lesquels on remarque ceux de St-Nicolas-au-Bois, de St-Quentin-au-Mont, de St-Éloi de Noyon, de St-Thierry, de Chezy, de Rebais, de Lagny, de Liessies, de St-Vincent de Laon, d'Orbais, de St-Michel en Thiérache, d'Homblières, de St-Lucien de Beauvais, de Hautmont, de St-Sépulcre de Cambrai, de St-Amand, d'Hasnon et de St-Jean de Laon, portait sur trois points : La réduction des prières liturgiques, la diminution des solennités et le renforcement de la loi du silence, du jeûne et de l'abstinence — points auxquels le chroniqueur de Lobbes fait manifestement allusion. Or ces trois points sont précisément ceux qu'attaque le cardinal Matthieu d'Albano dans une lettre adressée « aux abbés qui ont décidé de se réunir chaque année à Reims pour la correction de

1. Orderic Vital, XIII, 3, ap. P. L. t. 188, col.934; *Chron. Morin.* ap. MGH., XXI, 82.
2. *Gesta abb. Lob.* ap. MGH. XXI, 324.

l'ordre monastique ». L'attaque du cardinal fut repoussée par les abbés pendant la légation de Matthieu. Or celui-ci cessa d'exercer cette charge à partir des premiers mois de 1132. C'est donc à la fin de 1131 ou au commencement de l'année 1132 qu'il dut écrire la lettre en question, donc à la suite du concile de Reims.

Le procès-verbal de la réunion de Reims contient d'abord des mesures relatives aux suffrages à accorder aux frères défunts. On décida que la psalmodie serait plus lente, et, pour trouver le temps nécessaire, on supprima un certain nombre de psaumes, que la tradition avait introduits en dehors de l'office canonique, on abolit un certain nombre de mélodies neumatiques. La solennité des offices fut également simplifiée ; on abandonna l'usage de revêtir la chape à certaines fêtes, pour se contenter du froc ou coule noire

Un point plus important fut le rétablissement de l'abstinence et du jeûne prescrit par la règle, l'interdiction faite aux abbés de prendre leurs repas dans leurs chambres, à moins de nécessité, l'obligation du silence perpétuel dans la clôture pour toute la communauté(1).

Cette innovation au sein de l'ordre bénédictin n'eut pas l'heur de plaire au cardinal d'Albano. Celui-ci n'avait jamais pu concevoir d'autre idéal que celui des coutumes clunisiennes; l'abandon de celles-ci constituait à ses yeux une sorte d'apostasie, une abdication de la tradition vis-à-vis du nouvel ordre de Cîteaux. La simplification de l'office liturgique, la modification de la psalmodie, l'abrogation du colloque dans le cloître trahissaient une influence cistercienne. S. Bernard ne devait pas être étranger à ce mouvement, et l'invitation qui lui fut adressée plus tard par les abbés d'assister à une de leurs réunions, montra bien l'importance qu'on attachait à ses avis (2). Et c'était précisément au moment où les coutumes de Cluny avaient pénétré dans les monastères de la province de Reims, que cette réunion d'abbés formés à leur école venait ébranler leur crédit ! Douter de Cluny, c'était blesser au plus vif de son être l'ardent clunisien qu'était Matthieu. Le légat pontifical ne comprenait pas les motifs qui avaient déterminé les abbés bénédictins à secouer le joug de la tradition ; peut-être avait-il raison de les prémunir contre leurs innovations, puisqu'il ne voyait pas dans quelle mesure elles pourraient favoriser le développement de la discipline.

Cîteaux avait créé une nouvelle organisation monastique ; on y

---

1. Le texte de ce document a été d'abord publié par A. Molinier, *Les obituaires français au M. A.*, Paris, 1890, 288-289. Nous l'avons reprodruit dans la *Revue Bénédictine*, 1891, pp. 260-261 et dans les *Documents pour servir à l'hist. eccl. de Belgique*, I, pp. 92-93.

2. Epist. 91 ap. P. L. t. 182, 223-224 ; cf. ep. 66, ib., 173 ; Mabillon, *Annal.*, VI, 188.

avait remis en vigueur la lettre de la Règle, sans tenir compte des interprétations traditionnelles; on l'avait même mise à l'abri de toute interprétation privée, en soumettant tous les membres de l'ordre à une même et une seule autorité, celle du chapitre général. On avait introduit des modifications importantes dans la disposition de la vie des moines ; si on avait abrégé les offices liturgiques, qui, depuis le IXe siècle, n'avaient cessé de prendre une extension toujours croissante, c'est que le travail avait repris dans l'horaire du moine la place que lui avait assignée S. Benoît ; si l'enseignement public avait été écarté, de même que l'excercice du ministère ecclésiastique, c'est que l'idée de moine, de solitaire ne s'accordait pas, disait-on,avec une action quelconque sur la société.L'esprit de pénitence, de pauvreté et de recueillement dominait toute la vie du cistercien,tandis que les grandes abbayes bénédictines concentraient presque toute la vie de leurs moines dans la célébration majestueuse de l'office divin, dans la culture des arts, parfois dans l'enseignement des lettres, et dans l'administration des propriétés. Le monastère bénédictin n'était pas fermé au monde ; son action pouvait rayonner au loin, et l'histoire est là pour attester les immenses services rendus à l'Église et à l'État par ces nombreux monastères, où la piété, les sciences et les arts furent cultivés avec tant d'ardeur, par ces monastères qui furent pendant longtemps, notamment aux XIe et XIIe siècles, des pépinières d'évêques et de cardinaux.

Les réformateurs bénédictins du XIIe siècle, qui voulurent rester sur le terrain de la tradition, ne comprirent pas l'évolution qui s'opérait au sein de la chrétienté, spécialement en France, où le pouvoir féodal s'effaçait de plus en plus vis-à-vis de la couronne. Le mouvement religieux et intellectuel se reportait de plus en plus vers les villes; de nouveaux ordres réclamaient et attiraient sans cesse de nombreuses recrues,se partageant en quelque sorte les diverses vocations que l'ordre bénédictin avait jusque-là réunies en son sein. On ne pouvait pas revenir partout au travail manuel, à l'exemple de Cîteaux. Au lieu d'adapter l'ordre aux nouveaux besoins de l'époque, et reprendre ainsi l'hégémonie intellectuelle et artistique par un vigoureux effort que le rapprochement des esprits facilitait et qu'un groupement fédératif eût soutenu, on se cantonna dans une sorte de conservativisme outré. On renforça la discipline, on insista sur la culture de la vie intérieure ; celle-ci, pour se développer, avait besoin de l'enseignement et de la culture intellectuelle. Il arriva un moment où l'un et l'autre faiblirent, et, quand la sève circula

avec moins d'abondance, on se trouva appauvri et devancé par les nouvelles congrégations fondées au cours du XII^e siècle.

Cluny s'était fait un idéal de la vie monastique : le centre en était la prière liturgique. Tout avait cédé devant la psalmodie ; la longueur de l'office, les fatigues occasionnées par les solennités liturgiques avaient dû reléguer à l'arrière-plan le travail manuel et même, dans une grande mesure, la culture intellectuelle et surtout l'enseignement. Aux yeux du Clunisien, le moine était avant tout l'homme de la prière, presque uniquement l'homme de la prière liturgique. Tel était l'idéal du cardinal d'Albano : il ne se fit pas faute de le rappeler aux abbés bénédictins de la province de Reims. Sa lettre, véritable mosaïque de textes bibliques, réquisitoire en règle contre l'assemblée de Reims, est une apologie des coutumes de Cluny. Elle ne fut pas tout à fait du goût des abbés Rémois, qui rendirent au cardinal légat plaisanterie pour plaisanterie et raison pour raison (1).

Après avoir félicité « les pères conscrits, les sénateurs de la cour céleste, ces abbés qui avaient décidé de se réunir chaque année à Reims pour l'amendement de l'ordre monastique », du zèle qu'ils déployaient à restaurer la discipline dans leurs monastères, le cardinal s'étonne des mesures qu'ils ont cru devoir prendre dans leur assemblée. Ce n'est pas qu'il ignore l'importance du silence, tant recommandé par l'Écriture et par la règle de S. Benoît, mais pourquoi, leur demande-t-il, pourquoi ont-ils décrété le silence absolu et perpétuel, alors que les Chartreux eux-mêmes ont une récréation hebdomadaire ? C'est en vain qu'ils invoqueraient en leur faveur les témoignages de l'Écriture et de la Règle : on y suppose évidemment qu'il est des cas où il y a utilité et nécessité de parler. C'est ce qu'autorisaient les coutumes de Cluny, qu'ils suivaient jusque-là dans leurs monastères, coutumes qui avaient contribué à y relever la discipline. Ces coutumes autorisaient un colloque dans le cloître à certains jours à l'issue du chapitre. On n'y causait que de choses bonnes et utiles ; encore ce court entretien était-il surveillé avec soin par le prieur et les anciens, que Matthieu compare à des chiens de garde toujours prêts à aboyer contre les délinquants. Ce colloque avait son utilité, car c'est pendant sa durée que le camérier et le cellérier étaient à la disposition des frères qui avaient besoin de leur adresser des demandes. Vous pouvez supprimer ce colloque, leur dit-il, vous n'empêcherez point que les frères n'aient

1. La lettre du cardinal d'Albano et la réponse des abbés ont été publiées dans nos *Documents inédits*, I, 94-110.

besoin de communiquer entre eux ; on ne pourra plus le faire en public, on le fera en cachette, et ce ne sera pas pour le plus grand bien de la discipline. D'ailleurs eux-mêmes ne sont-ils pas obligés de causer avec leurs serviteurs et leurs fermiers et parfois bien tard dans la nuit, après complies, à l'heure où S. Benoît impose le plus grand silence ? Ils vont donc trop loin ; qui trop se mouche doit saigner.

« Il en est de même de la psalmodie ; pourquoi l'ont-ils écourtée ? Comment ! vous imposez le silence perpétuel, vous abrégez la psalmodie et vous négligez le travail des mains ! Ce n'est pas logique : ou bien reprenez les travaux des champs et le défrichement des forêts, ou bien occupez votre temps à la psalmodie. Le travail des mains est devenu pour la plupart impraticable ; nos pères l'ont remplacé par le chant des psaumes. Vous me direz : « Mais nous n'avons abrégé la psalmodie que pour réciter nos psaumes avec plus de lenteur et plus d'attention. » C'est parfait, mais cela prouve que vous les récitiez mal.

« On en peut dire autant des cérémonies : vous avez supprimé les solennités qui entouraient la lecture de l'Évangile à matines, vous avez diminué le nombre des fêtes en chape, mais n'avez-vous pas remarqué que ces cérémonies étaient en elles-mêmes un exercice de mortification continuelle ? Vous visez à la simplicité, mais dans ce cas dépouillez vos églises des ornements que vos fondateurs et les abbés,vos prédécesseurs,y ont prodigués. Vous répondrez sans doute que cet éclat extérieur convient aux clercs et nullement aux moines. Je vous répondrai qu'il convient encore moins aux moines d'être à la tête de vassaux, de commander à des prévôtés et à des villages, de posséder d'immenses domaines et des autels, et de lever des dîmes. Si vos principes sont justes, eh bien ! rendez à l'Église, rendez aux évêques, rendez aux laïques ce que vous en avez reçu et vivez du travail de vos mains ; c'est alors qu'au témoignage de quelques-uns, vous serez vraiment moines. »

En copiant Cîteaux, sans vouloir en suivre les usages, on dépassait la juste mesure, et Matthieu déclarait aux abbés bénédictins qu'ils visaient à un idéal irréalisable. Ils combattaient les coutumes de Cluny, ils voulaient détruire l'ancienne conception de la vie monastique, telle qu'elle s'était développée au XI^e^ siècle ; on ne voyait pas bien comment ils la remplaceraient.

Le cardinal-légat avait critiqué les mesures prises par les abbés bénédictins à Reims en invoquant contre elles la tradition clunisienne. Son argumentation n'était pas convaincante, et dans leur

réponse ces abbés « non pas pères conscrits, comme les avait appelés Matthieu, mais frères proscrits avant le temps » se mirent à un point de vue plus élevé pour trancher la question de tradition. Car en somme qu'avait fait le légat ? Il leur avait reproché d'avoir multiplié les préceptes, d'avoir introduit une nouvelle règle, d'être en quelque sorte des prévaricateurs, sans réfléchir que, s'ils avaient modifié quelques ordonnances établies par les anciens, ils l'avaient fait en vertu de la Règle pour une utilité évidente ou par nécessité. De quel droit voulait-on leur imposer une tradition immuable, comme si une tradition ne pouvait cesser d'avoir sa raison d'être ? « Nous n'avons pas fait profession, disaient-ils, sur les coutumes de Cluny, mais sur la Règle de S. Benoît. Détruisons-nous donc les coutumes par la Règle ? Loin de là, mais nous établissons des coutumes. Les coutumes ont été établies par des hommes de Dieu pour venir en aide à la Règle ; c'est celle-ci qui doit les régir. Pourquoi alors nous condamner du moment où nous voulons faire concorder plus exactement ces coutumes avec la Règle par rapport au silence, au jeûne et à quelques autres points ? Après tout nous essayons de servir Dieu le plus fidèlement possible, selon nos forces, sans vouloir porter préjudice à ceux qui suivent d'autres coutumes. »

Passant ensuite en revue les divers points touchés par le légat dans sa lettre, les abbés s'attachent à réfuter ses arguments. Les procédés de Matthieu les avaient froissés. « Vous nous comblez de louanges, disent-ils, pour mieux nous accabler de vos reproches. Et cependant nous vous avions voué une profonde affection, et voilà que vous nous attaquez violemment sans motifs sérieux. Vous nous appelez des astres brillants, des restaurateurs de la discipline claustrale, vous nous comblez de vos bénédictions avec une largesse tout épiscopale, puis tout à coup, vous nous enfoncez le glaive dans le sein, vous retournez le fer en tous sens, et vous nous comparez à ces scribes et à ces pharisiens, qui imposent aux autres de lourds fardeaux qu'ils ne voudraient pas toucher du doigt ; nous méritons peut-être ces reproches, mais était-ce à un frère de nous les adresser ?

« Vous nous reprochez l'abandon des coutumes clunisiennes, qui ont jeté tant d'éclat sur nos monastères. Peu importe le mot, c'est la chose qu'il faut atteindre : avant tout la vérité, puis la paix dans la vérité. Vous nous renvoyez au travail des mains, que vous jugez impossible, mais à tort ; vous nous reprochez de posséder des biens et vous aspirez à les voir restituer aux clercs. Mais de telles paroles conviennent-elles à un évêque sorti du cloître ? Examinons donc les

reproches qu'on nous adresse. Vous nous reprochez d'avoir imposé le silence perpétuel et vous nous demandez d'où vient cette nouvelle règle? Ce serait plutôt à nous de nous étonner de ce jugement épiscopal et de demander quel est ce nouvel évangile d'un légat apostolique. Cet évangile est peut-être celui de Dom Matthieu, ce n'est pas celui de saint Matthieu,car l'évangile condamne toute parole oiseuse, et la Règle de S. Benoît commande aux moines de s'étudier en tout temps au silence. Quel changement entre l'évêque d'Albano et l'ancien prieur de Saint-Martin, qui jadis ne savait assez déplorer la ruine de l'ordre et qui maintenant s'oppose à son relèvement! A Cluny on a le colloque, c'est vrai, mais est-il toujours aussi pieux, aussi inoffensif que le légat le laisse entendre? Soit, admettons-le, bien que nous puissions y contredire; mais nous, nous connaissons nos sujets, et nous avons cru qu'il y avait utilité pour leurs âmes à supprimer ce colloque. Au reste ils ont occasion de parler quand cela est utile et nécessaire, et nous saurons leur en fournir l'occasion. On nous reproche de ne pas observer cette loi avec nos serviteurs et nos fermiers, mais c'est assurément pour notre agrément qu'il faut veiller parfois bien tard aux intérêts de nos maisons et procurer ainsi à nos frères la paix et la tranquillité! »

Justifier la diminution de la psalmodie, l'abrogation de certaines cérémonies extérieures n'était pas difficile, puisqu'on se rapprochait du texte de la Règle et qu'on pouvait se prévaloir de l'exemple de ceux qui se faisaient gloire de l'interpréter à la lettre, les Cisterciens. Au reste ces modifications n'étaient pas une condamnation des coutumes de Cluny ; celles-ci pouvaient facilement s'observer dans les grandes communautés. « Et puisque les abbés et les moines de la province les respectaient, disaient-ils, puisqu'ils avaient pour le légat une sincère affection, était-ce au moment où ils travaillaient de tout leur pouvoir au relèvement de la discipline et à l'accomplissement de leurs devoirs religieux, qu'il fallait jeter le discrédit sur eux et les condamner? Si les amis eux-mêmes les frappent,comment résisteront-ils aux coups qui leur sont portés de toute part? »

La réponse des abbés est parfois incisive et mordante ; imitant en quelque sorte le tour des phrases du légat, copiant son style allégorique, elle reprend une à une les allégations, les accusations et les plaisanteries de sa lettre. Il est visible qu'on avait dû rire de quelques passages et qu'on voulait les souligner dans la réponse.

Nous ignorons si cette polémique eut une suite. Le cardinal d'Albano, éloigné de la province de Reims, dut perdre de vue les transformations qui s'opérèrent dans les monastères de cette contrée.

La restauration monastique alla en s'accentuant pendant un demi-siècle ; elle s'arrêta presque brusquement dans le dernier tiers du XII[e] siècle, pour s'effacer devant l'efflorescence de l'ordre de Cîteaux.

IV

En quittant Reims à la suite d'Innocent II, le cardinal d'Albano accompagna le pape pendant une partie de son itinéraire vers l'Italie. Innocent II se dirigea par Châlons, Troyes, Auxerre, Nevers, Autun vers Cluny. On rencontre le nom du légat parmi les signataires des bulles pontificales données le 12 novembre 1131 à Châlons-sur-Marne (1), le 23 novembre à Troyes (2) et le 5 décembre à Auxerre (3). Tandis que le pape séjournait dane cette ville, Matthieu se rendit à l'abbaye de Vézelay, où il conféra les ordres à quatre moines (4). Entre le 7 et le 18 janvier, Matthieu signa un diplôme d'Innocent II en faveur de l'abbaye de Gorze. Cet acte terminait un différend soulevé depuis quelques années entre l'abbé Théoduin et Hugues de Montfélix, qui avait construit un château sur un fond appartenant à l'abbaye de Gorze, à Vanault [-le-Châtel.]. L'abbé avait déjà porté plainte à Châlons devant le cardinal Matthieu, alors légat apostolique. Examinée de nouveau à Reims par le pape lui-même, puis à Châlons et à Auxerre, cette affaire se termina par une reconnaissance des droits de Gorze (5).

C'est probablement à la fin de 1131 ou au commencement de 1132 que Matthieu d'Albano dut intervenir auprès du pape au nom de son ami, l'abbé de Cluny, en faveur de l'ordre tout entier. Pierre le Vénérable venait d'apprendre le changement qui s'était opéré à l'abbaye de Saint-Paul de Verdun. Ce monastère était déchu de sa ferveur première, et les efforts tentés par l'évêque Albéron pour y rétablir l'ordre avaient échoué devant la mauvaise volonté de l'abbé et des moines. Voyant tous ses efforts inutiles, le prélat en avait expulsé les religieux et avait remis le monastère aux chanoines réguliers de Prémontré. Ce procédé avait profondément indigné Pierre le Vénérable, l'évêque Godefroid de Châlons ainsi que d'autres bénédictins. Ils trouvaient que cette exécution faite sans

1. Pfluck-Harttung, *Acta inedita*, I, 143.
2. *Ib.*, 144.
3. Peigné-Delacourt, *Cartul. de l'abbaye d'Ourscamp*, p. 287.
4. *Hist. Vezel.*, ap. Dachery, *Spicil.*, II, 519 ; Mabillon, *Annal.*, VI, 204.
5. A. d'Herbomez, *Cartul. de Gorze*, 273-275. La date de cette pièce doit être fixée entre le départ d'Auxerre et l'arrivée du pape à Autun ; Pfluck-Harttung (I, 145) la place vers le 10 janvier.

jugement était prématurée et injuste, et que si les moines dégénérés de Saint-Paul méritaient d'être expulsés de leur maison, il n'en fallait pas dépouiller l'Ordre et faire rejaillir sur lui le déshonneur de quelques-uns de ses membres. L'abbé de Cluny priait donc le cardinal d'intervenir auprès du pape, afin de mettre bon ordre à une affaire qui intéressait toute la famille bénédictine (1).

Ce changement s'était effectué en 1131. On peut croire que le cardinal ne manqua pas de s'intéresser à cette affaire. De leur côté les religieux expulsés de Saint-Paul s'adressèrent à Innocent II. Celui-ci allait évoquer l'affaire à son tribunal, quand une lettre assez acerbe de S. Bernard et une autre, dans laquelle l'évêque Albéron justifiait sa conduite et montrait l'inutilité des efforts tentés pour obtenir des moines d'autres monastères, même de Cluny, déterminèrent le pape à ratifier le changement d'ordre (2).

Nous retrouvons Matthieu aux côtés du pape, à Cluny sans doute, où tant de souvenirs le rappelaient, à Beaujeu vers le 13 février (3), à Lyon le 17 (4), à Valence le 8 mars (5). Nous ne savons à quel moment précis le cardinal d'Albano prit congé du pape, qui de Lyon se dirigea sur Vienne, Valence, Avignon et Gap vers l'Italie, où on signale sa présence à Asti le 10 avril.

Ce même jour Matthieu se trouvait à Aix-la-Chapelle, où il célébrait la fête de Pâques avec le roi Lothaire. Il y retrouvait les trois cardinaux Guillaume de Préneste, Jean de Crémone et Guy de Castello, que le pape avait députés auprès de Lothaire pour lui rappeler la promesse d'une prochaine expédition en Italie. Le roi avait convoqué une diète à Aix. Le nom de Matthieu se lit parmi les signataires d'un acte de Lothaire III en faveur de l'église de St-Servais à Maestricht (6).

Quel pouvait être le motif de la visite du cardinal d'Albano à Aix-la-Chapelle, quelle mission avait-il à remplir, nous l'ignorons complètement. La correspondance de Pierre le Vénérable seule nous permet de suivre Matthieu dans son voyage, et de constater qu'un dissentiment n'avait pas tardé d'éclater entre le pape et son ancien légat.

---

1. Petr. Ven., lib. II, ep. 11 ap. P. L. t. 189, 199-201.
2. Laur. Leod., *Gesta ep. Virdun.*, n. 32 ap. M.G.H., X, 510, 512; *Gallia christ.*, XIII, 1328.
3. Bruel, *Chartes de Cluny*, V, 385-386.
4. *Spicil.*, II, 578; P. L. t. 179, col. 126; t. 182, col. 556; Pfluck-Harttung, I, 147.
5. Les bulles du 16 mars ne portent plus la signature de Matthieu (P. L. t. 179, 132-133).
6. Miræus, *Opp. dipl.*, I, 95; *Acta SS. Belgii*, I, 273; Hartzheim, *Concil. Germ.*, III, 324; Franquinet, *Oorkonden van het Kapittel van O. L. V. te Maestricht*, I, 2; cf. Bernhardi, 424.

D'Aix-la-Chapelle le cardinal d'Albano avait dû regagner Cluny, où des attaques continuelles de dyssenterie l'obligèrent à séjourner une année entière. Cette maladie le retenait en France et l'empêchait de rejoindre le Pape, aussitôt que celui-ci l'eût désiré. Une lettre qu'il avait adressée à Innocent II, et dans laquelle il avait dévoilé sans réticence les sentiments de son cœur, peut-être même exprimé le désir de rester en France, avait vivement contrarié le pape, et comme celui-ci ne lui avait point adressé de réponse, Matthieu avait gardé le silence et différé son départ.

L'attitude du pape contristait le cardinal et son ami intime, Pierre le Vénérable.Celui-ci interposa aussi tôt ses bons offices entre Matthieu et Innocent, dans l'intention de rapprocher le cardinal du pontife ; il écrivit une lettre à Innocent. Rappelant au pape le zèle que la congrégation de Cluny avait témoigné pour son exaltation et le triomphe de sa cause, ainsi que le dévouement dont lui-même, en dépit des difficultés de sa position, avait fait preuve pour assurer la paix dans l'Église par la reconnaissance des droits d'Innocent, il exprimait l'espoir que ce zèle et ce dévouement lui donneraient accès auprès du pape et l'autorisaient à lui parler le langage de la vérité. Le dévouement des fils, disait-il, avait bien droit à être payé de retour par l'affection du père.

« Or entre tous ceux auxquels Votre Charité doit payer cette dette d'amour et de bienveillance, continue Pierre le Vénérable, je mets au premier rang le cardinal d'Albano. Ce qu'il a fait pour vous, ce qu'il a souffert, ce qu'il a perdu, quelle a été sa fidélité à votre service dès le premier moment de votre gouvernement, dans les missions qui lui ont été confiées, je n'ai pas besoin de le dire ; Votre Sagesse le connaît suffisamment ! D'ailleurs sa longue maladie, la mort elle-même, à laquelle il vient à peine d'échapper, le proclament hautement. Au reste il est de notoriété publique que ce sont ses immenses travaux, ses allées et venues continuelles à travers le monde pour votre service qui l'ont mis dans cet état.

« Étant donnés sa piété connue de tous, sa science, l'usage qu'il a fait de ses forces à votre service, dès le premier jour de votre pontificat, nous sommes profondément étonnés que vous n'ayez pas cru devoir, nous ne disons pas, le payer de retour, mais seulement lui accorder la réponse qu'il sollicitait de vous. Et c'est même, permettez-moi de le dire avec autant de franchise que de soumission et d'humilité, c'est au moment où il vous découvrait le plus intime de son cœur,que vous lui avez fermé l'accès du vôtre et que vous lui refusez une réponse. Cette ouverture de conscience, me semble-t-il,

devait lui mériter un redoublement d'affection, loin de devoir diminuer le crédit dont il jouissait auprès de vous. Entre amis il n'y a pas de secrets ; était-il possible qu'entre un tel père et un tel fils il y eût un voile ? Certes, s'il avait parlé à un autre qu'à vous, votre cœur de père eût dû ressentir une juste émotion ; mais à qui s'est-il ouvert ? A celui pour lequel il ne pouvait avoir de secret. Permettez donc à un fils de vous le dire, avec toute l'affection qu'il vous porte, permettez-lui de suggérer un conseil. Votre conduite a profondément troublé votre évêque, votre conseiller, votre fidèle serviteur, mais sa sagesse lui a fait refouler dans son cœur l'indignation qu'il devait en éprouver. Écrivez-lui donc sans tarder, et rendez la paix à son âme. On n'est jamais trop aimé, on n'a jamais trop d'amis, c'est un avis de Salomon. Et, croyez-moi, de tels amis, vous n'en aurez jamais assez, surtout en ce moment, où, vous-même en faites l'expérience tous les jours, l'iniquité abonde et la charité se refroidit.

« Le cardinal s'était proposé, au sortir de sa convalescence, dès qu'il aurait reçu vos ordres, de retourner vers vous. Ne sachant ce que signifiait votre silence, il a préféré se taire et attendre. Veuillez donc rompre ce silence inutile ; ou bien rappelez-le auprès de vous avec tous les honneurs dus à sa personne, ou bien laissez-le parmi nous, en France, pour éteindre le schisme et défendre votre cause ; vous serez le premier à recueillir les fruits de ce séjour. Si nous pouvions vous dire tout ce que notre cœur nous pousse à vous dire, mais vous n'auriez pas le loisir de nous entendre. Je vous en supplie, veuillez nous envoyer une prompte réponse, et, pour cette fois, faisant une exception aux mœurs de Rome, où l'on retient longtemps les messagers, renvoyez-nous vite un courrier avec la réponse désirée (1). »

Il y a lieu de croire que Matthieu attendit à Cluny la réponse du pape ; peut-être doit-on rattacher à ce séjour la signature qu'il opposa à une charte non datée en faveur de ce monastère (2).

Une lettre d'Innocent au cardinal, expédiée sans doute avant la réception de celle de l'abbé de Cluny, obligea ce dernier à intervenir plus énergiquement auprès du pape. Dans sa lettre au cardinal d'Albano, Innocent II lui donnait l'ordre formel de le rejoindre immédiatement. Cet ordre causa un profond étonnement parmi les partisans du pape, car le chemin que devait prendre l'évêque d'Albano n'était pas sûr, et, dans l'état de santé où il se trouvait, on le

1. Pet. Ven., Lib. II, ep. 8, ap P. L. 189. 198-199.
2. Bruel, V, 358.

jugeait incapable de rendre aucun service au pape. « Pourquoi, disait-on, vu son état de faiblesse, ne pourrait-il suivre l'exemple de Moïse priant sur la montagne, tandis que le peuple combattait ? Ses prières, ses conseils serviraient bien plus la cause du pape, s'il restait en France, que les combats où l'on voudrait le lancer en Italie. Tel était l'avis de l'abbé de Clairvaux, qui l'avait déclaré au cardinal en présence des abbés de Vézelay et de Pontigny. « Nous nous disposions à vous écrire de plusieurs côtés à la fois, continue Pierre le Vénérable,mais le cardinal lui-même nous en a empêchés. Il se hâte d'exécuter vos ordres pour autant que ses forces le lui permettent. Il va reprendre le chemin de l'Italie, sans s'inquiéter de sa faiblesse, des troubles causés par la guerre, des difficultés du chemin. De grâce recevez avec bonté cet utile et fidèle serviteur, et chassez loin de vous les nuages qui ont pu obscurcir l'éclat de votre affection envers lui. Je répète ce que j'ai osé vous écrire, si les lettres nombreuses qu'il vous envoyait contenaient des expressions un peu fortes, n'envisagez que l'affection qui les dictait. Les blessures d'un ami valent mieux que les baisers d'un ennemi. Son affection pour vous est inébranlable, bien qu'à l'occasion il exprime sans détours ses sentiments. Cette manière un peu rude de parler qui lui est familière, je la connais d'expérience, mais je l'ai supportée aisément, sachant bien de quel cœur sortaient ces paroles. Et qui ne supporterait avec joie celui qui vient, non pas vous réprimander en public, mais vous avertir comme dans le secret du cœur et vous reprendre en toute charité ? Encore, dans ses lettres ou dans ses paroles, ne commande-t-il pas en maître, mais suggère-t-il en toute humilité comme un sujet. Recevez donc votre évêque avec les honneurs auxquels il a droit auprès de Dieu et des hommes, avec cette affection surtout qu'il a justement méritée, et que cet exemple serve à vous attacher davantage les cœurs. Et si son séjour en Italie devait être sans utilité immédiate, renvoyez-le en France : le prestige de son nom et l'autorité dont il y jouit y serviront d'autant plus fidèlement votre cause (1). »

Le séjour du cardinal à Cluny avait été d'un an. En supposant qu'il y était rentré vers le milieu de 1132 ou un peu plus tard, on peut admettre qu'il ne quitta l'abbaye que vers la fin de l'été de 1133. C'est probablement un peu après que le cardinal d'Albano rejoignit le pape; son nom se retrouve dans un acte pontifical du 20 décembre de cette année (2).

1. Petr. Ven. Lib. II, ep. 9. P. L., 189, 198-199.
2. Pflück-Harttung, II, 276 ; de même dans un acte du 21 décembre (P. L. t. 179, 193.)

Pendant son séjour à Pise, il informa l'abbé de Cluny de son état. Pierre le Vénérable s'empressa de le remercier de cette nouvelle preuve de son affection et de lui donner des nouvelles, suivant le désir qui lui était exprimé. La paix n'était troublée qu'en Espagne à l'occasion de la mort du roi [Alphonse] d'Aragon († 7 sept. 1134), et les monastères de la congrégation en subissaient le contre coup. Les frères Pons et Bernard, qu'il déléguait auprès du pape, lui manderaient le reste. Mais deux autres affaires lui tenaient au cœur. Pour aider Cluny à sortir de ses embarras financiers, l'évêque Hatton de Troyes, était disposé à lui céder une prébende de son église ; si la donation était licite, il priait le cardinal d'agir en sa faveur. Il lui demandait encore d'empêcher le prêtre Constantin, un adversaire de Cluny, d'être écouté du pontife, et d'obtenir de celui-ci que l'abbé Bernier de Bonneval, qui désirait se retirer à Cluny, pût rentrer en France (1).

La signature du Cardinal d'Albano se trouve dans des actes pontificaux des 12 janvier 1134 (2), 23 mars (3), 3 mai (4), 9 juin (5), 23 août (6), 8 janvier 1135 (7), 28 janvier (8), 13 mars (9), 26 mai (10), 30 mai (11), 2 juin (12), 8 juin (13) et 10 juin de cette année (14).

Après avoir pris part au concile convoqué par le pape à Pise, et qui dura du 30 mai au 6 juin de l'année 1135, le cardinal d'Albano reçut d'Innocent II la mission de se rendre à Milan, avec le cardinal Guy de Pise, en qualité de légat *a latere*, pour aider S. Bernard à régler la succession de l'archevêque Anselme, expulsé de cette ville à la fin du carême (15).

L'ascendant de l'abbé de Clairvaux triompha de toutes les hésitations, et il amena bientôt le peuple à reconnaître l'autorité d'Innocent. Matthieu travailla aussi de tout son pouvoir à éteindre le

---

1. Petr. Ven., lib. I. ep. 2, col. 66-69 ; cf. Godefr. Vend., lib. IV, ep. 18 ap. P. L. 157, col. 180-181 ; *Gallia Christ.*, VIII, 1242.
2. Pat. Lat., t. 179, col. 199.
3. Ib., 200.
4. Ib., 206.
5. Ib., 207, 209.
6. Pfluck-Harttung, *Acta ined.*, II, 279.
7. Pat. Lat., t. 179, 216.
8. Ib., 218.
9. Ib., 218, 220.
10. Ib., 222, 225.
11. Pfluck-Harttung, II, 281.
12. Pat. Lat, t. 179, 228.
13. Pfluck-Harttung, II, 282.
14. Pat. Lat., 179, 236.
15. Ernald, *Vit. Bernard.*, ap. M.G.H., SS. XXVI, 104 ; *S. Bernard. opp.* II, (1690), 1095 ; Bernhardi, 642-643 ; Vacandard, I, 373.

schisme provoqué par Anselme, et il réussit à gagner une partie de la Ligurie à la cause du pape (1).

Ernald, dans sa vie de S. Bernard, nous a conservé le souvenir d'un miracle dont le cardinal d'Albano fut témoin à Milan, et celui d'une faveur que Matthieu obtint par les mérites du saint abbé de Clairvaux.

S. Bernard était venu trouver le cardinal dans son hôtel pour y traiter d'affaires. Ils conféraient entre eux, quand tout à coup un jeune homme se précipite dans la chambre, se jette aux genoux de l'abbé et le supplie de lui rendre la santé; sa main était toute desséchée et retournée vers le bras. Les merveilles opérées à Milan par Bernard l'avaient sans doute déterminé à tenter cette démarche. Tout entier aux affaires qu'il discutait avec le cardinal, Bernard donne sa bénédiction au jeune homme et le congédie assez rapidement. Le pauvre estropié obéit, mais l'évêque le rappelle à l'instant, le saisit par la main et le conduit devant l'abbé : « Ce jeune homme, lui dit-il, vous a obéi, lorsque vous lui avez donné l'ordre de sortir, et sans être écouté ; ne lui refusez pas votre miséricorde, et même, en vertu de l'obéissance que vous me devez, accordez-lui ce qu'il vous demande ; confiant dans la puissance de Celui au nom duquel il vous demande la santé, demandez et vous recevrez ; nous pourrons ainsi remercier le Seigneur du bienfait qu'il accordera, et ce pauvre homme se réjouir de sa guérison ».

A cet ordre, Bernard saisit la main de l'enfant, invoqua le nom du Seigneur et fit le signe de la croix sur lui ; à l'instant les muscles se détendent et la chair paralysée retrouve toute sa souplesse. Ce prodige étonnant inspire au cardinal une plus grande vénération et une vive affection pour Bernard. Il le retient à souper. Bernard refuse, et n'accepte enfin que sur les instances de l'évêque, qui lui montre la foule assemblée pour l'arrêter à sa sortie. Entretemps le cardinal avait eu soin de donner l'ordre à son serviteur de mettre de côté le plat dans lequel Bernard prendrait sa réfection, se réservant d'en faire usage à l'occasion. En effet, dans une de ses maladies, Matthieu se souvint du crédit dont Bernard jouissait auprès de Dieu. Il appelle son serviteur, se fait apporter le plat dans lequel Bernard avait pris sa nourriture, y fait verser de l'eau et tremper du pain. Alors plein de confiance dans la puissance de Dieu et se recommandant aux prières du saint abbé, il prit ce pain et cette boisson et se trouva mieux (2).

---

1. Pet. Ven., *De mir.* col. 929.
2. Ernald, II, c. 3, nos 18, 19 ap. S. Bernard. *Opp.* II (1690), col. 1099-1100.

Bientôt la maladie dont il avait souffert l'année précédente à Cluny le reprit avec une nouvelle violence à Milan : les chaleurs de l'été, les fatigues du voyage occasionnèrent une fièvre qui l'affaiblirent considérablement. Rentré à Pise vers le milieu de juillet, il reprit son logement dans le monastère de St-Frigdien, et lutta quelques mois contre le mal. Quelque grandes que fussent ses douleurs, il refusait de s'aliter et d'interrompre ses travaux, prenant aux affaires de la curie une part aussi active que par le passé. Même assiduité à l'office divin, même ardeur pour la prière et la psalmodie clunisienne, même zèle pour la célébration des saints mystères (1).

Cette lutte dura depuis les ides de juillet jusqu'aux calendes de décembre. Mais dans la première semaine de l'Avent, ses forces le trahirent et il dut se mettre au lit. Sentant sa fin prochaine, il appela les frères attachés à son service ainsi que ses serviteurs, et, après les avoir consolés avec une grande bonté : « mes frères et mes fils, leur dit-il, je sens que je vais bientôt quitter ce monde ; saluez affectueusement de ma part le seigneur abbé de Cluny, le prieur et le sous-prieur, le chambrier Hugues, le sacristain Arbert, ainsi que tout le couvent de Cluny, l'abbé Albéric de Vézelay et le prieur de la Charité. Saluez aussi mes enfants de prédilection, les moines de Saint-Martin-des-Champs, que j'ai élevés de mon mieux dans le service de Dieu. »

Peu de jours auparavant, continue Pierre-le-Vénérable, le prieur du monastère de Saint-Zénon à Pise avait vu en songe Matthieu, revêtu de l'habit monastique, et auprès de lui, un enfant d'une grande beauté, qu'on disait être le fils du roi de la contrée. L'enfant tenait à la main un livre écrit en lettres d'or. L'ayant ouvert, il le présenta à Matthieu et l'invita à lire. Celui-ci demanda quel profit il pourrait tirer de cette lecture. « En lisant ce livre, lui répondit l'enfant, tu acquerras la connaissance de toutes les langues. » Le cardinal se met à lire ; l'enfant l'interroge en hébreu, et il répond dans cette langue ; puis en grec, et il répond de même. « Eh bien, lui dit alors l'enfant, te voilà maître de deux langues, sache que tu possèdes également la connaissance de tous les idiomes. » Il lui montra ensuite un palais royal, d'une admirable et superbe architecture, et lui ordonna d'y entrer. Matthieu fit observer que l'état de ses vêtements ne lui permettait pas d'obéir sur-le-champ. « Va donc, reprit l'enfant, prépare-toi en toute hâte et entre. »

1. Pet. Ven., 929. On rencontre le nom de Matthieu parmi les signataires d'une bulle du 7 novembre P. L. 179, 247).

Le cardinal se retira et reparut bientôt revêtu de ses ornements sacerdotaux et épiscopaux. Alors des troupes d'anges vinrent se joindre à l'enfant et au chant d'*Alleluia*, Bénissons le Père et le Fils avec l'Esprit-Saint, l'introduisirent dans le palais royal (1).

La dernière semaine de l'Avent un religieux d'un autre monastère de Pise, dédié à S. Michel, eut également un songe. Il vit venir à lui le vénérable Jean, jadis prieur de Camaldule, puis évêque d'Ostie. Il lui demanda : « Où allez-vous, seigneur? » « Je viens à Pise, lui répondit l'évêque, chercher mon frère, l'évêque d'Albano, pour l'introduire dans nos rangs. Sache que le huitième jour avant les calendes de janvier, il doit nous rejoindre pour ne plus nous quitter (2). »

On était arrivé à la nuit du dimanche qui précède la Noël. Le malade, épuisé par de longues souffrances, gisait dans son lit, tandis que ses compagnons prenaient quelque repos. Tout à coup, il pousse un cri et les appelle à ses côtés. On accourt : « Je voyais, leur dit-il, une troupe de démons, et si distinctement que je m'étonne qu'elle ait pu se dérober à vos yeux. J'ai fait le signe de la croix ; ils ont pris aussitôt la fuite, mais laissant derrière eux une odeur fétide et insupportable. Allez aussitôt trouver le chancelier du seigneur pape et priez-le de venir me voir. » On s'empressa de déférer à ce désir, et le cardinal Aimeric, compatriote de Matthieu et ami de S. Bernard, accourut au chevet du malade, qui lui fit part de sa vision. Le chancelier lui rappela l'exemple des saints, l'encouragea et ranima sa confiance.

Cependant le mal s'aggravait, mais le malade ne cessait de tenir son cœur élevé vers Dieu et de prier. Sa bouche et ses oreilles étaient fermées aux choses de ce monde. Lui parlait-on d'affaires temporelles, il ne répondait pas, il semblait qu'il n'eût rien entendu. L'entretenait-on, au contraire, des choses du ciel, à l'instant il se tournait vers son interlocuteur et, oubliant ses souffrances, lui répondait avec la plus grande netteté d'esprit. Toutes les fois que des évêques, des moines et des clercs, ses compagnons eux-mêmes s'approchaient de son lit, il récitait le *Confiteor*, suivant l'usage monastique, s'accusait des fautes qu'il avait commises et en demandait l'absolution, cherchant à se purifier de plus en plus, et à se sanctifier par la confession, la prière et l'absolution de ses frères. Cette pratique, il la continua jusqu'à son dernier soupir (3).

---

1. Pet. Ven., c. 18, col. 930.
2. Ib., c. 19, col. 930.
3. Ib., col. 930.

Le Seigneur daigna montrer combien les œuvres et le zèle de son serviteur lui étaient agréables. La nuit du dimanche au lundi, tandis qu'il reposait dans son lit, ses compagnons chantaient matines un peu avant l'heure ordinaire, selon l'ordre qu'il leur avait donné. Tandis que la mélodie de l'office résonnait à ses oreilles, il fut soudain ravi en extase et son visage s'illumina d'une clarté soudaine. Croyant que la dernière heure était venue, les frères redoublèrent d'ardeur dans la prière. Le frère Pons, un de ses familiers, prit l'Évangile, et s'asseyant au chevet du malade, lut à haute voix la passion du Seigneur selon saint Matthieu, selon S. Marc et selon S. Luc. Puis il s'arrêta. « Et où est donc la passion selon S. Jean ? s'écria Matthieu, s'il te plaît, mon fils, lis-la aussi. » Lorsque cette quatrième passion fut terminée : « Mon fils, lui dit-il, Dieu te rende tous les bienfaits dont tu m'as comblé, mais surtout qu'il te rende dans l'éternité ce que tu as fait aujourd'hui pour moi. Sache que tout à l'heure j'ai vraiment quitté ce monde, que j'ai été transporté au royaume invisible du ciel. Mais rassure-toi, je ne mourrai pas encore cette nuit ; va donc te reposer. Demain matin tu viendras, et alors je te raconterai les choses merveilleuses que j'ai vues. »

A l'heure dite, le frère revint avec ses compagnons. On récita d'abord prime, puis quand l'heure de rompre le silence fut arrivée, Matthieu leur dit en latin textuellement ces mots : « Allez trouver le seigneur chancelier, et dites-lui qu'il prie le seigneur pape de venir me trouver et de me délivrer de ce sépulcre où je suis couché. Certes il le ferait bien volontiers, s'il savait quel lit m'est préparé là-haut. Je n'en ai jamais vu d'aussi beau et d'aussi doux. Cette nuit j'ai quitté cette terre et je me suis trouvé devant mon Seigneur Jésus-Christ ; j'ai vu sa bienheureuse Mère et la place que je devais occuper à ses pieds. » A ces paroles, les frères le pressent instamment de leur décrire ce qu'il a vu, la condition, la béatitude des élus. « Et qui donc le pourrait, mes frères, répondit-il, qui pourrait exprimer cette félicité, ces délices ineffables inconnues aux mortels ? Il n'y a pas un homme qui le pourrait, mais je vais vous dire une chose : il y règne un respect singulier de la discipline et toutes choses s'y passent dans un ordre parfait. » Il se tut alors quelque temps. « J'ai un regret, ajouta-t-il, c'est de n'avoir pas demandé au Seigneur Jésus ce qu'il avait décrété au sujet de sa maison de Cluny et ce qu'il en pensait. » Le frère Pons lui répondit qu'il ne devait pas s'inquiéter de cela, car s'il l'avait oublié tout à l'heure, lorsqu'il se trouverait en présence de Dieu, il s'en ressouviendrait et prierait pour ce monastère. « Oui certainement, reprit

le malade, je le ferai et de tout cœur ; je prierai le Seigneur pour Cluny et de toute l'affection de mon âme. » Les derniers moments du cardinal étaient bien le reflet de sa vie entière, passée au service de Dieu, dans l'amour de ses frères et de son cloître, dans le respect de la discipline.

Le soir, le cardinal Guillaume de Palestrina vint le visiter et lui prodiguer les témoignages de sa compassion. Matthieu lui fit également le récit d'un songe qu'il avait eu la nuit. « Cette nuit, lui dit-il, j'ai vu venir à moi un homme d'un visage vénérable ; ses cheveux, comme ses vêtements, étaient d'une blancheur éclatante ; je l'ai pris pour un des habitants du désert. Il m'emmenait avec lui, et après m'avoir fait traverser une superbe prairie, il me conduisit devant le Seigneur. Cette prairie offrait bien le plus beau coup d'œil qu'on pût imaginer ; tous les agréments s'y trouvaient réunis. Les arbres étaient chargés de fruits de toutes sortes, les plantes et les fleurs formaient un superbe tapis. Tout ce que l'œil peut désirer voir, l'odorat respirer, les sens goûter, s'y rencontrait à la fois. »

Lorsque le chancelier se fut retiré, ce fut le moine Jean de Cluny, alors chapelain du pape et depuis évêque de Pérouse, qui vint lui faire visite. Celui-ci étant venu à lui parler de sa fin prochaine : « Non, lui dit Matthieu, ce n'est certainement pas cette nuit que je mourrai. Le Seigneur, dans sa miséricorde, m'a fait connaître que j'irai à lui le jour même, où venant parmi les hommes, il est né de la Vierge (1). »

C'est consolé par ces pensées d'espérance et d'amour, fortifié par la douceur qu'il ressentait de ces présages de l'éternelle félicité, que l'évêque d'Albano approchait de sa fin.

La veille de Noël, sur le soir, après la récitation de l'office divin, il demanda le Viatique. Quand on le lui eut apporté, « Écoutez, dit-il aux frères qui l'entouraient, écoutez ma confession de foi, et soyez-en les témoins pour l'éternité. Je confesse que le corps sacré de mon Sauveur est ici présent, que c'est vraiment et essentiellement le même qui a été attaché à la croix pour le salut du monde, qui a été déposé dans le sépulcre, qui, le troisième jour, est ressuscité des morts, qui est monté aux cieux, d'où il doit venir juger les vivants et les morts. Je crois qu'il va descendre en moi, que je ne ferai plus qu'un avec lui et que j'aurai la vie éternelle. » Il reçut alors le corps du Christ, gage de la vie éternelle.

Le soir, à la première veille de la nuit sainte, quand il entendit

1. Ib., c. 21, col. 931-933.

toutes les cloches de la ville qui appelaient le peuple à l'office de la nuit, il éclata en accents de joie qu'il accompagnait du geste : « Le Christ nous est né », disait-il, puis il se mit à chanter le *Gloria in excelsis*, comme on le chante à la messe. Tandis qu'on psalmodiait l'office à son chevet, chaque fois que dans le chant ou dans les leçons, il entendait prononcer le nom de la Vierge Marie, il élevait les yeux et les mains vers le ciel, où son âme semblait avoir déjà pris son essor. Quand les matines furent terminées, au moment où le prêtre allait chanter la messe de minuit, il voulut se lever sur sa couche ; un frère vint à son aide et le redressa sur le lit. Se tournant alors vers le crucifix et lui adressant la parole comme au Sauveur lui-même. « O miséricordieux Sauveur, lui dit-il, il est temps de tenir votre promesse ; voici le moment de votre Nativité et, pour moi, celui de quitter cette vie mortelle ; accordez-moi la grâce d'aller à vous qui êtes la vie éternelle. » Ce furent ses dernières paroles ; il inclina la tête. Les frères le prirent et le posèrent sur un cilice couvert de cendres, car fréquemment il les avait priés de ne pas le laisser mourir sans l'avoir déposé sur cette couche vraiment chrétienne, craignant que par compassion pour sa faiblesse ils vinssent à omettre ou à négliger cette pieuse pratique. Il était là, attendant que le Seigneur daignât l'appeler à lui. Enfin, à l'aube du jour, lorsque le chœur des moines réunis dans l'église entonnait l'Introït de la messe de l'aurore : *Lux fulgebit hodie super nos*, Matthieu, vrai moine et pontife de Dieu, quitta les ténèbres épaisses de ce monde et entra dans la lumière et dans la vie éternelle (1). »

Quand le cardinal eut rendu le dernier soupir, les frères transportèrent son corps dans le chapitre des moines, et là on commença aussitôt le chant de la psalmodie suivant l'usage de Cluny. Le corps fut lavé, revêtu du cilice qui ne le quittait jamais, puis recouvert de la coule monastique ; on lui passa ensuite les ornements sacerdotaux et épiscopaux.

A la nouvelle de sa mort, le pape Innocent et, à sa suite, tous les cardinaux et évêques présents accoururent au monastère. La ville entière se précipita auprès du défunt et lui prodigua les témoignages de son respect. Le lendemain, jour de S. Étienne, le pontife et les évêques célébrèrent la messe pour le repos éternel du cardinal d'Albano, et, vers la sixième heure, après qu'on eut terminé les cérémonies accoutumées, on déposa sa dépouille mortelle dans l'église de Saint-Frigdien.

1. Ib., c. 22, col. 933-934.

La mort de Matthieu fut un coup sensible pour le cœur de Pierre le Vénérable. Avec le cardinal d'Albano, l'abbé de Cluny perdait un ami fidèle, un conseiller prudent, un protecteur dévoué. L'ancien prieur clunisien n'avait jamais renié son caractère de moine ; on peut même dire qu'il l'avait toujours mis au premier rang de ses préoccupations. Clunisien dans l'âme,Matthieu s'était fait le défenseur de la discipline clunisienne. Aux yeux de Pierre le Vénérable, il était le modèle du moine, l'incarnation de la règle de Cluny. Sept ans plus tard, lors d'un voyage à Rome, il s'arrêta à Pise dans le dessein de réconcilier cette ville avec Lucques, mais surtout attiré par le pieux souvenir qu'il avait conservé à son ami. Le lendemain de son arrivée, il se rendit avec ses compagnons au tombeau du cardinal et offrit pour lui le saint sacrifice (1). Nous retrouvons un écho de ses regrets dans une lettre au cardinal d'Ostie, Albéric, que le pape venait d'envoyer en qualité de légat en Terre-Sainte (2),et surtout dans les pages émues qu'il consacra à Matthieu dans son livre des « Miracles », où il nous a conservé une courte, mais intéressante biographie de son ami, à laquelle nous avons fait les plus larges emprunts (3).

Le nécrologe de Saint-Martin-des-Champs fait mention de Matthieu au 8 des calendes de janvier : *Depositio domni Mathaei episcopi Albanensis* (4), de même que celui du prieuré de Beaumont, dépendance du prieuré parisien, où son souvenir est réuni à celui de Pierre le Vénérable (5). Le martyrologe de Cluny rappelait les faveurs dont il fut l'objet avant sa mort (6).

Nous ignorons complètement quelle put être l'activité littéraire de Matthieu. Hugues d'Amiens parle des « scripta » qu'il lui envoyait (7). Pour lui attribuer, avec l'éditeur du dictionnaire de Moreri, des traités *de perfectione monachorum*, *de vanitate mundi*, *de votis monasticis* et des *sermones in Evangelia*, il faudrait des preuves qu'on ne trouve pas (8). La seule pièce d'importance qu'on ait conservée de lui, est la lettre qu'il écrivit aux abbés bénédictins de la province de Reims à propos des modifications introduites dans leurs maisons (9).

1. Ib., c. 23, col. 935.
2. Lib. II, ep. 48, col. 271.
3. Pierre le Vénérable parle de cette vie dans la lettre 35 du livre IV (col. 365).
4. Marrier, p. 162 ; cf. *Gallia christ.*, VII, 519.
5. Douet d'Arcq, *Recherches historiques et critiques sur les anciens comtes de Beaumont-sur-Oise*. Amiens, 1855, p. 152.
6. Cf. Marlot, *Hist. de Reims*, 1846, III, 249.
7. Martène, *Anecdota*, V, 983 ; P. L. 192, col. 1230.
8. Paris, 1759, t. VII, 348.
9. Berlière, *Documents inédits*, I, 94-102.

Le cardinal d'Albano resta en relation avec ses anciens amis de France, tels que le moine clunisien Bernard, Hugues, abbé de Reding, puis archevêque de Rouen. Le premier, sollicité par Matthieu qui avait chargé de son message l'abbé Serlon de St-Lucien de Beauvais, lui communiqua son homélie sur le *Villicus iniquitatis*, qu'on trouve parmi les œuvres douteuses de S. Bernard (1).

Hugues d'Amiens, parent de Matthieu, moine à Cluny, puis successivement prieur de St-Martial de Limoges (1113), de Saint-Pancrace de Lewes en Angleterre et abbé de Reding (1125), avant de monter sur le siège archiépiscopal de Rouen, composa divers traités théologiques. Étant abbé de Reding, excité par les questions que lui posait le prieur de Saint-Martin-des Champs, il écrivit des dialogues qui forment une sorte de synthèse théologique et les envoya à son parent (2). Cet ouvrage reçut un accueil favorable, à l'exception toutefois d'un passage relatif aux prêtres déposés ou excommuniés. Ceux-ci, d'après Hugues, ne consacraient pas réellement, quand ils avaient la présomption de monter à l'autel dans cet état. Le prieur de Saint-Martin-des-Champs lui fit part des critiques dont ce passage était l'objet. Hugues y répondit par une lettre qu'on trouve à la fin du sixième livre des dialogues, pour établir une distinction entre le pouvoir ou le titre de l'ordre et son exercice. Cette lettre fut écrite quand Matthieu était déjà élevé à la dignité cardinalice et pendant l'abbatiat de Hugues à Reding, avant la fin de 1129 (3).

---

1. Paris, 1690, II, 695-702 ; P. L., t. 182, 661-662.
2. Martène, *Anecd.*, V, 981-983 ; P. L., t. 192, 1227-1230.
3. Cf. M.G.H. *Libelli de lite*, III, 285, 736-737. Les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* parlent de l'estime que S. Bernard professait pour Matthieu (t. XII, 222 ; cf. Mabillon, *Annal.*, lib. 78, n. 32), mais, dans le passage auquel ils renvoient, il n'est question que de S. Malachie d'Armagh et du cardinal Albéric d'Ostie (cf. *Vita Bern. auct. Gaufrid.*, ap. P. L. 185, col. 333).

LES CHAPITRES GÉNÉRAUX DE L'ORDRE DE S. BENOIT [1].

On pourrait s'étonner, à première vue, que l'ordre bénédictin ne possède point de recueil disciplinaire complet,et même qu'on ait tenu si peu de compte des diverses manifestations ou transformations de sa discipline dans l'exposé de son histoire. On ne se trompera pas en affirmant que les bouleversements causés dans l'Ordre par la Révolution en France et la sécularisation forcée en Allemagne, qui arrêtèrent brusquement les travaux d'histoire monastique,entrepris par les congrégations de St-Maur et de St-Vanne ainsi que par les abbayes de St-Blaise et de St-Emmeran de Ratisbonne, ont créé cette lacune dans notre historiographie. Les continuateurs des Annales de Mabillon auraient été certainement amenés à rechercher et à analyser les documents relatifs aux chapitres généraux de l'ordre, peut-être même à composer un recueil complet des actes de ces réunions si importants pour l'histoire de l'antique famille bénédictine. Ce n'est pas qu'il n'existe déjà des fragments de cette histoire disciplinaire : ainsi le « *Vetus disciplina* » de Hergott restera un ouvrage d'une grande utilité, tant que nous ne posséderons le recueil complet des *Consuetudines monasticae* entrepris par le P. Bruno Albers ; de même une partie importante des chapitres généraux d'Angleterre a été mise au jour par le P. Clément Reyner dans son « *Apostolatus Benedictinorum in Anglia* »; Trithème a composé le recueil analytique des chapitres de la province de Mayence-Bamberg à partir de 1417. Mais,en dehors de ces travaux et de quelques fragments épars dans les grandes collections bénédictines et dans quelques revues, c'est en vain que l'on essaierait de rencontrer un recueil des matériaux relatifs à la discipline monastique à partir du XIII[e] siècle.

Dans les dernières années, il est vrai, l'attention des historiens a été rappelée sur ce sujet, mais pas encore avec tout l'intérêt qu'il mérite. Aussi l'auteur de ces lignes a-t-il cru faire une œuvre utile

1. Ce travail a été lu au Congrès International des savants catholiques à Munich, le 25 septembre 1900.

en entretenant les savants catholiques réunis à Munich en septembre 1900, de l'institution des chapitres triennaux de l'ordre bénédictin, non pas avec l'intention de donner un aperçu historique complet, mais plutôt pour montrer leur importance et faire connaître l'état actuel de la littérature du sujet, dans l'espoir que cette communication pourrait servir à fixer l'attention des chercheurs sur les documents manuscrits encore cachés ou négligés dans les archives et les bibliothèques.

Le chapitre général, comme rouage essentiel de l'organisme d'un ordre religieux, est d'origine cistercienne ; comme manifestation de la vie religieuse et comme moyen d'affermir ou de rétablir la discipline régulière, il remonte, pour ainsi dire, aux origines du monachisme. Au IV^e^ siècle déjà, S. Pacôme, fondateur d'une sorte de congrégation monastique dans la Thébaïde supérieure, exerçait une autorité suprême sur les monastères qui suivaient sa règle : chaque année, à Pâques et au mois d'août, les religieux de ces différentes maisons se réunissaient en assemblée générale au monastère de Peboou, suivant un usage établi précédemment et une ancienne coutume (1). S. Basile demandait également « que les supérieurs des communautés se réunissent en des temps déterminés en certains lieux fixés d'avance », évidemment dans le but de traiter des intérêts de la discipline claustrale (2).

En Occident, l'ordre monastique n'adopta cet usage qu'au IX^e^ siècle, quand on sentit la nécessité de porter remède à la trop grande variété d'observances, qui s'étaient introduites dans les monastères où l'on suivait la règle de S. Benoît. La grande assemblée des abbés de l'empire franc, convoquée en 817 à Aix-la-Chapelle sous l'inspiration de S. Benoit d'Aniane, est un fait isolé dans les annales de l'ordre. Soit qu'un grand nombre d'abbés ne partageassent pas les idées, parfois étroites, de l'abbé d'Aniane ; soit que les circonstances ne se prêtassent pas à l'exécution du plan rêvé par Louis le Pieux, il ne fut plus question de réunir les abbés en assemblées générales.

Toutefois on constate qu'à partir de cette époque il se tint des réunions plus ou moins nombreuses ou périodiques, qui ne furent pas sans produire d'excellents effets sur la discipline. L'abbé du Mont-Cassin, berceau de l'ordre bénédictin, réunissait chaque année les supérieurs des monastères ou obédiences dépendant de

1. Cf. Ladeuze, *Etude sur le cénobitisme Pakhomien*, Louvain, 1898, pp. 176, 286-287.
2. Reg. c. 54, P. G. XXXI, 1043.

l'abbaye-mère et traitait avec eux du bien de l'ordre. On corrigeait les abus, on prenait les mesures utiles au maintien de la discipline ; et ces décisions étaient consignées par écrit (1).

Il est assez naturel d'admettre que les évêques désireux d'assurer la réforme des monastères dans leurs diocèses respectifs, voulurent profiter des synodes diocésains ou provinciaux pour réunir les abbés en assemblées particulières. C'était pour eux un moyen pratique et facile de se rendre compte de la discipline, et de prendre les remèdes nécessaires pour supprimer les abus. Nous en trouvons un exemple très curieux dans la chronique du moine Richer de Reims.

Au commencement de 973, l'archevêque Adalbéron de Reims, qui travaillait énergiquement au relèvement de la discipline monastique,convoqua un synode provincial à Mont-N.-D.dans le Tardenois. On y examina sérieusement l'état des monastères. Les pères du concile décrétèrent que les abbés devaient se réunir pour traiter des affaires claustrales. Au jour et au lieu fixés par le synode, les abbés de la province se réunissent sous la présidence de Raoul, abbé de St-Remi de Reims, qui fut « *établi leur chef et primat* », ce sont les termes du chroniqueur qui nous a conservé un court procès-verbal de cette assemblée. Le primat des abbés avait à ses côtés les abbés disposés en demi-cercle ; en face se trouvait le métropolitain. Celui-ci ouvrit la séance par une exhortation, dans laquelle il exposa le but de cette réunion, son désir de rétablir une certaine uniformité dans les observances claustrales. Le primat fit l'office de rapporteur et proposa les mesures qu'il jugeait utiles pour la réforme de l'ordre. Elles reçurent l'approbation des membres du synode et furent confirmées par le métropolitain. Le fin du rapport du primat mérite d'être remarquée. Après avoir demandé au synode de prohiber certains abus relatifs au luxe dans les vêtements des moines, l'abbé de Saint-Remy ajouta : « Coetera vero *nostris conciliis* in privato corrigenda sunt ». Le métropolitain acquiesça à cette demande et laissa aux *privata concilia* des abbés le soin de corriger les autres abus (2).

---

1. « Mos erat ut pridie calendas septembris conventus ad hunc locum fieret cum prepositis suis universorum huius coenobii in circuitu monachorum, docendi ab abbate quid facere, quid cavere, quidve corrigere, seu qualiter sub Dei presentia et timore cum regulari observatione vivere debeant. Sequenti vero die ordinabantur et describebantur, atque destinabantur per singulas, prout opportunum erat, provincias. » (Leo Marsic., *Chron. Cassin.*, I, c. 32, ap. P. L. t. 173, 532).

2. Richer, lib. III, c. 30, 42. (*M. G. H.*, SS., III, 615-616.)

Quelles étaient ces « assemblées privées ? » Étaient-ce des réunions périodiques des abbés de la province ? Étaient-ce les « *conventus* » annuels des grands monastères ? Il est impossible de le déterminer, mais on peut croire avec assez de vraisemblance que ces réunions d'abbés n'étaient pas inusitées au Xe siècle, et ce texte de Richer de Reims peut servir à expliquer le privilège qui fut conféré un peu plus tard à l'abbé de Fulda. Nommé « *primat* des abbés de la Germanie et de la France » en 968 par Jean XIII l'abbé de ce monastère reçut en 999 la faculté « *concilium habendi* » (1). Il semble donc bien que nous sommes en présence d'un état de choses assez connu et d'une institution pratique, bien que nous ne puissions en trouver des vestiges bien marqués dans l'histoire.

Ces assemblées n'étaient au fond que l'extension des *capitula generalia* ou *conventus* qui réunissaient une fois par an dans l'abbaye-mère les chefs des maisons qui en relevaient ou une classe déterminée de religieux (2). Pour peu qu'une sorte de centralisation, même partielle, vînt à s'établir dans l'ordre ou entre un certain nombre de monastères, l'idée de réunions périodiques devait s'offrir tout naturellement à l'esprit des chefs. Le fait est attesté du B. Richard de Verdun, ce restaurateur de la discipline monastique en Lorraine, en Flandre, dans les diocèses de Cambrai et de Liége. Il avait établi pour règle que les disciples qu'il avait envoyés dans d'autres monastères pour y rétablir les observances claustrales, se représenteraient chaque année à l'abbaye-mère (3).

Avec Cîteaux le chapitre général devient la base première de cette nouvelle famille monastique. Etienne Harding appliqua à l'ensemble des maisons de son ordre les mesures prises jusque-là pour les dépendances d'un seul monastère, ou parfois pour les monastères d'une seule et même province ecclésiastique ou d'une même observance. On a dit que cette idée lui avait été suggérée par les prescriptions de la règle de S. Basile (4) ou par l'exem-

---

1. Jaffe, n. 3739, 3853 ; cf Br. Albers ap. *Revue bénéd.*, 1900, pp. 152-153.

2. Voir pour Marmoutier D. Martène, *Thes. anecd.*, IV, fol. IV, et pour Flavigny Mabillon, *Acta Sanct.*, saec. V, praef. n. 54, p. XXXV. Cf. D. Guilloreau, *Les chapitres généraux des abbayes de Saint-Aubin et Saint-Serge d'Angers*. Angers, Germain, 1900, pp. 16-17.

3. Regebat venerabilis abbas... multa cenobia in Lotharingia et in Francia, in quibus quam plurimos probatae vitae viros, et regulari tramite exercitatos praefecerat, et pro lege eis constituerat, ut singulis annis huic ecclesiae matri suae se repraesentarent (Mirac. S. Rich. c. 5 ap. Mabillon, *Acta Sanct.*, saec. VI, I, 468). Il est vrai qu'il n'est pas dit que ces supérieurs dussent se présenter en même temps, mais l'idée de la centralisation est contenue dans cette disposition.

4. Manrique, *Annal. Cist.*, I, p. 84, n. 1 ; p. 87, n. 2 ; Pierre le Nain, *Essai sur l'histoire de l'ordre de Cîteaux*, I, 214.

ple des conciles généraux (1) ; il est peut-être plus simple de croire qué cette mesure lui fut inspirée par les réunions qui étaient déjà dans la tradition bénédictine et dont les bons résultats étaient d'une évidence absolue.

Nous n'entrerons pas ici dans l'examen du *capitulum generale* de Cîteaux ; tout ce qui s'y rattache a été parfaitement mis en lumière par le P. Grégoire Müller dans différentes études publiées par la « *Cistercienserchronik* ».

La création de Cîteaux exerça une influence considérable sur les anciens monastères bénédictins. En dehors de l'action de S. Bernard, qui stimula le zèle des abbés et les aida de ses conseils, on peut attribuer à l'influence cistercienne l'introduction des chapitres généraux, au moins dans la province ecclésiastique de Reims, et la réduction des offices liturgiques, qui avaient pris un développement anormal, en contradiction formelle avec les dispositions de la Règle. Ces mesures battaient en brèche l'organisation clunisienne et les idées patronnées jusque-là dans les monastères où l'on avait adopté les coutumes de Cluny, et ils étaient nombreux dans les provinces de Reims et de Sens (2). Aussi, à la suite du premier chapitre convoqué à Reims en 1131, y eut-il un conflit entre le cardinal-légat Mathieu d'Albano, défenseur acharné des traditions de Cluny, et les abbés partisans d'une nouvelle réglementation de la discipline claustrale (3). L'influence cistercienne l'emporta et les chapitres annuels des abbés bénédictins se tinrent désormais dans la province de Reims. Les actes des assemblées ont disparu, à part ceux de la première ; mais une dizaine de textes permettent de se rendre compte du fonctionnement de ces réunions et des mesures qui y furent prises pendant le XII^{e} siècle.

Il y eut une velléité d'imitation en Saxe, comme on peut le constater dans la correspondance de l'abbé Wibald de Corbie, qui parle d'une réunion d'abbés tenue en 1149 (4). Mais cette institution ne prit pas racine en Allemagne. En 1159 le moine Herbord, de l'abbaye de St-Michel à Bamberg, se plaignait de ne pas voir cette sorte de réunion adoptée par l'ordre de S. Benoît. Parlant des fondations de S. Otton, il se plaint que le saint n'ait pas assuré à

---

1. Meschet, *La manière de tenir le chapitre général.* Paris, 1683, chap. 1.

2. Voy. notre étude sur *les origines de Cîteaux et l'ordre bénédictin au XII^{e} siècle* (*Revue d'hist. eccl.*, 1900 pp. 448-471 ; 1901, 253-290).

3. Cf. Berlière, *Documents inédits pour servir à l'histoire eccl. de la Belgique*, I, 91-117 ; Voy. aussi notre étude : *le cardinal Mathieu d'Albano* (*Revue bénédictine*, 1901, pp. 280-289).

4. Epist, 135, 161, 162, ap. Jaffé, *Mon. Corb.*, pp. 211, 266, 269. Cf. *Rev. Bénéd.*, 1900, p. 153.

la discipline intérieure de ses monastères la stabilité qu'il avait su leur procurer pour les choses extérieures par les bulles pontificales. « On change sans cesse et de toutes façons les observances religieuses, dit-il, surtout dans l'ordre de Cluny — et par Cluny, comme on peut le voir par le reste du récit, il entend l'ordre bénédictin. — Chaque abbé, sans prendre conseil des autres abbés, ajoute ou retranche à sa guise ce qui lui plaît, souvent au plus grand détriment des moines (1). » C'était là une plainte déjà bien ancienne,et le moine de Bamberg regrette vivement que l'ordre bénédictin n'ait pas admis de chapitre général,à l'exemple des chanoines-réguliers(2), des Cisterciens et des Norbertins. Aussi souhaite-t-il vivement voir les abbés du diocèse s'entendre entre eux sur les questions de discipline et introduire une sorte de chapitre ; ce pourrait être, à son avis, le début d'une grande institution (3).

Avec Innocent III cette institution est établie en Italie, en Danemark, en Angleterre, en Normandie, puis officiellement sanctionnée pour tout l'ordre au concile de Latran de 1215.

Les dispositions de cette assemblée furent aussitôt mises en vigueur dans la plupart des provinces ecclésiastiques et tout d'abord en Angleterre. C'est dans ce pays qu'on a le mieux compris les mesures pontificales et qu'on a su faire des chapitres généraux une institution réellement utile, en l'organisant d'une façon sérieuse.

---

1. Non est finis, non est modus mutande religionis et consuetudinis, maxime in ordine Cluniacensi. Pro suo arbitratu quisque abbatum sine consensu et consilio coabbatum suorum, magno sepe fratrum detrimento, adicit et reicit quod vult (Herbordi *Dialog.*, I, 19 ap. Jaffe, *Monum. Bamberg.*, p. 719).

2. Eugène III dans une bulle adressée de Viterbe le 26 octobre 1145 « prepositis canonicorum regularium Theutonicorum conventum in Exaltatione sanctae Crucis celebrantibus » dit de ces chapitres : « Volumus etiam prepositos vestrarum congregationum in exaltatione sanctae Crucis annis singulis convenire, ut si quid inibi de ordine vestro corrigendum fuerit aut in meliorem formam redigendum, communi consilio ibidem, auxiliante domino, statuatur. Ille vero, qui convocandi conventum huiusmodi amministrationem habuerit, communiter eligatur. Quod autem ibi de emendatione sive melioratione vestri ordinis institutum fuerit, ab omnibus tam prelatis quam subditis irrefragabiliter conservetur. Fratres quoque, qui de vestris claustris assumpti in aliis aecclesiis sunt constituti prepositi aut in posterum statuentur, si forte in se ipsis aut in religione sive ordine canonico deliquerint, aut circa suos subditos negligentes extiterint, licitum sit prepositis huius conventus eos pro excessibus suis corrigendis monere, et si post eorum monitionem reprehensibilia sua mutare nullatenus voluerint, severius corripere. (Pflugk-Harttung, *Acta pontif. Roman. inedita*. I, Tübingen, 1881, n° 196, pp. 174-175.)

3. Sed mirum quod nostro ordini contigerit quod generale capitulum non admittit ; cum Augustiniani, Cistercienses et Norbertini hoc polleant honore. Omnia enim faciunt consilio, et ideo multa gubernantur sapientia. O utinam Babenbergensis episcopii abbates, memores Ottonis sui, memores apostolice sanctionis et exemplo animati de aliis ordinibus abbatum et prepositorum, de suis quoque actionibus incipiant communi tractare consilio et formulam inire capituli. Profecto si gnaviter se agent et se suosque sapientia gubernare volent et in his immorari sicut dicitur : *Beatus vir qui in sapientia morabitur*, proficiendo proficient suique profectus multos cito imitatores invenient. Omnia magna a modicis ceperunt, ne forte de paucitate causentur, et Cisterciense capitulum, quod modo maximum est, a paucis cepit (Herbord, I, 20, p. 721).

La raison en est sans doute que les monastères anglais étaient unis entre eux par des liens plus étroits, que les abbés de ce pays occupaient un rôle social et politique autrement important que dans les autres contrées et qu'ils furent plus à l'abri des convoitises de la commende réelle ou déguisée qu'en d'autres contrées.

Grégoire IX prit sérieusement à cœur la restauration de la discipline bénédictine : de grands chapitres eurent lieu sous son pontificat, et des statuts importants, qui formèreut la base de la discipline claustrale, furent publiés par lui en deux rédactions dites de Narbonne et de Rouen. Il alla même jusqu'à réclamer la tenue annuelle des chapitres, mais c'était exiger une chose impossible. Les pontificats d'Innocent IV et d'Alexandre IV marquent une époque de recul : on tient encore des chapitres, mais de tous côtés on sollicite et on obtient des dispenses de l'observation des statuts de Grégoire IX. C'était ruiner par la base l'édifice élevé par Innocent III.

Laissant de côté divers actes pontificaux d'un caractère purement local ou transitoire, nous signalerons seulement ici la célèbre bulle de Benoît XII, de 1336, qui urgea de nouveau la tenue triennale de chapitres, donna une nouvelle législation à l'ordre, qui fit force de loi jusqu'au concile de Trente et à la formation des congrégations, et divisa l'ordre en provinces nettement circonscrites. Cette bulle reçut une application immédiate et générale, mais elle n'eut pas des effets également durables dans les divers pays de la chrétienté. Seuls les régestes des différents chapitres permettront de se rendre compte de la mise en pratique des décrets pontificaux.

Ce recueil des procès-verbaux des chapitres provinciaux de l'ordre bénédictin fait encore défaut. En attendant que ce vœu puisse être réalisé, il m'a semblé utile de publier une sorte de régeste où l'on trouvera groupées par provinces et dans l'ordre chronologique les indications de textes, de documents ou de mentions relatifs à ces chapitres. Cette liste sera forcément incomplète, aussi me permettra-t-on de faire appel à la bonne volonté de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire monastique pour m'aider à combler les lacunes de ce travail. Les procès-verbaux des chapitres provinciaux ou les pièces y relatives se rencontrent dans des volumes de mélanges manuscrits, parfois dans les fonds d'archives des anciens monastères, rarement dans des recueils formés à dessein. Parfois encore les registres de comptabilité des abbayes renferment quelques mentions de voyages entrepris à l'occasion des chapitres provinciaux,

ou bien les chroniques des monastères y font une allusion discrète. Tous ces renseignements divers ne sont pas à négliger. Les dernières années ont produit quelques travaux sur les chapitres d'Angleterre, des provinces de Reims-Sens, de Narbonne et de Cologne-Trèves. Un dépouillement plus systématique des annales des monastères d'autres contrées ne manquera pas d'enrichir nos connaissances sur ce point d'histoire monastique.

ALLEMAGNE.

I. PROVINCE DE COLOGNE-TRÈVES.

Avant la bulle de Benoît XII de 1336, ces deux provinces ecclésiastiques s'administraient séparément ; les rares documents qui nous ont été conservés ne font point mention d'une action ou réunion quelconque en dehors des limites respectives de ces provinces. A partir de 1336, voici quel était, à notre connaissance, le groupement des monastères.

Les monastères qui relevaient du chapitre provincial de Cologne-Trèves étaient au nombre de soixante-quinze :

I. *Diocèse de Cologne :* Saint-Martin et Saint-Pantaléon de Cologne, Brauweiler, Cornelimünster, Deutz, Gladbach, Grafschaft, Siegbourg, Werden.

Diocèse de Liége : Saint-Jacques et Saint-Laurent de Liége, Brogne (Saint-Gérard), Florennes, Gembloux, Saint-Hubert, Saint-Trond, Stavelot, Vlierbeek, Waulsort-Hastière, les prieurés de Meerssen et de Bierbeek.

Diocèse d'Utrecht : Saint-Paul d'Utrecht, Dikninge, Egmond, Foswerd, Klaarwater, Oostbroek, Smallenée, Staveren, Zwartewater.

Diocèse de Munster : Liesborn, Oldeklooster (ou Feldwirth), Rottum, Selwert, Siloe, Tedinghen, Thesinge.

Diocèse d'Osnabruck : Iburg.

Diocèse de Minden : Saint-Maurice de Minden, Schinna.

II. *Diocèse de Trèves :* Notre-Dame-aux-Martyrs, Saint-Martin, Saint-Mathias et Saint-Maximin à Trèves, Echternach, Gronau, Laach, Notre-Dame de Luxembourg, Mettlach, Prüm, Rettel (donné plus tard aux Chartreux), Schœnau, Tholey.

Diocèse de Metz : Saint-Arnoul, Saint-Clément, Saint-Martin,

Saint-Symphorien, Saint-Vincent à Metz, Bouzonville, Gorze, Hornbach, Longeville (ou Saint-Martin de Glandières), Saint-Avold.

Diocèse de Toul : Saint-Èvre et Saint-Mansuy à Toul, Moyenmoutier, Senones, les prieurés de Saint-Michel, de Saint-Nicolas, de Saint-Christophe de Vic.

Diocèse de Verdun : Saint-Airy et Saint-Vanne à Verdun, Beaulieu, Saint-Mihiel (1).

Des l'année 1480, les présidents des chapitres de Cologne-Trèves avaient pris à cœur de recueillir les actes de leurs chapitres antérieurs et ordonné, lors de la réunion de 1482, de composer un recueil de ces documents qui serait déposé dans un monastère de leur province, afin qu'on pût y recourir en toute occurrence. Il ne semble pas qu'on ait donné une suite sérieuse à cette ordonnance, car, à la fin du XV^e^ siècle, l'abbé de Saint-Martin de Cologne, Adam Meier, s'adressait au célèbre Trithème, abbé de Spanheim, pour obtenir de lui, sur les chapitres généraux de la province de Cologne-Trèves, un travail analogue à celui qu'il avait composé sur ceux de la province de Mayence-Bamberg. Trithème s'excusa de ne pouvoir entreprendre ce travail, vu le défaut de documents, et se plaignit en même temps du peu de soin qu'on mettait à recueillir les actes relatifs à l'histoire de l'ordre (2). Ce n'est qu'au XVIII^e^ siècle que le désir de l'abbé de Saint-Martin fut réalisé par un religieux de son monastère, mais, quand Dom Olivier Légipont entreprit l'*abbreviatura recessuum capitularium per provincias Coloniensem et Trevirensem*, il était trop tard. Cet intrépide travailleur ne put recueillir qu'un nombre limité de documents, dont il s'est contenté le plus souvent de faire l'analyse (3).

Il existe deux recensions de ce travail de Légipont : l'une à la

---

1. Les noms fournis par les procès-verbaux des chapitres sont souvent tronqués ; parfois le même monastère figure sous deux noms différents. Ils est quelques noms qu'il ne m'a pas été possible d'identifier. L'un pourrait être Syllmönken, (Frise orientale), cédé en 1444 aux chanoines réguliers, (cf. *Archival. Zeitschrift*, N. F. II, 232).

2. Ziegelbauer, *Historia litter. Ord. S. Benedicti*, t. III (1754), p. 258. Trithème ajoutait : Veniet tempus quo seri nepotes in nostræ ætatis acta et historias non minus studiose inquirent, quam nos modo in præterita inquirimus, et quemadmodum hodie magni facimus Annales veterum, utut parcos et jejunos, ita quæ nos scribimus, quamvis animis vilescant nostris, olim judicio placebunt posteritatis. Agendum ergo esse censeo, ut in qualibet provincia uni alterive viro prudenti et erudito conscribendarum rerum successive in cœnobiis et congregationibus gestarum cura perpetuo demandetur, ac deinceps caveatur, ut reliqua fragmenta, ne pereant, sedulo colligantur, et in unum volumen curate digerantur ; quibus ad me transmissis laudabili vestro desiderio pro virili parte satisfacere largiente Domino studiose conabor ». Cette lettre est du 8 juin 1493.

3. Cette *abbreviatura* se trouve dans l'*Abbreviatura Bullarii Casino Burfeldensis* composé en 1729 par D. Olivier Légipont, alors prieur de Saint-Martin de Cologne, et conservé aujourd'hui à l'abbaye bénédictine de Melk en Autriche. (Ms. in-fol.).

bibliothèque grand-ducale de Darmstadt, l'autre à l'abbaye de Melk. La première, de loin moins complète que l'autre et moins bien rédigée, peut être considérée comme la minute du travail. C'est un volume in-quarto de 418 feuillets, N° 2760, qui porte le titre ronflant de : *Bullarium Casino-Bursfeldense, constitutiones et decreta summorum pontificum, conciliorum, cardinalium legatorum apostolicorum, archiepiscoporum necnon imperatorum, regum et principum diplomata aliaque venerandae antiquitatis monumenta primariaeque per Germaniam Congregationis Bursfeldensis ordinis S. Benedicti jura, privilegia, libertates, exemptiones, praerogativas ac reciprocas privilegiorum communicationes spectantia complectens accurante R. P. Oliverio Legipont O. S. B. ad S. Martinum Coloniae professo, SS. Th. lic.*

Il y a de tout cela dans le volume. Après une ébauche de l'histoire de la congrégation et du développement de l'ordre, l'auteur donne quelques détails sur les chapitres généraux du moyen âge ; mais on remarque bientôt l'insuffisance de ses renseignements et la précipitation du travail. Le recueil devient plus intéressant à partir du folio 144, où l'auteur commence la copie des documents pontificaux et des principaux actes concernant l'ordre et la congrégation de Bursfeld.

Légipont revit son travail en 1757, l'année même qui précéda sa mort, comme en témoigne un nouveau titre qu'il plaça au folio 280 de ce recueil. On y trouve quelques actes relatifs aux chapitres provinciaux de Mayence-Bamberg, mais la plupart des documents se rapportent directement à Bursfeld.

Le *Bullarium Bursfeldense* dans le manuscrit de Melk est mieux disposé.

La première partie comprend les documents publiés en faveur de la congrégation ou réforme de Bursfeld à partir de 1445 jusqu'en 1626, les statuts de Grégoire IX et quelques actes qui concernent plus particulièrement la province de Cologne-Trèves (pp. 1-288).

La seconde partie comprend les *Recessus capitulorum provincialium* de Mayence-Bamberg et de Cologne-Trèves. Ceux de Mayence-Bamberg avaient été donnés par Trithème jusqu'en 1493 ; on y a ajouté ceux de 1496, 1499, 1501, 1504 et 1506 (pp. 245-264). Quant à l'*Abbreviatura recessuum capitularium per provincias Coloniensem et Trevirensem unam in hac parte repraesentantes*, il comprend l'analyse des chapitres de 1463 (?), 1480, 1482, 1486, 1488, et les procès-verbaux complets de ceux de 1484 et 1520 (265-280).

Il y a quelques années, le R. P. dom Pie Schmieder, de l'abbaye

de Lambach, avait copié les pièces conservées dans le recueil de Légipont à Melk. Sachant quel intérêt je portais aux documents de ce genre, ce savant et obligeant confrère eut l'amabilité de mettre ses copies à ma disposition et poussa la générosité jusqu'à m'offrir de les publier moi-même. Grâce à ces documents et à quelques trouvailles faites à Liége et à Dusseldorf, j'ai pu reconstituer une série assez suivie de chapitres des XV^e^ et XVI^e^ siècles. Ils ont fait l'objet d'une étude publiée avec textes à l'appui sous le titre de « *Les chapitres généraux de l'ordre de Saint-Benoît dans la province de Cologne-Trèves* dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique*, 5^e^ série, X (1900), pp. 125-185 et XI (1901), pp. 1-36. Je la citerai dans le corps de cet article sous la rubrique (*CRH.* X et XI)

1218, 30 mars. — Honorius III rappelle aux abbés de Saint-Mathias de Trèves et de Saint-Evre de Toul, de l'ordre de Saint-Benoît, ainsi qu'aux abbés cisterciens de Hemmerode et de Villers-Betnach, leur obligation de visiter les monastères bénédictins de la province de Trèves. Il semblerait, d'après la lettre du pape, qu'une réunion avait déjà eu lieu, dans laquelle on avait désigné ces quatre abbés pour présider au chapitre provincial. « Cum igitur, dit le pape nostris auribus est delatum, *vos qui estis* in provincia Trevirensi, *ut in huiusmodi capitula praesideretis electi* super hoc, eiusdem statuta concilii transire videamini negligenter, cum ad reformationem monasteriorum eiusdem provinciae, quae in temporalibus et spiritualibus plurimum sunt collapsa, *nullam adhuc* adhibueritis curam, ut religionis lucerna, quae velut extincta iam fumigat, in eisdem monasteriis valeat reaccendi, discretioni vestrae per apostolica scripta mandamus et in virtute obedientiae praecipimus quatenus per vos ipsos aut per religiosas circumspectasque personas supradictis monasteriis visitationis antidotum impendatis. »

Manrique, *Annal. Cist.*, t. IV, pp. 62, 143; Potthast, *Reg.*, n° 5740.

c. 1218. — Chapitre provincial tenu à Trèves et présidé par les abbés de Saint-Mathias et de St.-Èvre de Toul, O. S. B., d'Hemmerode et de Villers-Betnach, O. Cist.

Copie MS. dans le Cod. 18767, ff. 44-45 du F. F. à la Bibl. nat. de Paris ; imprimé dans Calmet, *Hist. de Lorraine*, Preuves, t. IV, pp. CCCCXLIV-CCCCXLV ; donné en trad. française par Bertholet, *Histoire du Luxembourg*, t. IV, pp. 406-409 ; sur la date de cette réunion, cf. *CRH.*, *X*, p. 132.

1222, 21 novembre — Conrad, évêque de Porto, cardinal-légat, charge l'abbé Jean de Saint-Trond de la visite des monastères de Stavelot et de Malmedy.

Gest. abb. Trud. ap. *MGH.*, X, 393 ; de Borman, *Chronique de l'abbaye de St-Trond*, Liége, 1877, II, 186.

1223, 2 avril. — Honorius III charge les abbés d'Hemmerode et de la Chalade, de l'ordre de Cîteaux, avec deux abbés bénédictins, de visiter les monastères de l'ordre de Saint-Benoît dans la province de Trèves et de procéder à la réforme de l'abbaye de Gorze.

Pressutti, *Reg. Honorii III*, n° 4273, t. II, p. 121.

1223, 14 février. — Le cardinal-légat, Conrad de Porto, charge l'abbé Jean de Saint-Trond de l'administration de l'abbaye de Deutz.

Gest. abb. Trud, ap. *MGH.*, X, 393; de Borman, II, 186.

1234. — Réforme de l'abbaye de Gembloux.

Auvray, *Registres de Grégoire IX*, *n°* 1766, pp. 972-974; Berlière, *Monasticon belge*, I, 489.

1235, 25 mai. — Grégoire IX charge l'abbé de Saint-Jacques de Liége, le doyen et l'écolâtre de Cologne, de convoquer cette année même le chapitre des abbés et prieurs bénédictins de la province de Cologne dans un de leurs monastères et d'appeler à leur aide deux abbés cisterciens ; le pape demande même que ce chapitre ait lieu chaque année et qu'on lui envoye un rapport sur la marche du chapitre.

Ennen et Eckertz, *Quellen zur Gesch. der Stadt Köln*, t. II, p. 162, n° 160 ; Potthast, n° 9924.

1238. — Recours de l'abbé Baudouin de Senones aux visiteurs bénédictins de la province de Trèves contre l'abbé de Saint-Evre de Toul au sujet du prieuré de Léomont.

Gesta Senon. eccl., ap. *M.G.H.*, XXV, p. 315 ; Calmet, *Hist. de Lorraine*, Preuves, IV, p. XXXV ; Calmet, *Hist. de l'abbaye de Senones*, ed. Dinago, Saint-Dié, p. 126.

1248, 17 avril. — Réforme des monastères du diocèse de Liége sur l'ordre d'Innocent IV.

E. Berger, *Reg. d'Innocent IV*, n° 3834, t. I, p. 581.

1252, 15 décembre. — Visite de l'abbaye de Saint-Trond sur l'ordre du cardinal-légat, Hugues de Sainte-Sabine, et publication

des statuts élaborés pour les monastères bénédictins de sa légation.

Texte publié par Berlière ap. *Studien und Mittheilungen aus dem Benedictiner-Orden*, 1895, t. XVI, 593-598.

1260, 12 mars. — L'archevêque Conrad de Cologne requiert les abbés bénédictins de son diocèse de se réunir chaque année à Saint-Pantaléon ou à Saint-Martin de Cologne.

Hartzheim, *Concil. Germaniae*, t. II, pp. 594-596 ; Labbe, *Concil.*, t. XI, pp. 792-797.

1262, 2 mars. — Chapitre de la province de Trèves tenu à l'abbaye de Munster à Luxembourg et présidé par les abbés de Gorze et de Saint-Mathias de Trèves.

Calmet, *Histoire de Lorraine*, 1745, t. II, *Preuves*, pp. CCCXIX-CCCXXII. — Sur la date de ce document, voir *CRH.*, 1900, p. 134, à l'encontre de D. Calmet et de Peters, *Der Abt Rudolf von Vanne und die Gründung der Altmünsterabtei in Luxemburg* (*Publications de la section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg*, 1895, t. XLIV, pp. 15-16.)

1336, 20 juin. — Benoît XII, par sa bulle *Summi magistri*, réunit les provinces de Cologne et de Trèves en une seule province monastique.

1336, 13 décembre. — Benoît XII charge les abbés de Saint-Mathias de Trèves et de Saint-Pantaléon de Cologne de l'exécution de la Bénédictine.

Brom, *Bullar. Traject.*, I, 394.

1336, 26 décembre. — 1337, 25 décembre. — Le même pape leur adjoint les abbés de Saint-Martin de Cologne et de Saint-Maximin de Trèves.

Brom, I, 401.

1337, 13 janvier. — Le même pape engage les abbés et autres supérieurs bénédictins de la province de Cologne-Trèves à recevoir et à mettre fidèlement en pratique les statuts qui seront promulgués dans le prochain chapitre provincial qui doit être convoqué par les abbés de Saint-Pantaléon, de Saint-Martin de Cologne, de Saint-Maximin et de Saint-Mathias de Trèves, et doit être à l'avenir triennal.

Brom, I, 394.

1338, 12 janvier. — Le même pape charge les abbés de Saint-

Pantaléon de Cologne et ceux de Saint-Maximin et de Saint-Mathias de Trèves de convoquer le chapitre provincial de Cologne-Trèves, lequel doit être à l'avenir triennal.

Brom, *Bull. Traject.*, I, 399.

1338. — Le même pape leur adjoint l'abbé de Saint-Martin.

Ib., 401.

1420. — Réunion d'abbés à Toul, où l'on agrée les statuts de réforme élaborés par Herman d'Ogeviller, abbé de Saint-Evre.

Calmet, *Hist. de Lorraine*, 1745, II, 711-712, 766 ; *Bibl. Lorraine*, 697 698 ; cf. *Revue bénédictine*, 1899, 391-392.

1422, 27 mai. — Martin V charge les abbés de Saint-Maximin et de Saint-Mathias de Trèves, ceux de Gorze et de Tholey de convoquer à bref délai le chapitre provincial.

Copie dans le Cod. G. B. 46 des Archives de la ville de Cologne, ff. 35-39 ; Texte ap. *Studien und Mittheilungen*, 1894, 95-100.

1422, 18 octobre. — Chapitre provincial à Saint-Maximin de Trèves sous la présidence des abbés de Saint-Maximin, de Saint-Mathias, de Tholey et de Florennes.

Ce texte se trouve dans le Cod. 1390 de Trèves (*Hist. Archiv. der Stadt Trier*, n° 31, 6 pp.) cf. Catal. n° 94, p. 55 ; dans le Cod. 9791-7 de Bruxelles ; dans le Cod. 54 de l'université de Liége, ff. 189^{v}-198^{v} ; dans le Cod. G. B. 46 des archives de la ville de Cologne, ff. 39-46^{v}; imprimé dans Martène, *De antiq. monachorum ritibus*. Venet., 1783, pp. 302-305 ; *Studien und Mittheilungen*, 1887, pp. 87-99 ; ib., 1894, pp. 100-111 ; voy. Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. II, pp. 715-716.

1424, 20 mai. — L'abbé de Saint-Paul d'Utrecht fait connaître aux abbés d'Echternach, de Saint-Jacques de Liége, de Saint-Laurent de Liége et de Staveren délégués en 1422 comme présidents du chapitre provincial de 1424, que ne pouvant se rendre personnellement à cette réunion, il établit comme procureur le moine Guillaume Uten Haghe.

Archief voor de geschiedenis van het aartsbisdom Utrecht, 24 deel, 1897, 302-305.

1424, 21 mai. — Le chapitre fixé pour cette date à l'abbaye de Saint-Jacques de Liége ne put avoir lieu à cause de l'opposition de l'évêque de Liége.

Cf. *Revue bénédictine*, 1899, 392-393.

1434, 4 juillet. — Le Concile de Bâle nomme Jean de Rode, abbé de Saint-Mathias de Trèves, visiteur général de tous les monastères bénédictins de la province de Cologne-Trèves avec pouvoir de réformer.

Studien und Mittheilungen, 1885, II, 299-301.

1436, 22 février. — Visite canonique de l'abbaye de N.-D. des Martyrs à Trèves par Jean, abbé de Saint-Mathias à Trèves, et Reiner, abbé de Hornbach.

Orig. aux Archives de l'État à Coblence; cf. *Revue Benéd.*, 1895, p. 114.

1436, 2 mai. — Visite canonique d'un monastère (de Cologne?) par l'abbé Jean de Saint-Mathias de Trèves.

Cod. 1733 de Trèves, ff. 85ᵛ-93, ib. f. 26ᵛ ; cf. *Revue bénédictine*, 1895, p. 113.

1436, juillet. — L'abbé de Saint-Mathias de Trèves envoie au cardinal Julien de Saint-Ange des notes sur le prochain chapitre bénédictin de la province de Cologne-Trèves :

— Consideraciones et avisamenta in proximo capitulo provinciali Trevirensi et Colloniensi in Basilia celebrando attendenda.

Cod. 1733 de Trèves, ff. 25ᵛ-28ᵛ; cf. *Rev. Bén.* 1895, pp. 115-116.

1436, c. 24 août. — Chapitre général de la province de Cologne-Trèves à Bâle, sous la présidence du cardinal Julien de Saint-Ange, et des évêques Pierre de Digne et Jean de Lausanne.

Cod. 7 de Verdun, ff. 231-235; Stadtarchiv de Cologne. MS. G. B. 46, ff. 47-56ᵛ ; cf. Ziegelbauer, IV, 583-584 et *Revue bénéd.*, 1895, pp. 116-117.

1436. — Réforme de Saint-Maximin de Trèves par l'abbé Jean de Saint-Mathias.

Cod. 1626 de Trèves, f. 582; Brower, *Metrop. Trevir.*, Lib. XIX, 19.

1437, 12 février. — Le Concile de Bâle charge les abbés de Saint-Mathias de Trèves, de Saint-Martin de Cologne, d'Hornbach et de Saint-Jacques de Liége de convoquer le chapitre provincial à Saint-Pantaléon de Cologne pour le 21 avril suivant.

Studien und Mitth., 1885, II, 301-303.

1438, 21 avril. — Chapitre provincial à Saint-Pantaléon de Cologne, où l'on décide que le chapitre suivant aurait lieu à Saint-

Jacques de Liége, mais l'évêque de Liége fit opposition à cette décision.

Zantfliet ap. Martène, *Ampl. Coll.*, V, 441; *Hist. S. Laur. Leod.*, ib. IV, 1130-1182; Jean de Stavelot, *Chronique*, p. 380; *Gesta abb. S. Iacobi Leod.* ap. Berlière, *Documents inédits*, I, 46 ; cf. *Gall. christ.*, XIII, 891 ; *Revue bénéd.*, 1895, 438-439 ; *CRH.* 5e Sér. X, 141.

1440. — Chapitre à Saint-Maximin de Trèves.

Mentionné dans Cod. 1654 de Trèves, f. 27v et *Gall. christ.*, XIII, 891.

Vers 1440 (?). — Liste des visiteurs d'un chapitre provincial de Cologne-Trèves.

Cod. 54 de Liége, ff. 188-188v ; *CRH.*, X, 153-154.

1445, 18 avril. — Chapitre à Cologne.

Mentionné dans les comptes de l'abbé Winand d'Echternach (*Public. de l'Inst. grand-ducal de Luxembourg*, XXXV, 518.)

1448. — Chapitre à Trèves, présidé par les abbés de Saint-Maximin, d'Hornbach, de Saint-Martin de Cologne et de Siloé. On y décide que le chapitre suivant aurait lieu en 1450 à Saint-Pantaléon de Cologne.

Mentionné *ib.*, 519 ; Calmet, *Hist. de Lorraine*, II, 15, 1210 ; ed. de 1728, t. II, 913-914; *Gesta abb. S. Jacobi Leod.*, ap. Berlière, *Docum. inédits*, I, 46.

1450. — Chapitre à Saint-Pantaléon, fixé lors de celui de 1448.

1451-1452.— Légation apostolique du cardinal Nicolas de Cuse et visite des monastères.

Cf. *Revue Bénéd.*, 1897, 378-380 ; 1899, 498-500 ; *CRH.*, X, 142.

1452. — Chapitre mentionné dans le Codex 1626 de Trèves, p. 525.

1458, 27 avril. — Lettre des présidents du chapitre provincial, Winand ab. d'Echternach, Jean de St-Mathias, Jean de St-Pantaléon, et Henri de Siloe constituant Adam Meier, abbé de St-Martin de Cologne, juge et exécuteur des causes du chapitre et visiteur général.

Ziegelbauer, III, 206 ; *CRH.*, 5e Série XI, 11 ; Cod. 1626 de Trèves, f. 587.

1458, 4 juillet.—Sauf-conduit accordé par le duc Jean de Lorraine aux abbés bénédictins visiteurs délégués par le chapitre provincial de Cologne-Trèves pour la réforme des monastères de Lorraine.

Cartul. de Mettlach, I, n. 315 (Bibl. publique de Trèves).

1462, 23 septembre. — Chapitre provincial à St-Maximin de Trèves.

Mentionné dans Cod. 1626 de Trèves, f. 587.

1464. — Chapitre à St-Maximin de Trèves.

Mentionné par Ziegelbauer, III, 207 ; *CRH.*, XI, 18.

1468, mai. —Chapitre provincial tenu à St-Pantaléon de Cologne, sous la présidence des abbés Henri de N.-D. de Trèves, Adam de St-Martin de Cologne, Henri de Siloe et Godefroid d'Iburg.

Ms. de Melk, 221-226; *CRH.*, XI, 11, 12-19. Le sermon prononcé lors du chapitre se trouve dans le Cod. 304 de Trèves, f. 134.

1469, 11 mars. — David de Bourgogne, évêque d'Utrecht, charge l'abbé Adam de St-Martin dc Cologne et lc prieur de Windesheim de la visite et réforme des monastères bénédictins de son diocèse.

Ms. de Melk, 227-228.

1470. — Chapitre à St-Martin de Cologne fixé lors du chapitre précédent.

1474, 4 mai. — Chapitre provincial à St-Pantaléon de Cologne, sous la présidence des abbés Adam de St-Martin,Henri de Liesborn Ulric de St-Avold et Jacques d'Oostbroek.

Kessel, *Antiquit. S. Martini Majoris Colon.*, 1862, I, 403-404 ; Ms.de Melk, 265; *CRH.*,XI, 19 ; cf. *Gesta abbat. S. Iacobi Leod.* 53-54 ; *CRH.*, X, 143-144.

1476, 20 mars. — Les abbés Adam de St-Martin de Cologne, Henri de Liesborn,Ulric de St-Avold et Jacques d'Oostbroek,présidents du dernier chapitre provincial tenu à St-Pantaléon,prorogent le chapitre qui devait se tenir cette année à St-Mathias de Trèves et en fixent la célébration au dimanche Jubilate de 1477.

Ms. de Melk, 262-263.

1478, 12 avril. — Chapitre à St-Maximin de Trèves.

Ms. de Melk, 265 ; *CRH.*, XI, 20; cf. ib. X, 144-145. Le sermon y fut prononcé par l'abbé Melchior de Schoenau (Cod.304 de Trèves, ff. 106-121).

1478, 14 avril. — Les abbés Jean de St-Mathias,Jean de N.-D.des Martyrs, Thierry de Werden et Arnold de Mettlach, présidents du chapitre provincial tenu cette année à St-Maximin de Trèves, constituent les abbés de St-Martin de Cologne,de Brauweiler, de Deutz et de Schoenau leurs procureurs pour obvier aux démembrements des

monastères et aviser avec les présidents du Chapitre provincial de Mayence sur les moyens de les empêcher.

Copie de ce document inséré dans un acte du 8 janvier 1491.

1479. — Sentence prononcée contre des abbés liégeois.

Chronique de Jean de Los, 78.

1480, 23 avril. — Chapitre à St-Martin de Cologne, sous la présidence des abbés Antoine de St-Maximin, Adam de Brauweiler Jean de Laach et Henri de Siloe.

Ms. de Melk, 265-266; *CRH.*, XI, 20-21; cf. Ziegelbauer, III, 209.

1481. — Négociations et concordat entre les présidents du chapitre provincial et les abbés du diocèse de Liége.

Cod. 54 de l'Université de Liége, 230-234^{v}; *CRH.*, X, 154-159.

1482, 28 avril. — Chapitre à St-Mathias de Trèves, sous la présidence des abbés Jean de St-Mathias, Adam de St-Martin de Cologne Henri de Liesborn et Melchior de Schoenau.

Cod. 54 de Liége, 235-240 ; publié dans *CRH.*, X, 159-175 ; analyse dans Ms. de Melk, 266; *CRH.*, XI, 22-23; cf. *CRH.*, X, 146.

1482, 10 juin. — Sentence prononcée contre l'abbé de Gembloux.

Ms. de Melk, 180 ; Ziegelbauer, III, 210 ; Berlière, *Monasticon belge*, I, 161.

1483, 12 juin. — Visite canonique de l'abbaye de St-Avold.

Revue bénéd., 1898, 134-136.

1484, 5 avril. — David de Bourgogne, évêque d'Utrecht, charge les abbés Adam de St-Martin de Cologne et Thierry de Werden, visiteurs du chapitre provincial, de visiter et réformer les monastères bénédictins de son diocèse.

Archief voor de geschiedenis van het aartsbisdom Utrecht, 24^{e} Deel, 305-308.

1484, 9 mai. — Chapitre à St-Martin de Cologne sous la présidence des abbés Jean de Laach, Thierry de Werden, Tilman de Mettlach.

Ms. de Melk, 267-271 ; *CRH.*, XI, 23-30 ; Ziegelbauer, III, 210.

1486, 16 avril. — Chapitre à St-Maximin de Trèves, sous la présidence des abbés Otton de St-Maximin, Melchior de Schoenau, Adam de Brauweiler et Jacques de St-Paul d'Utrecht.

Copie de 1729 dans le fonds de Stavelot, R. c. k., farde 4, aux

Archives de Dusseldorf ; *CRH.* X, 175-185 ; Ms. de Melk, 286; cf. *CRH.*, XI, 30-31.

1488. — Chapitre à St-Pantaléon de Cologne sous la présidence des abbés Jean de Laach, Antoine de Werden, Antoine de St-Matthias et Herman de Foswerd.

Ms. de Melk, 274-275; *CRH.*, XI, 31-33.

1490, 5 avril. — Lubert, abbé de Zoetendael (dioc. Utrecht), constitue le prévot de Zwarte Water son procureur au prochain chapitre provincial qui doit se tenir à St-Martin le dimanche Jubilate 1490.

MS. de Melk, 184.

1490, 26 avril. — Gérard de Helin, abbé de St-Jacques de Liége. constitue procureurs les abbés de S-Martin et de Brauweiler pour le prochain chapitre provincial de Trèves.

Ib., 184.

1490. — Chapitre provincial à St-Maximin (1).

Mentionné dans Cod. 1626 de Trèves, 591 ; cf. *CRH.*, X,147-149.

1490, 7 octobre. — Innocent VIII ordonne aux présidents du chapitre provincial de Cologne-Trêves et aux abbés de St-Pantaléon et de St-Martin de Cologne de procéder à la visite et à la réforme du monastère d'Egmond

Legipont, MS. de Melk, p. 163.

1491, 8 janvier. — Les abbés Adam de St-Martin de Cologne, Tilman de Mettlach et Jean de St-Martin, présidents du chapitre provincial tenu à St-Maximin de Trèves, d'accord avec les abbés de la province, ont traité dans le chapitre annuel de Bursfeld, tenu en août 1490 à St-Jacques de Mayence, avec les présidents de la province de Mayence, des moyens d'empêcher les démembrements des monastères et d'établir un procureur en cour de Rome, conformément au désir exprimé dans les chapitres provinciaux de 1478 tenu à Trèves et de 1480 tenu à St-Martin de Cologne ; ils fixent les taxes à payer par les différents monastères.

Original à l'abbaye de Laach.

---

1. Le MS. 304 de Trèves, ff. 122-133, contient un « Sermo habitus in capitulo provinciali in monasterio Sancti Maximini extra muros Trevirenses per venerabilem patrem dominum Johannem abbatem in Rothem », mais sans indication d'année. Lors du chapitre de 1470, ce fut l'abbé de Schoenau qui fit le sermon d'ouverture ; en 1486 ce sermon fut prêché par un moine de St-Mathias (*CRH.*, X, 176). L'abbé de Rottum serait-il le prédicateur de 1490?

1491, 27 janvier. — Exécution de la bulle du 7 octobre 1490 par les abbés Adam de St-Martin de Cologne, Jean de St-Martin de Trèves et André de St-Pantaléon de Cologne, présidents du chapitre provincial, qui lancent l'excommunication contre deux religieux qui avaient refusé de se soumettre aux commissaires.

MS. de Melk, 180; cf. 163.

1492, 3 février. — Felinus Sandeus, référendaire pontifical, déclare avoir reçu une supplique présentée au pape Innocent VIII par les présidents des chapitres provinciaux de Trèves, Cologne et Mayence à l'effet d'obtenir un cardinal protecteur et de pouvoir imposer des taxes. Le procureur délégué par les présidents de Cologne-Trèves est l'abbé de Luxembourg, Guillaume Heyck.

Cod. 54 de Liége, ff. 145-147^{v}.

1492. — Chapitre à St-Pantaléon de Cologne.

Mentionné dans Cod. 1626 de Trèves, p. 592 ; Ziegelbauer III, 211.

1494. — Chapitre, dont le lieu n'est pas désigné.

Cod. 1626 de Trèves, p. 592.

1497. — Chapitre à St-Maximin.

Ib.

1499. — Lieu indéterminé.

Cf. *CRH*, X, 149.

1502. — Chapitre à Trèves. — Discours par l'abbé Servais Moens de St-Jacques de Liége.

Cod. 1743 de Trèves, ff.-1^{v}-7.

1504. — Chapitre à Cologne ; discours par l'abbé de Luxembourg.

MS. 87 du Séminaire du Trèves, ff. 180-189^{v}.

1509. — Chapitre, mais lieu indéterminé.

Cf. *CRH*, X, 149.

1517. — Chapitre à Cologne.

Mentionnné dans Cod. 1626 de Trèves, p. 600.

1518. — Chapitre à St-Martin de Cologne.

Ib., 599.

1519. — Chapitre à St-Mathias de Trèves,

Ib., 600.

1520, 2 avril. — Guillaume de Nieuwkerk, abbé de St-Paul de

Siloe, constitue l'abbé de St-Mathias de Trèves son procureur au prochain chapitre qui doit avoir lieu à St-Maximin

MS. de Melk, p. 184.

1520, 29 avril. — Chapitre à St-Mathias de Trèves, sous la présidence des abbés Everard de St-Mathias et François de Mettlach.

MS. de Melk, 278-280 ; *CRH*, XI, 33-36.

1521. — Chapitre provincial à Werden.

Chronicon Clusinum ab. Leibnitz, *Script. Brunsw.*, II, 361

1522. — Chapitre à St-Pantaléon de Cologne.

Mentionné dans cod. 1626 de Trèves, p. 599.

1524. — Chapitre à Laach.

Ib.

1526. — Chapitre à St-Pantaléon de Cologne.

Ib.

1533. — Chapitre à Laach.

Ib.

II. Province de Magdebourg-Brême.

La province de Magdeburg-Brême, à laquelle fut rattaché l'évêché de Kamin, fut organisée par Benoît XII en 1336. Avant cette époque les monastères de ces diocèses étaient réunis avec ceux de la province ecclésiastique de Mayence. On voit en effet les abbés de Saxe tenir en 1149 une réunion à propos de l'abbé de Hersfeld chassé de son monastère (1).

Au chapitre provincial d'Erfurt en 1259 figure comme président l'abbé Gerbold de Mönchennienbourg (2) ; de même en 1293, à propos d'une réunion des abbés convoquée à Fulda, nous voyons l'abbé de Berge parmi les signataires d'un document (3).

Après la constitution de la province de Magdebourg-Brême en 1336, voici comment se répartissaient les monastères :

Diocèse de Magdebourg: Ammensleben, Berge, Mönchennienbourg.

» » *Mersebourg :* Chemnitz, Saint-Pierre de Mersebourg, Pegau.

---

1. Wibald, Epist. ap. Jaffé, *Mon. Corb.* nº 135, 161, 162, pp. 211, 266-269 ; cf. *Revue bénéd.*, 1891, pp. 261-262.
2. *Revue bénéd.* 1897, p. 373.
3. Schannat, *Hist. Fuld.*, p. 211 ; cf. *Revue bénéd.*, 1900, p. 154, note 2.

Diocèse de Naumbourg : Bosau, Bürgel, Saint-Georges de Naumbourg.

» » *Brème:* Saint-Paul de Brème, Harsefeld, Norden, Rastede, Stade.

» » *Lubeck :* Cismar (1).

Les monastères qui prenaient part aux chapitres provinciaux étaient au nombre de quinze. Les actes de ces réunions ne sont connus qu'à partir du XV^e^ siècle. Le seul recueil dont nous ayons connaissance est un manuscrit des Archives de l'État à Hanovre (III, 55) des XV^e^-XVI^e^ siècles de 48 ff. gr. in-8° contenant, d'après le titre, les chapitres de 1467 à 1526, mais en réalité de 1480 à 1518, car le premier est faussement daté de 1467, puisqu'il contient le protocole du chapitre de 1484, et le dernier, de 1526, n'est autre que le procès-verbal du chapitre annuel de la congrégation de Bursfeld, qui eut lieu au commencement de septembre de cette année à l'abbaye d'Abdinghof (2).

Ce fut le Concile de Bâle qui remit en vigueur à Magdebourg-Brème les chapitres provinciaux, comme il le fit pour les autres provinces. Le 27 mai 1436, les Pères de Concile avaient ordonné aux archevêques de Magdebourg, Mayence, Cologne, Trèves, Salzbourg, Brème, Riga, Upsala, Lund et Drontheim et à leurs suffragants de procéder à la réforme des monastères bénédictins (3). L'archevêque Baudouin de Brème, ancien abbé de Saint-Michel de Lunebourg, docteur en droit canon et bien au courant des observances bénédictines, fut particulièrement chargé de la réforme dans les provinces de Magdebourg et de Brème (4). Il convoqua aussitôt un chapitre provincial à Stade pour l'année 1437, et l'on peut constater qu'à partir de cette époque jusqu'à la suppression des monastères par la

1. Le diocèse de Schleswig possédait autrefois une fondation bénédictine, celle de Schleswig même, peut-être une des fondations du roi Canut, mais elle fut supprimée en 1195 à cause du mauvais état de sa discipline et ses biens furent donnés à l'abbaye cistercienne de Guldholm (*Archival. Zeitschrift*, N. F. II (1891), pp. 228-229). De même le diocèse de Kamin possédait le monastère de Stolpe, fondé en 1153, mais qui du consentement du couvent, fut transformé en 1305 en une abbaye cistercienne (*ib.*, 229-230). L'abbaye de Michelsberg à Bamberg possédait un prieuré à Stettin, mais le manque de personnel ne permit pas d'y constituer la communauté de 12 moines stipulée lors de la fondation (Lehner, *Die ehemal. Benedictiner Abtei Michelsberg zu Bamberg*. Bamberg, 1889, p. 134.) Trithème (*Annal. Hirsaug.*, II, 400), compte 15 monastères dans la province de Magdebourg-Brème-Kamin.

2. Nous avons pu consulter ce manuscrit à Colmar, grâce à l'obligeance de M. le Dr Pfannenschmidt, conseiller d'archives et conservateur des archives de la Haute-Alsace.

3. *Urkundenbuch des Klosters S-Michaelis zu Lüneburg*. Hannover, 1870, p. 652.

4. *Chronicon Rastedense*, ap. Meiborn, *Rer. germ. script.* II, 113.

réforme protestante les chapitres provinciaux se tinrent régulièrement. En voici la série :

1437, 6-8 octobre. — L'archevêque Baudouin de Brème, assisté des abbés Jean de Harsefeld et Henri de Berge, président le chapitre provincial dans l'abbaye de N.-D. de Stade. Ils approuvent d'abord les statuts de réforme fixés pour tous les monastères, décident que le prochain chapitre aura lieu à l'abbaye de Berge le dimanche *Jubilate* de 1439, nomment les visiteurs et déterminent quelques points de l'observance.

Texte ap. Holstein, *Urkundenbuch des Klosters Berge bei Magdeburg*. Halle, 1879, pp. 210 212 ; cf. *Chronicon Rastedense* ap. Meibom, II, 103 ; Ziegelbauer, I, 79.

1439 — Chapitre dont la tenue à Berge avait été fixée lors de l'assemblée de Stade.

1451, 28 juin. — Le cardinal Nicolas de Cuse, de passage à Magdebourg, nomme les abbés de Berge, d'Huysbourg et de Saint-Pierre d'Erfurt — trois monastères de la réforme de Bursfeld — visiteurs des monastères bénédictins des diocèses de Magdebourg, Meissen, Naumbourg et Mersebourg, ordonne la tenue régulière des chapitres triennaux et réclame la convocation du chapitre provincial pour l'année suivante au monastère de Berge.

Texte ap. Holstein, 233-236 ; cf. Uebinger ap. *Hist. Jahrb.*, VIII, 646.

1452, 3 février. — Les abbés Herman de Berge, Thierry d'Huysbourg, Chrétien d'Erfurt, présidents du chapitre provincial, convoquent les abbés de la province de Magdebourg-Brème pour le 7 mai suivant au monastère de Berge.

Orig. aux Archives de l'État à Magdebourg, Kloster-Bergische Stiftung, 161 ; Holstein, 236.

1452, 2 mars. — Instructions envoyées de Cologne par le cardinal-légat Nicolas de Cuse aux présidents du chapitre provincial de Magdebourg-Brème pour la visite des monastères.

Orig. aux Archives de l'État à Magdebourg, Kl. Berge, 159 ; Holstein, 236 ; Uebinger, 646-648.

---

1. On remarquera que la plupart des monastères de la province de Magdebourg-Brème ne tardèrent pas à s'affilier à la congrégation de Bursfeld et que c'est grâce à la discipline introduite par les Pères de Bursfeld que l'observance put s'y affermir et s'y développer.

1452, 10 mai. — Procès-verbal du chapitre tenu à Berge.

Orig. aux Archives de l'Etat à Magdebourg. Kl. Berge, 160 ; cité par Holstein, 236-237.

1452, 10 mai. — Le sermon fut prêché au chapitre provincial de Berge par le célèbre chartreux, Jacques de Cracovie.

Bibl. de Wolfenbüttel, Cod. Helmstad. 309, ff. 265-271 ; Cod. Helmst. 691, ff. 195-211 ; cf. *Handschriften von Wolfenbüttel*, I, 143, 255.

1455, 4 mai. — Les abbés de Berge, Erfurt et Huysbourg, présidents du chapitre provincial, convoquent les abbés de Stade, Rasstede et Harsefeld au prochain chapitre qui se tiendra à l'abbaye de Berge.

Orig. aux Archives de l'Etat à Magdebourg, Kl. Berge, 162 ; cité par Holstein, 239.

1457, 21 février. — L'abbé Herman de Berge, président du chapitre provincial, déclare les abbés Jean de Harsefeld et Henri de Stade passibles d'une peine, parce que, malgré tous les avertissements qui leur ont été donnés, ils n'ont point comparu au dernier chapitre.

Orig. à Magdebourg, Kl. Berge, 163 ; analysé par Holstein, 240.

1457, 23 mai. — Cette sentence est affichée aux valves de la cathédrale de Brème.

Ib., Holstein, 240.

1458, 21 janvier. — Appel des abbés de Berge, Erfurt et Huysbourg, présidents du chapitre provincial, contre l'abbé Gaspar de Chemnitz, qui a refusé de comparaître au chapitre provincial et d'en reconnaître l'autorité.

Orig. à Magdebourg, Kl. Berge, 164 ; analysé par Holstein, 240-241.

1458, 23 janvier. — Le clergé de Magdebourg donne son consentement à cet appel.

Orig. à Magdebourg, Kl. Berge, 164 a ; analysé par Holstein, 241.

1458, 12 février. — Maître Balthazar Carith remet par devant notaire et témoins au prévôt de Saint-Thomas de Leipzig l'appel interjeté au nom du chapitre provincial contre l'abbé de Chemnitz.

Orig. à Magdebourg, Kl. Berge, 164 (revers) ; analysé par Holstein, 241-242.

1459, 10 février. — Les abbés Herman de Berge, Jean de Mersebourg et Gérard de Cismar convoquent les abbés de Stade, Harsefeld et Rastede au chapitre qui doit se tenir à Berge.

Orig. à Magdebourg, Kl. Berge, 165 ; analysé par Holstein, 242.

1459, 16 avril. — Les abbés Herman de Berge et Jean de Mersebourg, citent, sous menace des censures ecclésiastiques, les abbés de Stade, Harsefeld et Rastede, à se présenter dans les trois mois devant l'abbé de Berge, pour répondre de leur absence du chapitre provincial.

Orig. à Magdebourg, Kl. Berge, 166 ; analysé par Holstein, 245-246.

1461, 4 mars. — Hugues Foerster, prévôt de la cathédrale de Naumbourg, commissaire apostolique et juge dans le différend survenu entre les présidents du chapitre provincial et l'abbé de Chemnitz, qui prétend en être exempt, cite les parties à comparaître devant lui.

Orig. à Magdebourg ; analysé par Holstein, 251.

1461, 28 avril. — Procès-verbal du chapitre provincial tenu à Berge, sous la présidence des abbés Herman de Berge, Jean de Mersebourg et Thierry de Cismar ; la prochaine réunion est fixée au dimanche *Cantate* de 1464 à Berge.

Orig. à Magdebourg, Kl. Berge, 168 ; analysé par Holstein, 251.

1466, 15 janvier. — André Becker, doyen de Saint-Sébastien à Magdebourg, commissaire délégué, cite les abbés de Stade et de Harsefeld à comparaître devant lui, pour répondre de la plainte de désobéissance formulée contre eux par le président du chapitre provincial et prouver leur exemption de cette autorité.

Orig. à Magdebourg, Kl. Berge, 169; analysé par Holstein, 257.

1466, 25 février. — Les abbés Herman de Berge, Dithmar de Münchennienbourg, présidents du chapitre provincial, convoquent les abbés de Pegau, Bürgel, Bosau et Saint-Georges de Naumbourg au chapitre qui doit se tenir le 26 juin de cette année à München-Nienbourg.

Orig. à Magdebourg, Kl. Berge, 170 ; analysé par Holstein, 258.

1467, 30 novembre. — Sentence pontificale prononcée contre l'abbé Caspar de Chemnitz.

Orig. à Magdebourg, Kl. Berge, 180; analysé par Holstein, p. 260.

1468, 3 mars. — André Becker, doyen de St-Sébastien à Magdebourg, sous-exécuteur délégué, cite les abbés Henri de Stade et Mathias de Harsefeld à comparaître devant lui, pour reconnaître leur sujétion à l'autorité du chapitre provincial et les oblige à payer les frais du procès.

Orig. à Magdebourg, Kl. Berge, 172; analysé par Holstein, p. 260.

1468, 13 avril. — Le notaire Kilien Johannis donne acte de l'insinuation faite au doyen de St-Sébastien de Magdebourg, comme commissaire délégué, de l'appellation de l'abbé Caspar de Chemnitz contre les présidents du chapitre provincial au sujet de l'exemption de juridiction qu'il revendique.

Orig. à Magdebourg, Kl. Berge, 173; analysé par Holstein, 261.

1468, 11 mai. — Le doyen de S. Sébastien à Magdebourg publie comme sous-exécuteur délégué une sentence d'excommunication lancée contre le clerc Félix de Berge par l'abbé Herman de Berge et les présidents du chapitre provincial.

Orig. à Magdebourg, Kl. Berge, 5; analysé par Holstein, 261.

1468, 27 mai. — Procès-verbal du chapitre provincial tenu le 15 mai à l'abbaye de Berge, sous la présidence des abbés Herman de Berge, Herbord de St-Paul de Brème et Gunther de Naumbourg.

Orig. à Magdebourg, Kl. Berge, 174 ; analysé par Holstein, 262 ; cf. *Chronicon Berg.*, ap. Meibom, *Script.* III, 311 ; Pistorius, III, 1254.

1468, 11 juillet. — André Becker publie la sentence d'excommunication lancée par le juge pontifical délégué contre Félix de Berge, lequel a pris part aux menées de l'abbé Caspar de Chemnitz contre les présidents du chapitre provincial.

Orig. à Magdebourg, Kl. Berge, 175 ; analysé par Holstein, 262.

1469, 13 janvier. — Le doyen de St-Sébastien à Magdebourg, juge et sous-exécuteur délégué, cite à comparaître devant lui les prévôts de Buxtehude et de St-Georges près de Brème et le curé de St-Willehad à Stade chargés de publier l'excommunication contre les abbés Mathias de Harsefeld et Burchard de Stade qui ont négligé de remplir ce devoir.

Orig. à Magdebourg, Kl. Berge, 176; analysé par Holstein, 263.

1471, 15 février. — Jean, archevêque de Magdebourg, ratifie un accord intervenu entre l'abbé Herman de Berge et son couvent d'une part et le couvent d'Ammensleven de l'autre. Ce dernier

monastère avait été réformé par l'abbé de Berge, qui y avait envoyé quelques-uns de ses moines et avait engagé diverses sommes d'argent pour relever les édifices et restaurer le temporel. Lui et son couvent s'engagent à ne rien réclamer, tant que le monastère d'Ammensleven restera soumis au chapitre annuel de Bursfeld et que la discipline régulière y sera observée.

Orig. à Magdebourg, Kl. Berge, 95 ; texte ap. Holstein, 264-267

1471, 29 avril. — Antoine de Grassis, archiprêtre de Bologne, auditeur pontifical, prononce une sentence contre l'abbé Caspar de Chemnitz, dont les prétentions à l'exemption vis-à-vis du chapitre provincial sont rejetées.

Orig. à Magdebourg, Kl. Berge, 177, 178 ; analysé par Holstein, 267.

1471, 26 août. — Publication de cette sentence par le doyen de St-Sébastien à Magdebourg.

Orig. à Magdebourg, Kl. Berge, 179; analysé par Holstein, 268.

1471, 9 oct.-16 novembre. — L'évêque Thierry de Meissen en appelle à l'Électeur de Saxe et au pape contre les abbés Herman de Berge et Henri de Naumbourg, présidents du chapitre provincial, qui veulent exercer le droit de visite à Chemnitz. Les princes Ernest et Albert s'adressent au pape.

Cod. dipl. S. R. II, VI, p. 369, 371, 373, 374 ; Machatschek, *Gesch. der Bischöfe des Hochstiftes Meissen*, Dresde, 1884, p. 489 ; Hasse, *Gesch. der Sächsischen Klöster in der Mark Meissen und Oberlausitz*, Gotha, 1888, p. 41.

1471, 7 décembre. — L'abbesse Berthe et le couvent de St-Laurent à Neustadt-Magdebourg attestent que l'abbé Herman de Berge a réformé leur monastère et leur a fait certaines avances en argent et en nature, en présence des visiteurs, les abbés Dithmar de Nienbourg et Henri de Mersebourg, et qu'il leur en a fait remise pour tout le temps qu'elles vivraient selon leur Règle.

Orig. à Magdebourg, Kl. Berge, 97 ; texte ap. Holstein, 268-269.

1471, 9 décembre. — Le doyen de St-Sébastien à Magdebourg publie la sentence d'excommunication contre l'abbé Caspar de Chemnitz, qui refuse de reconnaître la juridiction du chapitre provincial.

Orig. à Magdebourg, Kl. Berge, 181 ; analysé par Holstein 269-270.

1471. — Chapitre provincial cité dans l'acte suivant.

1472, 8 janvier. — L'abbé Gunther et le couvent de St-Georges de Naumbourg font savoir que l'abbé de Berge et son couvent ont exposé d'assez fortes sommes, selon le compte qui a été rendu lors du dernier chapitre provincial célébré le dimanche *Misericordias Domini* pour empêcher que l'abbaye de Chemnitz ne se soustraie à la juridiction du chapitre provincial, et s'engagent à les indemniser d'après la taxe qui sera fixée par le président du chapitre.

Orig. à Magdebourg, Kl. Berge, 182 ; texte par Holstein, 270,

1472, 10 janvier. — L'abbé Herman et le couvent de Berge s'engagent à ne rien réclamer de l'abbaye de St-Laurent à Neustadt-Magdebourg de ce qui leur a été donné tant qu'on y suivra les règles de la réforme.

Holstein, 270-271.

1472, 7 février. — Le doyen de St-Sébastien à Magdebourg publie l'interdit lancé contre l'abbé de Chemnitz à cause de son refus persistant de se soumettre à la juridiction du chapitre provincial.

Orig. à Magdebourg, Kl. Berge, 183 ; analysé par Holstein 271-272.

1474, 22 avril. — L'abbé Mathias d'Harsefeld nomme comme son procureur au prochain chapitre provincial son prieur, Jean de Monnickhusen.

Orig. à Magdebourg, Kl. Berge, 185 ; analysé par Holstein, 275.

1474, 10 mai. — Procès-verbal du chapitre provincial tenu à Berge le 8 mai, sous la présidence des abbés Herman de Berge, Herbord de St-Paul de Brème et Thomas de Bosau.

Orig. à Magdebourg, Kl. Berge, 186 ; analysé par Holstein, 276 ; cf. Pistorius, III, 1253.

1477, 23 avril. — L'abbé Gérard de Bürgel nomme son prieur Caspar comme procureur au chapitre provincial qui doit se tenir à Berge.

Orig. à Magdebourg, Kl. Berge, 189 ; analysé par Holstein, 280.

1477, 24 avril. — L'abbé Étienne de Pegau délègue comme procureur au chapitre provincial un de ses moines, Mathias.

Orig. à Magdebourg, Kl. Berge, 190 ; analysé par Holstein, 280.

1477, 27-28 avril. — Procès-verbal du chapitre provincial tenu à Berge sous la présidence des abbés Herman de Berge, Dithmar de Münchennienbourg et Herbord de St-Paul de Brême.

Orig. à Magdebourg, Kl. Berge, 191 ; analysé par Holstein, 281.

1480, 24 avril. — L'abbé Caspar de Chemnitz délègue comme procureur au prochain chapitre provincial qui doit se tenir à Berge le 30 avril Caspar Kirmssler, curé de Chemnitz, et le charge de défendre les intérêts du monastère, notamment dans l'affaire de compétence encore suspendue en appel.

Orig. à Magdebourg, Kl. Berge, 192 ; analysé par Holstein, 313

1480, 27 avril. — L'abbé Georges de Pegau s'excuse de ne pouvoir assister au chapitre provincial, parce qu'il attend l'évêque de Mersebourg qui doit venir le confirmer et installer, et nomme comme procureur un de ses moines, Jean.

Orig. à Magdebourg, Kl. Berge, 193 ; analysé par Holstein, 313.

1480, s. d. — L'abbé Gernhard de Bürgel s'excuse pour cause de santé de ne pouvoir assister au chapitre et y délègue comme procureur Martin, un de ses moines.

Orig. à Magdebourg, Kl. Berge, 197 ; analysé par Holstein, 320.

1480, 30 avril. — Procès-verbal du chapitre tenu à Berge.

Le sermon fut prêché par l'abbé Henri de Cismar. Étaient présents les abbés André de Berge, président principal, Thomas de Bosau, Gunther de Naumbourg, co-présidents, Dythmar de Nienbourg, Tilman d'Ammensleven, Henri de Cismar, André de Rastede et Jean de Stade.

Après avoir récité les noms des défunts (entre autres les abbés Herman de Berge et Étienne de Pegau) on vérifia les procurations. L'abbé Herbord de Brème était représenté par l'abbé de Berge, celui de Bürgel par son prieur et celui de Pegau par le fr. Jean Müller. L'abbé de Chemnitz avait envoyé une procuration insuffisante ; ceux de Mersebourg et de Norden furent déclarés contumaces, parce qu'ils n'avaient pas envoyé de procureurs. Quant à l'abbé de Rastede, il fut absous de la contumace encourue par son absence du précédent chapitre.

Après les nominations de visiteurs, on fixa le chapitre suivant au dimanche *Cantate* 1482.

Cod Hannov. ff. 5-6.

1482, 5 mai. — Chapitre provincial à Berge.

Le sermon y fut prêché par l'abbé Thomas de Bosau. Étaient présents personnellement les abbés Thomas de Berge, président principal, Tilman d'Ammensleven et Gernhard de Bürgel, co-pré-

sidents, Dithmar de Nienbourg, Gunther de Naumbourg, Thomas de Bosau, et Georges de Pegau. Les abbés André de Rastede, Herbord de Brème et celui de Cismar étaient représentés par procureurs. Celui de Mersebourg fut excusé ; quant à Caspar de Chemnitz, il fut considéré comme rebelle au chapitre et frappé de peine. On protesta contre la frivole et inique appellation des abbés de Stade et de Harsefeld, qui voulaient se séparer du chapitre provincial malgré les lettres du pape, et l'on décida d'en écrire à l'évêque de Verden.

Cod. Hannov. ff. 7-8v.

1484, 21 juin. — Chapitre provincial à Berge.

Le sermon y fut prêché par le moine Thierry de Berge. Étaient présents personnellement les abbés André de Berge, président principal, Thomas de Pegau, Étienne de Norden, au lieu de celui de Cismar, co-présidents, Dithmar de Münchennienbourg, Günther de Naumbourg, Tilman d'Ammensleven, et Thomas de Mersebourg. L'abbé George de Pegau était mort. Étaient représentés par procureurs ceux de Brème, Cismar, Rastede, Bürgel; celui de Chemnitz avait envoyé une procuration insuffisante; ceux de Stade et de Harsefeld furent déclarés rebelles. On fixa le prochain chapitre au dimanche *Cantate* à l'abbaye de St-Paul de Brême; il serait présidé par les abbés de Brême, Berge et Naumbourg.

Cod. Hannov. ff. 3-4, 9-9v.

1484 — Ernest, administrateur de l'archevêché de Magdebourg, confie à l'abbé André de Berge la surveillance et le soin des moniales de St-Laurent de Neustadt-Magdebourg, St-Georges d'Hecklingen, S. M. de Münzenberg près de Quedlimbourg, de l'ordre de S. Benoît, de Mariasthul près d'Egeln et de N.-D. de Meyendorf, de l'ordre de Cîteaux.

Holstein, 329-330.

1485, 31 mai. — Le prieur et le couvent de Pegau chargent l'abbé Thomas de Mersebourg de les représenter au chapitre provincial et de défendre les intérêts de leur monastère.

Orig. à Magdebourg, Kl. Berge, 188 ; analysé par Holstein, 332.

1485, 1er juin.— Le prieur et le couvent de l'abbaye de Chemnitz excusent l'abbé de ne pouvoir se rendre au chapitre provincial, parce qu'il suit actuellement les cours d'une université d'Italie et délèguent comme procureur leur official Erhard Püchner, qui leur

exposera les motifs pour lesquels ils ne peuvent envoyer un moine

Orig. à Magdebourg, Kl. Berge, 194; analysé par Holstein, 333

1487, 7 mai. — L'abbé Henri de Chemnitz nomme son religieux Félix de Berge comme procureur au chapitre qui doit se tenir à Berge.

Orig. à Magdebourg, Kl. Berge, 195; analysé par Holstein, 341.

1487, 6 mai. — Chapitre à Berge.

Le sermon fut prêché par l'abbé Thomas de Mersebourg. Étaient présents personnellement : les abbés André de Berge, président principal, Herbord de Brème et Gunther de Naumbourg, co-présidents, Thomas de Pegau, Henri de Cismar, Thomas de Mersebourg, Jean de Nienbourg, Grégoire d'Ammensleven, Pierre de Bosau.

L'abbé Tilman d'Ammensleven était décédé. S'étaient fait représenter par procureur l'abbé Étienne de Norden, ceux de Rastede, Bürgel, Cismar et Chemnitz. L'affaire de ceux de Harsefeld et de Stade fut confiée aux présidents. On décida que le prochain chapitre se tiendrait à l'abbaye de Berge le dimanche *Cantate* et serait présidé par les abbés de Berge, Cismar et Mersebourg ; l'abbé de Nienbourg était chargé de prononcer le sermon.

Cod. Hannov. ff. 13-13^{v}.

1493, 21 avril ou 1494, 20 avril. — Chapitre provincial à Berge.

Le sermon fut prêché par l'abbé Grégoire d'Ammensleven. Étaient présents personnellement les abbés André de Berge, président principal, Thomas de Pegau et Bernard de Bürgel, co-présidents, Thomas de Mersebourg, Jean de Nienbourg, Grégoire d'Ammensleven, Pierre de Bosau, Burchard de Naumbourg, et représentés par procureurs celui de Chemnitz, Henri de Cismar, Simon d'Harsefeld, Jean de Stade, Herbord de Brème; Gerwin de Rastede et Étienne de Norden n'avaient point comparu. On y décida que le chapitre suivant aurait lieu à Berge le dimanche *Misericordias domini* 1496 sous la présidence des abbés de Berge, Nienbourg et Rastede.

Le procès-verbal de ce chapitre ne porte point de date; nous croyons pouvoir le fixer à 1493 ou 1494. D'abord le chapitre suivant est fixé à l'an 1496, ce qui nous permet de reporter celui-ci à un triennat en arrière. Ensuite l'abbé Thomas de Pegau, qui y figure, mourut le 6 fer. post Brictii 1494 (mention de son décès dans le Recessus du chapitre annuel de Bursfeld du 31 août 1495, Cod. 8 de l'abbaye de Beuron, p. 73); l'abbé Henri de Cismar mourut le

4 juillet 1494. Les abbés Burchard de St-Georges de Naumbourg et Gerwin (al. Hartwin) de Rastede, prêtèrent leur serment d'obédience à la congrégation de Bursfeld dans le chapitre du 23 août 1489 (*Ib.* p. 57). On pourrait donc hésiter entre 1490, 1493 ou 1494, mais l'indiction du chapitre pour 1496 permet de se prononcer pour 1493 ou 1494.

Cod. Hannov. ff. 12-12v.

1496, 17 avril. — Chapitre à Berge.

Le sermon fut prononcé par l'abbé de Bosau. Étaient présents personnellement les abbés Mathias de Berge, président principal, Jean de Nienbourg et Thomas de Mersebourg, co-présidents, Grégoire d'Ammensleven, Pierre de Bosau, Burchard de Naumbourg, Georges de Pegau. On annonça le décès des abbés André de Berge et Thomas de Pegau. Avaient envoyé des procureurs Bernard de Bürgel, Herbord de Brème, Étienne de Norden ; ceux de Chemnitz, Rastede, Harsefeld et Stade furent déclarés en faute. Le chapitre suivant fut fixé au dimanche *Jubilate* 1498 à Brème sous la présidence des abbés d'Ammensleven, Brème et Mersebourg.

Cod. Hannov. ff. 15-16v.

1498, 6 mai. — Chapitre à Brème.

Le sermon fut prononcé par l'abbé Walter de Cismar. Étaient présents personnellement les abbés Grégoire d'Ammensleven, Thomas de Mersebourg et Gérard de Brème, présidents, Jean de Nienbourg (secrétaire du chapitre), Mathias de Berge, Gérard de Norden, Walter de Cismar, Bernard de Rastede. Étaient décédés Herbord de Brème, Étienne de Norden, Gérard de Bürgel, Gerwin de Rastede. Les abbés de Stade et de Harsefeld avaient envoyé des procureurs, en déclarant se soumettre désormais à l'autorité du chapitre. Ceux de Chemnitz, Pegau, Bosau, Naumbourg, Bürgel, Rastede et Cismar étaient représentés par procureurs; celui de Rastede fit savoir qu'il avait l'intention d'abdiquer. On fixa le prochain chapitre au dimanche *Cantate* de 1501 à l'abbaye de Berge ; il serait présidé par les abbés Thomas de Mersebourg, Mathias de Berge et Henri de Kemnitz.

Cod. Hannov. ff. 17-19.

1501, 27 avril. — Chapitre provincial à Berge.

Le sermon fut prêché par l'abbé Gérard de Brème. Étaient présents personnellement les abbés Thomas de Mersebourg, Mathias

de Berge, Georges de Pegau en remplacement de Henri de Chemnitz, présidents, Jean de Nienbourg, Grégoire d'Ammensleven (secrétaire), Walter de Cismar, Gérard de Norden, Gérard de Brème, Michel de Naumbourg, Jean de Stade et par procureurs ceux de Chemnitz, Bürgel, Harsefeld et Bosau; les procurations de Rastede, Bürgel et Chemnitz furent trouvées insuffisantes. Le prochain chapitre fut fixé au dimanche *Jubilate* de 1504 à Mersebourg, sous la présidence des abbés Grégoire d'Ammensleven, Pierre de Bosau et Walter de Cismar.

Cod. Hannov. ff. 21-22^{v}.

1504, 28 avril. — Chapitre à Mersebourg.

Le sermon fut prêché par Gérard, abbé de Norden. Étaient présents personnellement les abbés Grégoire d'Ammensleven, Pierre de Bosau et Thomas de Berge, remplaçant Georges de Pegau, présidents, Jean de Nienbourg, Gérard de Norden, Michel de Naumbourg (secrétaire), Gérard de Mersebourg. Étaient décédés : les abbés Gérard de Brème (5 avril), Walter de Cismar, Jean de Stade (19 octobre), Ghis. de Berch d'Harsefelde (1 septembre). Étaient représentés par procureurs les abbés Georges de Pegau, Henri de Chemnitz, Georges de Bürgel, ceux de Brème, et de Rastede, Dethlenus de Harsefeld et Herman de Stade; celui de Cismar n'avait pas envoyé de procureur. On décida que le prochain chapitre aurait lieu le dimanche *Jubilate* 1507, sous la présidence des abbés de Münchennienbourg, Berge et Rastede.

Cod. Hannov. ff. 25-27^{v}.

1507, 18 mars. — Les abbés Thomas de Berge et Grégoire d'Ammensleven, présidents du chapitre provincial, font savoir à l'abbé Jean de St-Paul de Brème qu'à cause de la peste et grande mortalité qui sévit alors, le chapitre est différé et se tiendra le dimanche *Jubilate* 1508 à Berge.

Orig. à Magdebourg, Kl. Berge, 176; analysé par Holstein, 439.

1508, 14 mai. — Chapitre à Berge.

Le sermon fut prêché par Gérard, abbé de Mersebourg. Étaient décédés à Pegau les abbés Georges et Conrad, à Bosau l'abbé Pierre, à Brème l'abbé André. Étaient présents personnellement l'abbé de Münchennienbourg, président principal, Thomas de Berge et Grégoire d'Ammensleven, remplaçant celui de Rastede, co-présidents, Michel de St-Georges de Naumbourg (secrétaire du chapitre), Gérard de Mersebourg, Georges de Pegau, Benoit de Bosau

et Henri de Brème. S'étaient fait représenter par procureurs ceux de Cismar,Chemnitz, Rastede, Norden, Brème, Harsefeld et Bürgel. Le chapitre suivant fut fixé au dimanche *Jubilate* de 1511 à Berge sous la présidence des abbés de Berge, Rastede et Pegau.

Cod. Hannov. ff. 29-32v.

1509, 20 juillet. — Les abbés Thomas de Berge, Grégoire d'Ammensleven, présidents du chapitre provincial, Jean de Rastede et Henri de St-Paul de Brème, visiteurs députés autorisent la translation du monastère de N.-D. près de Stade dans l'intérieur de la ville.

Cod. Hannover. f. 34; imprimé dans *Altes und Neues aus den Herzogth. Bremen und Verden*, X, 134-136; analysé par Holstein, 439.

1511, 11 mai. — Chapitre à Berge.

La messe fut chantée par l'abbé Gérard de Mersebourg et le sermon prêché par l'abbé de Bosau. Étaient présents personnellement les abbés Tilman de Berge, Georges de Pegau et Henri de Brème présidents, Grégoire d'Ammensleven, Michel de Bürgel, Gérard de Mersebourg, Benoît de Bosau, Henri de Münchennienbourg, Henri de Harsefeld et Thomas de Naumbourg; par procureurs ceux de Chemnitz, Norden, Rastede, Cismar et Stade.

Étaient décédés à Berge le 31 octobre l'abbé Thomas, et à Nienbourg l'abbé Jean. On communiqua l'acte de 1509, relatif à la translation du monastère de Stade. On décida que le prochain chapitre aurait lieu le dimanche *Jubilate* 1514 à Brème sous la présidence des abbés Georges de Pegau, Benoît de Bosau et Henri de Brème.

Cod. Hannov. ff. 33-35v.

1515, 29 avril. — Chapitre à Brème.

La messe fut chantée par l'abbé Henri de Harsefeld et le sermon prêché par l'abbé Gérard de Stade en remplacement de celui de Bursfeld. Étaient présents, les abbés Henri de Brème, président principal, Henri de Bursfeld *petitus* et Gérard de Stade subrogés en lieu de Georges de Pegau et Benoît de Bosau, Jean de Rastede, Henri de Harsefeld et Jean de Cismar, par procureurs Grégoire d'Ammensleven, Benoît de Bosau, Henri de Münchennienbourg Henri de Mersebourg, Georges de Pegau, Tilman de Berge ; d'une manière insuffisante, Michel de Bürgel, Thomas de Naumbourg, Gérard de Norden; celui de Chemnitz fut frappé de censure. Jean,

prévôt des moniales d'Osterholt, prêta serment de fidélité au chapitre provincial. Le prochaine réunion fut fixée au dimanche *Jubilate* 1518 à Berge, sous la présidence des abbés Henri de Harsefeld, Henri de Nienbourg, Jean de Cismar. Le sermon devait être prêché par l'abbé Gérard de Stade.

Cod. Hannov. ff. 37-38.

1518, 25 avril. — Chapitre à Berge.

Étaient décédés à Berge l'abbé Tilman, à Bosau l'abbé Benoît.

Étaient présents personnellement les abbés Henri de Brème, président principal en remplacement de Henri de Harsefeld, Michel de Bürgel et Thierry de Berge, co-présidents subrogés au lieu de Henri de Nienbourg et Jean de Cismar, Grégoire d'Ammensleven, Henri de Nienbourg, Thomas de Naumbourg, Georges de Pegau, Henri de Mersebourg, Josse de Bosau; par procureurs, les abbés Henri de Chemnitz, Henri de Harsefeld, Jean de Rastede, Gérard de Stade ; Gérard de Norden d'une manière insuffisante. Le prochain chapitre fut fixé au dimanche *Cantate* de 1521 à l'abbaye de Berge, sous la présidence des abbés Henri de Harsefeld, Jean de Rastede, Jean de Cismar; le sermon devait être prêché par Gérard de Norden.

Cod. Hannov. ff. 39-40v.

1521, 28 avril. — Chapitre fixé à Berge.

Ibid.

III. Province de Mayence-Bamberg.

La province bénédictine de Mayence comprenait aussi, avant la bulle de Benoît XII, les monastères des provinces ecclésiastiques de Magdebourg et de Brême. La Bénédictine lui annexa les abbayes du diocèse de Bamberg. La métropole de Mayence comptait douze évêchés. Nous donnons en italique les monastères soustraits à la juridiction de l'ordre, avant ou pendant le XVe siècle, depuis l'établissement des chapitres provinciaux.

Archidiocèse de Mayence : Bleidenstadt, Breitenau, Breitungen, Burghasungen, Bursfeld, Saint-Jacques d'Erfurt, St-Pierre d'Erfurt, Gerode, Hersfeld, Homburg, Joannisberg, *St-Aubain de Mayence*, St-Jacques de Mayence, Nordheim, Oldisleben, Paulinzelle, Reinhardsbrunn, Reinhausen, Saalfeld, Seligenstadt, Spanheim, Steine.

Diocèse d'Augsbourg : Andechs, Anhausen a. d. Br., St-Ulric d'Augsbourg, Benedicktbeuern, Deggingen, Donauwörth, Echenbrunn, Elchingen, *Ellwangen*, Füssen, Fultenbach, Irrsee, Lorch, Neresheim, Ottobeuron, Thierhaupten, Wessobrunn.

» *de Bamberg:* Michelfeld, Michelsberg, St-Gilles de Nuremberg, Weissenohe.

de Coire: Disentis, Marienberg, Pfäffers, St-Jean dans le Vinsgau.

de Constance : Alpirsbach, St-Blaise, Blaubeuren, Einsiedeln, Engelberg, Fischingen, St-Gall, St-Georges (Villingen), St-Jean dans le Thurthal, Isny, Kempten, Mehrerau, Muri, Ochsenhausen, St-Pierre dans la Forêt-Noire, Petershausen, Reichenau, Rheinau, Schaffhausen, *Schienen*, Stein, Trub, St-Trudpert, *Wagenhausen*, Weingarten, Wiblingen, Zwiefalten.

» *d'Eichstädt :* Anhausen, Heidenheim, Kastel, Plankstetten, Wilzbourg.

» *d'Halberstadt :* Ballenstedt, St-Gilles de Brunswig, *Conradsburg*, Eilversdorf, Goseck, Hillersleben, Huysburg, Ilsenburg, Königslutter, Einsdorf, Wimmelburg.

» *d'Hildesheim :* Bremshausen et Clus, St-Godehard, St-Michel d'Hildesheim, (Lamspring), Ringelheim.

» *de Paderborn :* Abdinghof, Corbie, Flechdorf, Helmarshausen, Marienmunster.

» *de Spire :* Gottesau, Hirsau, Hornbach, *Klingenmünster*, Limburg, *Odenheim*, Wissembourg.

» *de Strassbourg :* Altdorf, Ebersmünster, Ettenheimmünster, Gengenbach, Hugshofen, Maurmünster, *Neuweiler*, Schuttern, Schwarzach s. le Rhin, *Selz*, Ste-Walburge.

» *de Verden :* Altulzen, Lunebourg.

» *de Worms :* Heiligenberg, non soumis au chapitre provincial, *Sinsheim*.

» *de Wurzbourg :* Amorbach (à partir de 1659 du dioc. de Mayence), Aura, Banz, *Comburg*, Fulda, Mönchaurach, Mönchrode, Münchsteinach, Murrhart, Neustadt, Schlüchtern, Schwarzach sur le Main, Theres, Veilsdorf, *St-Burchard de Wurzbourg*, St-Etienne de Wurzbourg, St-Jacques de Wurzbourg (Écossais).

Une liste des monastères taxés lors du chapitre de 1493 compte 122 monastères dans la province de Mayence-Bamberg. Trithème en mentionne 131 qui furent cités à se faire représenter au chapitre de 1417 (1).

En 1485 les membres du chapitre provincial réuni à St-Ulric d'Augsbourg chargèrent l'abbé de Johannisberg de dresser un résumé des chapitres depuis le concile de Constance (Cod. Monac. 4406, p. 207^{v}) ; il ne put achever ou même exécuter ce travail, qui ne fut repris que quelques années plus tard.

Les procès-verbaux des chapitres bénédictins de la province de Mayence-Bamberg de 1417 à 1493 ont été analysés par l'abbé Jean Trithème de Spanheim, qui en a fait l'objet d'un travail particulier, publié à la suite de son « *modus et forma celebrandi capitulum provinciale patrum ordinis sancti Benedicti Moguntiae provinciae* (*Opera spirit.*, Moguntiae, 1605, pp. 1003-1026) sous le titre de : *Constitutiones provincialium capitulorum ordinis sancti Benedicti per provinciam Moguntinam et dioecesim Bambergensem* (ib., 1026-1061).

Ces deux opuscules avaient été imprimés à Nuremberg en 1493 sous le titre de: *De modo celebrandi capitulum provinciale* et *Epitome statutorum capitularium Ord.S.Benedicti per provinciam Moguntinam et dioecesim Bambergensem.* On retrouve les mentions de ces chapitres dans les *Annales Hirsaugienses* de 1417 à 1512.

A la fin du XVI^{e} siècle, David Aicheler, bibliothécaire d'Ottobeuron et administrateur de l'abbaye de Füssen (1574-1576), recueillit également les « Abbreviaturae recessuum PP. O. S. B. provinciae Moguntinae. » (Cf. *Studien und Mittheil. aus dem Benedictiner-Orden*, 1896, p. 28). Nous ignorons ce qu'est devenu cet opuscule.

Il est assez vraisemblable qu'il existe un certain nombre de copies manuscrites des procès-verbaux complets des chapitres de la province de Mayence-Bamberg. Nous avons pu consulter le codex lat. 4406 de Munich, qui renferme ceux de 1417 à 1485. Légipont, dans son *Bullarium Bursfeldense*, conservé à l'abbaye de Melk, a reproduit ceux de 1496 à 1506, textuellement ou en analyse.

Le Cod. VV. (4°. Cist. X. 24) de l'abbaye de St-Pierre à Salzbourg renferme, outre les constitutions et le cérémonial de Subiaco, rédigés en 1418, les procès-verbaux des chapitres de la province de Mayence-Bamberg de 1417 à 1512.

Le Cod. X. 2. a renferme les statuts publiés par le Concile de Bâle pour la réforme de l'Ordre (ff. 36-47) ; de même le Cod.

1. *Annal Hirsaug.*, II, 347-348.

X. 2. g. (ff. 1-14). Ces statuts sont reproduits dans les *Monumenta historica* du P. Amand Jung (MS. ib., II, 109-149).

Le MS. lat. 25208 de la bibliothèque de Munich contient les *Privilegia capituli provincialis nigrorum monachorum ordinis sancti Benedicti provinciae Moguntine et dioecesis Bambergensis* ff. 73-95).

Le Cod. 624 de la Bibl. de Trèves contient (f. 299) un acte de Jean, abbé de Bursfeld et de Jean, prévôt d'Hersfeld, visiteurs nommés pour les monastères de la Thuringe dans un chapitre célébré à St-Gilles de Nuremberg (Keuffer, *Beschreibendes Verzeichniss der Handschriften der Stadtbibl. zu Trier*, V, 1900, p. 82).

1149. — *Conventus* des abbés de Saxe à l'effet de « pressius et studiosius tractare et ordinare quae ad vitae nostrae correctionem et monasteriorum nostrorum disciplinam pertinere noscuntur ».

Jaffe, *Epist. Wibald.*, I, n. 162, p. 269 ; cf. 135, p. 211 ; 162, pp. 266-269.

c. 1160. — Le moine Herbord de St-Michel à Bamberg se plaint qu'on n'ait pas introduit les chapitres généraux dans l'ordre bénédictin.

Jaffe, *Bibl. rer. Germ.*, V, 719-721 ; cf. *Rev. Bénéd.*, 1901, pp. 368-369.

1228, 1 juillet. — Le pape Grégoire IX approuve les statuts promulgués au chapitre de St-Tibère d'Agde pour la province de Narbonne.

Ces statuts se retrouvent dans un recueil dressé pour la province de Mayence (Cod. pap. 266 de l'abbaye de Lambach). Il y a lieu d'admettre que ce sont ces statuts de Narbonne, que Grégoire IX imposa aux monastères de la province de Mayence.

Cf. Pius Schmieder, *Die Benediktiner-Ordensreformen des 13 und 14 Jahrh.* Linz, Feichtinger, 1867, pp. 20-24.

1246, 1 octobre. — Innocent IV envoie aux abbés bénédictins de la province de Mayence les statuts promulgués par Grégroire IX.

Berger, *Reg. d'Innocent IV*, n. 2163, t. I, p. 322.

1259, 7 mai. — Chapitre tenu à l'abbaye de St-Pierre d'Erfurt, sous la présidence des abbés Louis de Reinhardsbrunn, Gerbold de Nienbourg et Wernher de Gerode.

Cod. 23 de la Bibl. du prince Oettingen-Wallerstein à Maihingen, f. 38^{v} ; publié dans *Revue bénédictine*, 1897, pp. 373-374 ; cf. *Neues Archiv*, VII, 175 ; *Chron. S. Petri Erford. moderna* (*MGH.* SS., XXX, 400) ; Nicolas de Siegen, *Chronicon eccles.*, p. 361 ; Trithème, *Annal. Hirsaug.*, I, 601 ; ces derniers auteurs avec la date de 1257.

1292, 25 juin. — Les abbés d'Hirsau, de Komburg, Murrhart, Weingarten, Zwiefalten et Blaubeuren accusent réception de la lettre par laquelle l'abbé Henri de Fulda leur a fait part de son dessein de tenir un chapitre de l'ordre à Fulda et le prient de convoquer cette assemblée dans le plus bref délai.

Schannat, *Hist. Fuldensis*, I, 211 ; cf. Rübsam, *Heinrich V von Weilnau, Fürstabt von Fulda*, Kassel, 1881, p. 145; *Revue bénéd.*, 1900, p. 154.

1292, 24 septembre. — Henri de Weilnau, abbé de Fulda, en qualité de primat des abbés de Germanie, convoque les abbés d'Allemagne à un chapitre qui se tiendra à Fulda le 1 mai 1293.

Schannat, *Hist. Fuld.*, cod. prob. n. 108, pp. 218-219 ; cf. Rübsam, p. 145-146 ; *Revue bénéd.*, 1900, p. 154 ; Schmieder, *Die Bened. Ordensreformen*, 58-60.

1293, 1 mai. — Lettres de charité en faveur des bienfaiteurs de l'église de Fulda, accordées à la demande des abbés de St-Pierre d'Erfurt, de St-Jean de Berge près Magdebourg, d'Eilversdorf, de Schlüchtern et de Paulinzelle, à l'occasion du chapitre des abbés tenu à Fulda.

Schannat, *Hist.Fuld.* p. 211 ; Rübsam, 147; cf. *Revue bénéd.* 1900 p. 154. (1)

1336, décembre. — Benoît XII charge les abbés de Fulda, de St-Michel de Bamberg, de Seligenstadt et de St-Alban de Mayence de publier la bulle de réforme de l'ordre dans la province de Mayence.

Cod. 266 de Lambach ; cf. *Studien und Mittheil.*, 1884, II, 103.

1338, 15 juin. — Conrad, abbé de St-Michel d'Hildesheim, fait savoir aux abbés de St-Michel de Bamberg, de Seligenstadt et de St-Alban de Mayence, commissaires délégués par le St-Siège, qu'il ne peut assister personnellement au chapitre provincial qui doit se tenir le 25 juin à Fulda et qu'il nomme comme procureur, Conrad Banten, religieux de son monastère.

Schannat, *Hist. Fuld.*, p. 222.

1338, 25 juin. — L'empereur Louis de Bavière fait interdire par

1. Rübsam (*Heinrich V von Weilnau*. Inaug. Dissert., Fulda, Maier, 1879. p. 44) met en doute la tenue du chapitre, parce que la Chronique de St-Pierre d'Erfurt parle du chapitre de 1338 convoqué à Fulde comme du premier de la province. C'est une erreur ; celui de 1338 fut le premier depuis la publication de la Bénédictine et rien de plus.

son justicier le chapitre qui devait se tenir en ce jour à Fulda, et pour lequel plusieurs abbés s'étaient réunis.

Chron. S. Petri Erphord. mod. (MGH, SS., XXX, 459) ; cf. Schannat, *Hist. Fuld.*, 222 ; Brower, *Antiq. Fuld.*, 99. ; *Studien und Mittheil.*, 1884, II, 103.

1416, 27 septembre. — Le concile de Constance ordonne la tenue d'un chapitre provincial à Constance pour le 2 des cal.demars 1417.

Cod. Monac. 4406, ff. 32-32^{v} ; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1062.

1416, 5 décembre. — Exécutoriales de cette bulle aux abbés bénédictins.

Cod. Monac. 4406, ff. 32^{v}-33^{v} ; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1062.

1416, 12 décembre. — Invitation adressée aux mêmes par les abbés de Trenorch et d'Ellwangen.

Cod. Monac. 4406, ff. 33^{v}-34^{v}.

1417, 18 février. — Bulle du concile de Constance relative à l'élection des présidents du chapitre qui doit se tenir à Petershausen.

Cod. Monac. 4406, ff. 34^{v}-35 ; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1062; Van der Hardt, *Concil. Constant.*, Tom. I, pars XXVI, pp. 1095-1099.

1417. — Bulles du concile relatives aux rebelles.

Cod. Monac. l. c. ; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1062.

1417, 28 février.— Procès-verbal du chapitre tenu à Petershausen (Constance).

Cod. Monac., 4406, ff. 53-54^{v} ; Van der Hardt, 1099-1104 ; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1032-1033 ; *Annal. Hirsaug.*, II, 346-349.

1417, 6 novembre. — Le concile de Constance charge l'évêque d'Hildesheim et les doyens de Magdebourg,de St-Blaise de Brunswig et d'Hildesheim de veiller à l'observation de la règle à St-Michel d'Hildesheim.

Orig. aux archives de Düren ; cf. *Annal. des histor. Vereins f. den Niederrhein*, LXIV, p. 340.

1418, 17 janvier. — Sauf-conduit de l'empereur Sigismond pour les visiteurs.

Cod. Monac., 4406, ff. 48-49 ; Legipont ; *Bullarium Casino-Bursfeld*, Cod. Darmstadt., ff. 220-221^{v} ; Van der Hardt, 1111 ; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1063.

1418, 8 février.— Jean, archevêque de Mayence, vidime les bulles du concile de Constance relatives au chapitre provincial.

Cod. Monac. 4406, ff. 35ᵛ-36ᵛ.

1418, XI cal... — Martin V autorise les visiteurs à proroger la date du chapitre fixé à St-Aubain de Mayence.

Cod. Monac., 4406, ff. 41-41ᵛ.

1418, 1 septembre. — Chapitre chez les Augustins de Mayence.

Cod. Monac. 4406, ff. 60-62; cf. Trithème, *Opera pia*, 1033-1034 ; *Annal. Hirsaug.*, II, 359.

1418, 24 août. — L'abbé Frédéric de Benedictbeuern s'excuse de ne pouvoir se rendre au chapitre général et délègue fr. Conrad, moine de son abbaye, en qualité de procureur.

Meichelbeck, *Chronic. Benedictobur*, 1761, I, 172-173.

1420, 5 mai. — Chapitre à Fulda.

Cod. lat. Monac. 4406, ff. 65ᵛ-66ᵛ; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1035-1037 ; *Annal. Hirs.*, II, 364.

1422, 3 mai. — Chapitre à Seligenstadt.

Cod. lat. Monac. 4406, ff. 71ᵛ-72 ; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1037-1039 ; *Ann. Hirsaug.*, II,367.

1424, 13 février. — Bulle de Martin V relative au remplacement des présidents absents.

Cod. Monac. 4406, ff. 36-39ᵛ ; Legipont, *Bull. Casino-Bursfeld.*, 235 ; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1030-1031.

1424, 14 mai. — Chapitre à St-Étienne de Wurzbourg.

Cod. Monac. 4406, ff. 77-78ᵛ ; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1039-1040 ; *Annal. Hirsaug.*, II, 370.

1426, 21 avril. — Chapitre à St-Pierre d'Erfurt.

Cod. Monac. 4406, ff. 83-84 ; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1040-1041; *Ann. Hirsaug.*, II, 372.

1429, 10 avril. — Chapitre à St-Michel de Bamberg.

Cod. Monac, 4406, ff. 84ᵛ-85ᵛ ; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1041-1042 ; *Ann. Hirsaug.*, II, 375.

1429, 21 novembre. — Facultés accordées par le cardinal Henri de St-Eusèbe aux présidents contre les abbés négligents.

Cod. Monac. 4406, ff. 39ᵛ-40; Legipont, *Bullar. Bursfeld.*, 99-100; Id., *Bull. Casino-Bursfeld.*, 235ᵛ ; cf. Trithème, *Opp. pia.* 1062.

1432, 11 mai. — Chapitre à St-Ulric d'Augsbourg.

Cod. Monac. 4406, ff. 87-87ᵛ; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1042-1043; *Ann. Hirsaug.*, II, 382.

1432, 6 octobre. — Le concile de Bâle nomme un abbé pour recevoir les représentants de l'ordre et vérifier leurs pouvoirs.

Haller, *Concil. Basil.*, II, 236 ; cf. 347, 371, 470.

1433, 25 février. — Visite canonique de l'abbaye de Rheinau par l'abbé d'Engelberg.

Cf. *Studien und Mittheil.*, 1880, II, 78.

1435, 15 mars. — Le concile de Bâle décide que pour cette fois le chapitre de la province de Mayence se tiendra à Bâle.

Haller, *Concil. Basil.*, III, 335.

1435, 18 mars. — Même résolution.

Ib., 339.

1435, 27 mars. — Le concile de Bâle transfère à Bâle le chapitre qui devait se tenir à Nuremberg.

Cod. Monac. 4406, ff. 42-47ᵛ.

1435, 26 juin. — Chapitre au monastère des Dominicains de Bâle.

Cod. Monac. 4406, ff. 89-90; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1043-1044; *Ann. Hirsaug.*, II, 391-392 ; Ziegelbauer, I, 78-80 ; Haller, *Concil. Basil.*, III, 420.

1435. — L'abbé Jean de Rode, de St-Mathias de Trèves, communique son traité : qualiter abbas se habere debeat (Imprimé dans Pez, *Bibliotheca ascet.*, I., 157-204 ; « communicatum in Concilio Basileense. »

Cod. lat. Monac. 4790, f. 135ᵇ.

1435 (jour non donné). — Otwyn, abbé de St-Pierre d'Erfurt, président principal du Chapitre bénédictin tenu à Bâle, fait savoir que le chapitre a décidé de choisir douze visiteurs et fixe les taxes.

Ms. de la Bibl. de Trèves 1733 (n. l. 1178) ff. 107ᵛ-109ᵛ.

1437, 12 juillet. — Visite de l'abbaye de Donauwörth.

Cod. 1733 de la Bibl. de Trèves, ff. 95-102 ; cf. Königsdorfer *Gesch. des Klosters zum H. Kreutz in Donauwörth*, I (1819), 175-176 ; Keiblinger, *Gesch. des Bened. Stiftes Melk*, I, 533.

1439, 20 février. — Bulle du concile de Bâle nommant douze visiteurs pour la province de Mayence.

Cod. Monac. 4406, ff. 44-47 ; Legipont, *Bullar. Casino-Bursfeld.*, 285-294 ; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1016-1025, 1062 ; *Annal. Hirsaug.*, II, 400.

1439, 26 avril. — Les présidents du chapitre tenu à St-Gilles de Nuremberg : Georges de St-Gilles de Nuremberg, Hartung de St-Pierre d'Erfurt, Nicolas de St-Blaise et Henri d'Amorbach acceptent la dite bulle. — Procès-verbal du chapitre.

Cod. Monac. 4406, ff. 91ᵛ-92ᵛ; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1044-1045; *Ann. Hirsaug.*, II, 400-401.

1439, 28 avril. — Les présidents et les membres du dit chapitre protestent contre les intentions de quelques abbés des monastères des diocèses de Paderborn, Halberstadt, Verden et Hildesheim qui voulaient se séparer du chapitre provincial de Mayence.

Cod. Monac. 4406, ff. 96-96ᵛ ; cf. *Revue Bénéd.*, 1899, pp. 401-402.

1439. — Le roi Albert approuve les statuts de réforme et accorde un sauf-conduit pour les visiteurs.

Cod. Monac. 4406, ff. 50-52ᵛ ; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1063.

1440, 27 septembre. — Visite de l'abbaye d'Ottobeuron par les abbés de St-Gilles de Nuremberg et de Wiblingen et le doyen de Mehrerau.

Cf. Königsdorfer, *Gesch. des Klosters zum kl. Kreutz in Donauwörth*, I (1819), 196.

1441, 30 avril. — Chapitre tenu à St-Gilles de Nuremberg.

Cod. Monac. 4406, ff. 97-99; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1045-1046 ; *Ann. Hirsaug.*, II, 407.

1444, 10 mai. — Chapitre à St-Pierre d'Erfurt.

Cod. Monac. 4406, ff. 100-101 ; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1046-1047 ; *Ann. Hirsaug*, II, 411.

1446, 25 mars. — Louis, cardinal de Ste-Cécile, accorde la faculté de célébrer en temps d'interdit.

Cod. Monac. 4406, ff. 40ᵛ-41 ; Legipont, *Bull. Bursfeld.*, 101-103; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1062-1063.

1447, 7 mai. — Chapitre à Petershausen.

Cod. Monac. 4406, ff. 102ᵛ-103ᵛ ; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1047-1048 ; *Ann. Hirsaug.*, II, 415-416.

1447, 10 mai. — Charles, abbé de St-Burchard, Jean, abbé de Petershausen, Georges, abbé de Stein, et Helmold, abbé de St-Godehard d'Hildesheim, désignent comme commissaires l'évêque Godefroid de Wurzbourg et l'abbé Berthold de St-Étienne de cette ville, pour intervenir dans le débat entre l'évêque de Bamberg et l'abbé de St-Michel de cette ville.

Cod. Monac. 4406, ff. 103ᵛ-106.

1448, 23 février. — Georges, abbé de St-Gilles de Nuremberg et Berthold, abbé de St-Étienne de Wurzbourg, ayant besoin du conseil des abbés pour les affaires de l'ordre, les convoquent pour le samedi après l'Ascension à Nuremberg.

Cod. Monac. 4406, ff. 106-106ᵛ.

1448, 6 avril. — Les mêmes déclarent contumaces à cause de leur absence, les abbés de Stein, Nordheim, Spanheim, Séligenstadt, Wissembourg, Limpurg ; St-Michel d'Hildeshein, Ringelheim ; St-Michel de Bamberg ; Banz, Ahausen ; Benedictbeuern, Deggingen, Wessobrunn, Ottobeuron, Irrsee, Anhausen, Fultenbach, Thierhaupten, Ellwangen, Echenbrunn, Füssen ; Dissentis, Pfäffers ; Ilsenburg, Reinsdorf, Goseck, Königslutter, Ballenstedt, Hillersleven, Eilversdorf, Wimmelburg , Altulsen.

Cod. Monac. 4406, ff. 107-110.

1448, 6 avril. — Taxes imposées.

Ib., f. 110.

1451, 23 mai. — Chapitre à St-Étienne de Wurzbourg sous la présidence du cardinal Nicolas de Cuse.

Cod. Monac. 4406, ff. 113-113ᵛ ; Cod. Beuron. 8, pp. 116-117 ; édité d'après un MS. de la Bibl. de Gand dans *Revue Bened.*, 1899, pp. 486-488 ; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1048 ; *Ann. Hirsaug.*, II, 423-424.

1451, 23 mai. — Lettres de Nicolas de Cuse datées de Wurzbourg contenant les statuts promulgués pour les réformes des monastères.

Cod. lat. Monac. 4406, ff. 115ᵛ-117 ; Cod. Beuron. 8, ff. 113-115 ; Legipont, *Bullar. Bursfeld.*, 104-106 ; *Revue Bénédictine*, 1899, 483-484.

1451, 24 avril. — Lettre de Nicolas de Cuse contenant les noms des abbés qui ont accepté ces statuts à Wurzbourg.

Cod. lat. Monac. 4406, ff. 117-118 ; *Mainzer Monatschrift von geistlichen Sachen*, VII (1791), t. I, p. 213 ; *Revue Bénéd.*, 1899, 484-485 ; cf. Binterim, *Pragm. Gesch. der deutschen Concilien*, VII, 249-250.

1451, 22 septembre. — Lettres du Cardinal Nicolas de Cuse, adressées de Arnhem aux abbés de St-Étienne de Wurzbourg, de Wiblingen, de Bursfeld, au prévôt de Neuberg et au prieur de St-Jacques de Mayence au sujet de la visite des monastères de la province de Mayence.

Cod. lat. Monac. 4406, ff. 119ᵛ-122 ; Legipont, *Bullar. Casino-Bursfeld.*, 254-257ᵛ ; Mainzer *Monatschrift*, 1791, t. VII, Part. I, 697-sqq. ; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1024-1025, 1073-1074 ; *Histor. Jahrbuch*, VIII, 646-648 ; *Revue Bénéd.*, 1899, 499 ; *Studien und Mittheil.*, 1899, p. 279 note.

1451, 20 novembre. — Lettres du cardinal Nicolas de Cuse au sujet de la clôture des moniales dans la province de Mayence.

Cod. lat. Monac. 4406, ff. 118ᵛ-119ᵛ ; Legipont, *Bull. Bursfeld.*, 107-109 ; cf Trithème, *Opp. pia*, 1026, 1063.

1454, 12 mai. — Chapitre à Séligenstadt.

Cod. Monac. 4406, ff. 122-125 ; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1049-1050 ; *Ann. Hirsaug.*, II, 427.

1454, 14 mai. — Procès intenté par les présidents aux abbés absents.

Cod. Monac. 4406, ff. 128 132ᵛ.

1454, 15 mai. — Chrétien, abbé de St-Pierre d'Erfurt, charge Wolfran, abbé d'Hirsau, et Henri, abbé d'Ettenheimmünster, de faire le visite du monastère de Saint-Gall alors en décadence et d'y corriger les abus.

Cod. Monac. 4406, ff. 127-128.

1454, 12 mai. — Instructions données par les présidents aux abbés de St-Gilles de Nuremberg et de Mönchrode, visiteurs du diocèse de Bamberg.

Cod. Monac. 4406, ff. 133ᵛ-137.

1454, 5 septembre. — Pierre, évêque d'Augsbourg, exhorte les abbés de son diocèse à recevoir les visiteurs délégués par le chapitre provincial.

Cod. Monac. 4406, f. 137.

1454, 23 septembre. — Jean, évêque d'Eichstädt, agit de même.

Ibid., ff. 138v-139.

1454, octobre. — Visite de l'abbaye de Füssen par l'abbé de Blaubeuren et le moine Jean de St-Gilles de Nuremberg.

Studien und Mittheil., 1895, pp 383 - 384.

1454, 7 novembre. — Ulric, abbé de Wiblingen, déclare que l'abbé Henri de Blaubeuren avait été chargé de visiter les monastères des diocèses d'Augsbourg et d'Eichstädt avec l'abbé Henri de Donauwörth, mais qu'empêché de le faire il a été remplacé par le fr. Jean, profès de St-Gilles de Nuremberg.

Cod. Monac. 4406, ff. 133-133v.

1454, 4 décembre. — Jean, évêque d'Eichstädt, approuve les statuts du chapitre de Seligenstadt pour son diocèse.

Cod. Monac. 4406, f. 138v.

1454, 11 décembre. — Pierre, évêque d'Augsbourg, approuve les statuts du chapitre de Seligenstadt pour les monastères de son diocèse.

Cod. Monac. 4406, ff. 137-137v.

1455, 4 juin. — Le comte palatin Frédéric, duc de Bavière, autorise les abbés d'Hirsau, de St-Étienne de Wurzbourg, de St-Pierre d'Erfurt et de Wiblingen à faire la visite des monastères bénédictins de ses états.

Rothenhäusler, *Die Abteien und Stifte des Herzogthums Würtemberg im Zeitalter der Reformation.* Stuttgart, 1886, p. 52.

1456, 18 avril. — Chapitre à St-Pierre d'Erfurt.

Cod. Monac. 4406, ff. 143-146v ; cf. Trithème, *Opp. pia.*, 1050-1052; Nicolas de Siegen, 441.

1456, 22 avril. — Les présidents du chapitre provincial font savoir que les abbés d'Hirsau et de Wiblingen ont visité plusieurs fois St-Gall, qu'ils ont trouvé dans un état lamentable par suite de la mauvaise gestion de l'abbé Gaspar. Les visiteurs ont suspendu l'abbé de l'administration du monastère et l'ont remplacé par un religieux. Les présidents chargent l'évêque Jean d'Eichstädt, l'abbé Ulric de Blaubeuren et maître Jean Hiller d'examiner cette affaire, car l'abbé de St-Gall en avait appelé de la décision des visiteurs.

Cod. Monac. 4406, ff. 147v-148v.

1456, 22 avril. — L'abbé d'Hirsau est chargé de la visite des monastères de Schwarzach, Gottesau et Frauenalb.

Rothenhäusler, p. 52.

1456, 9 novembre. — Calixte III donne à l'évêque Pierre d'Augsbourg les pouvoirs nécessaires pour visiter et réformer les monastères de son diocèse, et notamment Ottobeuron et Füssen.

Braun, *Gesch. der Bischöfe von Augsburg*, III, 13.

1458. — Rapport sur la visite des monastères du diocèse de Hildesheim.

Catal. des MSS. de Wolfenbüttel, I, 93, MS. Helmst.95, ff. 124-125.

1459, 8 avril. — Chapitre à St-Gilles de Nuremberg.

Cod. Monac. 4406, ff. 149ᵛ-154 ; cf. Trithème, *Opp. pia.*, 1052-1053 ; *Ann. Hirsaug.*, II, 434.

1459, 9 avril. — Formule de la procuration du chapitre.

Cod. Monac. 4406, ff. 154ᵛ-155.

1459, 10 avril. — Sentence prononcée par les présidents du chapitre, à la suite des monitoriales adressées par Fr. Pierre Stels, profès d'Amorbach, contre les abbés absents contumaces, notamment ceux du diocèse de Strassbourg.

Cod. Monac. 4406, ff. 157-158ᵛ.

1459. — Pie II confirme les statuts publiés par le cardinal de Cuse.

Cf. Trithème, *Opp. pia.*, 1063.

1463, 23 avril. — Pie II nomme les abbés de Bursfeld et de St-Jacques de Mayence visiteurs et réformateurs des monastères d'Allemagne.

Legipont, *Bullar. Casino-Bursfeld.*, 272-272ᵛ.

1464, 22 avril. — Chapitre à St-Étienne de Wurzbourg.

Cod. Monac. 4406, ff. 158ᵛ-160 ; cf. Trithème, *Opp. pia.*, 1063 ; *Ann. Hirsaug.*, II, 458.

1467, 19 avril — Chapitre à St-Michel de Bamberg (1).

Cod. Monac. 4406, ff. 161-164; Cf. Trithème, *Opp. pia*, 1053-1054; *Ann. Hirsaug.*, II, 462.

1. Dans le chapitre de 1479 on ratifia l'union proposée et discutée en 1467 entre les monastères des provinces de Cologne-Trèves et de Mayence-Bamberg, en vue de défendre les intérêts de l'ordre : « Acceptamus etiam et acceptata est in capitulo unio et confederatio patrum

1467, 7 novembre. — Monitoires adressées aux abbés par les présidents du chapitre provincial tenu à Bamberg.

Cod. Monac. 4406, ff. 165-167.

1470, 15 mai. — Chapitre à St-Pierre d'Erfurt.

Cod. Monac. 4406, ff. 168ᵛ-174 ; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1054-1056 ; *Ann. Hirsaug.*, II, 471.

1473, 2 mai. — Chapitre à St-Gilles de Nuremberg.

Cod. Monac. 4406, ff. 175-190 ; Cod. lat. Monac. 4396, f. 215 ; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1056 ; *Ann. Hirsaug.*, II, 479.

1476, 5 mai. — Chapitre à St-Michel de Bamberg.

Cod. Monac. 4406, ff. 181ᵛ-187 ; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1057 ; *Ann. Hirsaug.*, II, 485-486.

1479, 25 avril. — Chapitre à St-Gilles de Nuremberg.

Cod. Monac. 4406. ff. 187ᵛ-193ᵛ ; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1057. 1058 ; *Ann. Hirsaug.*, II, 500.

1479, 1 avril. — Sixte IV confirme les privilèges et mesures prises par ses prédécesseurs au sujet des pouvoirs des présidents.

Légipont, *Bullar. Bursfeld*, 39-43 ; cf. Trithème. *Opp. pia*, 1063.

1482, 28 avril. — Chapitre à Blaubeuren (1).

Cod. Monac. 4406, ff. 196ᵛ-203 ; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1058-1059 ; *Ann. Hirsaug.*, II, 514.

1485, 24 avril. — Chapitre à St-Ulric d'Augsbourg.

Cod. Monac. 4406, ff. 204-212ᵛ ; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1059-1060 ; *Ann. Hirsaug.*, II, 522.

1485. — Contributions imposées par le chapitre.

Cf. *Studien und Mittheilungen*, XX (1899), pp. 104, 120.

---

et capituli provinciae Coloniensis et Trevirensis, que pro una reputatur provincia, cum litteris et instrumentis publicis desuper confectis, secundum tenorem et conclusa in novissimo precedenti capitulo Bamberge celebrato habita, communicatumque est per dominos presidentes nonnullis dominis abbatibus hujusmodi unionem, confederationem etiam cum aliis provinciis scilicet Magdeburgensi et Salzburgensi ineundam et perficiendam etiam iuxta conclusa in novissimo capitulo facta » (ff. 190-190ᵛ).

1. Le chapitre ratifia l'union avec la province de Cologne-Trèves et traita de nouveau de l'union avec celle de Magdebourg-Brème : « Volumus etiam inter nos et Trevirensem et Coloniensem provincias confederationem sicut in instrumentis desuper confectis perdurare et uturis temporibus perpetuo permanere, et diligentiam exactam fieri pro uniendis Magdeburgensi et Bremensi provinciis fideli diligentia exequendis committimus reverendis patribus abbatibus Bursfeldensi et Erdfordensi. » (ff. 199-199ᵛ).

1485. — Visite de l'abbaye de Rheinau par les abbés de St-Étienne de Wurzbourg et de Wiblingen.

Cf. *Studien und Mitth.*, 1880, II, 80.

1487, 6 mai. — Chapitre à St-Jacques de Mayence.

Cf. Trithème, *Opp. pia*, 1060; *Ann. Hirsaug.*, II, 528; le recessus imprimé est signalé par Braun, *Not. hist. litt. de libris monast. ad S. Udalr. Aug.*, 1788, II, 28.

1489. — Visite de l'abbaye de Rheinau par les abbés de Wiblingen et de Donauwörth.

Cf. *Studien und Mittheil.*, 1880, II, 81.

1490, 24 avril. — Chapitre à St-Gilles de Nuremberg.

Cf. Trithème, *Opp. pia*, 1062 ; *Ann. Hirsaug.*, II, 534.

1490, août. — Lors du chapitre annuel de Bursfeld tenu à St-Jacques de Mayence, il est traité de nouveau de l'union des provinces de Cologne-Trèves et Mayence-Bamberg, pour s'opposer aux démembrements de l'ordre.

Voir acte du 8 janvier 1491 signalé plus haut (p. 70 et *Revue Bénéd.*, octobre 1901, p. 382).

1493, 28 avril. — Chapitre à Hirsau (1).

Cf. Trithème, *Opp. pia*, 1062 ; *Ann. Hirsaug.*, II, 552.

1493. — Liste des contributions imposées par le chapitre.

Cod. lat. Monac. 25208, ff. 67, publié par D. Bruno Albers : *Eine Steuerrolle für die Benedictinerabteien der mainzischen Provinz vom Jahre 1493 (Studien und Mittheil.*, XX (1899), pp. 102-122) ; Legipont, *Bullar. Casino-Bursfeld.*, 338.

1496, 1 mai. — Chapitre à Seligenstadt.

Analyse dans Legipont, *Bull. Bursfeld.*, 246; cf. Trithème, *Ann. Hirsaug.*, II, 562 ; Ziegelbauer, III, 266-268.

— Discours de Trithème *de cura pastorali.*

Trithème, *Opp. pia*, 865-874.

---

1. C'est pendant ce chapitre qu'on lut à table le *Liber penthicus de ruina monastici ordinis*, composé par Jean Trithème, à la demande de l'abbé Blaise d'Hirsau (*Opp. pia*, 806 839),

1499 21 avril. — Chapitre à St-Étienne de Wurzbourg.

Texte dans Legipont, *Bull. Bursfeld.*, 247-255 ; Récès imprimé, aux archives de la paroisse de St-Martin à Cologne ; cf. Trithème, *Ann. Hirsaug.*, II, 572.

1499, 21 avril. — Taxes imposées.

Signalé par Legipont, *Bullar. Bursfeld.*, Arch. de Bursfeld,C. 4.

1501, 2 mai. — Chapitre à Fulda.

Analyse dans Legipont, *Bullar. Bursfeld.*, 256-257 ; cf. *Ann. Hirsaug.*, II, 582.

1504. — Le chapitre fixé à St-Ulric d'Augsbourg doit être remis à cause des guerres.

Legipont, *Bullar. Bursfeld.*, 258 ; cf. *Ann. Hirsaug*, II, 603.

1506, 3 mai. — Chapitre à St-Ulric d'Augsbourg.

Analyse dans Legipont, *Bull. Bursfeld.*, 258 ; cf. *Ann. Hirsaug.*, II, 630.

1506. — Visite de l'abbaye de Rheinau.

Studien und Mittheil., 1880, II, 81.

1509, 29 avril. — Chapitre à St-Pierre d'Erfurt.

Cf. *Ann. Hirsaug.*, II, 64c.

1512, 2 mai. — Chapitre à St-Michel de Bamberg.

Cf. *Ann. Hirsaug.*, II, 677.

1523, 11 janvier. — Laurent, cardinal des SSts-Couronnés, accorde aux abbés de la province de Mayence-Bamberg la dispense de l'abstinence trois jours par semaine.

Legipont, *Bull. Casino-Bursfeld.*, 343-344.

IV. Province de Salzbourg.

La province de Salzbourg comprenait, outre l'archevêché de ce nom, les évêchés de Brixen, Chiemsee, Frisingue, Gurk, Lavant Passau, Ratisbonne et Seccau. Les monastères bénédictins étaient au nombre d'au moins 45 :

Diocèse de Salzbourg : Admont, Michaelbeuern, Millstadt, Ossiach, St-Lambrecht, St-Paul en Carinthie, St-Pierre de Salzbourg, St-Vite, Seeon.

Diocèse de Brixen : Fiecht (Georgenberg).

» *de Frisingue :* Attl, Ebersberg, Ettal, Rott, Scheyern, Tegernsee, Weihenstephan.

» *de Lavant :* Obernburg.

» *de Passau :* Altenburg, Aspach, Formbach, Garsten, Gleink, Göttweig, Klein-Mariazell, Kremsmünster, Lambach, Melk, Mondsee, Niederaltach, Oberaltach, Seitenstetten, Ecossais de Vienne.

» *de Ratisbonne :* Biburg, Ensdorf, Frauenzell, Mallersdorf, Metten, Münchmünster, Prüfening, Prul, Reichenbach, St-Emmeran de Ratisbonne, St-Jacques de Ratisbonne, (Ecossais) et Weih-St-Pierre (Ecossais).

Le chapitre tenu à Salzbourg en 1338 avait porté un décret relatif aux statuts publiés dans les chapitres précédents. Les abbés, prieurs ou procureurs devaient les présenter aux présidents, lesquels les feraient examiner et mettre d'accord avec les nouvelles instructions pontificales. On devait en composer un volume, lequel serait soumis au prochain chapitre général (1) ; mais, à notre connaissance, il n'existe pas de recueil de ce genre.

Les chapitres de la province de Salzbourg sont en partie connus par les travaux du R. P. Dom Pie Schmieder, de l'abbaye de Lambach. Outre sa brochure sur les réformes de l'ordre aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles (2), nous mentionnerons son excellente analyse du cod. 500 de Lambach, qu'il a accompagnée de textes inédits (3).

Les textes originaux sont assez épars ; on en trouve dans des Mss. de S. Pierre de Salzbourg, de Lambach et de Kremsmünster. Nous avons essayé de grouper toutes les notices venues à notre connaissance sur ces réunions, et n'avons pas cru devoir omettre les nombreuses mentions de visites canoniques, surtout du milieu du XV^e^ siècle ; ces documents sont un moyen de constater la portée véritable des mesures décrétées dans les conciles, les synodes et les chapitres. D'ailleurs on remarquera que la formation des congrégations particulières et les réformes inspirées par celles des monastères italiens rompirent bientôt l'ancienne tradition des chapitres provinciaux, qui ne se maintinrent pas à Salzbourg, alors qu'ils continuaient de se réunir dans les provinces de Cologne-Trèves, de Magdebourg-Brème et de Mayence-Bamberg.

1. *Studien*, 1884, II, 101, 107.

2. *Die Benerdictiner-Ordens-Reformen des 13. und 14. Jahrhunderts.* Linz, 1867, 60 pp. in-8°.

3. *Zur Geschichte der Durchführung der Benedictina in Deutschland im 14. Jahrh.* (*Studien und Mittheil.*, 1883, II, 278-289 ; 1884, II, 100-110.)

1240, 9 avril. — Grégoire IX, dans une lettre adressée aux abbés de Brevnow et de Kladrau, ainsi qu'à l'archidiacre de Passau, Albert de Possenmünster, se plaint que l'archevêque Eberhard de Salzbourg néglige d'introduire les statuts de réforme (Statuts de Narbonne (1)) dans les monastères de la province de Salzbourg.

Mittermüller, *Kloster Metten und seine Aebte*, pp. 37 et 280; Schmieder, *Die Benedictiner-Ordensreformen*, 24, 27; Ratzinger, *Forschungen zur Bayr. Gesch.*, 117-118, 307-308.

1240, 28 août. — Les délégués apostoliques convoquent l'abbé Wulfing de St-Emmeran de Ratisbonne et les abbés, abbesses, prieurs et prévôts des diocèses de Frisingue et de Ratisbonne à Landshut pour le 1 décembre.

Ib.

1240. — L'abbé de St-Emmeran de Ratisbonne communique ces pièces à l'abbé de Metten et lui mande que les abbés voisins ont décidé de tenir un chapitre général à Salzbourg le 18 novembre de cette année et lui ordonne de s'y trouver.

Mittermüller, *Kloster Metten*, 279-280; cf. *Studien und Mittheil.*, 1882, I, 74.

s. d. — Les abbesses de Geisenfeld, de Niedermünster, d'Obermünster, et de St-Paul (dioc. de Ratisbonne) font savoir aux « rectores ordinis S. Benedicti » de la province de Salzbourg, qu'elles ont été convoquées par l'abbé de St-Emmeran pour le chapitre qui doit se tenir à Salzbourg, mais qu'elles ne peuvent se rendre dans un lieu si éloigné.

Kraus, *Ratisbona monastica*, 224.

1240. — Chapitre à Salzbourg (2).

Monum. discipl. du P. Amand Jung (Ms. à l'abbaye de Salzbourg) I, 383-384.

---

1. Ces statuts se trouvent dans un Ms. de St-Pierre de Salzbourg (cista Q. n. II.)

2. L'annotateur de l'*Historia Cremifanensis* et Bernard de Kremsmünster parlent de *capituli* tenus à Salzbourg, à Vienne et à Passau sous les abbés Ortulphe (1238-1256) et Frédéric (1273-1325), et ils en donnent l'incipit (*M. G. H., SS.*, XXV, 635, 672-673). Il est toutefois facile de constater que ces écrivains appliquent ce mot aux conciles provinciaux ou aux synodes, et que les incipit donnés par eux, v. g. *Cum instantia*, *Quoniam sedes*, *Nos Wernherus*, *Nos Chunradus* sont respectivement ceux de conciles ou de synodes de 1281, 1284, 1294, 1310. (cf. Hartzheim, *Concil. Germ.*, III, 653, 673; IV, 19-20, 167).

1253. — Chapitre général à Salzbourg (1).

Braunmüller, *Hermann, Abt von Niederaltach* (*Beilage zum Jahresberichte der Studien Anstalt Metten für* 1875-76, p. 15).

1267, 10 mai. — Dans le synode provincial, tenu à Vienne par le cardinal-légat Guy de St-Laurent in Lucina, il est ordonné aux évêques de la province de Salzbourg et à l'évêque de Prague de procéder, dans l'espace d'un an, avec le concours de deux abbés cisterciens, à la réforme des monastères bénédictins.

Hartzheim, *Concil. German.*, III, 633.

1274. — Dans le concile provincial tenu à Salzbourg, on se plaint que depuis longtemps les abbés bénédictins de la province ne tiennent plus leur chapitre général ; ordre leur est donné de se réunir à bref délai.

Hartzheim, *Concil. German.*, III, 639 ; cf. Schmieder, *Die Bened. Ordensreformen*, 46-47.

1275, 13 mai. — Chapitre tenu à l'abbaye de St-Pierre de Salzbourg.

Cod. de l'abbaye de St-Pierre de Salzbourg (Q. n. 2 ; Cod. X, 2, a. ff. 47-49 ; *Monum. discipl.*, du P. Amand Jung, à St-Pierre de Salzbourg, I, 407-413 ; cf. Seeauer. *Novissim. chronic. antiq. monast. ad S. Petr. Salisb.*, 1772, 297-298 ; Schmieder, *Die Bened.-Ordensreformen*, 47-52.

1275. — Les abbés bénédictins du diocèse de Passau, empêchés d'assister au chapitre provincial de Salzbourg, à cause de la lutte entre le roi Ottokar de Bohême et l'archevêque Frédéric de Salzbourg, n'ayant pu obtenir que cette réunion fût remise à des temps meilleurs, s'adressent à l'évêque de Passau pour frapper de nullité les décrets de ce chapitre. L'abbé de St-Pierre et les autres prélats, au nombre de douze, ont cru devoir passer outre et ne pas tenir compte de la pétition des quatorze abbés du diocèse de Passau. Ils se plaignent de la prééminence que s'attribue l'abbé de St-Pierre et des statuts qu'il veut imposer. Ils demandent que l'archevêque de Salzbourg annule les décisions de cette réunion et convoque un autre chapitre en temps opportun.

Urkundenbuch des Landes ob der Enns, III, N^r^ 456, pp. 416-417 ; cf. *Studien und Mittheil.*, 1880, II, 86 ; Schmieder, *l. c.*, p. 52.

1. Les décrets de cette réunion étaient transcrits dans un volume qui existait encore en 1611 (sub n. 162) dans le Catal. des MSS. de Niederaltach (Braunmüller, p. 15 note). Dom Benoît Braunmüller appelle l'attention sur les réunions privées d'abbés qui se tinrent à Niederaltach sous l'abbatiat d'Hermann, et les met en relation avec les efforts tentés par cet abbé pour relever la discipline monastique (*ib.*, p. 16).

1281. — Le concile provincial de Salzbourg réclame de nouveau la tenue des chapitres triennaux.

Hartzheim, *Concil. German.*, III, 653.

128... — Chapitre provincial, dont les décrets semblent viser les décisions du concile provincial de 1281 (1).

Cod. S. Petri Salisb., Q. n. 2 ; cf. Schmieder, pp. 53-54.

1310. — Le concile provincial de Salzbourg réclame la tenue des chapitres triennaux et ordonne la convocation d'un chapitre avant la Purification.

Hartzheim, *Concil. Germ.*, IV, 167.

1336, 13 décembre. — Benoît XII charge les abbés de Niederaltach et des Écossais de Vienne de publier les statuts qu'il a composés pour l'ordre bénédictin.

Cod. Lambac., 500, pp. 187-192 ; *Studien und Mittheil.*, 1883, II, 279.

1337, 13 janvier. — Benoît XII communique ses statuts et donne l'ordre de convoquer un chapitre provincial à Salzbourg.

Cod. Lambac., 500, p. 193 ; *Studien*, 1883, II, 279.

1337, 1 avril. — Lettre de Bernhard de Genebreda, prieur de Longueville, et de Jean de « Fisco S. Pauli », prieur de *Cadaiovis* (dioc. Lavaur), aux abbés de la province de Salzbourg au sujet du futur chapitre.

Cod. Lambac., 500, pp. 193-197 ; *Studien*, 1883, II, 279.

— Instruction sur la façon de convoquer et de réunir le chapitre.

Cod. Lambac., 500, pp. 162-172 ; *Studien*, 1883, II, 279.

— Les commissaires apostoliques communiquent leurs instructions à l'abbé Othon de Niederaltach.

Cod. Lambac., 500, pp. 172-187 ; *Studien*, 1883, II, 279.

1338. — Louis de Bavière défend aux abbés de ses états d'assister au chapitre provincial de Salzbourg.

Studien, 1884, II, 103.

---

1. Le Cod. 401 de l'abbaye de Kremsmünster renferme ff. 141 sqq. des « capitula abbatum » de 1275 à 1288 (cf. *MGH.* SS. XXV, p. 616). Nous avons pu nous en convaincre lors d'une courte visite à Kremsmünster en septembre 1900, mais le temps nous a fait défaut pour en prendre l'analyse. Nous les signalerons dans un appendice.

1338, 7 janvier. — Les abbés Othon de Niederaltach et Henri des Écossais de Vienne convoquent les abbés bénédictins de la province de Salzbourg au chapitre qui doit se tenir à l'abbaye de St-Pierre de cette ville.

Cod. Lambac., 500, pp. 199-200 ; Cod. Lambac., 196 ; *Studien*, 1883, II, 280.

1338. — Fr. Procope, moine de Brevnow, assiste au chapitre provincial de Salzbourg en qualité de procureur d'un abbé.

Cod. Lambac., 500, p. 203 ; cf. *Studien and Mittheil.*, 1882, I, 294 ; *ib.*, 1883, II, 280-281.

1338, 15 juin. — Actes et procès-verbal du chapitre tenu à l'abbaye de St-Pierre de Salzbourg.

Cod. Lambac., 500, pp. 115-146 ; texte ap. *Studien*, 1883, II, 283-289 ; 1884, II, 100-110.

1338, 20 juin. — Les exécuteurs de la bulle pontificale envoient au pape les actes du chapitre.

Cod. Lambac., 500, pp. 127-131 ; cf. *Studien*, 1883, II, 282, 1884, II, 102-104.

1338, 23 décembre. — Benoît XII accorde aux présidents du chapitre de la province de Salzbourg, la faculté d'absoudre de l'excommunication et des irrégularités ceux qui ont manqué à la bulle papale.

Cod. Lambac., 500, p. 148 ; *Studien*, 1883, II, 282.

1338 (s. d.). — Benoît XII autorise le maintien des cellules particulières jusqu'au prochain chapitre ; entretemps on mettra les dortoirs en bon ordre.

Cod. Lambac , 500, p. 149 ; *Studien*, 1883, II, 282.

1338, juin. — Otto, abbé de Niederaltach, et Engescalc, abbé de Formbach, présidents du chapitre, d'accord avec Frédéric de Kremsmünster, chargent les abbés d'Altenbourg, de St-Paul et de Mallesdorf de la visite des monastères.

Cod. Lambac., 500, p. 146 ; *Studien*, 1883, II, 281.

1338. — Rapport de l'abbé Mathieu d'Altenbourg adressé aux abbés de Niederaltach et Frédéric de Kremsmünster sur la visite des monastères des Écossais de Vienne, Mariazell, Göttweig, Seitenstetten, Garsten, Gleink, Lambach, Kremsmünster.

Cod. Lambac., 500, pp. 153-161 ; *Archiv f. oest. Gesch.*, II, 306 ; *Studien*, 1883, II, 281-282.

1338. — Visite de l'abbaye de Garsten par l'abbé Mathieu d'Altenbourg.

Cf. *Studien und Mittheil.*, 1881, I, 18.

1339, 11 janvier. — Benoît XII accorde un délai, jusqu'au prochain chapitre général, pour l'exécution de sa bulle.

Cod. Lambac., 500, pp. 150-153 ; *Studien*, 1883, II, 282.

1340, 1 mai. — Chapitre tenu à Stein.

Studien und Mittheil., 1883, II, 288 ; 1884, II, 110.

1340. — L'abbé Matthieu d'Altenbourg est nommé visiteur des monastères d'Autriche.

Ib.

1341. — Annonce de la visite des monastères faite par l'abbé d'Altenbourg.

Archiv. f. oesterr. Geschichtskunde, II, 306 ; cf. *Studien*, 1884, II, 104.

1341, 18 mai. — Rapport de la visite de l'abbaye de Melk faite par l'abbé Dietmar de Seitenstetten.

Keiblinger, *Gesch. des Bened. Stiftes Melk*, I, 1149; cf. 423-424.

1418, 8 janvier. — Martin V ordonne la visite des monastères bénédictins d'Autriche, et nomme comme visiteurs l'abbé cistercien de Rein, le prieur de la chartreuse de Gaming et le prieur bénédictin de Mondragone, Nicolas de Matzen.

Cf. Keiblinger, I, 486.

1418, fin juin. — Visite de l'abbaye de Melk par les commissaires apostoliques susdits.

Schramb, *Chronic. Mellic.*, 319 ; Kropf, *Biblioth. Mellic.*, 191 ; Keiblinger, I, 487.

1418, 1 juillet. — Nicolas de Matzen est relevé de sa charge de visiteur par ses deux collègues et remplacé par Nicolas de Respitz et Pierre de Rosenheim, — il fut nommé abbé de Melk le lendemain.

Keiblinger, I, 487.

1418, juillet. — Visite de l'abbaye de Göttweig.

Keiblinger, I, 492 ; cf. Lidl, *Mantissa chronici Lunaelac.*, 408.

1418, 1 août. — Visite de l'abbaye des Écossais à Vienne, par

l'abbé de Rein, le prieur de Gaming, et les deux moines, Nicolas de Respitz et Pierre de Rosenheim.

Cod. 405 des Écossais de Vienne, ff. 97-108 ; Hübl, *Catal. Codd. MSS. monast. B. M. V. ad Scotos*, 1900, 442 ; Ern. Hauswirth, *Abriss einer Geschichte der Benedictiner-Abtei U. L. F. zu den Schotten in Wien*, 1858, 27-31 ; Keiblinger, I, 492 ; Lidl, *Mantissa*, 407.

1418, novembre. — Le concile provincial de Salzbourg nomme les abbés Ulric de St-Pierre et Jean de Niederaltach, visiteurs des monastères bénédictins.

Hartzheim, *Concil. Germ.*, V, 161-162 ; cf. Keiblinger, I, 493-494.

1419, avant mars. — Synode diocésain à Passau, où l'on nomme visiteurs les abbés de Niederaltach et de Göttweig.

Friess ap. *Hippolytus*, 1864 ; Friess, *Programm des K. K. Gymnasiums zu Seitenstetten*, 1870, p. 35 ; Hauswirth, 29-30.

1419, avant mars. — Visite de l'abbaye de Mariazell.

Eigner, *Geschichte des aufgehob. Benedictiner Stiftes Mariazell in Oesterreich*, 1900, pp. 80-81.

1419, 22 février. — Visite de l'abbaye de Seitenstetten.

Cod. 152 des Écossais de Vienne, ff. 164-168 ; Hübl, 165 ; cf. Keiblinger, I, 492-493.

1419, 1-4 mars. — Visite de l'abbaye de Kremsmünster.

Histor. Cremifan. ap. M.G.H., SS. XXV, 977 ; Pachmayr, *Series abbat. et relig. Cremifan.*, II, 218-220.

1419, mars. — Visite de l'abbaye de Garsten.

Cod. 152 des Écossais de Vienne, f. 168^{v} ; Hübl, 165 ; *Studien und Mittheil.*, 1881, I, 250-251 ; Pritz, *Gesch. von Garsten und Gleinck*, 34.

1419, 12 mars. — Visite de l'abbaye de Lambach, par l'abbé Ange de Rein, le prieur de la chartreuse de Gaming et l'abbé Frédéric de Gleink.

Orig. aux Archives de Lambach, Cod. Lambac., 325, ff. 1 6^{v}, 19-24 ; cf. *Studien*, 1889, 415-419 ; Schmieder, *Breve chronicon monast. B. M. V. Lambac.*, Linz, 1865, pp. 16-17.

1419. — Visite de l'abbaye de Göttweig.

Kropf, *Bibl. Mellic.*, 221,

1421, mai. — Visite de l'abbaye de Göttweig.

Kropf, *Bibl. Mellic.*, 221.

1426, automne. — Visite de l'abbaye de Tegernsee. — Le procès-verbal est du 7 janvier 1427.

Cod. lat. Monac 1131, f. 161 ; Cod. lat. 18552[b], f. 12 ; cf. Meichelbeck, *Histor. Frising.*, II, I, 204 205 ; Kropf, 209 ; Keiblinger, I, 491 ; Wessinger, *Kaspar Ayndorffer, Abt in Tegernsee*, ap. *Oberbayr. Archiv*, XLII, 197-199, et Munich, 1885, pp. 5-6 ; *Neues Archiv*, XXII, 627-628 ; *Verse zum Lobe von Tegernsee von Mgr Peter von Rosenheim dem ersten Visitator des Klosters vom Jahre 1426* (*Anzeiger f. Kunde deutscher Vorzeit*, 1883, 33-35).

1426. — Visite de l'abbaye de Benedictbeuern.

Keiblinger, I, 411.

1426. — Visite de l'abbaye de Weihenstephan.

Cod. lat. Monac. 14138, f. 189 ; Cod. 1733 de la Bibl. de Trèves, ff. 102[v]-107 ; cf. *Revue Bénédictine*, 1895, p. 209 ; Berlière, *Mélanges d'hist. bénédictine*, I, 32.

1426. — Le patriarche d'Aquilée charge le prieur de Gaming et Conrad de Nuremberg, moine de Melk, de visiter les monastères bénédictins de cette province.

MS. 363 de Melk, f. 8[a] ; Keiblinger, I, 508.

1429. — Visite de l'abbaye de Lambach par Jean de Souabe et Jean de Spire, moines de Melk.

Schramb, 359-361; Kropf, 263-265; Schmieder, *Breve chronicon* 17-18 ; Keiblinger, I, 509-510 ; cf. Pez, *Thes. Anecd.*, II, Præf. pp. XXXVII-XXXVIII.

1430, 30 décembre. — L'archevêque de Salzbourg, Jean de Reisberg, demande à l'abbé de Melk de déléguer deux moines de son abbaye pour visiter et réformer l'abbaye de Millstatt en Carinthie.

Kropf, 203-204 ; Keiblinger, I, 1156.

1431, 16 février. — Visite de l'abbaye de Lambach par Jean, abbé des Ecossais de Vienne, le prieur de la chartreuse du Mauerbach, et deux autres délégués de l'évêque de Passau.

Orig. aux archives de Lambach ; cod. Lambac. 325, ff. 7-12[v] 24[v]-29[v] ; *Studien*, 1889, 419-422.

1431, 28 juin. — Visite de l'abbaye de St-Pierre de Salzbourg par l'abbé Léonard de Melk.

Cod. X. 2 g. de St-Pierre de Salzbourg, ff. 41-50 ; *Mon. discipl.* du P. Amand Jung (*ib.*), II, 5-17 ; Mezger, *Histor. Salisburg.*, Lib. IV, c. 39 ; Seeauer, *Chronic. noviss. S. Petri Salisb.*, 365-367 ; Filz, *Gesch. von Michaelbeuern*, 359 ; Keiblinger, I, 511-512.

1431. 28 juin. — Discours prononcé par le moine Pierre de Rosenheim sur l'état de la vie monastique à cette époque.

Pez, *Bibl. Arch.*, II, 83-94.

1432. — Les abbés et délégués des monastères du diocèse de Passau convoqués au château d'Ebelsberg près de Linz, sur l'ordre de l'évêque Léonard de Passau, choisissent comme délégués au Concile de Bâle l'abbé Jean des Écossais de Vienne et le moine de Melk, Pierre de Rosenheim.

Studien und Mittheil., 1881, II, 41 ; *ib.*, 1882, II, 291 ; Hauswirth, 31 ; Haller, II, 33, 34, 46, 87, 134.

1433. — Le cardinal Julien de St-Ange charge l'abbé Jean des Écossais de Vienne de la visite des abbayes de St-Gall, Petershausen, Mehrerau, Schaffhausen, Stein, St-Blaise.

Hauswirth, 31-32.

1433. — Visite de l'abbaye de Donauwörth.

Kropf, 271.

1434, 13 novembre. — L'archevêque de Salzbourg charge son vicaire-général et l'abbé de St-Pierre de la visite et réforme de l'abbaye de Michaelbeuern.

Seeauer, *Noviss. chronic. S. Petri Salisburg.*, 367-368; Filz, 361.

1434, 20 novembre. — Le même remet tous les pouvoirs à l'abbé susdit, vu que le vicaire-général est empêché de prendre part à cette visite.

Seeauer, 368.

1435, 30 mai. — Le Concile de Bâle nomme des visiteurs pour les monastères d'Autriche et de Moravie.

Kurz, *K. Albrecht II*, II, 244; Keiblinger, I, 525; Hauswirth, 33.

1435, 6 juin. — L'abbé Léonard de Passau charge les abbés de Niederaltach et des Écossais, le prieur de Lambach et Henri Feuchter, recteur de Cisterdorf, de visiter et réformer les monastères bénédictins de son diocèse.

Cod. 152 des Écossais de Vienne, ff. 163-163^{v} ; Hübl, 164-165.

1435. — Le Concile de Bâle délègue l'abbé de Mariazell pour visiter et réformer les abbayes d'Oberburg et de Millstatt.

Hauswirth, 32 ; Orožen, *Das Benediktiner-Stift Oberburg*, Marburg, 1876, p. 178.

1435, 23 août. — Charte de visite de l'abbaye de Millstatt en Carinthie faite par l'abbé de Mariazell.

Eigner, 413-420.

1435. — Visite de l'abbaye de Mondsee par l'abbé Jean des Écossais, l'abbé Eberhard de Weihenstephan et le prieur Thomas de Lambach.

Lidl, *Chronic. Lunælac.*, 1748, pp. 215-217 ; cf. *Studien und Mittheil.*, 1882, II, 292 ; Hauswirth, 32.

1436. — L'évêque de Passau convoque de nouveau les abbés bénédictins à l'effet de nommer des délégués au Concile de Bâle. On élit le prieur Eberhard de Garsten.

Studien und Mittheil., 1881, II, 43.

1437, 3 août. — Le Concile de Bâle nomme de nouveaux commissaires chargés de visiter les monastères d'Autriche et de Moravie, y compris les monastères exempts du diocèse de Passau.

Keiblinger, I, 526.

1442. — Visite de l'abbaye d'Ettal.

Cod. lat. Monac. 19670, f. 188 ; Cod. lat. 24792, f. 116 ; cf. Pez, *Bibl. Ascet.*, VIII, 647 ; Meichelbeck, *Histor. Frising.*, II, 243 ; Kropf, 235, 300, 401-402.

1446, 13 janvier. — L'abbé Étienne de Melk félicite Jean de Weilheim du zèle déployé dans la réforme de l'abbaye de Mariazell.

Pez. *Cod. epist.*, III, 286-287.

1446, 12 juillet. — Réponse de Jean de Weilheim.

Ib., 288-290.

1446. — Eugène IV accorde à l'empereur Frédéric IV la faculté de nommer des commissaires chargés de faire la visite des monastères au nom du pape, chaque fois qu'il le jugera nécessaire.

Chmel, *Regesten Friedrich IV*, n. 3846.

1449, 24 juin. — Lettre de Wolfgang de Neuburg, moine de Melk à Jean de Weilheim sur la réforme de Göttweig.

Pez, *Cod. epist.*, III, 316 ; Kropf, 227.

1451, 3 mars. — Visite des monastères d'Autriche ordonnée par le cardinal de Cuse ; les commissaires étaient l'abbé Martin des Écossais, l'abbé Laurent de Mariazell et le prieur Étienne de Melk.

Cod. X, 2. a. de St-Pierre de Salzbourg, f. 8 ; Hartzheim, *Concil. Germ.*, V, 925-927 ; Hansiz, *Germania sacra*, II, 485-486 ; cf. *Studien und Mittheil.*,1881, II, 47 ; Hauswirth, 37.

1451, 19 janvier — 20 mars. — Visite de l'abbaye de Melk.

Schramb, *Chronic. Mellic.*, 404 427 ; cf. Kropf, 239-241 ; Keiblinger, I, 398-400 ; 565-571.

1451, 10 mars. — Visite de l'abbaye de Kremsmünster.

Senatorium, ap. Pez, Script. II, 639 ; Pachmayr, *Series abbat. Cremifan.*, II, 239.

1451, après 10 mars. — Visite de l'abbaye de Garsten.

Pritz, *Gesch. der ehemal. Bened. Klöster Garsten und Gleink*, 1841, 34 ; Friess ap. *Studien und Mittheil.*, 1881, II, 47.

1451. — Visite de l'abbaye de Mondsee.

Lidl., *Chronic. Lunaelac.*, 220-222; *Mantissa Chronic. Lunaelac.*, 382, 408.

1451, 14 mai. — Nicolas de Cuse autorise les visiteurs à se faire remplacer par d'autres en cas d'empêchement.

Schramb, 428-429.

1451. — Visite de l'abbaye de Göttweig.

Cod. Mellic. P. 33; cf. Kropf, 250-251, 398 ; Düx, *Der Cardinal Nicol. v. Cusa*,II, 16; Dungl ap.Brunner, *Benedictinerbuch*, 135.

1451. — Visite de l'abbaye de Goess.

Studien und. Mittheil., 1893, 18-19.

1451, septembre. — Visite de l'abbaye d'Admont.

Wichner, *Gestichte des Bened.-Stifts Admont*, III, 184-185.

1451, 25 septembre. — Visite du monastère des bénédictines d'Admont par les abbés Martin des Écossais de Vienne, Laurent de Mariazell et Jean Schlitpacher, moine de Melk.

Studien und. Mittheil., 1881, I, 299-300 ; texte, *ib.*, 314-318 ; Wichner, III, 186-189, 468-473.

1451, 11 novembre. — Visite de l'abbaye de St-Lambrecht par les délégues du Cardinal Nicolas de Cuse.

Studien, 1890, pp. 310-312 ; Keiblinger, 573-574.

1451, 21 novembre. — Visite de l'abbaye de Nonnberg, à Salzbourg.

Mezger, *Histor. Salisburg.*, p. 492 ; Seeauer, *Noviss. Chronic.*, 378-379 ; Esterl, *Chron. von Nonnberg*, 66,

1451, novembre. — Visite de l'abbaye de Michaelbeuern.

Filz, *Gesch. von Michaelbeuern*, 371-376.

1451, 7 décembre.— Visite de l'abbaye de S. Pierre de Salzbourg.

Cod. X. 2 a de St-Pierre de Salzbourg, ff. 9-14 ; *Monum. discipl.* du P. Amand Jung (ib.), II, 157-170; cf. Seeauer, *Chron. noviss.*, 377-378.

1451, 25 décembre. — Visite de l'abbaye de Formbach.

Rumpler, *Hist. Formbac.*, ap. Pez, *Thes. Anecd.* I., P. III, 445-447.

1451, 28 décembre. — Lettre du cardinal de Cuse aux visiteurs de la province de Salzbourg, datée de Cologne.

Pez, *Cod. epist.*, III, 362.

1451. — Lettre de Jean Schlittpacher, moine de Melk, au cardinal de Cuse à l'effet de mitiger sa lettre de visite des monastères.

Cod. Mell. H. 41; cf. Kropf, 397-398.

1452, janvier. — Visite de l'abbaye de Niedernburg (Passau).

Keiblinger, I, 573 note.

1452, 28 janvier. — Lettre du secrétaire de la chancellerie de l'archevêque de Salzbourg aux visiteurs à l'effet d'adoucir les statuts de réforme en faveur des moniales.

Pez, *Cod. dipl. epist.*, III, 360-361 ; cf. Kropf, 473 ; Keiblinger, I, 574 note.

1452, 31 janvier. — Les visiteurs, alors de passage à Niederaltach, communiquent en réponse un document émané du cardinal relatif à l'abstinence des moniales.

Pez, *ib.* 361-362 ; Kropf, *ib.*

1452, 4 février. — Visite de l'abbaye de Niederaltach faite par l'abbé Martin des Écossais, l'abbé Laurent de Mariazell et Jean Schlittpacher, moine de Melk (1).

Cod. Wilhering., 14, ff. 50-61, édité par D. Otto Grillnberger, O. Cist. dans *Studien*, 1889, pp. 2-16 ; cf. Lackner, *Memoriale Altahae infer.*, 98.

1. En 1466, les abbés Thomas de Lambach et Laurent de Mariazell firent la visite de Niederaltach sur l'ordre de l'évêque de Passau (*Studien*, 1889, pp. 16 17)

1452, 8 février. — Visite de l'abbaye d'Oberaltach.

Hemmauer, *Histor. Entwurf der im Jahre 1731 tausendjähr. Obern- Alten-Aich*, 279.

1452, février. — Visite de l'abbaye d'Ettal.

Keiblinger, I, 573, note.

1452. — Visite de l'abbaye de Lambach.

Cod. Lambac. 325, ff. 13-18^{v}, 31-36; cf. *Studien*, 1889, 414-415.

1452. — Visite de l'abbaye de Weihenstephan.

Cod. lat. Monac. 1132, f. sqq. ; Cod. lat. 8258, f. 184 ; Cod. lat. 21706, f. 63.

1452. — Visite de l'abbaye de Tegernsee par les délégués du Card. de Cuse.

Cod. lat. Monac. 18552^{b}, f. 1-11.

1452, 18 février. — Visite du monastère de St-Emmeran de Ratisbonne.

Cod. lat. Monac. 14196, ff. 154-162 ; ib. Cod. lat. 14892, f. 163 ; édité par D. Benoît Braunmüller (*Studien und Mittheil.*, 1882, I, 311-321).

1452, 5 mars. — L'archevêque de Salzbourg charge l'abbé de St-Pierre de visiter les moniales de St-Georges de Längsee (Carinthie).

Seeauer, 383 ; cf. Kropf, 399.

1452, 3 mai. — Le Cardinal Nicolas de Cuse charge l'abbé de St-Pierre de Salzbourg de visiter les moniales de Geisenfeld (Bavière).

Seeauer, 383.

1452. — Visite de l'abbaye de St-Jacques de Ratisbonne.

Hauswirth, 38; cf. Renz ap. *Studien und Mittheil.*, 1895, 73.

1452, 12-18 septembre. — Visite de l'abbaye de Mariazell.

Kropf, 383; Eigner, 102-103 ; Keiblinger, I, 573.

1452. — Visite et réforme de l'abbaye de St-Sébastien d'Ebersberg (1450-1452).

Cod. lat. Monac. 8138, f. 108 ; Cod. lat. 24792, ff. 19, 39.

1451-1452, — Rapport des visites canoniques faites par l'abbé Martin des Écossais de Vienne.

Schramb, *Chronicon Mellicense*, 430 sqq.; Pez, *Script. rer. Austriac.*, II 623-675; cf. Kropf, 399, 403.

1455, 14 juillet. — Lettre adressée par l'évêque de Brixen aux abbés bénédictins réunis à Ebersberg pour leur demander de faire la visite des moniales de Sonnenburg dans le Pusterthal.

Seeauer, 383.

1455. — Visite de l'abbaye de Millstatt par l'abbé deSt-Pierre de Salzbourg.

Seeauer, *Noviss. Chronic.*, 380-382, cf. *Mantissa Chronici Lunaelac.*, 1749, p. 381.

1455,— Visite de l'abbaye de St-Paul en Carinthie par le même.

Ibid., 382.

1457. — Visite de l'abbaye de St-Ulric d'Augsbourg.

Cod. lat. Monac. 1970, f. 142.

1461. — Négociation pour l'union des trois observances de Bursfeld, Kastel et Melk (1).

Trithème, *Chron. Hirsaug.*, II, 442-443.

1466. — Visite de l'abbaye d'Admont par les abbés de Salzbourg, Lambach et Mariazell.

Seeauer, 382-383.

1466. — Thomas, abbé de Lambach, et Laurent, abbé de Mariazell, visitent l'abbaye de Niederaltach.

Keiblinger, I, 510 note ; cf. *Mantissa Chronici Lunaelac.*, 395.

1470, 28 août. — Réunion d'abbés tenue à St-Pierre de Salzbourg à l'effet de constituer une congrégation des monastères d'Allemagne (2).

Cod. H. 41 Mellic., cf. Schramb, *Chron. Mellic.*, 478; Kropf, 398; Ziegelbauer, I, 518 ; Keiblinger, I, 548, note, 638-639 ; *Studien und Mittheil.*, 1881, II, 51 ; 1882, II, 294-295.

---

1. Voir ce qui a été dit plus haut pp. 50 et 51. Cette question fut également agitée au chapitre tenu à Wurzbourg en 1464 (Kropf, 343-345, 354-355).

2. Ziegelbauer (*Hist. rei litt.*, I, 518), cite d'après Lidll (*Mantissa Chronici Lunaelacensis*, p. 405) parmi les MSS. de Mondsee : « Copia litterarum reformationis monasteriorum O.S.B. quam intendebant abbates partim per se, partim per suos procuratores in monasterio Weichenstephano dioc. Frising. an. 1470 congregati ».

1471, 1 septembre. — Nouvelle réunion des abbés à Passau.

Schramb, *l. c.*; Kropf, 398 ; Keiblinger, *l. c.*

1472, 26 avril. — Réunion d'abbés tenue à l'abbaye de Lambach.

Cod. B. 26 Mellic.; cf. Kropf, 388-389, 401 ; Hansiz, *Germania sacra*, I, 553 ; Schramb, 477-483 ; Keiblinger, I, 545, 638-640 ; *Studien und Mittheil.*, 1881, II, 51.

1496, 16 août. — Visite de l'abbaye d'Ossiach par l'abbé de Salzbourg.

Seeauer, 423-424.

1496, — Visite de l'abbaye de St-Georges de Längsee par l'abbé de Salzbourg.

Seeauer, 423.

1497. — Visite de l'abbaye de Goess par le même.

Seeauer, 421-423.

1502. — Négociation pour l'union des trois observances.

Trithème, *Chronic. Hirsaug.*, II, 592-594.

V. Écossais d'Allemagne.

Les moines irlandais et écossais, communément appelés *Scoti*, avaient pris une large part dès le VII^e^ siècle à l'évangélisation du continent, où, avec la foi chrétienne, ils propagèrent le culte des lettres et des arts. Leur émigration sur le continent, où ils étaient toujours sûrs de rencontrer des compatriotes et même des monastères peuplés de *Scoti*, se continua pendant des siècles. Dans nos pays, Fosses, Péronne au VII^e^ siècle, plus tard St-Michel en Thiérache, Waulsort, St-Clément et St-Symphorien de Metz, St-Martin de Cologne avaient des colonies d'Écossais, qui jouissaient d'une grande estime auprès d'évêques tels que Gérard de Toul et Adalbéron de Metz (1). On les retrouve parmi les réformateurs de l'obbaye de Fulda au XI^e^ siècle.

A partir du dernier tiers du XI^e^ siècle, on voit se fonder en Allemagne des monastères exclusivement destinés aux moines écossais et irlandais. Le premier établissement fut celui de St-Pierre à Ratisbonne (Weih-St-Peter), dont l'église fut donnée en 1075 par l'abbesse Willa de l'Obermünster à trois moines écossais, Marien, Jean et Candide, qui se rendaient au tombeau des

1. Cf. Sackur, *Die Cluniacenser*, I, 182 ; II, 124 125.

apôtres à Rome. Vers 1090 un second monastère, celui de St-Jacques, fut fondé dans la même ville et devint bientôt le centre et la maison-mère d'un certain nombre d'autres établissements écossais. Vers 1134 l'abbaye essème à Würzburg, où elle fonde le monastère de St-Jacques ; en 1140 à Nuremberg, où elle fonde le monastère de St-Gilles ; en 1142 à Constance, où s'élève un nouveau monastère dédié à St-Jacques. Entre 1154 et 1158, c'est Vienne qui reçoit une colonie de Ratisbonne pour peupler la nouvelle abbaye de N.-D. ; en 1168, c'est à Memmingen que s'élève le monastère de St-Nicolas, dépendance de St-Jacques de Ratisbonne ; en 1194, c'est Eichstädt qui reçoit une colonie d'Écossais dans le monastère de Ste-Croix. En 1232, St-Jacques de Ratisbonne peuple le prieuré de Kelheim. Tels étaient, avec le monastère de St-Jacques d'Erfurt, et, d'après Wattenbach, avec ceux d'Oels en Silésie (1), et peut-être d'Heggbach en Wurtemberg, les monastères écossais d'Allemagne(2).

Tous ces monastères étaient réunis en congrégation. Une bulle d'Innocent III, de l'an 1215, leur prescrivait de se réunir tous les trois ans en chapitre général sous la présidence de l'abbé de St-Jacques de Ratisbonne. Malgré certaines réclamations de la part de quelques-unes de ces maisons, les droits de l'abbé de Ratisbonne furent confirmés (3).

En 1418, à la suite du concile de Constance et des réformes qui s'étaient opérées dans l'ordre bénédictin, la congrégation écossaise perdit plusieurs monastères, ceux de Nuremberg (4) et de Vienne (5) qui furent soustraits aux *Scoti* et aux *Hybernenses* et remis à des moines de nationalité allemande.

D'ailleurs, il faut le reconnaître, les monastères écossais d'Allemagne se trouvaient au XV^e^ siècle dans un état de décadence ;

1. Le monastère d'Oels ne fut fondé qu'en 1380 pour des Bénédictins slaves de l'abbaye d'Émaus à Prague ; il fut supprimé en 1505 (Heyne, *Dokum. Gesch. des Bithums und Hochstifts Breslau*, II, 747-751).

2. *Vita B. Mariani*, ap. *Acta SS.*, t. II, feb. 361-362, 366-372 ; Wattenbach, *Die Congregation der Schottenklöster in Deutschland (Zeitschrift f. christl. Archäol. und Kunst* de Quast et Otte, 1856, I, 47 sqq.; Renz, *Beiträge zur Gesch. der Schottenabtei St-Jacob und des Priorats Weih St-Peter (O. S. B.) in Regensburg (Studien und Mittheil. aus dem Bened. Orden*, t. XVI (1895), 64-84, 250-259, 418 425, 574-581 ; t. XVII (1896) 29-40, 229-239, 416-429, 629-639; XVIII (1897) 79-87, 263-274).

3. L'abbaye de Vienne, notamment, refusa plus d'une fois de reconnaître la juridiction de celle de Ratisbonne (cf. Renz, ap. *Studien*, XVI, 70). Ainsi l'on voit l'abbé des Écossais de Vienne faire encore partie du chapitre de la province de Salzbourg en 1338 (voir plus haut pp. 57-58).

4. Chronique du monastère de St-Gilles de Nuremberg dans Cod. Cheltenham 1286, ff. 2-6; cf. *Neues Archiv. f. aeltere d. Gesch.*, XXII, 274 276 ; Oefele, *Script. rer. Boicar.*, I, 342.

5. Hauswirth, *Abriss einer Gesch. der Benedictiner-Abtei U. L. F. zu den Schotten in Wien.* 1858, pp. 27-31.

leur personnel était fort réduit et, en suivant attentivement les regestes dressés par M. Renz, il est facile de voir que la paix et la stabilité étaient souvent compromises par le mauvais état des finances et le manque de recrues.

Le monastère de St-Jacques de Wurzbourg était entièrement ruiné, faute de communauté. A la mort de l'abbé Philippe, en 1497, il n'y avait pas un moine pour recueillir sa succession. Alexandre VI chargea l'évêque d'y mettre des moines allemands, et, le 26 juillet 1504, le monastère recevait comme abbé un moine de l'abbaye voisine de St-Étienne. Deux ans plus tard, ce fut le célèbre abbé Trithème qui reçut sa succession et qui unit le monastère à la congrégation de Bursfeld. Ce n'est qu'en 1595 que le monastère fut remis aux Écossais de Ratisbonne, qui l'occupèrent jusqu'en 1803 (1).

Celui de Constance, qui végétait également depuis la première moitié du XVe siècle, ne put se relever ; il fut supprimé en 1530 (2). L'état de St-Nicolas de Memmingen n'était pas plus brillant (3) ; comme le précédent, il disparut dans les troubles causés par l'introduction du protestantisme.

Ce n'est qu'à la suite de la réforme protestante en Écosse, que la congrégation reçut du renfort. De nombreux bénédictins Écossais cherchèrent un refuge dans les monastères de leur nationalité sur le continent, et, parmi eux, il y avait des hommes de valeur. L'abbé Ninian Winzet (1577-1592) essaya même de recouvrer les monastères de Vienne, de Nuremberg et de Constance, mais en vain (4). Un nouvel essai de recouvrer Vienne en 1624, malgré une bulle d'Urbain VIII qui leur accordait cette restitution, échoua comme les autres (5). En 1692, l'abbé Placide Flemning réorganisa la congrégation, d'accord avec les abbés d'Erfurt et de Würzbourg, les seuls subsistants de l'ancienne congrégation (6), et fonda un séminaire à St-Jacques de Ratisbonne (7). La sécularisation forcée de 1803 mit fin à l'existence des monastères de Wurzbourg et d'Erfurt ; quant à celui de St-Jacques de Ratisbonne, il survécut jusqu'en 1862, où il fut transformé en séminaire épiscopal.

Comme on peut le voir par les actes qui nous ont été conservés,

1. Silbernagl, *Johannes Trithemius*, pp. 114-115.
2. Renz, XVI, 74-76.
3. *Ib.*, 74.
4. Renz, XVI. 78-80. Sur l'abbé Ninian Winzet, voir Bellesheim, *Gesch. der kathol. Kirche in Schotland*, II, 21-35.
5. Renz, *Ib.*, 81.
6. *Ib.*, 83.
7. Sur l'état de la congrégation au XVIIe siècle, voir Bellesheim, II, 279, 346-347.

les monastères écossais d'Allemagne formèrent dès 1216 une véritable congrégation, placée sous la direction et l'autorité d'un abbé-général, celui de l'abbaye-mère de St-Jacques de Ratisbonne, muni de pouvoirs assez considérables.

1215. — Innocent III prescrit aux Bénédictins écossais d'Allemagne de se réunir tous les trois ans en chapitre, sous la présidence de l'abbé de St-Jacques de Ratisbonne, qu'il établit visiteur-général de leurs monastères.

Renz, 258.

1216, 28 juillet. — Premier chapitre général à St-Jacques de Ratisbonne, auquel prennent part les abbés Grégoire de St-Jacques de Ratisbonne, Donat de St-Gilles de Nuremberg, Marc de N.-D. à Vienne, Declan de St-Jacques de Würzbourg, Trinot de St-Jacques d'Erfurt, Gall de St-Jacques de Constance, Donald de St-Nicolas de Memmingen, Donat de Ste-Croix d'Eichstaedt et Thaddée, prieur de Weih-St-Peter.

Renz, 259.

1225, 21 mars. — L'archevêque Sigefroid de Mayence déclare, à la demande des abbés de Ratisbonne, Wurzbourg et Nuremberg, qu'en conformité du décret du concile de Latran, l'abbé Trinot et le monastère de St-Jacques d'Erfurt doivent reconnaître l'abbé de Ratisbonne comme président et visiteur-général et prendre part aux chapitres généraux.

Renz, 420.

1230, 14 septembre. — Le chapitre de Passau reconnaît les droits de l'abbé de Ratisbonne comme réformateur et visiteur des monastère des Écossais de Vienne, et déclare que l'abbé de Vienne doit assister aux chapitres généraux à Ratisbonne.

Hauswirth, 8 ; Renz, 423.

1248, 6 décembre. — Innocent IV charge l'abbé de Ratisbonne de visiter les monastères Écossais et lui donne les pouvoirs nécessaires pour punir les nombreux moines gyrovagues.

Renz, 425.

1258, 1 mai. — L'abbé Jean des Écossais de Würzbourg veut remettre le droit de visite de son monastère à l'évêque de Wurzbourg.

Renz, 576.

c. 1278-1279.— Les abbés de St-Jacques de Ratisbonne, St-Gilles de Nuremberg, de St-Jacques d'Erfurt et d'Eichstädt sollicitent des aumônes pour la reconstruction du monastère de St-Jacques « ecclesia-matrix et origo multarum ecclesiarum numero quatuordecim » détruit par un incendie.

Renz, 577.

1298, 9 avril.— Visite de l'abbaye de St-Gilles de Nuremberg par l'abbé de Ratisbonne.

Renz, 581.

1311, 30 août. — Chapitre à Ratisbonne sous la présidence de l'abbé Jean de St-Jacques ; étaient présents les abbés Nicolas de Vienne, Jean de St-Jacques de Wurzbourg, Donat de St-Gilles de Nuremberg et Trinot de St-Jacques d'Erfurt. Ce chapitre fut surtout réuni en vue de punir les gyrovagues et de prendre des mesures préventives ; abus contre lequel s'élevait déjà Innocent IV en 1248.

La date de 1211 donnée par Renz est évidemment fautive; étant donnés les noms de certains abbés, il faut lire 1311. C'est en effet à cette seule date que nous rencontrons simultanément les abbés Jean de Ratisbonne, Nicolas de Vienne et Trinot de St-Jacques d'Erfurt.

Renz, 255-256 ; XVII, 36.

1311, 2 novembre. — Chapitre général à Ratisbonne sous la présidence de l'abbé Jean de St-Jacques, en présence de l'abbé Trinot d'Erfurt. (1)

Renz, XVII, 31.

1329, 22 février. — Les abbés Nicolas de Ratisbonne, Maurice de Vienne et Magnus de Nuremberg renouvellent leurs statuts concernant les moines gyrovagues.

Renz, XVII, 35.

1359, 16 novembre. — Innocent VI confirme les droits et privilèges de l'abbé de St-Jacques de Ratisbonne en qualité de président et visiteur-général des Écossais d'Allemagne.

Renz, XVII, 230.

---

1. Cette indication doit manquer d'exactitude, car l'acte du 2 novembre se rapporte surtout à la restauration des finances du monastère, tandis que l'acte du 30 avril 1311, placé erronément à l'année 1211, avant même l'établissement des chapitres généraux, est le procès-verbal du chapitre proprement dit.

1370, 15 juillet. — L'abbé de St-Gilles de Nuremberg reconnaît la juridiction de l'abbaye-mère.

Renz, 235.

1381, 19 mars. — L'abbé Matthieu de St-Jacques de Ratisbonne déclare que dans l'élection de l'abbé général, (matricularii abbatis) les abbés de Wurzbourg, Nuremberg, Vienne et Erfurt doivent être convoqués et ont droit de vote.

Renz, XVII, 237.

1384, 21 janvier. — L'abbé Patrice et le couvent de l'abbaye d'Erfurt reconnaissent les droits de l'abbé général sur leur maison.

Renz, XVII, 238-239.

1384, 27 janvier. — Visite de l'abbaye de Nuremberg par l'abbé Matthieu de Ratisbonne.

Renz, XVII, 417.

1393, 21 mai. — Chapitre à Ratisbonne.

Renz, XVII, 420.

1396, 23 juin. — Visite de l'abbaye de Nuremberg par l'abbé Philippe de Ratisbonne.

Renz, XVII, 421-422.

1416, 14 août. — Les burgraves Frédéric et Jean de Nuremberg reconnaissant les droits de l'abbé de Ratisbonne sur le monastère de St-Gilles.

Renz, XVII, 426.

1417. — Le monastère de St-Gilles de Nuremberg est occupé par des moines allemands. A la mort de l'abbé Maurice, les moines procédèrent à l'élection d'un moine de Reichenbach, comme abbé, Jörg Möringen, qui fut confirmé par l'évêque de Bamberg.

Andreas Ratisb., IV., c. 631 ; Renz, XVII, 427 note.

1418, 17 janvier. — Le concile de Constance déclare que le monastère de Vienne doit être occupé par des moines allemands.

Hauswirth, 27-31 ; Renz, XVI, 73-74.

1418. — L'abbé Donat de Ratisbonne proteste auprès des Burgraves de Nuremberg et demandent le rétablissement des Ecossais dans le monastère de St-Gilles.

Renz, XVII, 427.

1418, 4 octobre. — Appel adressé dans le même sens au pape Martin V par l'abbé de Ratisbonne.

Renz, XVII, 427 428.

1432, 8 septembre. — L'abbé de St-Jacques de Ratisbonne maintient ses droits sur le monastères de Vienne.

Renz, XVII, 632.

1434, 9 août. — Le patriarche Louis d'Aquilée, délégué par le concile de Bâle, ratifie l'occupation du monastère de St-Gilles de Nuremberg par des moines allemands.

Renz, XVII, 633.

1434, 10 octobre. — L'abbé Cornac de St-Jacques de Ratisbonne, empêché par affaires urgentes, remet au prieur Thaddée de Weih-St-Peter tous ses pouvoirs sur les monastères d'Erfurt, de Wurzbourg, de Constance, et d'Eichstädt.

Renz, XVII, 635.

1442, 16 août. — Les abbés de Wurzbourg et de Constance, ainsi que les moines de St-Jacques, prient le concile de Bâle de ratifier l'élection de Benoît Macknamyn, conventuel de Wurzbourg, en qualité d'abbé de Ratisbonne.

Renz, XVII, 636.

1442, 5 juillet. — Le Concile de Bâle ratifie cette élection.

Renz, XVII, 636.

1444, 22 mai. — Mesures prises par les abbés et la communauté de Ratisbonne pour la direction de la congrégation et l'administration des finances.

Renz, XVII, 636-637.

1446, 1 avril. — Le Concile de Bâle approuve l'élection de l'abbé Maurice de Wurzbourg comme abbé de Ratisbonne (1).

Renz, XVII, 637.

1456, 11 octobre. — Le prieur de N.-D. à Ross (Irlande) (2) recommande aux monastères Écossais d'Allemagne le visiteur

1. Sur la visite de l'abbaye de St-Jacques de Ratisbonne en 1452, voir plus haut p. 60.

2. Ce monastère faisait partie de la congrégation. L'abbé Benoît Macknamyn venait de là (cf. XVII, 636 ; XVIII, 263).

Jean O'Heda et demande qu'on leur envoie l'abbé de Wurzbourg comme visiteur.

Renz, XVIII, 81.

1459. 27 janvier. — Chapitre général à Ratisbonne.

Renz, XVIII, 82.

1479, 22 octobre. — Les abbés de Wurzbourg et d'Erfurt, le prieur de Weih-St-Peter et les conventuels de St-Jacques fixent, après la mort de l'abbé Jean, les règles qui doivent présider à la direction de la congrégation : 1° indépendance du prieuré de Weih-St-Peter, dont le prieur sera pris parmi les conventuels de St-Jacques ; 2° droit de présentation aux abbayes de Constance et Memmingen et au prieuré de Ross reconnu à l'abbé de Wurzbourg; 3° restriction des droits de l'abbé de Ratisbonne sur les supérieurs et moines de la congrégation ; 4° reconnaissance des droits des Écossais aux charges,de préférence aux moines de nationalité allemande ; 5° les élections abbatiales se feront toutes à St-Jacques ; 9° une contribution est imposée à tous les monastères pour subvenir aux frais de visites et de voyages entrepris par l'abbé général.

Renz, XVIII, 263-264.

1483. 27 septembre. — Chapitre général à Ratisbonne.

Renz, XVIII, 266.

1485, 30 avril. — Chapitre général.

Renz, XVIII, 267.

1525, 4-5 novembre. — Chapitre à Ratisbonne.

Renz, XVI, 76.

ANGLETERRE.

Les monastères d'Angleterre, compris dans les deux provinces ecclésiastiques de Cantorbéry et d'York, ne formaient, d'après la bulle de Benoît XII, qu'une seule province bénédictine. Avant cette date, chaque province avait ses chapitres séparés. Ce n'est qu'à partir de 1338, qu'elles se réunirent conformément au décret porté dans la Bénédictine. Toutefois il semble que la réunion tenue à Oxford en 1253 ait déjà compris les représentants des monastères des deux provinces (1), et ce fait peut s'être représenté au cours du XIII^e^ siècle.

1. Taunton, *The English Black Monks of St. Benedict.*, London, 1897, I, p. 38, note, d'après *Annal. Theokesb.*, ap. *Annal. monast.*, ed. Luard, I, 153.

Nous ne croyons pas nécessaire de donner une nomenclature des nombreux monastères bénédictins d'Angleterre. On trouvera dans l'*Apostolatus Benedictinorum in Anglia* de D. Clément Reyner la liste des monastères qui prenaient part aux chapitres provinciaux, ainsi que l'indication des taxes dont ils étaient frappés (1). On trouvera également dans l'appendice du second volume de Dom Gasquet sur les monastères anglais la liste des abbayes, prieurés et celles de l'ordre de S. Benoît en Angleterre, avec l'indication du comté dans lequel ils étaient situés (2).

Les procès-verbaux des chapitres généraux de la province de Cantorbéry ont été publiés en partie par D. Clément Reyner dans son *Apostolatus Benedictinorum in Anglia*, Pars III, 94-140 ; cf. II, 37-40 et par Wilkins dans ses *Concilia Angliae*. Ceux de la province du Nord, à part un seul tenu vers 1266, n'ont pas été signalés (Reyner, II, 39). En 1886, on a donné dans le *Downside Review* (pp. 59-63) une liste des chapitres généraux des Bénédictins anglais au XIII^e^ siècle; il est regrettable que ce travail n'ait pas été continué, car l'auteur, bien au courant des sources de l'histoire monastique de son pays, aurait épuisé ou à peu près la matière. Comme lui et moins que lui, nous ne pouvons viser à être complet. Espérons que ce travail sera repris un jour.

Il y aura donc des lacunes dans les régestes que je publie ; c'est une nouvelle occasion pour moi de faire appel à l'obligeant concours de ceux qui sont à même de les combler.

1218, après 14 septembre — Chapitre général tenu à Oxford.

Cf. Reyner, II, 38 ; III, 94 ; *Downside Review*, 60.

1219, 14 septembre. — Chapitre à St-Alban, sous la présidence des abbés d'Evesham et de St-Augustin de Cantorbéry.

Reyner, II, 38 ; III, 94.

1224, après 23 août. — Chapitre à Bermondsey.

Ib.

1225, 21 septembre. — Chapitre à St-André de Northampton.

Reyner, II, 38-39.

1228. — Chapitre à Reading — promulgué en 1225, pour la province de Cantorbéry.

Reyner, II, 38 ; III, 98.

---

1. Douai, 1626, Appendix, Pars III, pp. 108-111.
2. *Henry VIII and the English monasteries*, II (Londres, 1889), pp. 546-564.

1232, 9 juin. — Grégoire IX charge les évêques suffragants de la province de Cantorbéry de faire la visite des monastères.

Annal. Theokesb. (*Annal. monast.*, I, 89); *Annal. Burton.* (*Annal. monast.*, I, 243-244); cf. Potthast, 8947.

s.d. — Grégoire IX déclare que nonobstant les facultés accordées aux visiteurs spéciaux qu'il a envoyés en Angleterre, les décrets du chapitre général conservent toute leur vigueur.

Reyner, II, 39.

1236 ou 1237. — Chapitre préparatoire au Concile que devait tenir le cardinal-légat Othon (1).

Annal. de Waverley, ed. Luard (*Annal. monast.*, II, 318); *Annal. de Wigornia* (ib. IV, 429); Wilkins, *Concilia*, I, 653; Reyner, II, 39; *Downside Rev.*, 61; Taunton, I, 38.

1238, 18 novembre. — Assemblée d'abbés convoquée à Londres par le cardinal-légat.

Mathieu Paris, *Chron. maj.*, ed. Luard, III, 499, 501-517; cf. 524; *Hist. angl.*, II, 413-414; III, 278.

1246, 21 septembre. — Chapitre à Oxford.

Annal. de Theokesberia, ed. Luard (*Annal. monast.*, I, 135); Reyner, II, 39.

1247, 11 mars. — Chapitre à Northampton sous la présidence des abbés d'Evesham et d'Abingdon.

Annal. de Theokesberia, 135-136.

1249, 14 octobre. — Chapitre à Bermondsey.

Mathieu Paris, *Chron. maj.* ed. Luard, V, 81; VI, 175-185; Barthel. de Cotton, *Hist. Angl.*, 127; Reyner, II, 39, 115.

1250, 21 septembre. — Chapitre à Oxford, prorogé à Londres jusqu'au 25 novembre suivant.

Math. Paris, VI, 185; *Annal. de Theokesb.*, 140.

1252, 21 septembre. — Chapitre à Londres, prorogé jusqu'au Laetare de l'année suivante.

Ib., 150; Math. Paris, VI, 217-218; Reyner, II, 115.

1253, 6 avril. — Chapitre à Oxford des abbés « totius Angliae ».

Annal. de Theokesb., 151-152.

---

1. Dans les Constitutions du Légat, publiées à Londres le 19 novembre 1237, il est question du chapitre général des moines noirs tenu récemment (n. 19, ap. Wilkins, I, 653).

1253, 22 septembre. — Assemblée d'abbés à Oxford.

Annal. de Theokesb., 153; *Annal. de Wintonia* (ed. Luard ap. *Annal. monast.*, II, 94); *Annal. de Wigornia* (ib. IV, 442); Math. Paris, V, 380-381, VI, 235-247; Wilkins, I, 702; cf. *Downside Rev.* 61-62.

1253, 20 novembre. — Lettre d'Innocent IV à l'évêque de Rochester au sujet des statuts de Grégoire IX.

Berger, *Reg. d'Innocent IV*, t. III, p. 334, n. 7084.

1253. — Réponse du couvent de l'abbaye de St-Alban aux propositions faites par le pape, dans sa confirmation des statuts de Grégoire IX (15 mars 1253).

Mathieu Paris, *Chron. maj.*, VI, 234-249; *Histor. anglorum*, III, 139.

1254, 13 janvier. — Innocent IV accorde à l'abbé de St-Edmond le pouvoir de dispenser des statuts de Grégoire IX.

Berger, *Reg. d'Innocent IV*, t. III, n. 7194, p. 356.

1254, 27 février. — Lettre de même teneur en faveur du prieur de Durham.

Ib., t. III, n. 7364, p. 385; Wilkins, I, 702-703; Potthast, n 15256.

1254, 9 avril. — Lettre de même teneur en faveur de l'abbaye d'Evesham, avec défense à l'archevêque de Cantorbéry de frapper de peines ceux qui y contrevenaient.

Berger, *Reg. d'Innocent IV*, n. 7441-7443, t. III, pp. 399-400.

1254, 4 décembre. — Lettre de même teneur pour l'abbé de St-Augustin de Cantorbéry (1).

Berger, *l. c.*, nos 6963, 6981, t. III, p. ; Potthast,

1255. — Chapitre à Evesham.

Annal. de Theokesb., p. 156; Reyner, II, 115.

c. 1266. — Chapitre à York.

Reyner, II, 39; cf. *Hist. Dunelm. Scriptor. tres* (Surtees Soc.) p. 48; Taunton, *The English Black monks*, 1897, I, 37 note.

1269, 21 septembre. — Chapitre à Oxford, — prorogé jusqu'au 14 octobre.

Reyner, II, 33, 115.

---

1. On signale une dispense analogue accordée par Alexandre IV à Westminster le 22 avril 1255 (*Reg. d'Alexandre IV*, nos 463-464).

1270. — Visite de l'abbaye de St-Augustin de Cantorbéry.

Guill. Thorne, *Hist. abb. S. Augustini*, ap. Reyner, III, 99.

1271, après 12 avril. — Chapitre à Oxford.

Annal. Winton., 110; *Annal. de Waverley*, 378; *Annal. de Wigorn.* (IV, 461); Reyner, II, 115.

1271. — Constitution de Jean Peckham, archevêque de Cantorbéry relative aux monastères qui n'étaient pas représentés dans les chapitres généraux.

Reyner, II, 74-76.

1275. — Chapitre à Reading.

Cité par Daniel et Barker, *Worcester College*, 1900, p. 21.

1278. — Chapitre général pour les monastères de la province de Cantorbéry.

Bibl. Univ. Cambridge, Cod. 1697, n. 5, ff. 31-39^{b}.

1278, avril. — Réconciliation de l'évêque Nicolas de Winchester et du monastère de S. Swithun, par l'entremise des abbés de Reading et de Glastonbury, « anno isto in ordine nigrorum monachorum præsidentes ».

Annal. de Waverley, 389; *Annal. de Wigornia* (IV, 473).

(?), — Chapitre à Reading.

Reyner, III, 58.

1279. — Chapitre à Abingdon.

Reyner II, 39; 156-157; Cotton MS. Faustina A. II, f. 93; cf. *Downside Review*, 62.

1288, 21 septembre. — Chapitre à Oxford.

Annal. de Wigornia, p. 495-491.

1288, 20 septembre. — Lettre adressée au chapitre par l'archevêque Peckham, au sujet de l'abbé de Faversham.

Add. MS. 6062, f. 23^{a}, ap. *Downside Review*, 62.

1290, 11 juillet. — Chapitre à Abingdon.

Annal. de Wigorn., 502; Reyner, II, 29, 44; III, 53-57.

1290, 19 juillet. — Lettre adressée au chapitre par l'archevêque Peckham.

Add. MS. 6062; f. 40^{a}, ap. *Downside Review*, 62.

1291. — Chapitre à Salisbury.

Cité par Daniel et Barker, *Worcester College*, p 21

1292, 21 septembre. — Chapitre à Northampton ; on y décide que le chapitre se réunira l'année suivante à Oxford.

Annal. de Wigornia, 510.

1297-8. — Chapitre à Glastonbury.

Walt. de Whytleseye, *Hist. cœnob. Burgens.*, 151, ap. *Downside Review*, 62.

Fin XIII^e^ s., après 1268. — Tradicio generalis capituli super mores et observancias monachorum ordinis sancti Benedicti.

Cotton. Ms. Faustina C. XII, ff. 181^b^-202^a^, ap. *Downside Rev.*, 62.

— Le prieur de Spalding s'excuse auprès des abbés de Gloucester et de Chertsey, présidents du chapitre général tenu à Abingdon, de ne pouvoir assister à cette réunion.

Reyner, II, 156-157.

1300, 21 septembre. — Chapitre à Oxford.

Annal. de Wigorn., 547.

1301, 21 septembre. — Chapitre à Northampton.

Annal. de Wigornia, 550.

1337, mars. — Les abbés de S. M. d'York et de St-Alban, commissaires apostoliques, communiquent aux monastères la lettre de Benoît XII, les chargeant de promulguer la bulle de réforme et de convoquer un chapitre général (Avignon, Id. dec. a° 2°).

Reyner, III, 202-205 ; Wilkins, *Concil.*, II, 585-613 ; cf. Taunton, I, 39-41.

1337 et suivants. — Documents relatifs à la fondation du collège de Durham à Oxford.

Wilkins, 613-622.

1338, 10 juin. — Chapitre à Northampton.

Reyner, II, 39; 121 ; III, 91-102, Wilkins, II, 626-628 ; Taunton I, 41-42.

1340, 11 septembre. — Chapitre à Northampton.

Reyner, II, 39 ; III, 102, 103-105; Wilkins, II, 656-659.

1343, 9 septembre. — Lettre de Bernard de Genebreda, prieur de Longueville, O. Clun. (1), contenant la révocation des censures des constitutions de Benoît XII adressée aux présidents du chapitre provincial d'Angleterre, qui devait se tenir en septembre 1343 à Northampton.

Wilkins, II, 715-717 ; Ms. 41 (Q. B. 25) de Jesus'College à Cambridge, f. 165(cf. *Catal. des MSS.* par James, p. 62).

---

1. Ce prieur avait été également délégué par Benoît XII auprès des abbés de la province de Salzbourg (voir plus haut, p. 105).

1343, septembre. — Chapitre à Northampton.

MS. 61 (Q. G. 13) de Jesus'College à Cambridge, f. 76ª ; cf. *Catal.* par James, p. 97 ; Reyner, II, 39, 44 ; III, 104, 105-107, 151-164 ; Wilkins, 713-715, 717-726.

1346. — Chapitre à Northampton.

Reyner, III, 107 ; Wilkins, II, 729 ; cf. MS. 41. (Q. B. 52), de Jesus'College, p. 133 ; cf. *Catal.* par James, p. 61.

1346. — L'abbé de St-Alban, empêché d'assister au chapitre qui doit se célébrer le 1 juillet à Northampton, délègue l'abbé de Westminster, comme procureur.

Reyner, III, 207.

1363. — Chapitre.

Thomas Walsingham, ap. Reyner, II, 39.

1379. — Chapitre.

Thomas Walsingham, ap. Reyner, II, 39.

1396, 10 juin. — L'abbé de Selby, nommé visiteur des monastères de la province d'York dans le dernier chapitre tenu à Northampton, délègue ses pouvoirs à son prieur et à un de ses moines.

Reyner, III, 208.

1400. — Chapitre.

Reyner, II, 39.

1403. — Chapitre présidé par Jean, prieur de la cathédrale de Worcester, qui délégua l'abbé Jean de St-Alban au concile de Sienne au nom des monastères bénédictins d'Angleterre.

Reyner, II, 39 ; III, 143-144.

1420, 8 juillet. — Chapitre à Northampton.

Reyner, III, 171.

1422. — Articles de réforme proposés au nom du roi Henri V et modifications apportées par quelques prieurs.

Wilkins, III, 413-418.

1422, 7 mai. — Réunion des abbés, prieurs et délégués de l'ordre à Westminster sur l'ordre du roi Henri V relativement à la réforme des monastères.

Reyner, III, 112-113 ; 164-170 ; Wilkins, *l. c.*

1423, 5 juillet. — Chapitre général à Northampton.

Thomas Walsingham ad ann. 1421 ap. Reyner, II, 39-40 ; III, 170-180, 181 ; Wilkins, III, 419-427.

1426, 1 juillet. — Chapitre à Northampton.

Reyner, II, 40 ; III, 180 ; 180-191 ; Wilkins, III, 462-471.

1429, 4 juillet. — Chapitre à Northampton indicté en 1426.

Reyner, III, 191 ; Wilkins, 470.

1441. — Chapitre.

Reyner, II, 40.

1441, mai. — Visite de l'abbaye d'Evesham, conformément à la mesure prise dans la chapitre de Northampton.

Reyner, III, 111-112.

1444, 7 juillet. — Chapitre à Northampton.

Reyner, II, 40, 44-47 ; III, 113-139.

1490, 6 mars. — Bulle d'Innocent VIII à l'archevêque de Cantorbéry pour la réforme des monastères.

Wilkins, III, 630-632.

1490, 5 juillet. — L'archevêque Jean de Cantorbéry communique cette bulle à l'abbé Guillaume de St-Alban.

Wilkins, III, 632-634.

1492. — Contributions.

Reyner, II, 40.

1516. — Chapitre à Coventry.

Historia et Cartul. S. Petri Gloucestr. (Roll Series, 298-299.)

s. d. — Statuts promulgués par l'abbé de St-Alban, président du chapitre général.—Un passage concernant le traitement des professeurs (p. 201) se réfère à un décret du chapitre de 1343 (p. 162).

MS. 61 (Q. G. 13) de Jesus College à Cambridge, f. 88[a] ; cf. *Catal.*, par James, p. 97 ; Reyner, III, 194-202 ; Wilkins, II, 729-735, à la date de 1346.

s. d. — Statuts de chapitre.

MS. 41 (Q. B. 25) de Jesus College à Cambridge, 164 (MS. du XV[e] s.) ; cf. *Catal. des MSS.*, par James, 62.

BOHÊME. — MORAVIE.

La bulle de Benoît XII constituait les monastères de Bohême, auxquels il faut joindre ceux de Moravie, en province bénédictine; ils ressortissaient aux diocèses de Prague et d'Olmütz.

C'étaient,outre l'abbaye principale de Ste-Marguerite de Brevnov, près de Prague, avec ses dépendances de Raygern (en Moravie), de Politz, de St-Thomas à Prague, de Braunau, ceux de :

St-J.-B.d'Ostrovič avec ses filiales de S.J.-B.sous le rocher,d'abord près de Tetin,puis transféré à Prague en 1420, et de Welitz; St-Procope de Sazawa ; St-Nicolas de Kladrau, avec ses filiales de Přestice, Frauenberg et Tuschkau ; St-Jérôme d'Emaüs à Prague; St-Nicolas à Prague ; Oppatowitz avec ses dépendances de Neumark (Silésie), Walhstadt (Silésie) et Hohenelbe ; Willimov avec ses filiales de Auertschwitz (Moravie) ; Postelberg avec ses filiales de Zatec et Klösterle ; Podlažic ; St-Ambroise à Prague ; Trebitz en Moravie. Les guerres des Hussites détruisirent un bon nombre de ces monastères : Politz, Ostrovitz, Welitz, Frauenberg, Oppatowitz, Hohenelbe,Willimov,Postelberg, Zatec, Podlažic, St-Ambroise à Prague. Celui de St-Thomas à Prague fut donné en 1286 aux ermites de St-Augustin ; Kloesterle fut dissous en 1277.

L'abbé de Brevnov exerçait une juridiction d'honneur et de fait sur la plupart de ces monastères. On en fait remonter l'origine à une bulle du 31 mai 993, par laquelle Jean XV accordait aux abbés de Brevnov le droit de préséance sur les autres abbayes de Bohême et le droit de visite dans ces monastères (1). Mais l'authenticité de ce document a été mise en doute par quelques auteurs (2). Quoi qu'il en soit, l'abbé de Brevnov garda cette prérogative, qu'il fit valoir à partir de la bulle de Benoît XII, et qu'il remit en vigueur au commencement du XVII^e^ siècle, en groupant autour de lui les monastères bénédictins subsistants en Bohême et Moravie, et en continuant de convoquer des chapitres provinciaux, malgré le droit à l'exemption que lui déniait l'archevêque de Prague (3). Lors du chapitre de 1663, on agita la question de savoir s'il y avait lieu de s'unir à quelque congrégation célèbre de l'ordre, et la question fut résolue d'une façon négative (4).

1234, 20 avril. — Grégoire IX charge les abbés de Brevnov et de Kladrau, de l'ordre de St-Benoît, et les abbés cisterciens de Pomuk et de Plass de convoquer un chapitre provincial des monastères bénédictins des diocèses de Prague et d'Olmütz.

Erben, *Regesta Bohem.*, I, 393 ; *Studien und Mittheil.*, 1882, I, 73 ; Potthast, n. 9450.

---

1. Ut vestra ecclesia dignior seu major aliis monasteriis habeatur, decernimus ipsam caput esse et magistram in correctione ac reformatione regularis disciplinae super omnia claustra ordinis S. Benedicti posthæc in Bohemia construenda » (Ziegelbauer, *Epistome hist. Brevnov.* 1740, p. 18).

2. Cf. Bočsek, *Cod. dipl. Morav.*, p. 104 ; Dudik, *Gesch. des Benedict. Stiftes Raygern*, I, (1849), 23; Ziegelbauer en défend l'authenticité (pp. 19-38) ; cf. Jaffé, 2^e^ éd., n. 3849.

3. Cf. Dudik, I, 23-24 ; II, 162, 392.

4. Ziegelbauer, 168.

1246, 23 janvier. — Innocent IV écrit aux abbés de Brevnov et de Kladrau ainsi qu'aux abbés de Pomuk et de Plass au sujet de la tenue annuelle des chapitres provinciaux en Bohême dans les diocèses de Prague et d'Olmutz.

Erben, I, 538 ; *Chronicon Brevnovien.*, ed. Ruzizca, p. 23 ; Dudik, *Gesch. des Bened. Stiftes Raygern*, I, (1849), p. 196 ; Potthast, n. 11996 ; *Studien und Mittheil.*, 1882, I, 75 ; Schmieder, *Die Bened. Ordensreformen*, p. 29.

1247, 2 mars. — Innocent IV ordonne aux abbés bénédictins des diocèses de Prague et d'Olmütz de tenir un chapitre annuel.

Erben, I, 544 ; Bocsek, *Cod. dipl. Morav.*, VII, 731; Potthast, n. 12429; *Studien und Mittheil.*, 1882, I, 76.

1336, 13 décembre.— Benoît XII charge les abbés de Brevnov et de Trebič de convoquer un chapitre général bénédictin.

Archives de Brevnov, B. II, 72 ; Dudik, I, 308-309; *Studien und Mittheil.*, 1882, II, 294.

1337. — Chapitre provincial des Bénédictins de Bohême et de Moravie. — Plaintes de l'abbesse de St-Georges de Prague au sujet de la visite canonique que l'abbé de Brevnov voulait faire dans son monastère.

Dudik, I, 23-24, 310.

1338, 27 octobre. — Benoît XII fait savoir que les constitutions qu'il a promulguées ne concernent que les moines et non les moniales.

Studien, 1882, I, 295; Hammerschmid, *Histor. St-Georg. Prag.*, 74 ; Dudik, I, 310.

c. 1343. — L'archevêque Ernest de Prague charge l'abbé de Brevnov de la visite des monastères du St-Esprit dit « ad misericordiam Domini » à Prague et de Kladrau.

Studien und Mittheil., 1882, I, 296.

c. 1355. — Les abbés bénédictins de Bohême accordent la confraternité aux bienfaiteurs de la prévôté de Schlan, dépendant du monastère d'Ostrov (St-Jean en l'île).

Studien und Mittheil., 1882, I, 298.

1607, 18 août — L'empereur Rodolphe II reconnaît les droits de l'abbé de Brevnov comme visiteur sur les monastères de Brevnov, Raigern, St-Jean, St-Procope, Kladrau, Politz, Braunau et Emaüs (Slovan).

Ziegelbauer, 329-330.

1631, 28 avril. — Chapitre provincial, au monastère d'Emaüs, convoqué par l'abbé Bennon de Brevnov. Étaient présents les abbés de Brevnov, Kladrau, Emaüs, St-Jean sous le rocher, St-Procope, le prieur de Braunau ; le prévôt de Raigern s'était fait excuser.

Ziegelbauer, 76, 168 ; Dudik, II, 162-167.

1653, 7 mars — Chapitre provincial à Braunau.

Dudik, II, 207-209.

1665, 19-23 août. — Chapitre provincial à Brevnov.

Dudik, II, 227-229.

1669, 18 septembre. — Chapitre provincial à St-Nicolas de Prague.

Dudik, II, 241-243.

1673. 2-4 juillet — Chapitre provincial à St-Procope.

Dudik, II, 249.

1676, 16-19 mars. — Chapitre provincial à St-Nicolas de Prague.

Dudik, II, 251-252.

1682, 9 octobre. — Chapitre provincial à Prague.

Dudik, II, 263-264.

1686, 23 novembre. — Chapitre provincial à Prague.

Dudik, II, 275.

1690, 10-12 juillet. — Chapitre provincial à Prague.

Dudik, II, 283.

1694, 18-20 octobre. — Chapitre provincial à St-Nicolas de Prague.

Dudik, II, 299.

1702, 16-18 octobre. — Chapitre provincial à Braunau.

Dudik, II, 300-301.

1706, octobre. — Chapitre provincial à Prague.

Dudik, II, 301.

1709, 18 septembre. — Chapitre provincial à Prague.

Dudik, II, 301.

1716, 16-18 juin. — Chapitre provincial à St-Nicolas de Prague.

Dudik, II, 302, 316-317.

1721, 18-20 septembre. — Chapitre provincial à Brevnov.

Dudik, II, 335.

1726, septembre. — Chapitre provincial à Brevnov.

Dudik, II, 336-338.

1732, mai. — Chapitre provincial à Prague.

Dudik, II, 336, 338-339.

1744, 18 mai. — Chapitre provincial à Prague.

Dudik, II, 355-356, 358.

1747, 9 octobre. — Chapitre provincial à Prague.

Dudik, II, 356.

1759, 17 septembre. — Chapitre provincial à Brevnov.

Dudik, II, 391.

1763, 13 septembre. — Chapitre provincial à Brevnov.

Dudik, II, 392-393.

1768, 3-6 octobre. — Chapitre provincial à Brevnov.

Dudik, II, 409-410.

ESPAGNE.

Benoît XII avait divisé l'Espagne et le Portugal en quatre provinces : Compostelle-Séville, Tolède,Braga, Tarragone-Saragosse-Majorque. On n'a que de rares renseignements sur les chapitres provinciaux de ce pays. Les monastères de la province de Saragosse-Tarragone, constitués plus tard en congrégation des *Claustrales*, restèrent jusqu'à la fin régis par la constitution de Benoît XII (cf. D. Besse, *La Congrégation bénédictine espagnole dite des Claustrales*, ap. *Revue Bénéd.*, XVII (1900), pp. 275-289).

c. 1220, 11 novembre. — Chapitre tenu à Villa-Franca en Galice sous la présidence des abbés bénédictins de Cellanova et de Samos et des abbés cisterciens de Meira et de Carracedo.

Martène, *Thes. anecd.*, IV, 167.

1336, 13 décembre. — Benoît XII charge les abbés de Silos et de Cardeña, commissaires et visiteurs apostoliques pour la réforme des monastères de la province de Tolède, de convoquer un chapitre général.

Berganza, *Antigüedades de España*, II, 449 ; Férotin, *Chartes de l'abbaye de Silos*, 372-376 ; Férotin, *Hist. de l'abbaye de Silos* 120.

1337. — Chapitre à l'abbaye de St-Jean de Burgos.

Férotin, *Hist. de l'abbaye de Silos*, 120-121.

1338, 8 mars. — Visite de l'abbaye de St-Jean de Burgos.

Ib., 121.

— 12 mars. — Visite à Obarénes.

Ib., 121.

— 15 mars. — Visite à Oña.

Ib., 121.

— 20 mars. — Visite à San Zoil.

Ib., 121.

— 24 mars. — Visite à Sahagun.

Ib., 121.

1338, 21 avril. — État des biens et revenus de l'abbaye de Silos dressé par D. Jean, abbé de Cardeña, visiteur apostolique.

Férotin, *Chartes de l'abbaye de Silos*, 376-400.

— 24 avril. — Visite à Cardeña.

Férotin, *Hist. de Silos*, 121.

1338. — État des abbayes de Saint-Jean de Burgos, S. Maria de Obarenes, S. Sauveur de Oña, S. Zoyl de Carrion, Sahagun, Saint-Pierre d'Arlanza, S. Pierre de Cardeña.

Abbaye de Silos, archives de la cong. de Valladolid, t. I ; et Berganza, *Antiguëdades*, II, 194 ; Férotin, p. 400.

1392. — Chapitre des abbés de Castille à St-Sauveur d'Oña.

Berganza, II, 217 ; Férotin, *Hist. de Silos*, 125, note.

c. 1450. — Chapitre à Arlanza.

Ib., 125, note.

FRANCE.

La bulle *Summi magistri* de 1336 divisa la France en six provinces bénédictines : Reims-Sens, Rouen-Tours avec le monastère de St-Florent-le-Vieil et ses dépendances, Bourges-Bordeaux y compris l'évêché de Puy, Narbonne-Toulouse-Auch, Lyon-Besançon-Tarantaise, Vienne-Arles-Aix-Embrun.

Les actes des réunions capitulaires des diverses provinces de France ne sont connus que par fragments. A part ceux des provinces de Reims-Sens et de Narbonne-Toulouse-Auch, je ne sais s'il en existe des recueils. Déjà en 1337, lors du chapitre tenu à Nar-

bonne, les membres de cette réunion avaient décidé que les abbés de Psalmodi et de S. Sauveur de Lodève recueilleraient les statuts portés dans les chapitres de la province et les présenteraient au chapitre de 1339 (D. Besse, ap. *Spicileg. Bened.*, III, 4). On ignore si cette décision fut observée. Au XVIII[e] siècle, Dom Estiennot, qui avait à sa disposition les archives des monastères de la congrégation de Saint-Maur, eut l'occasion de rencontrer de nombreux textes relatifs aux chapitres provinciaux de Narbonne. Malheureusement il n'en a pris que des extraits. Ces notes sont conservées à la Bibliothèque nationale de Paris, dans ses *Fragmenta histor. Aquitan* (Cod. lat. 12773, ff. 288-316). Elles ont été éditées en 1899 par le R. P. Dom Besse dans le tome III du *Spicilegium Benedictinum*, que publiaient à Rome des Bénédictines anglaises (pp. 3-29).

Dom Besse a également donné, d'après D. Estiennot, des fragments des chapitres de la province de Lyon et un procès-verbal de la province de Bourges (*Ib.*, 54-67).

Nous avons trouvé aux archives de l'État à Gand un volume de Varia provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Pierre de Gand et contenant une série assez suivie de chapitres de la province de Reims-Sens ; nous les avons publiés dans nos *Documents inédits pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, I, (1894), pp. 58-117.

Nous n'avons pas cru devoir donner ici un tableau des évêchés et des monastères qui composaient les différentes provinces de l'ordre. Le *Gallia christiana*, ouvrage assez répandu, fournira aisément les renseignements désirables.

ARLES-VIENNE-AIX.

1337. — Chapitre au prieuré de Manosque.

Gallia, I, 879.

BOURGES-BORDEAUX.

1219, 19 novembre. — Honorius III écrit à l'archevêque de Bourges de veiller à ce que les abbés bénédictins se réunissent en chapitre dans le courant de l'année.

Martène, *Ampl. Coll.*, I, 1149 ; Potthast, n. 6163.

1235, 4 mai. — Grégoire IX charge l'abbé de Dol, le doyen de

Limoges et le prieur de Sales de publier ses statuts dans la province de Bourges.

Auvray, *Reg. de Grégoire IX*, n. 2557, t. III, col. 56.

1247, 28 janvier. — Innocent IV charge les abbés de Charroux et de St-Jean d'Angély de faire observer dans la province de Bordeaux la constitution de Grégoire IX relative au chapitre annuel et à la visite des monastères.

Berger, *Reg. d'Innocent IV*, n. 2399, t. I, p. 355.

1254, 28 août. — Innocent IV charge l'évêque de Cahors de régler le différend survenu entre l'archevêque de Bordeaux et l'abbé de la Sauve-majeure au sujet de l'observation des statuts de Grégoire IX.

Ib., n. 8037, t. III, p. 511.

1337, 13 décembre. — Benoît XII charge les abbés Jean de la Chaise-Dieu et Grégoire d'Issoire de la promulgation de la bulle *Summi magistri.*

Gall. Christ., II, 343, 358.

1342, 11 septembre. — Henri *de Brolio* prie Clément VI, au nom de fr. Guillaume Saramand, chambrier de l'abbaye de Manlieu (dioc. de Clermont), de ratifier l'union des bénéfices faite jadis par l'abbé d'Issoire, visiteur des monastères de la province de Bourges et exécuteur des constitutions de Benoît XII.

Archives Vatican., *Suppl. Clement VI*, t. II, f. 201^{v} ; cf. appendice.

1367, 11 mai. — Chapitre à St-Augustin de Limoges.

Gall. Christ., II, 1258 ; publié par D. Besse dans *Spicileg. Benedictinum*, III, 88-93.

1369, 16 avril. — Chapitre à Limoges, fixé en 1367.

Ibid., 92-93.

1419, 12 juin. — L'abbé de Saint-Maixent (dioc. de Poitiers) expose au pape Martin V que les guerres ont interrompu en France la tenue des chapitres provinciaux et que cette négligence est une cause de ruine pour l'ordre monastique.

Archives Vaticanes, *Suppl. Martin. V*, n. 123, f. 54^{b}, publié par Denifle, *La désolation des églises*, I, 573-575.

Lyon-Besançon-Tarentaise.

1235, 4 mai. — Grégoire IX charge l'abbé de Belleville, le

prieur du Val des Écoliers et le doyen de Beaune de publier ses statuts dans la province de Lyon.

Auvray, *Reg. de Grégoire IX*, n. 2556, t. III, col. 56.

1236, 9 avril. — Grégoire IX charge l'abbé de Belleville, le prieur du Val des Écoliers et le doyen de Beaune, visiteurs des monastères exempts de la province de Lyon, de visiter l'abbaye de Vézelay et d'y faire observer les statuts qu'il leur envoie.

Auvray, *Reg. de Grégoire IX*, n. 3086, t. III, col. 351.

1248, 7 mai. — Innocent IV rappelle aux abbés de la province de Lyon réunis en chapitre l'observation des statuts de Grégoire IX.

Berger, *Reg. d'Innocent IV*, n. 3875, t. I, p. 587.

1248 ou **1252.**— Chapitre présidé par les abbés de St-Oyend et de S. Bénigne de Dijon.

D. P. Benoît, *Histoire de l'abbaye et de la terre de Saint-Claude.* ontreuil-sur-Mer, 1890, I, 561.

1253, 5 novembre. — Innocent IV autorise les moines Bernard de Savigny et Henri de Corbigny, procureurs des monastères de la province de Lyon, à lever une somme d'argent.

Berger, *Reg. d'Innocent IV*, n. 7076, t. III, p. 332.

1253, 21 novembre. — Dispense des statuts de Grégoire IX accordée à l'abbé de Poultières et à 18 autres abbés individuellement (prov. de Lyon) (1).

Ib. n. 7103, t. III, p. 338.

1253, 25 novembre. — Innocent IV autorise l'abbé de Vézelay à ne pas assister au chapitre provincial, attendu qu'il tient annuellement un chapitre général dans son monastère et que jusqu'ici il n'y a pas pris part.

Ibid., n. 7164, t. III, p. 349.

1253, 26 novembre. — Innocent IV autorise les présidents des chapitres de la province de Lyon à constituer des procureurs en Cour Romaine.

Ib., n. 7142, f. III, p. 346.

1253, 23 décembre. — Innocent IV, dans une bulle adressée aux abbés de St-Oyend et de St-Bénigne de Dijon, présidents du chapitre de la province de Lyon, confirme les statuts portés dans ce chapitre pour l'établissement de maîtres de grammaire.

Ib., n. 7154, t. III, p. 348.

1. Le texte pour l'abbaye de Saint-Oyend a été publié par Benoit (*Hist. de l'abbaye de St-Claude*, I, 563).

1258. Chapitre.

Fragment de statuts (*Spicileg. Benedict.*, III, 59).

1266. — Chapitre.

Fragment de statuts, (*ib.*, 54-55).

1278. — Chapitre à St-Pierre de Châlon sous la présidence des abbés de St-Oyend et de St-Bénigne de Dijon.

Spicileg. Benedict., III, 55 ; Benoît, *Hist. de l'abbaye de St-Claude*, I, 561-562.

1281. — Chapitre à St-Pierre de Châlon sous la présidence des abbés de St-Bénigne et de Savigny.

Spicileg. Benedict., III, 55 ; Benoît, I, 562 ; *Gall. Christ.*, IV, 267.

1284. — Visite de l'abbaye de St-Bénigne de Dijon par l'abbé Gérard de Bèze, délégué par les présidents du chapitre général de la province de Lyon, Hugues, abbé de St-Bénigne et Étienne, abbé de Savigny.

Chomton, *Hist. de l'Église de St-Bénigne de Dijon*, Dijon, 1900, p. 177.

1284. — Chapitre fixé lors de celui de 1281.

Benoît, I, 561.

1291 — Chapitre à St-Pierre de Châlon.

Spicileg. Bened., III, 55-56; Benoît, I, 562.

1317. — Visite de l'abbaye de St-Michel de Tonnerre, à la suite d'un chapitre de la province de Lyon.

Gall. Christ., IV, 477, 717.

1329, 23-24 mai. — Chapitre de la province de Lyon à Châlon, sous la présidence des abbés de Saint-Pierre de Châlon et de Saint-Rigaud.

Archives de la Côte d'Or à Dijon. Fonds St-Bénigne, H. 4 : Chomton, pp. 217-218.

1337. — L'abbé d'Ainay est adjoint par Benoît XII aux abbés de Cluny et de Trenorch, pour la publication de ses statuts dans la province de Lyon-Besançon-Tarentaise.

Arch. Vatic., *Reg. d'Avignon*, 85, f. 174^{v}, *Reg. Vat.*, 126, n. 55bis (1).

1. Nous devons la communication de plusieurs textes tirés des Archives du Vatican à l'obligeance de M. l'abbé Vidal, qui prépare en ce moment les Régestes des actes de Benoit XII.

1337, 20 juillet. — Chapitre à Mâcon, où fut publiée la bulle de Benoît XII par les abbés de Cluny et de Trenorch, commissaires délégués.

Bibl. de l'Arsenal à Paris, Cod. 776 (cf. *Catal. MSS.*, II, 95-96), publié par Dom Besse (*Spicileg. Benedict.*, III, 56-67).

1339, 6 juin. — Chapitre à St-Pierre de Châlon, fixé lors de la réunion précédente.

Sipcileg. Bened., III, 58.

1409, 5 juillet. — Chapitre à St-Pierre de Châlon.

Archives de la Côte-d'Or, Fonds St-Bénigne, H. 4; Chomton, 239.

1411, 26 mai. — Chapitre fixé dans la réunion précédente.

Ib.

1429, 26-27 avril. — Le MS. 115 du Mans, ff. 51-56, renferme des « Statuta capitulorum provincialium » commençant par ces mots : « Anno Domini M° CCCC vicesimo nono, diebus martis et mercurii post dominicam qua cantatur *Cantate*, nos frater Girardus sancti Petri Cabilonensis... » (Cf. *Cat. MSS. Dép.*, XX, 91).

Narbonne-Toulouse-Auch.

1226, 7 décembre. — Chapitre à Saint-Tibéry d'Agde, sous la présidence des abbés bénédictins de la Grasse et de Sainte-Hilaire et des abbés cisterciens de Fontfroide et de Valmagne.

Dachery, *Spicileg.*, I, 708 (VI, 30); *Hist. litt. de la France*, XXI 650.

1228, 1 juillet.— Grégoire IX approuve les statuts de ce chapitre.

Abbaye de St-Pierre de Salzbourg, Cod. X. 2. a. ff. 33-35; Cod. X. 2. b. ff. 26-28; Dachery, l. c.; *Bullar. Roman.*, II, 254-256; Potthast, 8225; Schmieder, *Die Benediktiner-Ordensreformen*, 19-24.

1253, 9 juin. — Innocent IV autorise les procureurs des monastères de la province de Narbonne à lever de l'argent.

Berger, *Reg. d'Innocent IV*, n. 6599, t. III, p. 233.

1253, 13 juin. — Innocent IV dispense l'abbé de Saint-Tibéry de l'observation des statuts de Grégoire IX, et 25 autres abbés de la province de Narbonne (1).

Ib., n. 6633, t. III, p. 239.

1. Dispense pour l'abbé de Montoliou (*Gall. Christ.*, VI, 985).

1253, 22 juin. — Innocent IV, qui avait chargé l'évêque de Nîmes de veiller à l'observation des statuts de Grégoire IX dans les monastères de son diocèse, déclare que cet ordre ne concerne pas les abbayes de St-Gilles, de Psalmodi et de Sendras.

Ménard, *Hist. de Nismes*, I, p. 79; Potthast, n. 15023.

1253, 23 juillet. — Innocent IV révoque les sentences dont les évêques de la province de Narbonne auraient frappé les monastères à cause de l'inobservation des statuts de Grégoire IX.

Ib., n. 6889, t. III, p. 294.

1253. — Chapitre à Narbonne (?).

Gallia IV, 712-713; cité par Delouvrier, *Histoire de S. Chinian de la Corne*, p. 36.

1253. — Décision de l'abbé de La Grasse, délégué du chapitre provincial, en faveur de l'abbé de Saint-Pons de Tomières, dans un conflit de juridiction avec les moines de Saint-Chinian.

Gall. Christ., VI, 235.

1254, 6 mars. — Innocent IV autorise le procureur des Bénédictins de la province de Narbonne à lever de l'argent.

Ib., n. 7310, t. III, p. 377.

1254, 7 avril. — Innocent IV dispense le prieur de St-Saturnin du Port (dioc. Uzès), de se rendre au chapitre provincial pendant sept ans.

Ib., n. 7453, t. III, p. 401.

1321. — Chapitre à Carcassonne.

Gall. Christ., VI, 189.

1325. — Chapitre à Mas-Grenier.

Gall. Christ., I, 1244.

1329. — Chapitre à St-Tibéry d'Agde, sous la présidence de la abbés de Caunes, de Sendras et de St-Polycarpe.

Gall. Christ., VI, 173, 189, 260, 604, 846.

1336, 13 décembre. — Benoît XII charge les abbés de Psalmodi et de St-Sauveur de Lodève, de réunir le chapitre bénédictin de la province de Narbonne-Toulouse-Auch.

Daumet, *Lettres de Benoît XII*, n. 249, col. 162; *Gall. Christ.* VI, 957.

1337, 15 juin. — Chapitre tenu à Narbonne.

Spicileg. Bened., III, 3-4; *Gall. Christ.*, I, 1244.

1337, 23 novembre. — Les abbés de Montmajour et de Marseille publient des statuts pour l'abbaye de Montmajour.

Gall. Christ., I, 613, 692.

1339, 26 avril. — Chapitre à Carcassonne.

Spicil. Bened., III, 4-5.

1341, 7 mai. — Chapitre à Carcassonne.

Ib., 5-8 ; *Gall. christ.*, VI, 260.

1342, 1 juin. — Supplique adressée à Clément VI par des abbés en faveur d'une révision des constitutions de Clément VI. Le pape charge de ce travail les abbés de Marseille, de l'Ile-Barbe et de Saint-Benoît-sur-Loire, les auditeurs des cardinaux de Comminges et de Périgord et le prieur de Beaucaire, lesquels en référeront au cardinal de Montoliou avant le 15 août.

Arch. Vatic., *Suppl. Clement. VI*, t. I, f. 25^{v} ; cf. appendice.

1343, 12 mai. — Chapitre à Carcassonne.

Spicil. Bened., III, 8.

1343, 4 juillet. — Guillaume, abbé d'Aniane, prie Clément VI d'approuver l'union de bénéfices faite par Armand, abbé de St-André-lez-Avignon, jadis abbé de St-Sauveur de Lodève, exécuteur des constitutions de Benoît XII.

Arch. Vatic., *Suppl. Clement. VI*, t. V, f. 100^{v}; cf. appendice.

1345, 25 avril. — Chapitre à Carcassonne.

Spicil. Benedict., III, 9.

1346, 14 janvier. — L'abbé d'Ainay rappelle à Clément VI, qu'en vertu de la bulle de Benoît XII, son monastère doit envoyer aux Universités un moine sur vingt, qu'il n'y en a que deux actuellement, et que les prieurs conventuels et les officiers du monastère refusent d'en envoyer un troisième; il demande en conséquence de pourvoir de la troisième place vacante, frère Henri *de Vergeyo*, étudiant en droit canon à Montpellier.

Arch. Vatic., *Suppl. Clement. VI*, t. VIII, f. 170^{v} ; cf. appendice.

1347, 30 avril. — Chapitre à Carcassonne.

Spicil. Benedict., III, 9.

1349, 11 mai. — Chapitre à Carcassonne.

Ib., 9-10.

1351. — Chapitre à Carcassonne, fixé en 1349.

Ib., 10 ; Delouvrier, 45.

1354, 9 mai. — Chapitre à Carcassonne.

Spicil. Bened., III, 10-12 ; *Gall. christ.*, VI, 260.

1357, 4 mai. — Chapitre à Carcassonne, fixé en 1354.

Spicil. Benedict. III, 10.

1362, 9 février. — L'abbé de St-Chinian délègue l'abbé de Jaucel pour les affaires relatives au chapitre.

Gall. christ., VI, 260, 402.

1368, 31 mai. — Chapitre à Lavaur.

Ib., 12-14 ; *Gallia christ.*, I, 1245 ; VI, 402, 995 ; XIII, 118-119.

1371, 8 mai. — Chapitre à Carcassonne.

Spicil. Bened., III, 14-15; *Gallia christ.*, VI, 261, 960.

1373, 10 mai. — Chapitre à Limoux.

Spicil. Bened., 15 ; *Gall. christ.*, VI, 960.

1376, 7 mai. — Chapitre à Carcassonne.

Spicil. Bened., 15-16; *Gall. christ.*, VI, 175, 190, 261, 960, 1015; Béziat, *Hist. de l'Abbaye de Caunes*, 151.

1379, 4 mai. — Chapitre à Carcassonne.

Spicil. Bened., 17 ; *Gall. christ.*, VI, 175, 261, 190, 1015 ; Béziat, 151.

1382, 3 mai. — Chapitre à Limoux, fixé en 1379.

Spicil. Bened., 17.

1393, 8 mai. — Chapitre à Carcassonne.

Spicil Bened., III, 17-18 ; *Gallia christ.*, VI, 289, 409, 597, 961, 1015.

1395, 10 mai. — Chapitre à Carcassonne.

Ib., 18-19; *Gall. christ.*, I, 1255 ; VI, 190, 597, 847, 961, 1015.

1397. — Chapitre à Carcassonne (1).

Gall. christ., I, 1259 ; VI, 190, 409, 848.

1339. — Chapitre à La Daurade de Toulouse, fixé en 1395 (ou 1397).

Spicil. Bened., III. 19.

1401, 10 mai. — Chapitre à Carcassonne

Spicil. Bened., III, 19-20 ; *Gall. christ.*, VI, 190, 261, 289, 848.

1. Le texte du chapitre de 1395, publié par Dom Besse, dit que le prochain chapitre doit se tenir en 1399 à La Daurade (p. 19).

1401. — Visite de l'Abbaye de Caunes par l'abbé de La Grasse.

Gall. christ., VI, 176.

1403, 13 juin. — Chapitre à S. Pons de Tomières, fixé en 1401.

Spicil. Bened., 19.

1405, 19 février. — Recours de l'abbé de Caunes contre la sentence de l'abbé de La Grasse.

Gall. christ., VI, 176.

1408. — Chapitre à La Daurade.

Gall. christ., XIII, 119.

1440. — Chapitre à St-Pons de Tomières.

Spicil. Bened., III, 20 ; *Gall. christ.*, VI, 261, 848, 960, 1015.

1412. — Acte relatif à la réforme des Bénédictins de la province de Narbonne.

Armoire de Baluze, XIII., p. 32. (*Cabinet histor.*, VIII, 2e partie, p. 22).

1413, 20 mai. — Chapitre à Toulouse fixé en 1410.

Spicil. Bened., III, 20.

1430. — Chapitre à Toulouse.

Gall. christ., VI, 999.

1433, 26 janvier. — Chapitre à La Daurade de Toulouse.

Spicil. Bened., III, 22-23 ; *Gall. christ.*, VI, 289, 963, 999.

1436, 16 avril. — Chapitre à Carcassonne fixé en 1433.

Spicil. Bened., 22.

1444, 14 juillet. — Chapitre à Carcassonne.

Spicil. Bened., III, 23-25 ; *Gall. christ.*, VI, 179, 262, 598, 999, 1015.

1446, 1 mai. — Chapitre à Béziers fixé en 1444.

Spicil. Bened., 23.

1448, 1 mai. — Chapitre à Béziers.

Spicil. Bened., III, 25-26 ; *Gall. christ.*, I, 1259 ; VI, 179, 190, 403, 409, 716, 849, 999, 1015.

1449, 3 mars. — Le pape Nicolas V, répondant à une supplique des présidents du chapitre provincial de Narbonne-Toulouse-Auch, rappelle que les chapitres ne sont plus fréquentés comme ils devraient l'être, par suite des guerres ou de la négligence des supé-

rieurs. Depuis quatre ans le chapitre s'est réuni deux fois, mais quelques-uns de ses membres n'y ont point paru. Il décrète qu'à l'avenir le chapitre doit se réunir tous les trois ans.

Arch. Vatican., Reg. Vat. Nicol. V, 392, f. 31 ; Denifle, *Désolation des églises*, I, pp. 575-576.

1450, 1 mai. — Chapitre à Alet, fixé en 1448.

Spicil. Bened., III, 25.

1478, 11 novembre. — Chapitre à La Daurade de Toulouse.

Spicil. Bened., III, 26 ; *Gall. christ.*, VI, 191, 850, 1000 ; XIII, 119.

1481, 1 mai. — Chapitre au Mas d'Azil fixé en 1478.

Spicil. Bened., 26.

1490. — Chapitre au Mas d'Azil.

Gallia christ., I, 1016; VI, 262, 403 ; XIII, 366 ; Cau-Durban, *L'abbaye du Mas d'Azil*, 25.

1495, 6 mai. — Chapitre à La Daurade.

Spicil. Bened., III, 26-27; Guiraud, *Le monastère de S. Benoît à Montpellier*, 172 ; *Gall. christ.*, VI, 403, 850.

1499, 23 juin. — Chapitre à Sorèze.

Spicil. Bened., III, 27-29; *Gall. christ.*, VI, 403.

— Chapitre à Toulouse fixé en 1499.

Spicil. Bened., 29.

Reims-Sens.

973. — Réunion des abbés de la province de Reims, sous la présidence de l'abbé Raoul de Saint-Remi, constitué primat des abbés, en présence de l'archevêque Adalbéron.

Richer, *Hist.*, Lib. III, c. 30-42 ap. *M.G.H.* SS., III, 615-616 ; cf. Berlière, ap. *Revue bénéd.*, 1901, pp. 366-367 ; Sackur, *Die Cluniacenser*, I, 194-195.

1131, octobre. — Premier chapitre de la province de Reims tenu à Reims.

Molinier, *Obituaires français*, 1890, pp.288-289 ; *Revue bénéd.*, 1891, pp. 260-261 ; Berlière, *Documents inédits*, I, 91-93, et *Revue bénéd.*, 1901, pp. 282-283.

1132. — Lettre du cardinal Mathieu d'Albano aux abbés bénédictins de la province de Reims relativement aux décisions de leur chapitre.

Berlière, *Documents inédits*, I, 93-102 ; *Revue bénéd.*, 1901, 285-287.

1132] — Réponse des abbés au cardinal d'Albano.

Berlière, *Docum. inéd.*, I, 103-110 ; *Revue Bénéd.*, 1901, 287-289.

c. 1132. — Réunion à St-Médard de Soissons.

S. Bernard, ep. 91 (P. L. t. 182, 223-224) ; *Annal. Bened.*, VI, 188 ; *Revue Bénéd.*, 1891, 257-258.

1135-1136, 17 novembre. — Innocent II approuve la décision prise par les abbés de tenir une assemblée annuelle.

P. L. t. 179, 253-254 ; S. Bern. Opp. I, 525 (P. L. t. 182, col. 173, 895) ; *Annal. bened.*, VI, 188, 278 ; Jaffé, *Regest.* 2e édition, n. 7738 ; cf. *Gest. abb. Lobiens.*, ap. *M.G.H.* XXI, 324-325.

1139, 21 novembre. — Réunion à Rebais.

Gallia Christ., III, 411-412.

1137-1149. — L'abbé Lambert de Lobbes prend plusieurs fois la parole dans les « Conventus abbatum ».

Gest. abb. Lob., ap. *M.G.H.*, XXI, 329.

1154-1158. — Lettre des abbés du chapitre provincial de Reims au pape Adrien IV au sujet de la déposition de l'abbé de Lagny.

P. L. t. 182, 713-714; cf. *Gall. christ.*, VII, 497.

1159-1162. — Lettre des abbés de la province de Reims au pape Alexandre III au sujet de la même affaire.

P. L. t. 182, 714-716 ; cf. *Gall. christ.*, l. c.

1170. — Chapitre à St-Quintin.

Serrure, *Cartulaire de St-Bavon de Gand*, pp. 51-52 (1).

1220. — Chapitre à St-Quentin, tenu avec l'aide des abbés cisterciens de Foigny et de Vaucelles (2).

Voir acte suivant.

1221, 20 mai. — Honorius III approuve les statuts du chapitre tenu l'année précédente à Saint-Quentin.

Horoy, III, 815-818, n. 393 ; Pressutti, *Reg. Honor. III*, t. I, 550, n. 3391 ; *Revue Béned.*, 1894, 138.

---

1. Dans cet acte Ingeram, abbé de St-Médard de Soissons, s'intitule « prior capituli apud Sanctum Quintinum constituti » et donne en cette qualité son approbation à un accord intervenu entre les abbayes de St-Bavon et de St-Pierre de Gand. M. Serrure fait remarquer que l'acte est muni du sceau du chapitre des abbés. Nous avons un jour cherché cet acte dans les archives de St-Bavon de Gand, mais n'avons pu contrôler le fait, faute de répertoire et de temps.

2. Les Annales de Lobbes disent à l'an 1220 : « Laudunum conveniunt abbates totius provinciae » (Martène, *Thes. Anecd.*, III, 1427 ; *M.G.H.*, IV, 26).

c. 1224. — Chapitre à St-Remi de Reims.

Voir acte suivant.

1224, 24 décembre. — Honorius III charge l'archevêque Guillaume de Reims de déposer les abbés que les visiteurs nommés dans le chapitre de Reims jugeront passibles de cette peine.

Pressutti, II, 291, n. 5233.

1224, 24 décembre. — Honorius III charge les abbés de St-Remi de Reims et de Marchiennes de convoquer un chapitre à St-Remi de Reims et d'y appeler des abbés cisterciens.

Pressutti, II, 293, n. 5240.

1232, juillet — Visite canonique de l'abbaye de St-Vaast d'Arras par l'abbé Mathieu de Foigny et Robert, chanoine de N.-D. de Blois, chargés par le pape de la visite des monastères exempts des provinces de Reims et de Rouen.

Cod. 456 de la Bibl. d'Arras, ff. 84-90^{v} ; Manrique, *Annal. Cist.*, IV, 524 ; J. de Lancy, *Hist. Fusniacensis cœnobii*, 1670, p. 97 ; Berlière, *Docum. inédits*, I, 59.

1232. — Visite de l'abbaye de St-Riquier par les mêmes.

Hénocque, *Histoire de l'abbaye de St-Riquier*, I, 482 ; François, *Bibl. gén. des écriv. de l'Ordre de S. Benoît*, IV, 165.

1233, 23 décembre. — Lettre de Grégoire IX aux visiteurs de la province de Reims, relativement au moine Simon de Crespin.

Auvray, *Reg. de Grégoire IX*, t. I, n. 1667, col. 917-919.

1235, 4 mai.— Grégoire IX charge les abbés de Montierender et de St-Denis de Reims et maître G. de Laon, chanoine de Reims, de convoquer cette année le chapitre provincial des Bénédictins, avec le concours de deux abbés cisterciens, et d'y promulguer les statuts qu'il leur envoie ; il ordonne qu'à l'avenir les chapitres soient annuels.

Auvray, *Reg. de Grégoire IX*, n. 2548, t. III, col. 53.

1235, 4 mai. — Grégoire IX charge l'abbé de St-Denis, le doyen et l'archidiacre de Paris de convoquer le chapitre de la province de Sens.

Auvray, *Reg. de Grégoire IX*, n. 2555 ; *ib.*, col. 56.

1235, mai. — Statuts de Grégoire IX pour la réforme de l'ordre bénédictin : De statutis monachorum et monialium nigri ordinis.

In primis statuimus quod omnes monachi constituti infra abba-

tiam, exceptis infirmis et custodibus eorundem....Rédaction A. (1).

Édité par Auvray, *Reg. de Grégoire IX*, t. III, col. 317-331.

1235, 15 décembre. — Grégoire IX autorise l'abbaye de Saint-Denis,visitée récemment par les commissaires apostoliques (4 mai), à ne recevoir à l'avenir d'autres visiteurs que ceux qui seraient spécialement envoyés par le St-Siège.

Auvray, *Reg. de Grégoire IX*, n. 2869, col. 216.

1236, 14 février. — Lettre de Grégoire IX à l'abbé de Sainte-Colombe de Sens au sujet de l'observation de ses statuts à Fleury.

Auvray, *Reg. de Grégoire IX*, n. 2953, t, t. III, col.259.

1236, 12 avril. — Grégoire IX envoie à l'abbé de Vendôme (dioc. Chartres) les statuts qu'il vient de publier.

Auvray, *Reg. de Grégoire IX*, n. 3087-3088, 3107-3108, t. III, col. 352, 362.

1236, 8 octobre. — Lettre de Grégoire IX relative à l'interdit dont les visiteurs avaient frappé l'abbaye de St-Bertin à l'occasion de la publication de ses statuts.

Auvray, *Reg. de Grégoire IX*, n. 3343, t. III, col. 488.

1236, 23 octobre. — Lettre de même teneur relative à l'abbaye de St-Mesmin d'Orléans.

Ib., n. 3367-3370, t. III, col. 499.

1236, 29 octobre. — Grégoire IX relève de l'excommunication un certain nombre d'abbés de la province de Sens.

Auvray, *Reg. de Grégoire IX*, n. 3371, t. III, col. 499-500.

1236, 22 décembre. — Grégoire IX engage les abbés de la province de Reims réunis en chapitre général, à accepter les statuts publiés par l'abbé de Foigny et ses collègues, visiteurs délégués, et à observer les ordonnances qu'il leur envoie.

Auvray, *Reg. de Gregoire IX*, n. 3411, t. III, col. 525-526; Manrique, *Annal. Cist.*, IV, 524; de Lancy, *Histor. Fusniac.*, p. 97; Potthast, n. 10278.

1236, 22 décembre. — Grégoire IX autorise les visiteurs de la province de Sens à relever de la sentence d'excommunication les abbés de cette province à l'occasion de la promulgation de ses statuts.

Auvray, *Reg. de Grégoire IX*, n. 3412, t. III, col. 526.

1. On trouve le texte de cette rédaction à Verdun, Cod. 7, ff. 223-22 .

1236, 22 décembre. — Grégoire IX accorde aux présidents du chapitre de la province de Reims les pouvoirs nécessaires pour convoquer le chapitre et promulguer les statuts.

Ib., n. 3413, t. III, 526.

1236, 22 décembre. — Lettre de même teneur pour la province de Sens.

Ib., n. 3414, t. III, col. 527.

1236, 22 décembre. — Grégoire IX accorde une dispense temporaire pour la résidence des moines dans les cellae aux abbés du diocèse de Thérouanne.

Auvray, *Reg. de Grégoire IX*, n. 3415, t. III, col. 527.

1236, 22 décembre. — Lettre de même teneur aux abbés de la province de Sens.

Ib., n. 3416, t. III, col. 527.

1237, 13 janvier. — Lettre de même teneur aux abbés des diocèses de Reims, Cambrai, Beauvais, Amiens, Tournai (1), Noyon, Laon, Soissons, Châlons, Arras, et à l'abbé de St-Bertin.

Auvray, *Rég. de Grégoire IX*, n. 3431-3441, t. III, col. 533-534.

1237. — Statuts de Grégoire IX pour la réforme de l'ordre :

Ordinationes monachorum nigrorum : In primis ordinamus quod omnes monachi constituti infra abbatiam, secundum regulam beati Benedicti = Rédaction B (2).

Martène, *Thes. anecd.*, t. IV, 1205-1211 ; Auvray, *Reg. de Grégoire IX*, t. III, pp. 317-332, n. 3442, ib. 534.

ap. 1237. — Sermon prononcé « in capitulo abbatum nigri ordinis quum presentata sunt eis statuta domini Gregorii. »

Cod. 203 d'Orléans (jadis de Fleury), f. 269^{v}, cf. *Catal. MSS. Dép.*, XII, p. 110.

1238. — Chapitre à St-Vincent de Laon.

D. Wyard, *Hist de l'abbaye de St-Vincent de Laon*, St-Quentin, 1858, p. 448.

---

1. Le texte relatif au diocèse de Tournai a été publié par A. d'Herbomez, *Chartes de l'abbaye de St-Martin de Tournai*, Bruxelles, 1898, I, p. 466.

2. Il existe d'autres recensions des statuts de Grégoire IX donnés dans les « Additamenta » à la Chronique de Mathieu. Paris (éd. Luard, t. VI, 175-185, 235-247).

On trouve la recension B, entre autres manuscrits, à Cambrai, cod. 253 f. 25, cod. 836, f. 87, à Valenciennes, cod. 274, ff. 21-23, à Douai, cod. 535, f. 39, cod. 536, f. 122^{v}, à la Bibl. de l'Univ. de Gand, cod. 256, ff. 138-147, à la Bibl. de l'abbaye de Kremsmünster, cod. 402, ff. 143-146, à Rouen, cod. 534, f. 124^{v} ; cod. 763, f. 65 ; cod. 1212, f. 144.

1245, 3 mars. — Lettre d'Innocent IV aux abbés de la province de Reims, relativement aux statuts de chapitre général.

Coll. Moreau, t. 164, p. 88 ; Berger, *Reg. d'Innocent IV*, n. 1232, t. I, p. 177.

1245, 3 mars. — Lettre du même pape aux mêmes accordant dispense d'irrégularités.

Berger, n. 1130, t. I, 177.

1245, 3 mars. — Lettre du même accordant aux présidents des chapitres les pouvoirs nécessaires contre ceux qui font du tort aux monastères.

Ib., n. 1131, t. I, p. 177.

1245, 15 mars. — Lettre du même pape accordant dispense des statuts de Grégoire IX.

Ib., n. 1127, t. I, p. 177.

1253, 31 mars. — Innocent IV autorise l'abbé de St-Riquier, procureur des monastères bénédictins de la province de Reims-Sens en cour de Rome, à lever de l'argent.

Berger, *Reg. d Innocent IV*, n. 6450, t. III, 200.

1254, 28 décembre. — Lettre d'Alexandre IV aux abbés et prieurs de la province de Reims relativement à la diminution de l'office divin.

Revue Bénéd., 1894, p. 38.

1255, 8 février. — Lettre d'Alexandre IV aux mêmes abbés relativement aux procurations à payer aux évêques.

Bourel de la Roncière, *Reg. d'Alexandre IV*, t. I, n. 147, p. 40.

1263, 24 juin. — Urbain IV, à la demande des abbés de la province de Reims, défend aux nobles, chevaliers et autres, de tenir des assemblées dans les monastères.

Coll. Moreau à la Bibl. nat. de Paris, t. 186, p. 105.

1264, 28 janvier. — Lettre d'Urbain IV relative à l'extinction des dettes du monastère de St-Lucien de Beauvais et au déplacement provisoire des religieux dans différents monastères des provinces de Reims et de Rouen.

Dorez et Guiraud, *Reg. d'Urbain IV*, Reg. ord. t. I, n. 493, 495, pp. 243-244.

1287. — L'abbé de Saint-Bertin délègue comme procureur au chapitre de S. Corneille de Compiègne son religieux, D. Jean Pol.

Bibl. de St-Omer, cod. 442, fol. ult. (cf Catal. MSS., p. 202).

1299, novembre. — Chapitre à St-Quentin sous la présidence des abbés d'Afflighem et de St-Jean de Laon.

Berlière, *Docum. inédits*, I, 61-66.

1328, mai. — Chapitre à St-Quentin.

Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de St-Pierre de Gand*, t. II, 36.

1333-1334. — Chapitre à St-Quentin.

Mentionné dans les comptes de l'abbé Gilles li Muisis de St-Martin de Tournai (Berlière, *Docum. inédits*, I, 60).

1336, 15 décembre. — Le pape Benoît XII charge les abbés de Ste-Colombe de Sens et de St-Denis de publier ses statuts et de convoquer le chapitre des provinces de Reims-Sens.

Félibien, *Hist. de l'abbaye de St-Denis*, p. 272 (1).

1337, 26 juin. — Chapitre à St-Germain-des-Prés.

Cod. lat. Paris, 12838, f. 149 ; Félibien, l. c. ; Bouillart, *Hist. de l'abbaye de St-Germain-des-Prés*, 159; cf. Gilles li Muisis, ap. De Smet, *Corpus chronic. Fland.*, II, 218, 315.

1342, 3 mai. — Chapitre à Compiègne sous la présidence des abbés de St-Germain d'Auxerre, de St-Vaast et de St-Pierre-de-Châlons.

Berlière, *Docum. inéd.*, I, 60.

1344, 22 novembre. — L'abbé de Moutier-la-Celle (dioc. Troyes) prie Clément VI d'approuver la nomination de frère Jacques comme prieur de Chantemerle, nonobstant la suppression de ce bénéfice faite par les visiteurs délégués jadis pour l'exécution des constitutions de Benoît XII.

Arch. Vatic. *Suppl. Clement VI*, t. VII, fr. 62^{v} ; cf. appendice.

c. 1342. — Déclaration des biens de l'abbaye de St-Denis-en-Broqueroie faite à l'abbé de St-Germain d'Auxerre, visiteur apostolique.

Berlière, *Docum. inédits*, I, 113-117.

1348, 26 avril. — Chapitre à St-Remi de Reims.

Berlière, *Docum. inédits*, I, 66 68 ; *Revue bénéd.*, 1894, pp. 137-138.

---

1. Dans le Reg. d'Avignon 85, f. 148^{v}, et dans celui du Vatican 126, n. 12 (Archives Vaticanes), cette commission est donnée aux abbés de Ste-Colombe de Sens et de St-Germain d'Auxerre.

1349, 19 mars. — Visite à St-Pierre de Gand.

Berlière, *Docum. inédits*, p. 68.

1354. — Chapitre à Compiègne.

Berlière, *Docum. inéd.*, I, 111.

1363, 25 avril. — Chapitre à St-Germain-des-Prés.

Berlière, *Docum. inéd.*, I, 60, 71-74.

— Sermon par Jean de Fayt, abbé de St-Bavon à Gand.

Cod. 509 de Douai, f. 143 ; cod. 313 de Mons, ff. 110-112.

1367, 13 janvier. — Lettre d'Urbain V aux présidents du chapitre provincial de Reims sur la réforme des monastères ; il y est question du chapitre qui doit se tenir prochainement.

Berlière, *Docum. inédits*, 60, 111-112 ; Van Lokeren, *Chartes de l'abbaye de St-Pierre à Gand*, 81-82.

1371, 12 décembre. — Grégoire XI autorise les abbés benédictins des provinces de Reims et de Sens à ne pas devoir comparaître aux synodes en dehors de leur diocèse. Bulle vidimée par Hugues, doyen de Ste-Pharaïlde à Gand, le 11 mai 1383.

Privilegia S. Pharaildis, MS. 572 (63) de la Bibl. de l'Univ. de Gand, p. 249.

1373, 13 mai. — Chapitre à Compiègne.

Jacques de Breul, *Bullae tres*, Paris, Drouart, 1604, p. 170 ; Wyard, *Hist. de l'abbaye de St-Vincent de Laon*, 491-492 ; Berlière, *Documents*, I, 112.

1379, 3 mai. — Chapitre à Compiègne.

Cod. lat. Paris, 12838, ff. 157^{v}-159 ; *Cassiani Opp.* Douai, 1616, pp. 1337-1368 ; du Breul, *Bullae tres*, 161-170 ; Bouillart, 163 ; Berlière, *Docum.*, I, 74-78 ; *Gall. christ.*, VII, 460.

— Sermon prononcé au chapitre de Compiègne par Jean de Fayt, abbé de St-Bavon à Gand.

Cod. 509 de Douai, ff. 258-262^{v}; Cod. 313 de Mons, ff. 190^{v}-193^{v}.

1407, 10 octobre. — Charles VI, roi de France, charge un certain nombre d'abbés de convoquer le chapitre dans leurs provinces respectives.

Berlière, I, 78-80.

1408, 12 mars. — Chapitre tenu à St-Germain des Prés, et pièces y relatives.

Berlière, *Docum. inédits*, I, 80-83.

1408, 30 avril. — Instructions données aux visiteurs.

Cod. 1733 de la Bibl. de Trèves, ff. 110-117v.

1408, 22 octobre. — L'assemblée du clergé de France réclame la tenue des chapitres provinciaux de l'ordre de St-Benoît.

Martène, *Thes. Anecd.*, II, 1402.

1410, 15 avril. — Chapitre à St-Faron de Meaux.

Cod. 950 d'Arras ; cf. *Catal.* par Caron, p. 477 ; Cod. 838 de Cambrai, f. 340v (cf. *Catal. MSS. dep.*, XVII, 322) ; Berlière, *Docum.*, I, 83-90 ; Bouillart, 168 ; M. Lecomte, *Le chapitre général bénédictin de S. Faron (Meaux) d'avril 1410*, Meaux, Le Blondel, 1896, 15 pp. in-8°.

ROUEN-TOURS.

1210, 20-25 août. — Innocent III approuve le projet formé par les abbés de la province de Rouen de tenir un chapitre.

Bessin, *Concil. Rothom.*, I, 109 ; P. L., 276, 312 ; Potthast, n. 4067 ; Porée, *Hist. de l'abbaye du Bec*, I, 572-573.

1220, 11-18 juillet. — Chapitre de la province de Tours, tenu à Angers. — On y décida que le prochain chapitre aurait lieu à St-Serge d'Angers le vendredi avant le dimanche *Iubilate*.

Bibl. Vatic. Cod. Reg. 520, ff. 6v-7, publié par M. Prou (*Mélanges d'archéol. et d'histoire*, t. IV (1884), pp. 345-356) ; cf. Brière, *Correspondance de Dom J. Colomb*, p. 80.

1235, 4 mai. — Grégoire IX envoie aux abbés de Cormery et de Vaas ainsi qu'à maître Martin, archidiacre de Tours, les statuts qu'il a composés pour la réforme de l'ordre de St-Benoît et les charge de convoquer le chapitre de la province de Tours.

Auvray, *Reg. de Grégoire IX*, n. 2554, t. III, col. 56.

1235, 24 juin. — Lettre de même teneur à l'abbé du Bec, au prieur de Ste Barbe-en-Auge et à l'archidiacre de Rouen pour la province de Rouen.

Ib., n. 2558 ; Bessin, *Concil. Rothomag.*, I, 141 ; Potthast, n. 9946 ; Porée, *Hist. de l'abbaye du Bec*, I, 572 ; *Gall. christ.*, XI, 232.

1235. — Statuts de Grégoire IX.

Bonnin, *Registre des notes d Eudes Rigaud, archevêque de Rouen*, Rouen, 1852, pp. 643-648 ; cf. Porée, I, 573-576.

1236, 22 février. — Grégoire IX envoie à l'abbé de Marmoutiers les statuts qu'il vient de publier pour la réforme de l'ordre.

Auvray, *Reg. de Grégoire IX*, n. 2980, III, col. 272.

1237, 13 janvier.— Grégoire IX envoie aux abbés de la province de Rouen les statuts qu'il a publiés pour la réforme de l'ordre (1).

Martène, *Ampl. coll.* I, 1269 ; Potthast, n. 10287.

1253, 24 janvier. — Innocent IV autorise l'abbé Nicolas d'Ivry, procureur de 31 monastères de la province de Rouen en cour de Rome, à lever de l'argent.

Berger, *Reg. d'Innocent IV*, n. 6238, t. III, p. 159.

1253, 20 février. — Lettre de même teneur adressée au même.

Ib., n. 6339, t. III, p. 177.

1263, 15 mai. — Chapitre de la province de Rouen à Lisieux.

Porée, *Chronique du Bec*, p. 37 ; *Hist. de l'abbaye du Bec*, I, 605.

1282. — Chapitre de la province de Rouen à Lisieux.

Hippeau, *L'abbaye de St-Étienne de Caen*, 1885, p. 77.

1285. — Chapitre général de la province de Rouen. Les moines du Bec adressent aux présidents un mémoire en faveur du maintien de leurs statuts particuliers.

Bibl. nat. Paris, cod. lat. 12884, f. 415ᵛ-417 ; Porée, *Hist. de l'abbaye du Bec*, II, 20-21.

1331, 12 mai. — L'abbé Robert de Préaux s'excuse de ne pouvoir assister au chapitre qui devait se tenir le lendemain à Lisieux.

Bibl. nat. Paris, cod. lat. 12884, f. 452ᵛ ; Porée, II, 73-74.

1331, 13 mai. — Chapitre général de la province de Rouen à Lisieux, sous la présidence des abbés du Bec et de Cormeilles.

Porée, II, 73-74.

1337. — Benoît XII charge les abbés de Marmoutier et de St-Florent-le-Vieil de convoquer le chapitre des provinces de Rouen et de Tours, unies par la bulle du 20 juin 1336, dans celui

---

1. Dispense pour l'abbé du Bec du 18 janvier 1253 (Porée, *Hist. de l'abbaye du Bec*, I, 577-578) ; sur l'observance des statuts au Bec, voir Bonnin, 104, 427, 622, dispense pour Jumièges du 18 janvier 1253 (*Hist. de l'abbaye de Jumièges*, ed. Loth. II, 12), pour Fécamp (Potthast, n. 14687).

des monastères du Mans qui leur paraîtrait le plus commode pour la publication de cette bulle.

Histoire de l'abbaye royale de St-Pierre de Jumièges, ed. Loth. Rouen, 1884, II, 69 ; Porée, II, 76 ; Martène, *Hist. de Marmoutier*, Tours, 1875, II, 281.

1337. — Benoît XII adjoint à l'abbé de Marmoutier celui de St-Serge d'Angers au remplacement de celui de S. Florent.

Archives du Vatican, Reg. d'Avignon, 85 f. 148^{v} ; Reg. Vat. 126, n. 12.

1337, 26-27 juin. — Chapitre tenu à l'abbaye de la Couture au Mans.

Bibl. d'Avranches, MS. 214, p. 265 (cf. *Catal. MSS. dép.*, X, 101); Porée, II, 76-77 ; *Hist. de l'abbaye de Jumièges*, II, 69-70 ; Martène, *Hist. de Marmoutier*, II, 281-282 ; Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, IV, 502 ; *Gallia christ.*, II, 342 ; *Cartul. des abbayes de St-Pierre de la Couture et de St-Pierre de Solesmes*, Le Mans, 1881, pp. 329-330.

1338, 16 avril. — Déclaration des biens des abbayes de Jumièges et de St-Taurin d'Évreux conformément aux ordres des visiteurs.

Hist. de l'abbaye de Jumièges, II, 70-77 ; *Gall. christ.*, XI, 629, 967.

1338. — Visite des monastères de la province de Rouen par l'abbé Simon de Marmoutier, et de ceux de la province de Tours par l'abbé de St-Florent de Saumur.

Hippeau, p. 104 ; Martène, *Hist. de Marmoutier*, II, 282 ; *Gall. christ.*, XI, 525.

1338, 10 avril. — Déclaration des biens et revenus de St-Ouen de Rouen.

Martène, *Hist. de Marmoutier*, II, 282 (1).

AUTRES PAYS.

1203, 27 février. — Innocent III ordonne aux abbés immédiatement soumis au Saint-Siège en Toscane, dans la Marche d'Ancône et dans le duché de Spolète de se réunir à Pérouse sous la présidence de l'évêque de Castelli et des prieurs de Camaldule et de St-Frigdien de Lucques.

Mittarelli, *Annal. Camald.*, IV, p. 191, app. p. 256 ; Potthast, n. 1843.

1. Dom Piolin (*Hist. de l'Église de Mans*, V, 4 ; pièces justif., n. 4,) parle d'une assemblée d'abbés de la province tenue à La Couture en 1343 ; ce fait ne semble pas ressortir clairement du texte cité.

1206, 18 janvier. — Innocent III reconnaît l'utilité des mesures décrétées par les abbés de Danemark de tenir une réunion annuelle et de reconnaître l'abbé de Lund pour supérieur général, mais se réserve de donner son approbation après une expérience de quatre années.

Potthast, n. 2663 ; Suhm, *Historie of Danmark*, IX, p. 81 ; Daugaard, *Om de Danske klostre i Middelalderen*, 1830, pp. 7, 138.

1219, 19 novembre. — Honorius III charge les évêques d'Irlande de veiller à la tenue du chapitre provincial des abbés bénédictins.

Martène, *Ampl. Coll.*, I, 876 ; Potthast, n. 6163.

1225, 19 mai. — Honorius III charge les évêques d'Écosse de veiller à la tenue du chapitre provincial.

Potthast, n. 7412.

1225, 13 février. — Honorius III mande aux archevêques de Gran et de Colocza qu'il a chargé les abbés de Varad et de Bolcz de convoquer un chapitre à Madocsa.

Fejer, *Cod. dipl. Hungar.*, III, II, 19 ; Fuxhofer, *Monast. Hongar.*, I, 74, 271 ; Pressutti, *Reg. Honor.* III, n. 5309, t. II, 305 ; Schmieder, 18-19.

1227, 4 septembre. — Grégoire IX prescrit la visite des monastères des diocèses de Crémone, Brescia et Bergame.

Potthast, n. 8028.

1227, 4 septembre. — Grégoire IX ordonne la visite des monastères des diocèses ou territoires de Padoue, Venise et Trévise.

Potthast, n. 8027.

1256, 10 octobre.— Alexandre IV charge l'abbé de Martinsberg et trois autres abbés de visiter et de réformer les monastères de Hongrie.

Monum. Hungar. hist. dipl., XII, 433-5 ; Fuxhoffer, I, 80 ; Potthast, n. 16575-16576 ; Schmieder, 30.

1255. — Chapitre des abbés de la Lombardie et de la Marche de Trévise.

C. 8. De statu monach. Lib. III, tit. XXXV ; cf. Schmieder. *Die Benediktiner-Ordensreformen*, 16-17, 26.

1332. — Jean XXII, à la demande des abbés de Hongrie, charge les abbés de Martinsberg et de Gron de rétablir les chapitres annuels tombés en désuétude, mais laisse aux membres des futurs chapitres le pouvoir de nommer les présidents.

Fejer, *Cod. dipl. Hungar.*, VIII, III, 631-634 ; Fuxhoffer, I, 86.

1336. — Benoît XII réunit les monastères de Hongrie en une province et les oblige à se réunir en chapitre. Il charge les abbés de St-Martin, de Bata, de Gron et de Zala, de convoquer cette assemblée.

Fejer, *Cod. dipl. Hungar.*, VIII, IV, 95, 181.

1337. — Chapitre des abbés de Hongrie convoqué par ordre de Bénoît XII.

Fuxhoffer, I, 88.

1340. — Chapitre des Bénédictins de la province d'Aquilée dans l'église majeure d'Aquilée. Étaient présents : les abbés Boniface de St-Abundio de Côme, Pierre de St-Carpophore près Côme, Gilbert de St-Gall de Moggio (dioc. Aquilée), Barthélemy de St-Georges le majeur à Venise (dioc. Torcelli), Petricin de St-Cyprien de Murano (dioc. Torcelli), Martin de St-Nicolas au rivage (dioc. Torcelli), Benoît de San Fermo de Vérone, Louis de N.-D. de Sesto (dioc. Concordia), Pierre de N.-D. de Fellonica (dioc. Mantoue), Martin des SS. Côme et Damien de Rogava (dioc. Zara), et autres.

Puccinelli, *Chronicon insignis monast. DD. Petri et Pauli de Glaxiate Mediolani.* Milan, p. 178.

1342. — Chapitre général tenu dans le monastère de Visegrad, présidé par l'abbé Guillaume de Martinsberg.

Fuxhoffer, I, 88, 204, 253-254, 262, 290.

1342. — Le chapitre général décide que les monastères dont les biens ont été recouvrés par l'abbé Sifride de Gron doivent lui rembourser les dépenses faites dans ce but.

Fejer, *Cod. dipl. Hungar.*, VIII, IV, 604 ; Fuxhoffer, I, 88.

1343. — Sifride, abbé de St-Benoît de Gron, au diocèse de Gran, président du chapitre général des monastères de Hongrie, demande l'appui de Clément VI contre les détenteurs injustes des biens des monastères et sollicite l'autorisation de prélever une taxe sur chaque monastère afin de subvenir aux frais des procureurs de l'ordre.

Arch. Vatic. *Suppl. Clément, VI*, t. 4, f. 263^{v} ; cf. appendice.

1343. — Clément VI, faisant droit à cette demande, décrète que les présidents peuvent établir une taxe commune pour entretenir les procureurs en cour de Rome.

Fuxhoffer, I, 87.

1346. — Chapitre des abbés de Hongrie réuni à Visegrad.

Fuxhoffer, I, 48,

1366. — Chapitres des abbés de Hongrie tenu au monastère de St-Gerges de Monyorod.

Fuxhoffer, I, 90, 210, 213, 219.

1501. — Chapitre général de Hongrie à Martinsberg.

Fuxhoffer, I, 99-100.

1510. — Chapitre général à Martinsberg.

I, 103.

1512. — Chapitre général à Martinsberg.

Fuxhoffer, I, 103105.

1515. — Chapitre général des abbés de Hongrie.

Fnxhoffer I, 210, 295.

1522. — Chapitre général à Martinsberg.

Fuxhoffer, I, 108.

SUPPLÉMENT.

1216-1217. — Grégoire IX charge l'archevêque de Salzbourg et ses suffragants de veiller à l'observation des statuts d'Innocent III sur les monastères.

Cod. 401 de l'abbaye de Kremsmünster, ff. 142ᵛ-143 (1).

1245, 4 mai. — Grégoire IX envoie à l'abbé de St-Jacques de Liége, au doyen et à l'écolâtre de Cologne ses statuts de réforme et les charge de convoquer le chapitre général.

Auvray, *Reg. de Grégoire IX*, n. 2552 (2).

— . — Lettres de même teneur à l'abbé de St-Mansuy de Toul, au prieur *de Prato* et à maître J. de Maderiis, chanoine de Verdun, pour la province de Trêves.

Auvray, n. 2553.

1253, mi-carême. — Chapitre général tenu à Salzbourg. — Fragment du procès-verbal.

Cod. 401 de Kremsmünster, ff. 146ᵛ-147ᵛ.

1. Nous devons à l'obligeance du R. P. Dom Odilon Dickinger, bibliothécaire de l'abbaye de Kremsmünster, les renseignements tirés du Cod. 401.

2. Nous avons signalé précédemment cet acte (p. 63), avec la date du 25 mai donnée par Ennen et Potthast.

1275, 13 mai. — Chapitre à St-Pierre de Salzbourg.

Cod. 401 de Kremsmünster, ff. 149-149^{v}.

1282, 17 novembre. — Chapitre à St-Pierre de Salzbourg.

Cod. 401 de Kremsmünster, ft. fol. 149^{v}.

1288. — Chapitre à St-Pierre de Salzbourg.

Cod. 401 de Kremsmünster, ff. 150-150^{v}.

1338, 12 janvier. — Benoît XII charge les abbés de St-Pantaléon de Cologne, de St-Mathias et de St-Maximin de Trêves de publier sa bulle de réforme et de convoquer le chapitre de la province de Cologne-Trêves.

Riezler, *Vatikanische Akten*, n. 1923, p. 691.

1338, 23 décembre. — Benoît XII autorise les monastères de la province de Salzbourg à maintenir les cellules privées jusqu'au prochain chapitre.

Archiv. Vatic. *Reg. d'Avignon*, 85, f. 401^{v}; *Reg. Vat.*, 126, n. 441; Riezler, n. 2005.

1338, 23 décembre. — Benoît XII accorde aux abbés de cette province la faculté d'absoudre ceux qui avaient manqué à la bulle *Summi magistri.*

Ib., *Reg. Av.*, 85, f. 402^{v}; *Reg. Vat.*, 125, n. 444.

1339, 11 janvier. — Benoît XII fait savoir aux abbés et prieurs de la province de Salzbourg qu'il a chargé les abbés Otton de Nieder-Altach et Henri des Écossais de Vienne, de publier sa bulle de réforme et de visiter les monastères de la province, qu'après avoir fait cette visite, ils ont convoqué un chapitre provincial à St-Pierre de Salzbourg, mais qu'à la suite de ce chapitre, les abbés n'ont pas permis aux visiteurs d'achever leur travail. Le pape leur fixe un nouveau terme jusqu'au prochain chapitre.

Riezler, n. 1922, pp. 690-691 (1).

1342, 1 juin. — Remise par Clément VI de certaines peines édictées par Benoît XII dans la bulle de réforme de l'ordre de S. Benoît.

Archives du Vatican, Reg. Vat. 152, de Curia n. X, f. 9; Reg. Vat., 214, f. 15; E. Deprez, *Lettres de Clément VI*, n. 154, col. 27.

---

1. Cet acte placé par Riezler en 1338, doit être de 1339, comme l'a daté D. Pie Schmieder qui l'a édité en 1883 (voir plus haut p. 107).

1426. — Visite de l'abbaye de Weihenstephan.

Publié d'après Cod. Monac. Weihensteph. (53), ff. 233-242, par Deutinger, *Beiträge zur Gesch., Topogr. und Statistik des Erzb. München und Freising*, t. VI, pp. 252-267.

1436, 24 août. — Chapitre de la province de Cologne-Trêves à Bâle.

Kropf, *Bibl. Mellic.*, p. 465, d'après le Cod. Mell., n. 16.

1436, 28 septembre. — Le Concile de Bâle charge les abbés de Castel et de St-Gilles de Nuremberg de faire la visite de l'abbaye de Michelfeld.

Monum. boica, XXV, 204-206.

1452. — Visite de l'abbaye de Weihenstephan.

Publié d'après le Cod. lat. Monac. 1132, par Deutinger, *Beiträge*, t. VI, 270-280.

1456, 9 novembre. — Le pape Calixte III, rappelant une bulle précédente de Nicolas V, renouvelle à Pierre, cardinal de St-Vital, évêque d'Augsbourg, les pouvoirs nécessaires pour visiter les monastères exempts de son diocèse, notamment ceux de Füssen et d'Ottobeuron.

Monum. boica, XXIII, 507-511.

1470, 9 janvier. — Lettre adressée aux abbés de la province de Salzbourg et du diocèse d'Augsbourg par les abbés Melchior de St-Ulric, Ulric de Wiblingen, Paul d'Elchingen, Martin d'Anhausen et Henri de Thierhaupten à l'effet de remédier à l'état des monastères de l'ordre. Prenant exemple sur les Pères de l'observance de Bursfeld, qui ont institué un chapitre annuel à côté du chapitre provincial de Mayence, et vu l'impossibilité de s'unir à cette congrégation, malgré les tentatives faites en diverses circonstances, ils proposent de se mettre d'accord sur trois points : adoption uniforme de l'observance de Melk, convocation d'un chapitre annuel et visite annuelle des monastères par les délégués du chapitre. Ils envoient le moine D. Jean, sous-prieur de Wiblingen, pour traiter avec eux de cette affaire et leur demandent de se réunir à Frisingne le mardi 13 mars.

Monum. boica, XXIII, 549-552.

1470, 6 mai. — L'abbé Bernard de Castel s'excuse de ne pouvoir assister au chapitre provincial d'Erfurt et délègue comme procureur l'abbé Eberhard de Bamberg.

Monum. boica, XXIV, 696.

1498, 28 mars. — Statuts de l'abbaye de St-Ulric d'Augsbourg.
Monum. boica, XXIII, 649-656.

1502. — Chapitre à St-Mathias de Trêves.
Trithème, *Annal. Hirsaug.*, II, 588.

APPENDICE.

I.

1342, 1 juin.

Supplique adressée au pape Clément VI, en faveur d'une révision de la bulle de Benoît XII sur la réforme de l'ordre.

Pater beatissime. Cum in constitutionibus novis super reformatione monachorum nigrorum per immediatum predecessorem vestrum editis quamplures et diverse pene spirituales et temporales contra earum transgressores sunt adiecte, que quidem pene, presertim spirituales, prout experientia docuit, valde periculose existunt et laqueum iniciunt animabus, dignetur Sanctitas Vestra huiusmodi penas spirituales de dictis constitutionibus tollere et animarum periculis occurrere in hac parte. Dignetur eciam eadem S(anctitas) misericorditer committere potestatem absolvendi transgressores huiusmodi a penis predictis et dispensandi cum eisdem super inhabilitate et irregularitate inde contractis. Preterea cum constituciones ipse in multis earum locis capriciose et obscure ac minus convenienter dictate videantur, multaque inutilia contineantur in eisdem, dignetur eadem S(anctitas) constituciones easdem per aliquas personas discretas monastice religionis facere recenseri et sub claro et congruo dictamine et ordine reformari. —

Omnes penas spirituales et temporales suspendimus et debitas temporales remittimus damusque et committimus potestatem abbatibus et prelatis per se vel alium seu alios absolvendi omnes subditos suos et confessoribus abbatum et prelatorum ipsos abbates et prelatos et dispensandi super irregularitate et inhabilitate ex hoc contractis. Fiat. R.

Datum Avinione Kal. Junii anno primo.

Videant abbates Massiliensis, Insule Barbare, sancti Benedicti super Ligerim, auditores cardinalis Convenarum et cardinalis Petragoricensis et prior Bellicadri et postmodum omnia refferant cardinali Montisolivi et postea nobis infra festum Assumptionis.

Arch. Vatic. — *Reg. Suppl. Clementis VI*, t. I, f. 25v.

II

1342, 11 septembre.

Supplique en faveur de l'abbaye de Manlieu.

Supplicat S(anctitati) V(estrae) devotus filius vester Henricus de Brolio

miles in personam religiosi viri fratris Guillelmi Saramandi monachi et camerarii monasterii Magni loci, ordinis S. Benedicti, Claromontensis diocesis, quod cum olim domnus abbas Yssiodorensis, ordinis et diocesis predictorum, visitator monasteriorum monachorum nigrorum in Bituricensi provincia consistentium et executor constitutionum per S. mem. domnum Benedictum pp. XII. predecessorem vestrum in eodem ordine editarum auctoritate apostolica specialiter deputatus,ad prefatum monasterium Magni loci causa visitationis huiusmodi accessisset, et reperisset officium camerarie dicti monasterii, de cuius redditibus debet monachis dicti monasterii de vestiario provideri, adeo redditus et proventus tenues et exiles habere, quod non sufficiunt ad vestiarium antedictum, nec poterat de aliis redditibus dicti monasterii propter tenuitatem ipsorum suppleri defectus vestiarii prelibati nec micti aliquis scolaris ex monachis dicti monasterii ad studium generale, nec etiam magister seu instructor monachorum claustralium in primitivis scientiis iuxta constitutionem huiusmodi in dicto monasterio retineri; matura et diligenti discutione habita cum abbate et conventu dicti loci seu monasterii Magni loci et premissorum summa necessitate poscente, idem visitator prioratum de Marcilhaco sine cura eidem monasterio immediate subiectum ac per ipsius monasterii monachos solitum gubernari,ordinis et diocesis predictorum, cum fructibus, redditibus et proventibus sexaginta libras Turonensium parvorum annis communibus non excedentibus, eidem officio, prout sibi ex dictarum constitutionum beneficio competebat, incorporavit perpetuo et univit pro supplemento dicti vestiarii et aliis omnibus pro mictendo dictum scolarem ad studium et instructorem in dicto monasterio retinendo. Cum autem, sicut asseritur, in certis declarationibus supradictis constitutionibus per dictum predecessorem vestrum editis, huiusmodi uniones propter defectum et culpam aliquorum qui potestate huiusmodi forsitan sunt abusi decernantur irrite et inanes, et propterea monachi dicti monasterii in religionis opprobrium vestiarium competens non haberent, nec posset scolaris aliquis micti ad studium, nec instructor in dicto monasterio retineri, humiliter supplicat Idem miles in personam dicti fratris Guilhermi quatenus propter paupertatem dicti officii et necessitatem studentium predictorum dignemini unionem huiusmodi declarationibus predictis nequaquam obstantibus, auctoritate apostolica... confirmare...

Fiat per ordinationem si viderit expedire. R...

Et quod transeat sine alia lectione. Fiat. R.

Datum apud Villammagnam, Aven. dioc., III idus septembris anno primo.

Archives Vaticanes. — *Reg. Supplic. Clementis VI*, t. I, f. 201^{v}.

III.

1343.

Supplique de l'abbé Sifride de S. Benoît de Gron en faveur des monastères de Hongrie.

Significat S(anctitati) Vestrae orator vester Syfridus, abbas monasterii sancti Benedicti de Goron, ordinis eiusdem sancti, Strigoniensis diocesis, presidens capitulo provinciali dicti ordinis in regno Ungarie quod monasteria eiusdem ordinis regni predicti [que] consuerunt hactenus spiritualiter et temporaliter reflorere in tantum collapsa sunt et oppressa, quod pauca reperiuntur que suis plene gaudeant iuribus, possessionibus atque bonis, quinymmo aliquorum ex eis bona pro media, quorumdam vero pro tribus et aliquorum eciam pro quatuor partibus occupata tenentur, et, quod est deterius, ultra XL monasteria ab eo tempore quo Tardari infideles prefatum regnum Ungarie hostiliter devastarunt, sunt et fuerunt cum omnibus suis possessionibus, iuribus et pertinenciis, quedam per clericos ac quedam per aliorum ordinum religiosos et nonnulla per laicos occupata et hodie occupata contra Deum et iustitiam detinentur, prout hec omnia et singula ex informacione seu relacione visitatorum ipsius ordinis dudum super hiis facta felicis Recordationis domino Benedicto pape XII predecessori vestro seriosius et evidentius patuerunt. Cum autem, pater sanctissime, absque speciali Sedis apostolice provisione, auxilio et favore in statum debitum nequeant reduci, supplicat quatenus ob divinam beatique Benedicti reverenciam statui desolato locorum dicti ordinis predictorum pio et paterno affectu de opportuno remedio providentes, venerabilibus patribus Strigoniensi et Colocensi archiepiscopis et eorum suffraganeis dignemini litteras oratorias efficaces dirigere eisque committere ac in virtute obediencie districte mandare, quatenus auctoritate ordinaria et etiam apostolica quilibet eorum in suis civitate ac diocesi monasteriorum exemptorum et non exemptorum monachorum ac monialium reformacioni et recuperacioni possessionum ac iurium eorumdem solito diligencius intendant contra occupatores, detentores monasteriorum et possessionum ac iurium eiusdem ordinis, apostolica auctoritate predicta simpliciter et de plano sine strepitu et figura iudicii procedant, eosque ad restituendum loca et iura, possessiones, iurisdictiones cum fructibus inde perceptis compellant ecclesiasticam per censuram et aliter indampnitatibus dictorum monasteriorum studiosius invigilantes, iniuriatores et molestatores eorumdem efficaciter compescant, et quod illi ex eisdem ordinariis qui possessiones, decimas, tributa, certas aquas et aquarum decursus, nemora et silvas, iura, iurisdicciones ipsius ordinis in regno predicto detinent occupata, monasteriis ad que pertinent cum perceptis inde fructibus absque more dispendio, ob divinam ac Sedis apostolice reverenciam, ad requisitam conservatorum vel etiam presidencium capitulis celebrandis studeant integraliter resignare cum commina-cione sentenciae excommunicacionis in eosdem. — Fiat R.

Item cum universa monasteria ordinis et regni predictorum in Strigoniensi et Colocensi provinciis instituta unam duntaxat faciant provinciam, secundum ordinacionem dicti domini Benedicti, dignemini auctoritate apostolica statuere, precipere ac mandare quod universi abbates et priores proprios abbates non habentes ac eciam abbatisse dicte provincie ipsorumque conventus ad reformandum et restaurandum alienata monasteria ac possessiones, bona et iura eorumdem in regno predicto et ad quevis alia negocia ad hec oportuna communiter et communibus sumptibus teneantur nunc et eciam in futurum ac procuratores communiter omnes constituere ad negocia gerenda et eciam persequenda locorum dicti ordinis in regno predicto, et nichilominus presidentibus presentibus et futuris capitulis dicti ordinis celebrandis committere dignemini et mandare ut omnes et singulos abbates, priores, abbatissas et conventus predictos ad statutum servandum et contribuendum in ipsis expensis secundum suarum facultatum exigenciam apostolica auctoritate compellant in huius causis et negociis prosequendis, quacumque prescriptione contraria quo ad detentores monasteriorum locorum bonorum, possessionum, iurium, iurisdictionum et rerum predictorum necnon constitucionibus apostolicis contrariis per quas premissa retardari possint seu quomodolibet impediri non obstantibus quibuscumque. Fiat R.

Et ut premissa facilius et celerius finem consequantur obtatum, universis prelatis et personis ac monasteriis monachorum et monialium ordinis et regni predictorum conservatores perpetuos concedere dignemini in forma concilii Viennensis, ampliando dictas prout V(estrae) videbitur S(anctitati), cum dicta monasteria tam miserabiliter collapsa et oppressa non nisi per V(estrae) S(anctitatis) remedium possint in statum debitum reformari et eciam restaurari. — Fiat ad decennium. — R.

Reg. Suppl. Clem. VI, t. IV, f. 263^{v}.

IV.

1343, 4 juillet.

Supplique de l'abbé Guillaume d'Aniane.

Sanctissimo ac beatissimo in Christo patri et domino suo domino Clementi digna Dei providentia sacrosancte Romane ac universalis ecclesie summo pontifici suus humilis et devotus orator Guillelmus abbas monasterii Aniane, ordinis sancti Benedicti, Magalonensis diocesis, cum humili recommendacione pedum oscula beatorum. Etsi apostolice sedis benevolentia iustas subditorum preces ad gratiam exauditionis admictit, illas presertim inter ceteras graciosius admictere consuevit que preter necessitates et utilitates ecclesiarum aut monasteriorum eidem suo tempore porriguntur. Sane, beatissime pater et domine, cum olim venerabilis et religiosus vir domnus Armandus, sancti Andree prope Avinionem, tunc Sancti Salvatori Lodevensis monasteriorum abbas, executor constitucionum in ordine

monachorum nigrorum per felicis recordationis domnum Benedictum papam XII predecessorem vestrum editarum, per predecessorem ipsum specialiter deputatus, attendens quod fructus, redditus et proventus officii camerarie dicti monasterii Aniane ad supportanda onera vestiarii que sibi incumbebant sufficere non poterant, prioratum seu grangiam de Corcenassio, Lodovensis diocesis, solitum seu solitam per monachos dicti monasterii Anianemis gubernari, cuius fructus, redditus et proventus XXXV librarum Turonensium parvorum, secundum taxam decime, valorem annuum non excedunt eidem officio auctoritate apostolica sibi in ea parte concessa et de expressis consensu et voluntate mei abbatis et conventus dicti monasterii Aniane ac prioris seu grangiarii, qui tunc esse credebatur, univit et incorporavit in perpetuum, ac ipsi officio certa alia onera imposuit que ipse camerarius supportavit hactenus et supportat, licet non sit dictum prioratum seu grangiam assecutus, quinimo dictus predecessor eum seu eam tanquam disposicioni sue ante unionem huius modi reservatum seu reservatam, ut dicebat, duxit eidem priori seu grangiario conferendum seu conferendam. Verum quia propter reservationem huiusmodi per eundem predecessorem, ut prefertur, factam, prefata unio posset, ut dicitur, impugnari, humiliter V(estrae) S(anctitati) supplicat dictus abbas quod huiusmodi reservacione ac premissis omnibus aliis non obstantibus, dignemini unionem huiusmodi auctoritate apostolica ex certa scientia confirmare ac supplere omnem defectum, si quis fuit in ea, de apostolica plenitudine potestatis cum omnibus aliis non obstantibus et clausulis oportunis et alias ut in forma. — Confirmamus et supplemus defectum. — R. Et sine alia leccione. — Fiat R.

Datum apud Villamnovam, Avinionensis diocesis, IV nonas iulii anno secundo.

Reg. Suppl. Clem. VI, t. V. f. 100v.

V.

1344, 22 novembre.

Supplique de l'abbé de Montier-le-Celle.

Beatissime pater et domine. — Dudum vigore certarum constitucionum per felicis recordationis domnum Benedictum papam XII, predecessorem vestrum, ad reformandum ordinem nigrum monasticum editarum, executores seu visitatores tunc ad hoc deputati per eum nonnullas uniones de prioratibus et aliis beneficiis regularibus dicti ordinis certis abbaciis et monasteriis eiusdem ordinis et presertim de prioratu de Cella subtus Cantumerula eiusdem ordinis, Trecensis diocesis, monasterio Cellensi Trecensis, consimilis ordinis, ipsi monasterio immediate subiecto et ad abbatis eiusdem collacionem, provisionem et disposicionem spectante et per monachos dicti monasterii Celle solito gubernari, cedente vel decedente

priore qui tunc prioratui predicto preerat, fecisse noscúntur pro omnibus expensis monachorum studere debencium et ad generalia studia mictendorum, adiectis in eisdem unionibus quibusdam condicionibus sive modis, quarum unionum dictus predecessor postmodum conscius eas fertur, sicut publica fama in curia Romana laborat ex certa scientia universaliter revocasse, successive priore dicti prioratus tempore unionis prefate existente de hac luce subtracto, abbas dicti monasterii Celle, revocacione huius intellecta,de dicto prioratu tunc vacante Sanctitatis Vestrae oratori vestro devoto fratri Jacobo de monasterio Dervensi dicti monasterii Celle monacho velud benemerito graciose providit; verum quia idem frater Iacobus prior taliter institutus dubitat de unione predicta in posterum per aliquos sibi obici vel opponi et de revocacione dicti predecessoris inde secuta non sperat posse probare, humiliter supplicat quatenus dictam unionem, si qua fuerit, nequaquam obstantem decernere et declarare dignemini, provisionem et collacionem dicti prioratus sibi factas provide, legitime valuisse et valere.

R. — Et q. t. s. al. l. — fiat. — R.

Datum Avinioni X Kal. decembris anno tercio.

Reg. Suppl. Clem. VI, t. VII, f. 62ᵛ.

VI.

1346, 14 janvier.

Supplique de l'abbé d'Ainay.

Supplicat Vestrae Sanctitati orator vester ... abbas monasterii Athanacensis Lugdunensis quod cum ex ordinacione et statuto felicis recordationis domini pape Benedicti XII, predecessoris vestri, abbates et priores conventuales monasteriorum monachorum nigrorum ordinis sancti Benedicti pro qualibet vincentenario monachorum monasteriorum suorum, unum de monachis ipsis mictere debeant ad scolas in sacre theologie seu canonum facultatibus studituros,et in monasterio Athanacensi Lugdunensi predicto tam in capite quam in membris sint octuaginta et plures monachi, de quibus non nisi duo missi sunt ad scolas, prioresque et officiales dicti monasterii de tercio mictendo, sicut tenentur, cum ipso abbate convenire recusent, quatenus fratri Henrico de Vorgeyo, prefati monasterii monacho expresse professo, studenti Montispessulani in sacrorum canonum facultate, iuveni studioso vita et moribus commendando, de tercio loco scolarium dicti monasterii pensionem annuam predictam, quamdiu scolaris fuerit, percepturo de Vestrae Sanctitatis clementia dignemini providere, constitutione predicti domini pape Benedicti et aliis constitutionibus contrariis non obstantibus quibuscumque, cum omnibus clausulis oportunis et

executoribus. — Fiat auctoritate apostolica per cardinalem Montisolivi si sit ita, et iste sit sufficienter. R.

Et quod transeat sine alia lectione. — Fiat R.

Datum Avinioni XIX Kal. februarii anno quarto.

Reg. Suppl. Clem. VI, t. VIII, f. 190v.

VII.

XIVe siècle.

Liste des monastères de la province de Reims-Sens avec indication des taxes (1).

Quatuor celebrari debet concilium generale nigrorum monachorum.

Primo celebratur missa solemniter per abbatem exemptum vel mitratum in aliquo monasterio eiusdem ordinis.

Item omnes abbates et procuratores absentium debent personaliter interesse in missa predicta.

Item si unus abbas vel procurator in missa defecerit tenetur solvere XX s. Par.

Item missa finita debent omnes intrare locum in quo debet capitulum celebrari.

Item in primis unus presidentium debet incipere alta voce *Veni Creator Spiritus*, quo finito sequitur versus cum collecta.

Item postmodum debet fieri sermo, quo finito, debent omnes exire preter abbates et procuratores absentium.

Item hoc facto, per presidentes debent ordinari duo abbates qui procuratoria absentium recipient et referent presidentibus an excusationes sint legitime vel non.

Item consequenter visitatores debent referre presidentibus si aliqua sinistra repererint in monasteriis per eos visitatis.

Item debent referre dicti visitatores presidentibus si qui sint capti monachi in monasteriis visitatis per eos et causam quare in carcere teneantur [149].

Item hiis factis debent tractare de negociis Religionis eorumdem et corrigenda corrigere et punienda punire et de aliis ordinare, prout eis videbitur expedire secundum regulam, constitutiones felicis recordationis Benedicti pape duodecimi, regularia instituta et canonicas sanctiones. Et est sciendum quod omnes abbates in dicto capitulo existentes necnon pro-

1. Cette liste est tirée du manuscrit 256 de la Bibliothèque de l'Université de Gand. Ce codex, qui provient de l'ancienne abbaye de Saint-Bavon, est un in-4°, sur vélin, de 188 ff., datant du commencement du XVe siècle. Il contient entre autres documents : la Règle de S. Benoit (ff. 1-52), des extraits du Concile de Latran, des bulles d'Honorius III, Clément V pour la réforme des monastères, notamment la bulle *Summi magistri* de Benoit XII (pp. 63-134), les statuts de Grégoire IX de 1237 (pp. 138-147).

curatores absentium abbatum debent esse induti cucullis et frocis,quamdiu sunt in dicto capitulo et alium habitum eis habere non licet et

Sequuntur monasteria nigrorum monachorum Remensis et Senonensis provinciarum et taxationes eorum ad decimam secundum antiquam taxationom ad Turonensem monetam.

PRIMO PROVINCIE REMENSIS IN DIOCESI REMENSI (1).

Sancti Remigii	VII^{m} V^{c} lib.
Sancti Nichasii	III^{m} II^{c} XII lib.
Sancti Theodorici	XXIII^{c} lib.
Sancti Basoli	XII^{c} LX lib.
de Alto Villari	III^{m} lib.
de Mouson	III^{m} lib.

CATHALAUNENSIS (2).

Sancti Petri ad montes	XVIII^{c} LX lib.
Dernense	XIX^{c} lib.
Sancti Urbani	XVII^{c} lib.
de Mori monte	XXIIII^{c} lib.
de Orione	VI^{c} XL lib.
Sancti Salvatoris Vertuense	VIII^{c} XL lib.

[150]

SUESSIONENSE (3).

Sancti Medardi	VIII^{m} lib.
Sancti Crispini Maioris	III^{m} lib.
Sancti Cornelii	V^{m} V^{c} lib.
Sancti Petri de Orbaco	M V^{c} lib.
Sancti Petri de Chesiaco	XVII^{c} lib.

LAUDUNENSE (4).

Sancti Vincentii	III^{m} V^{c} lib.
Sancti Johannis	III^{m} IX^{c} lib.
S. Nicholai in Bosco	III^{m} VIII^{c} LXXV lib.
Beate Marie de Nongento	XVI^{c} lib.
S. Nicholai de Ribodimonte	M V^{c} lib.
S. Michaelis in Theresia	XVIII^{c} LXXV lib.

1. St-Remy, St-Nicaise, St-Thierry, St-Basle, Hautvillers, Mouzon.

2. St-Pierre-aux-Monts, Montierender, St-Urbain, Moirmont, Huiron, St-Sauveur de Vertus.

3. St-Médard de Soissons, St-Crépin-le-Grand, St-Corneille de Compiègne, St-Pierre d'Orbais, St-Pierre de Chézy.

4. St-Vincent de Laon, St-Jean, St-Nicolas-au-Bois, Nogent, St-Nicolas-des-Prés de Ribomont, St-Michel en Thiérache.

NOVIOMENSE (1).

Sancti Eligii	IIIm VIc lib.
S. Preiecti	XVIIc L lib.
de Hombleriis	IIIm VIxx VI lib.
S. Quintini in insula	IIIIm lib.
de Monte S. Quintini	Vm lib.

BELVACENSE (2).

S. Geremari	XXIc lib.
S. Symphoriani	Vc lib.
S. Luciani	Vm lib.
de Britolio	IIm VIxx lib.

AMBIANENSE (3).

S. Petri Corbeiensis	XVm lib.
de Morolio	IIIc lib.
[151]	
S. Fusciani	XIIc lib.
S. Richarii	IIIm VIIc L lib.
S. Walarici	IIIm VIIc L lib.
Forestense	XIIc lib. L sol.
S. Iudoci	IIm Vc lib.
S. Salvii de Mosteriolo	VIIIc LXXV lib.

MORINENSE (4).

S. Womari	IIm Vc lib.
S. Johannis	XVc lib.
S. Bertini	XIIIm lib.
de Cappella	XIIc L lib.
de Andres	XVc lib.
S. Winoci de Berghis	IIIIm VIIIc LXXV lib.
de Han	XIIc L lib.
de Auchi	XIIIc XXV lib.
de Sancta Bertha de Blangiaco	XVc lib.

ATTREBATENSE (5).

S. Vedasti	Xm lib.
de Marchiennes	VIm VIIIc LXXV lib.
de Hannon	IIIm Vc lib.
de Acquiscincto	Xm lib

1. St-Éloi de Noyon, St-Prix, Homblières, St-Quentin-en-l'Ile, Mont-St-Quentin.

2. St-Germer de Flaix, St-Symphorien, St-Lucien de Beauvais, Breteuil.

3. Corbie, Moreuil, St-Fuscien-au-Bois, St-Riquier, St-Valery, Forestmoutier, St-Josse-sur-Mer, St-Sauve de Montreuil.

4. Samer, St-Jean de Thérouanne, St-Bertin, Capelle, Andres, Berghes-St-Winnoc, Ham, Auchy, Blangy.

5. St-Vaast d'Arras, Marchiennes, Hasnon, Anchin.

CAMERACENSE (1).

S. Sepulchri	IIm IIIIc IIIIxx lib.
de Castello in Cameracensio	IIm Vc lib.
de Honnicuria	XXIIc lib.
de Fidemio	XVIc lib.
de Maricolis	XIIIIc IIIIxx lib.
Liessiense	IIIm VIIc L lib.
[152]	
S. Gileni	IIm IIIIc lib.
de Lobiis	IIIm VIIc L lib.
de Crispinio	XIIIIc lib.
S. Dyonisii in Broqueroya	XVIIIc lib.
de Altomonte	IIm VIIIc lib.
de Haffligien	IIm Vc lib.
de Grantmont	M lib.
Eyamense	XVIc lib.

TORNACENSE (2).

S. Petri Gandensis	VIIm Vc lib.
S. Bavonis Gandensis	Vm IIc L lib.
S. Andree de Brugis	XIc lib.
S. Amandi in Pabula	IXm CL lib.
S. Petri de Audenborch	IXc XI lib.
S. Martini de Tornaco	VIm IIc IIIIxx XI lib.

SENONENSE (3).

Sancte Columbe	XVc lib.
S. Petri vivi	XIXc lib.
S. Remigii	XIIc lib.
de Fereriis	IIm lib.
S. Petri de Meloduno	XVIc XXV lib.
de Morigny	VIc lib.
de Chalmis	M. lib.

TRECENSE (4)

Arremanense	IIIm IIc lib.
de Cella	XIXc IIII lib.
de Nigella	VIc LX lib.
de Chalmis	M lib.

1. St-Sépulcre de Cambrai, Câteau-Cambrésis, Honnecourt, Fémy, Maroilles, Liessies, St-Ghislain, Lobbes, Crespin, St-Denis en Broqueroie, Hautmont, Afflighem, St-Adrien de Grammont, Eename.

2. St-Pierre de Gand, St-Bavon de Gand, St-André-près-Bruges, St-Amand en Pévèle. St-Pierre d'Oudenbourg, St-Martin de Tournai.

3. Ste-Colombe de Sens, St-Pierre-le-Vif, St-Remy, Ferrières, St-Pierre de Melun, Morigny, La Chaume.

4. Montierramey, Montier-la-Celle, Nesle-la-Reposte.

ANTISSIODORENSE (1).

[153]

S. Germani	XXVIII^{c} lib.

MELDENSE (2).

S. Pharaonis	XXII^{c} lib.
Rebacense	XXIII^{c} lib.

AURELIANENSE (3).

S. Benedicti Floriacense	III^{m} lib.
S. Maximini	XI^{c} lib.

CARNOTENSE (4).

de Bonavalle	XVI^{c} lib.
de Pontelevio	M lib.
S. Lannomarii	II^{m} V^{c} lib.
Vindocinense	II^{m} lib.
S. Petri Carnotensis	XVII^{c} lib.
B. Marie de Josaphat	IIII^{c} lib. LX sol.
B. Marie de Columbis	IIII^{c} lib.
de Nealfaneto	IIII^{c} L lib.

PARISIENSE (5).

S. Dionysii	XVI^{m} lib.
S. Germani de Pratis	V^{m} lib.
de Lagniaco	XVII^{c} lib.
S. Mauri	II^{m} V^{c} lib.
S. Maglorii	VII^{c} XX lib.

CORRECTIONS.

Les actes de Benoît XII cités dans la note de la page 151 et à la page 155 sont placés dans les registres du Vatican à la date du 12 janvier 1338.

---

1. St-Germain d'Auxerre.
2. St-Faron de Meaux, Rebais.
3. St-Benoit-sur-Loire ou Fleury, Micy.
4. Bonneval, Pontlevoy, St-Lomer de Blois, Vendôme, St-Père-en-Vallée, N.-D. de Josaphat, N.-D. de Coulombs, Neaufle-le-Vieux.
5. St-Denis, St-Germain-des-Prés, Lagny, St-Maur-des-Fossés, St-Magloire.

INDEX ALPHABÉTIQUE

des principaux noms de personnes et de lieux (1).

Abingdon, 125, 127.
Abdinghof, 73, 87.
Adam Meier, ab. S. Martin, Cologne, 67-71.
Admont 101-102.
Adrien IV, 146.
Afflighem, 151.
Agde, S. Tibéri, 89, 140, 141.
Ahausen, 87, 95.
Ainay, 139, 142, 166.
Albano v. Mathieu.
Albéric év. d'Ostie, 50.
Albert d'Autriche, 94.
Alet, 145.
Alexandre II, 12.
Alexandre III, 146.
Alexandre IV, 58, 150, 156.
Alexandre VI, 118.
Alpirsbach, 87.
Altdorf, 87.
Altenburg, 102, 106, 107.
Altulzen, 87, 95.
Alvise, ab. d'Anchin, 20, 29.
Ammensleben, 72, 77, 78, 80-86.
Amorbach, 87, 94, 98.
Anaclet II, 22-23.
Anchin, 20, 21, 29.
Andechs, 87.
Angély, S. Jean, 137.
Angers, S. Serge, 153, 155.
Aniane, 142, 164.
Anselme, év. Tournai, 29.
Anhausen, 87, 95, 160.
Aquilée, 109, 122, 157.
Aspach, 102.
Attl, 102.
Arlanza, 135.
Arras, S. Vaast, 29, 147, 151.
Augsbourg, S. Ulric 87, 88, 93, 99, 101, 115, 160, 161 ; év. 96, 97, 98, 160.
Aura, 87.
Avignon, S. André, 142.
Auxerre, S. Germain, 151.

Bâle, concile, 66, 73, 93, 94, 110, 111, 122, 160.
Ballenstedt, 87, 95.
Bamberg, S. Michel, 56-57, 73, 87, 89, 90, 92, 95, 98, 99, 101, 160; év. 121.
Banz, 87, 95.
Bata, 157.
Bavière, Frédéric de, 97 ; Louis de, 105 ; duc, 97.
Beaucaire, 142.
Beaulieu, 60.
Beaune, 138.
Beauvais, S. Lucien, 31, 51, 150.
Bec, 153, 154.
Belleville, 137-138.
Benediktbeuern, 87, 92, 95, 109.
Benoît (S.), 4, 33-37, 53.
Benoît d'Aniane, 53.

1. La plupart des noms cités sont des noms de monastères.

Benoît XII, 58, 59, 64, 72, 86, 105-107, 123, 128, 130-132, 134, 135, 137, 139, 140-142, 151, 155, 157, 159, 161.
Berdmondsey, 124, 125.
Berge, 72, 74-86, 90.
Bernard, (S.), 1, 3, 13, 14, 16, 18, 19, 29, 31, 32, 39, 42, 43-44, 46.
Bernard de Genebreda, 105, 128.
Bèze, 139.
Béziers, 144.
Biburg, 102.
Bierbeck, 59.
Blaubeuren, 87-90, 97, 99.
Bleidenstadt, 86.
Bohème, Ottokar de, 104.
Bolcz, 156.
Bordeaux, 137.
Bosau, 73, 76, 79-86.
Bourges, 136.
Bourgogne, David de, 68, 69.
Bouzonville, 60.
Braunau, 103, 106, 130-134.
Brauweiler, 59, 68-70.
Breitenau, 86.
Breitungen, 86.
Brême, S. Paul, 73, 77, 79-86 ; arch. 72-75.
Bremshausen, 87.
Brevnov, 103, 106, 130-134.
Brixen, 115.
Brogne, 59.
Brunswick, S. Gilles, 87.
Bruxelles, 27.
Bürgel, 73, 76, 79-86.
Burghasungen, 86.
Burgos, S. Jean, 134-135.
Bursfeld, 61, 74, 78, 83, 85, 86, 89, 96, 98, 100, 115, 118, 160.
Bury, S. Edmond, 126.

Cahors, 137.
Calixte II, 8, 9, 11, 16, 18.
Calixte III, 98, 160.
Cambrai, S. Sépulcre, 29, 31; év. 29.
Cantorbéry, 123-126 ; St-Augustin, 124, 126, 127 ; arch. ; 126, 127, 130.
Carcassonne, 141-145.
Cardeña, 134, 135.
Carracedo, 134.
Carrion, 135.
Castel, 87, 115, 160.
Caunes, 144.
Cellanova, 134.
Chaise-Dieu, 137.
Châlon, S. Pierre, 139, 140.
Châlons, 3, 29, 38, 151.
Chantemerle, 151.
Charles VI, roi de France, 152.
Chartres, 13 ; S. Père, 15.
Chemnitz, 72, 75-86.
Chertsey, 128.
Chézy, 31.
Charité (La), 45.
Chalade (La), 63.
Cismar, 73, 75, 80-86.
Cîteaux, 1, 29, 30, 31, 33, 35, 55-56.
Clément VI, 137, 142, 151, 157, 159, 161.
Cluny, 1, 3, 4, 51, 56, 57, 139, 140 ; v. Hugues, Pierre le Vén. Ponce.
Clus, 87.
Colocza, 156.
Cologne, S. Martin, 59, 60, 64, 65, 66-71 ; S. Pantaléon, 59, 64-72, 159; arch. 64.
Comburg, 87, 90.
Côme, 157.
Compiègne, S. Corneille, 16-17, 29, 150-152.
Conrad, év. Porto, 63.
Conradsburg, 87.
Constance, concile, 91, 92, 117, 121; S. Jacques, 117-119, 122, 123.

Corbie, 87.
Corbigny, 138.
Cormeilles, 154.
Cormery, 153.
Cornelimünster, 59.
Coventry, 130.
Crespin, 29, 147.
Cuse, Nicolas de, 67, 74, 95, 96, 98, 112-114.

Danemark, 156.
Deggingen, 87, 95.
Deutz, 59, 63, 68.
Didier ab. Mont-Cassin, 12.
Digne, 66.
Dijon, S. Bénigne, 138-139 ; S. Étienne, 15.
Dikninge, 59.
Dissentis, 87, 95.
Dol, 136.
Domène, 8, 9.
Donauwörth, 87, 94, 97, 100, 110.
Durham, 126, 128.

Ebersmünster, 87.
Ebersberg, 102, 114.
Echenbrunn, 87, 95.
Echternach, 24, 59, 65, 67.
Ecosse, 156.
Egmond, 59, 70.
Eichstädt, Ste Croix, 117, 119, 122; év. 97.
Eilversdorf, 87, 90, 95.
Einsiedeln, 87.
Elchingen, 87, 160.
Ellwangen, 87, 91, 95.
Engelberg, 87, 93.
Ensdorf, 102.
Erfurt, S. Jacques, 86, 117-123 ; S. Pierre, 72, 74, 75, 86, 89, 90, 92-94, 96, 97, 99, 101, 160.
Espagne, 134-135.
Estiennot, Dom, 136.
Ettal, 102, 111, 114.
Ettenheimmünster, 87.
Eugène IV, 96, 111.
Evesham, 124-126, 130.
Evreux, S. Taurin, 155.

Faversham, 127.
Fécamp, 154.
Feldwirth, 59.
Fellonica, 157.
Fémy, 29.
Fiecht, 102.
Fischingen, 87.
Flechdorf, 87.
Fleury, 144, 148.
Florennes, 59, 65.
Foigny, 146, 148.
Fontfroide, 140.
Formbach, 102, 106, 113.
Foswerd, 59, 70.
Frauenalb, 98.
Frauenzell, 102.
Frédéric de Bavière, 97.
Fulda, 55, 72, 87, 90, 91, 92, 101.
Fultenbach, 87, 95.
Füssen, 87, 88, 95, 97, 98, 160.

Gaming, 107-109.
Gand, S. Bavon, 29, 146, 152, 161; S. Pierre, 29, 136, 146, 152.
Garsten, 102, 106, 108, 111, 112.
Geissenfeld, 103, 114.
Gemblouse, 59, 63, 69.
Genebreda, Bernard de, 105, 128.
Gengenbach, 87.
Georgenberg, 102.
Gérode, 86, 89.
Gladbach, 59.
Glandières, 60.
Glastonbury, 127, 128.
Gleink, 102, 106, 108.
Gloucester, 128.
Goess, 112, 116.

Göttweig, 102, 106, 107-109, 111, 112.
Gorze, 19, 28, 38, 60, 63-65.
Goseck, 87, 95.
Gottesau, 87, 98.
Grafschaft, 59.
Gran, 156.
Grasse (La), 140, 141, 144.
Grégoire IX, 58, 61, 63, 89, 103, 125, 126, 131, 136-138, 140, 141, 147-150, 153, 154, 156, 158.
Grégoire XI, 152.
Gron, 156, 157, 163.
Gronau, 59.
Guillaume de S. Thierry, 3.
Guy, card. Ste Lucine, 104.
Guines, S. Léonard, 21.

Harsefeld, 73-86.
Hasnon, 29, 31.
Hautmont, 29, 31.
Hecklingen, 81.
Heggbach, 117.
Heidenheim, 87.
Heiligenberg, 87.
Helmarshausen, 87.
Hemmerode, 62, 63.
Henri I d'Angleterre, 7, 17, 18, 23.
Henri V d'Angleterre, 129.
Henri, card S. Eusèbe, 93.
Hersfeld, 72, 86, 89.
Hildesheim, S. Godehard, 87, 95, 98 ; S. Michel, 87, 90, 91, 95, 98.
Hillersleben, 87, 95.
Hirsau, 87, 90, 96-98, 100.
Homblières, 31.
Homburg, 86.
Hongrie, 156-158.
Honnecourt, 29.
Honorius II, 1, 10-13, 15, 16, 18-22.
Honorius III, 62, 63, 146, 147, 156.
Hornbach, 60, 66, 67, 87.
Hugshofen, 87.
Hugues d'Amiens, arch. Rouen, 2, 17, 27, 50-51.
Hugues de Marcigny, ab. Cluny, 8.
Hugues de Ste Sabine, 63.
Huisburg, 74, 75, 87.

Iburg, 59, 68.
Ile-Bar, 142.
Ilsenburg, 87, 95.
Innocent II, 1, 19, 22-24, 26-28, 31, 38-41, 43, 44, 49, 146.
Innocent III, 57, 117, 119, 153, 155, 156, 158.
Innocent IV, 58, 63, 89, 119, 126, 132, 137, 138, 140, 141, 150.
Innocent VI, 120.
Innocent VIII, 70, 71, 130.
Irlande, 156.
Irrsee, 87, 95.
Isny, 87.
Issoire, 137.
Ivry, 154.

Jacques de Cracovie, chartreux, 75.
Jaucel, 143.
Jean XV, 131.
Jean XXII, 156.
Johannisberg, 86, 88.
Julien, card. S. Ange, 66, 110.
Jumièges, 155.
Juvigny, 14.

Kamin, 72.
Kastel, v. Castel.
Kelheim, 117.
Kempten, 87.
Klaarwater, 59.
Kladrau, 102, 131, 132.
Klingenmünster, 87.
Königslutter, 87, 95.

Kremsmünster, 102, 103, 105, 106, 108, 112, 158.

Laach, 59, 69, 70, 72.
Längsee, 114, 116.
Lagny, 29, 31, 146.
Lambach, 102, 106, 108-111, 114-116.
Lamspring, 87.
Landshut, 103.
Laon, 1-3 ; S. Jean, 3, 16, 23, 31, 151 ; S. Vincent, 29, 31, 149.
Laurent, card. SS. Couronnés, 101.
Lausanne, év., 66.
Lavaur, 143.
Légipont, Olivier, 60-62, 88.
Léomont, 63.
Lewes, 17, 51.
Liége, 59, 63 ; S. Jacques, 20, 59, 63, 65 67, 69-71, 158 ; S. Laurent, 20, 59, 65, 69 ; év., 67.
Liesborn, 59, 68, 69.
Liessies, 37.
Limburg, 87, 95.
Limoges, S. Augustin, 137.
Limoux, 143.
Lisieux, 154.
Lobbes, 20-21, 24, 29, 31, 146.
Lodève, S. Sauveur, 136, 141, 142.
Londres, 125.
Longeville, 60.
Longueville, 105, 128.
Lorch, 87.
Lorraine, Jean de, 67.
Lothaire III, 18, 22, 24-26, 39.
Louis VI de France, 7, 8, 13-16, 19, 20, 27, 28.
Louis de Bavière, 90 ; card. Ste Cécile, 94.
Lund, 156.
Lunebourg, S. Michel, 73, 87.
Luxembourg, N.-D., 59, 64, 71.
Luxeuil, 15-16.

Madocsa, 156.
Magdebourg, 72, 75-81 ; arch 77, 81 ; Neustadt, 78, 79, 81.
Mallesdorf, 102, 106.
Manlieu, 137, 160.
Manosque, 136.
Mans, Couture, 155.
Marchiennes, 29, 147.
Marcigny, 21, 22.
Mariazell, 102. 106, 108, 111, 112-115.
Marienberg, 87.
Marienmünster, 87.
Marmoutier, 14, 55, 154, 155.
Marseille, S. Victor, 142.
Martin V, 65, 92, 107, 122, 137.
Martinsberg, 156-158.
Mas d'Azil, 145.
Mas Grenier, 141.
Matthieu d'Albano, 1-51, 56, 145, 146.
Matzen, Nicolas de, 107.
Mauerbach, 109.
Maurmont, 29.
Maurmünster, 87.
Mayence, 86 ; S. Aubain, 86, 90, 92 ; S. Jacques, 70, 86, 96, 98, 100 ; arch. 92, 119.
Meaux, S. Faron, 153.
Meerssen, 59.
Mehrerau, 87, 94, 110.
Meira, 134.
Meissen, 78.
Melk, 88, 102, 107, 109-115, 160.
Memmingen, S. Nicolas, 117-119, 123.
Mersebourg, S. Pierre, 72, 75, 78, 80-86.
Metten, 102, 103.
Mettlach, 59, 68, 69, 70, 72.
Metz, S. Arnoul, 59 ; S. Clément, 59 ; S. Martin, 59 ; S. Symphorien, 60 ; S. Vincent, 60.

Michaelbeuern, 101, 110, 113.
Michelfeld, 87, 160.
Millstadt, 101, 109, 111, 115.
Minden, S. Maurice, 59.
Moggio, 157.
Mönchaurach, 87.
Mönchnienbourg, 72, 76, 78-86, 89.
Mönchrode, 87, 96.
Mondragone, 107.
Mondsee, 102, 111, 115.
Mont-Cassin, 12, 53.
Montierender, 147.
Montmajour, 142.
Mont S. Michel, 17.
Monyorod, 158.
Morigny, 23, 24.
Moutier-la-Celle, 151, 165.
Moyenmoutier, 60.
Münchmünster, 102.
Münchsteinach, 87.
Munster, 59.
Münzenberg, 81.
Murano, 157.
Muri, 87.
Murrhart, 87, 90.

Narbonne, 103, 140-145.
Naumbourg, 76; S. Georges, 73, 76-86.
Neresheim, 87.
Neuberg, 96.
Neustadt, 87.
Neuweiler, 87.
Nicolas V, 144, 160.
Nicolas de Cuse, v. Cuse.
Nicolas de Matzen, 107.
Niederaltach, 102, 104-106, 108, 110, 113, 115, 159.
Niedermünster, 103.
Niedenburg, 113.
Nîmes, 141.
Norden, 73, 80-86.
Nordheim, 86, 95.
Northampton, S. André, 124, 125, 128-130.
Noyon, S. Éloi, 29, 31.
Nuremberg, S. Gilles, 87, 89, 93, 94-100, 117-122, 160.

Obarenes, 135.
Oberaltach, 102, 114.
Obermünster, 103, 116.
Obernburg, 102, 111.
Ochsenhausen, 87.
Odenheim, 87.
Oels, 117.
Oldeklooster, 59.
Oldisleben, 86.
Oña, 135.
Oostbroek, 59, 68.
Oppatowitz, 131.
Orbais, 31.
Osnabrück, 59.
Ossiach, 101, 116.
Osterholt, 86.
Ostie, 3, 46, 50.
Ostrovitz, 131, 132.
Othon, card., 125.
Ottobeuron, 87, 88, 95, 96, 98, 160.
Ottokar de Bohême, 102.
Oxford, 124-128.

Paris, v. St-Denis, St-Germain des Prés, St-Martin des champs.
Pascal II, 15, 16, 22.
Passau, év., 104, 108-110.
Paulinzell, 86, 90.
Pegau, 72, 76, 79-86.
Petershausen, 87, 91, 95, 110.
Pfäffers, 87, 95.
Pie II, 98.
Pierre le Vénérable, 1-51, passim.
Plankstetten, 87,
Plass, 131, 132.
Podlacitz, 131.
Politz, 130, 131, 132.

Pomuk, 131, 132.
Ponce, abbé de Cluny, 4, 8, 9-11.
Postelberg, 131.
Poultières, 138.
Prague, Emaus, 131, 133; St-Ambroise, 131; St-Georges, 132; St-Esprit, 132; S. J. B. 131, 133; S. Nicolas, 131, 133, 134; S. Thomas, 130; archev., 104, 132.
Préaux, 154.
Prüfening, 102.
Prul, 102.
Prum, 59.
Psalmodi, 136, 141.

Rastede, 73, 75, 76, 80-86.
Ratisbonne, St-Emmeran, 102, 103, 114; St-Jacques 102, 114, 117-123; Weih S. Peter, 102, 116, 119, 122, 123.
Raygern, 130, 132, 133.
Reading, 124, 127; v. St-Hugues d'Amiens.
Rebais, 29, 31, 146.
Reichenau, 87.
Reichenbach, 102, 121.
Reims, 1, 2, 107, 108, 168-171; St-Denis, 19, 147; St-Nicaise, 3; St-Remy, 29, 54, 145, 147, 151; St-Thierry; 16, 29, 31; arch. 145, 147.
Reinhardsbrunn, 86, 89.
Reinhausen, 86.
Reinsdorf, 87, 95.
Rettel, 59.
Reyner, Clément, 52.
Rheinau, 87, 93, 100, 101.
Richard de St-Vanne, 55.
Ringelheim, 87, 95.
Rode, Jean de, 66-69, 93.
Rodolphe II, 132.
Rogava, 157.
Rome, Palladium, 11, 13, 22.
Ross (Irlande) 122.
Rott, 102.
Rottum, 59, 70.
Rouen; St-Ouen, 18, 155; arch., 2, 17.

Saalfeld, 86.
Sahagun, 135.
St-Alban, 124, 126, 128-130.
St-Amand, 29, 31.
St-Ange, card. Julien de, 66.
St-André du Cateau, 29.
St-Avold, 60, 68, 69.
Ste-Barbe en Auge, 153.
St-Bertin, 21, 29, 148-150.
St-Blaise, 87, 94, 110.
St-Chinian, 141, 143.
St-Christophe de Vic, 60.
St-Denis, 19, 20, 23, 148, 151.
St-Denis en Broqueroie, 151.
St-Gall, 87, 96, 97, 110.
St-Georges (Forêt-Noire), 87.
St-Gérard, 59.
St-Germain-des-Prés, 19, 20, 151, 152.
St-Gilles, 141.
St-Hilaire, 140.
St-Hubert, 59.
St-Jean (Thurthal), 87.
St-Jean (Vinsgau), 87.
St-Lambrecht, 101, 112.
St-Maixent, 137.
St-Martin-au-Val, 14.
St-Martin des Champs, 5-9, 14, 45, 51.
St-Mesmin, 148.
St-Michel en Thiérache, 29, 31.
St-Michel (prieuré), 60.
St-Mihiel, 14, 28, 60.
St-Nicolas-au-Bois, 29, 31.
St-Nicolas de Ribomont, 29.

St-Nicolas (prieuré), 60.
St-Oyend, 138, 139.
St-Paul (Carinthie), 101, 106, 115.
St-Polycarpe, 141.
St-Quentin au Mont, 29, 31.
St-Quentin en l'île, 147, 150.
St-Rigaud, 139.
St-Riquier, 147, 150.
St-Saturnin du port, 141.
St-Trond, 59, 63.
St-Trudpert, 87.
St-Vaast, v. Arras.
St-Vite, 101.
Ste-Walburge, 87.
St-Zoil, 135.
Sales, 137.
Salisbury, 127.
Salzbourg, St-Pierre, 88, 101, 103-106, 108, 110, 113-116, 159; Nonnberg, 113; arch., 103, 104, 109, 113, 114, 158.
Salzinnes, 27.
Samos, 134.
Saumur, St-Florent, 154, 155.
Sauve majeure, 137.
Sauxillange, 8.
Savigny, 138, 139.
Sazawa, 131-133.
Schaffhouse, 87, 110.
Scheyern, 102.
Schienen, 87.
Schinna, 59.
Schleswig, 73.
Schlüchtern, 87, 90.
Schoenau, 59, 68-70.
Schuttern, 87.
Schwarzach, s. Rh. 87.
Schwarzach, s. M., 87, 98.
Seeon, 101.
Seitenstetten, 102, 106-108.
Selby, 129.
Seligenstadt, 86, 90, 92, 95-97, 100.
Selwert, 59.
Selz, 87.
Sendras, 141.
Senones, 60, 63.
Sens, Ste-Colombe, 148, 151.
Sestò, N. D. 157.
Siegbourg, 59.
Sigismond, emp. 91.
Siloe, 59, 67, 69, 72.
Silos, 134, 135.
Sixte IV, 99.
Smallenée, 59.
Soissons, St-Médard, 27, 29, 146.
Sonnenburg, 115.
Sorèze, 145.
Spalding, 128
Sponheim, 86, 88, 95.
Stade, 73-86.
Stavelot, 24, 56, 59, 63.
Staveren, 59, 65.
Stein, 87, 95, 110.
Stein (Autriche), 107.
Steine, 86.
Stettin, 73.
Stolpe, 73.
Strassbourg, 98.
Subiaco, 88.
Suger, ab. S. Denis, 19-20, 28.
Syllmönken, 60.

Tedinghem, 59.
Tegernsee, 102, 109, 114.
Theres, 87.
Thesinge, 59.
Thierhaupten, 87, 95, 160.
Tholey, 59, 65.
Tomières, St-Pons, 141, 144.
Tonnerre, St-Michel, 139.
Toul, 59, 60; St-Evre, 60, 62, 63, 65; St-Mansuy, 60, 159.
Toulouse, Daurade, 143, 144, 145.
Tournai, St-Martin, 29, 149.
Trebitz, 131, 132.
Trenorch, 91, 139, 140.

Trèves, 59, 62, 63 ; St-Martin, 54 ; St-Mathias, 59, 62, 64, 66, 68-72, 159, 161 ; St-Maximin, 59, 64-72, 159 ; N.-D.-des-martyrs, 59, 66-70.
Trithème, 52, 60, 88, 100.
Trub, 87.

Urbain IV, 150.
Urbain V, 152.
Utrecht, 68, 69 ; St-Paul, 59, 65, 69, 71, 72.

Vaas, 153.
Val des Écoliers, 138.
Valmagne, 140.
Varad, 156.
Vaucelles, 146.
Veilsdorf, 87.
Vendôme, 148.
Venise, St-Georges, 157 ; St-Nicolas, 157.
Verden, 51.
Verdun, 18, 25-26, 60 ; St Airy, 60 ; St-Vanne, 18, 19, 55, 60 ; St-Paul, 38, 39.
Vérone, St-Fermo, 157.
Vézelay, 8, 38, 42, 45, 138.
Vic, St-Christophe, 60.
Vienne, Ecossais, 102, 105-107, 109-113, 115, 117 122, 159.
Villafranca, 134.
Villers-Bethnach, 62.
Villingen, 87.
Visegrad, 157, 158.
Vlierbeek, 59.

Wagenhausen, 87.
Waulsort, 59.
Weihenstephan, 102, 109, 111, 114, 160.
Weingarten, 87, 90.
Weissenohe, 87.
Werden, 59, 68, 69, 70, 72.
Wessobrunn, 87, 95.
Westminster, 129.
Wibald, ab. Stavelot, 24, 56.
Wiblingen, 87, 94, 96, 97, 100, 160.
Willimow, 131.
Wilzbourg, 87.
Wimmelburg, 87, 95.
Winchester, 127.
Windesheim, 68.
Wissembourg, 87, 95.
Worcester, 129.
Wurzbourg, St-Burchard, 87, 95 ; St-Étienne, 87, 92, 93, 95-98, 100, 101, 118 ; St-Jacques, 87, 117-123 ; év., 119.

York, N.-D. 126, 128, 129.

Zala, 157.
Zoetendael, 70.
Zwartewater, 59, 70.
Zwiefalten, 87, 90.

TABLE DES MATIÈRES.

I. Le cardinal Matthieu d'Albano. 1

II. Les chapitres généraux de l'ordre de S. Benoît : 52

Allemagne : provinces de Cologne-Trèves, Magdebourg-Brême, Mayence Bamberg, Salzbourg, Écossais. 59

Angleterre. 123

Bohême-Moravie. 130

Espagne. 134

France : provinces d'Arles-Vienne-Aix, Bourges-Bordeaux, Narbonne-Toulouse-Auch, Reims-Sens, Rouen-Tours. 135

Autres pays. 155

Supplément. 159

Appendice. 161

Corrections. 171

Index alphabétique des noms de personnes et de lieux. 172

Imprimerie St-Augustin, Desclée, De Brouwer et Cie.

BX 3006 .B4 1897
v.4 IMS
Berliaere, Ursmer,
1861-1932.
Mbelanges d'histoire
bbenbedictine /
AZS-5259 (mcsk)